

Société Tunisienne de Réassurance



Société Anonyme au capital de 75 000 000 dinars divisé en 15 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : 12, Avenue du Japon – 1073 Tunis
Tél : 71 904 911 Fax : 71 904 930
Registre de Commerce n° : B1115971996

« Tunis Re » est notée B+ (Good) avec perspective stable, par l'agence de notation A.M.BEST en date du 10 Juillet 2014

Prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital de Tunis Re de 75 000 000D à 100 000 000D

Nombre de titres à émettre :

5 000 000 actions nouvelles de nominal 5D à souscrire au prix d'émission de 7,800D

Visa n° **№ 15 / 0902** du **24 AVR. 2015** du Conseil du Marché Financier
donné en application de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2014 pour tout placement sollicité après le 30/04/2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Mme HÉLA NOUIRA YOUSSEF

Directeur Financier et Comptable

Tél : (+216) 71 909 156 Fax : (+216) 71 906 173

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



BNA Capitaux

Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac

Tél : (+216) 71 139 500 Fax : (+216) 71 656 299

Le présent prospectus est mis à la disposition du public sans frais auprès de « Tunis Re » : 12, Avenue du Japon – 1073 Tunis, de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse : Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac ainsi que sur le site internet du CMF www.cmf.org.tn

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2015.



Avril 2015

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	6
FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL	8
CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	9
1.1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS	9
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS	9
1.3. RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES	9
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION	11
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	11
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	12
2.1. CARACTERISTIQUES ET MODALITES DE L'OPERATION	12
2.1.1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION	12
2.1.2. BUT DE L'EMISSION	12
2.1.3. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION	12
2.2. PRIX D'EMISSION	12
2.3. DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION	13
2.4. PERIODE DE SOUSCRIPTION	13
2.5. ETABLISSEMENTS DOMICILIATAIRES	13
2.6. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET REGLEMENT LIVRAISON TITRES CONTRE ESPECES	14
2.7. MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES	14
2.8. MODE DE PLACEMENT	14
2.9. JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES SOUSCRITES	14
2.10. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS	14
2.10.1. DROITS ATTACHES AUX VALEURS MOBILIERES OFFERTES	14
2.10.2. REGIME DE NEGOCIABILITE	14
2.10.3. REGIME FISCAL APPLICABLE	14
2.11. MARCHE DES TITRES	15
2.12. COTATION DES TITRES	15
2.12.1. COTATION EN BOURSE DES ACTIONS ANCIENNES	15
2.12.2. COTATION EN BOURSE DES ACTIONS NOUVELLES SOUSCRITES EN NUMERAIRE	15
2.12.3. COTATION EN BOURSE DES DROITS DE SOUSCRIPTION	15
2.13. TRIBUNAL COMPETENT EN CAS DE LITIGES	15
2.14. PRISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING	16
CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	17
3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	17
3.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL	17
3.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE	17
3.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE	17
3.1.4. OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS TELS QUE MODIFIE PAR L'AGE DU 05/06/2012)	17
3.1.5. NUMERO DU REGISTRE DE COMMERCE	17
3.1.6. EXERCICE SOCIAL	18
3.1.7. NATIONALITE	18
3.1.8. CAPITAL SOCIAL	18
3.1.9. MATRICULE FISCAL	18

3.1.10.	REGIME FISCAL	18
3.1.11.	LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA SOCIETE	18
3.1.12.	RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LE CMF, LA BVMT ET TUNISIE CLEARING	18
3.1.13.	CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES	18
3.2.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	24
3.3.	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	24
3.4.	REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2014	25
3.4.1.	ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2014	25
3.4.2.	CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2014	26
3.4.3.	NOMBRE D'ACTIONNAIRES AU 31/12/2014	26
3.5.	RELATIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE » AVEC LES PARTIES LIEES	26
3.5.1.	INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS	26
3.5.2.	TRANSFERTS DE RESSOURCES	26
3.5.3.	OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE TUNIS RE ENVERS LES DIRIGEANTS	27
3.6.	DIVIDENDES	28
3.7.	MARCHE DES TITRES	28
3.8.	NOTATION DE LA SOCIETE	28

CHAPITRE 4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION-----37

4.1.	PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DE SON SECTEUR	37
4.1.2.	LE SECTEUR DE LA REASSURANCE	39
4.1.3.	PRESENTATION SOMMAIRE DE LA SOCIETE	41
4.2.	ORGANISATION DE LA SOCIETE	42
4.2.1.	ORGANISATION INTERNE	42
4.2.2.	GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE	45
4.2.3.	CONTROLE INTERNE	47
4.2.4.	SYSTEME D'INFORMATION	48
4.2.5.	POLITIQUE SOCIALE	49
4.2.6.	EVOLUTION DE L'EFFECTIF	50
4.3.	ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2013	51
4.3.1.	ACTIVITE TECHNIQUE	51
4.3.2.	ACTIVITE FINANCIERE	54
4.3.3.	RESULTATS	55
4.4.	ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA SOCIETE AU 30 JUIN 2014	56
4.4.1.	ACTIVITE TECHNIQUE	56
4.4.2.	ACTIVITE FINANCIERE	59
4.4.3.	LE RESULTAT INTERMEDIAIRE AU 30/06/2014	59
4.5.	INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/12/2014	60
4.6.	MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES)	62
4.7.	FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE	63
4.7.1.	LES RISQUES SE RAPPORTANT A L'ACTIVITE TECHNIQUE ET QUI SONT LIES A L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	63
4.7.2.	LES RISQUES SE RAPPORTANT A L'ACTIVITE COMMERCIALE	64
4.7.3.	LES RISQUES SE RAPPORTANT A L'ACTIVITE FINANCIERE	65
4.7.4.	LES RISQUES SE RAPPORTANT A LA TECHNOLOGIE ET AU SYSTEME D'INFORMATION	67
4.7.5.	LES RISQUES SE RAPPORTANT AU CAPITAL HUMAIN ET AU CONTROLE DE L'ACTIVITE DE LA COMPAGNIE	67
4.8.	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	68
4.8.1.	DEPENDANCE PAR NATURE D'ACCEPTATION	68
4.8.2.	DEPENDANCE PAR BRANCHE	68
4.8.3.	DEPENDANCE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	68
4.8.4.	DEPENDANCE VIS-A-VIS DES CEDANTES	69
4.8.5.	DEPENDANCE VIS-A-VIS DES COURTIERES	69

4.8.6.	DEPENDANCE VIS-A-VIS DES RETROCESSIONNAIRES-----	70
4.8.7.	DEPENDANCE VIS-A-VIS DES COURTIERIS DANS LE PLACEMENT DU PROGRAMME DE RETROCESSION -----	70
4.8.8.	DEPENDANCE VIS-A-VIS DU RATING DES DIFFERENTES SECURITES -----	70
4.9.	LITIGES ET ARBITRAGES EN COURS-----	71
4.10.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT-----	71

CHAPITRE 5 – PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTATS -----72

5.1.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31/12/2013-----	72
5.1.1	ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS AU 31/12/2013 -----	72
5.1.2	PLACEMENTS AU 31/12/2013-----	72
5.2.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30/06/2014-----	78
5.2.1.	ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS AU 30/06/2014 -----	78
5.2.2.	PLACEMENTS AU 30/06/2014 -----	78
5.3.	PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/06/2014 :-----	84
5.4.	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE2013-----	85
5.4.1.	BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE -----	86
5.4.2.	ETATS DE RESULTAT TECHNIQUE GLOBAL NON VIE COMPARES AU 31 DECEMBRE-----	88
5.4.3.	ETATS DE RESULTAT TECHNIQUE GLOBAL VIE COMPARES AU 31 DECEMBRE -----	89
5.4.4.	ETATS DE RESULTAT GLOBAL COMPARES AU 31 DECEMBRE -----	90
5.4.5.	ETATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31 DECEMBRE -----	91
5.4.6.	TABLEAUX DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES COMPARES AU 31 DECEMBRE -----	91
5.4.7.	NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013-----	92
5.4.8.	RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES -----	137
5.4.9.	NOTES COMPLEMENTAIRES EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013---	142
5.4.10.	TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL-----	165
5.4.11.	ENGAGEMENTS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013-----	166
5.4.12.	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES-----	167
5.4.13.	AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES-----	168
5.4.14.	EVOLUTION DU RESULTAT NET ET DU RESULTAT TECHNIQUE -----	168
5.4.15.	EVOLUTION DES DIVIDENDES -----	168
5.4.16.	PRINCIPAUX INDICATEURS -----	169
5.4.17.	PRINCIPAUX RATIOS -----	170
5.5.	ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30/06/2014-----	171
5.5.1.	BILANS AU 30 JUIN 2014 -----	172
5.5.2.	ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE – VIE ARRETE AU 30 JUIN 2014 -----	174
5.5.3.	ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE – NON VIE ARRETE AU 30 JUIN 2014 -----	175
5.5.4.	ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 JUIN 2014 -----	176
5.5.5.	ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014 -----	176
5.5.6.	ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 30 JUIN 2014 -----	177
5.5.7.	NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETE AU 30 JUIN 2014 -----	178
5.5.8.	AVIS DU COMMISSAIRE AU COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30/06/2014 -----	220
5.5.9.	NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30/06/2014-----	222
5.6.	COMPORTEMENT BOURSIER DU TITRE TUNIS RE-----	228

CHAPITRE 6 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES -----229

6.1.	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION-----	229
6.1.1.	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION -----	229
6.1.2.	FONCTIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE -----	229
6.1.3.	PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION -----	229

6.1.4.	MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES -----	230
6.1.5.	FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ETABLISSEMENT QU'ILS REPRESENTENT -----	230
6.2.	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2013 -----	230
6.2.1.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2013 -----	230
6.2.2.	PRETS ET GARANTIES ACCORDEES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2013-----	231
6.3.	CONTROLE -----	231
6.4.	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL -----	231

CHAPITRE 7 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR 233

7.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS -----	233
7.1.1.	EVOLUTION RECENTE-----	233
7.1.2.	ORIENTATIONS-----	234
7.2.	PERSPECTIVES D'AVENIR -----	235
7.2.1.	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2014-2018 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2011-2015 -----	235
7.2.2.	ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31/12/2014 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2014 -----	238
7.2.3.	ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31/03/2015 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS DE 2015-----	238
7.2.4.	PRINCIPALES HYPOTHESES DE PREVISION RETENUES -----	239
7.2.5.	EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE BILAN -----	248
7.3.	ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS -----	255
7.3.1.	BILANS PREVISIONNELS -----	255
7.3.2.	ETATS DE RESULTATS TECHNIQUES PREVISIONNELS-----	257
7.3.3.	ETATS DE RESULTATS PREVISIONNELS -----	257
7.3.4.	ETATS DES FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS -----	258
7.3.5.	PRINCIPAUX INDICATEURS PREVISIONNELS -----	258
7.3.6.	RATIOS PREVISIONNELS -----	259
7.3.7.	AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2014 A 2018-----	260
	BULLETINS DE SOUSCRIPTION -----	262

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

« Tunis Re » est une société anonyme qui a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics avec l'adhésion des entreprises d'assurance et de réassurance et le concours du secteur bancaire, avec un capital initial de 2MD. Plusieurs augmentations de capital ont été réalisées pour répondre aux impératifs du métier de la réassurance exigeant un niveau minimum de solvabilité financière.

Au 31/12/2014, le capital de « Tunis Re » est de 75MD divisé en 15 000 000 d'actions et réparti en 42% pour les sociétés d'assurance, 23% pour les banques, 14% pour les personnes physiques, 5% pour l'Etat et 16% pour les personnes morales et sociétés d'investissement. La société a été introduite sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis en avril 2010 et devient la première société de réassurance sur le continent Africain cotée sur une place boursière.

« Tunis Re » a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux. Elle s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant aux différents besoins du marché local tout en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international, notamment la réduction des flux de transfert de la réassurance à l'étranger et la contribution à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux. Elle gère pour le compte du marché local les pools flottes aérienne et maritime ainsi que les contrats Responsabilité Civile Décennale.

Depuis sa création, « Tunis Re » agit dans un contexte concurrentiel et son intervention sur le marché local se réalise exclusivement sur une base de relations commerciales.

Grâce au savoir-faire et à la maîtrise du processus de souscription acquis, « Tunis Re » s'est attelée au développement de ses activités en international et particulièrement sur le plan régional prenant l'option de devenir une société régionale de réassurance. C'est dans cette logique d'internationalisation qu'un bureau de représentation en Côte d'Ivoire a été ouvert en 2012 afin de développer les opportunités venant du marché sub-saharien.

D'un autre côté, et dans la logique de cibler les niches à forte valeur ajoutée, une cellule spécialisée en opération de réassurance islamique « Retakaful » a été lancée début 2011 pour faire face à la forte demande de ce service de la part des sociétés tunisiennes et régionales de Takaful.

Afin de valoriser encore plus son image de marque et sa notoriété, « Tunis Re » a entamé depuis 2008 un processus de notation. C'est ainsi, qu'elle s'est fait attribuer en 2009 la note B+ (good) avec perspective stable par A.M BEST, société spécialisée dans la notation des sociétés d'assurance et de réassurance. Cette note a été confirmée chaque année, et ce malgré la détérioration de la note souveraine du pays à plusieurs reprises, ce qui confirme la solidité financière de la société et son potentiel à créer de la valeur.

En outre, « Tunis Re » a été certifiée en 2010 au standard financier MSI 20000 décerné par l'institut de la Bourse de Paris témoignant encore une fois de la solidité financière de la société, laquelle certification a été reconfirmée chaque année et dernièrement en Juillet 2014.

Le chiffre d'affaires global de « Tunis Re » a affiché une nette évolution sur la période 2011-2013 avec une croissance moyenne sur la période atteignant 5,5%.

L'année 2013 a été marquée par un niveau des acceptations de 85 878mD, soit une progression de 11,5% par rapport à l'année 2012. Durant les six premiers mois de 2014, l'activité a gardé le même rythme de croissance malgré une conjoncture économique difficile puisque les primes acceptées ont affiché une progression remarquable de 16,2% par rapport à la même période de 2013 pour s'établir à 47 042mD.

A l'échelle nationale, « Tunis Re » a pu maintenir sa présence parmi les assureurs nationaux, ce qui lui a valu une part de marché de 16,7%¹ (en termes de primes acceptées), et qui la place en tant que réassureur national de premier ordre. Ainsi, les primes en provenance de la Tunisie représentent en 2013 une part prédominante dans la structure du chiffre d'affaires de la société à 64%

¹ Rapport FTUSA relatif à l'exercice 2013

Au niveau du chiffre d'affaires à l'étranger, les Pays Arabes détiennent la part la plus importante avec 43,6% du total des acceptations de « Tunis Re » à l'étranger, confirmant ainsi le recentrage des activités de la compagnie sur cette région.

Dans un objectif d'optimisation de sa rétention, « Tunis Re » a procédé en 2008 à la restructuration de son programme de couverture rétrocession optant ainsi pour un schéma de couverture qui favorise le passage partiel d'une alternative proportionnelle à une alternative non proportionnelle.

Les primes retenues ont atteint 42 899mD en 2013 contre 39 489mD en 2012, enregistrant ainsi une hausse de 8,6%.

L'année 2013 a été caractérisée par un retour à une sinistralité normale après trois années de sinistralité exceptionnelle. Le ratio S/P passe de 146% en 2010 à 42% en 2013.

La charge sinistre relative aux acceptations conventionnelles s'est améliorée de 15% par rapport à 2012, enregistrant un ratio S/P de 51% contre 64% en 2012 et 112% en 2011. En facultatif, la charge sinistre est retournée à son niveau habituel pour atteindre 8 481mD contre 16 250mD en 2012, un S/P de 27% contre 54% en 2012.

L'activité financière de « Tunis Re » est constituée de placements financiers, monétaires, immobiliers et des dépôts espèces auprès des cédantes.

Elle s'est caractérisée en 2013 par un volume de 240 MDT contre 235 MDT en 2012, soit un accroissement de 2%.

En termes de structure, les placements monétaires représentent 32,5% de l'ensemble des placements, contre 33,7% pour les placements financiers.

Les produits financiers ont enregistré une progression de 31% passant de 7,376 MDT en 2012 à 9,655 MDT en 2013.

L'activité de « Tunis Re » a dégagé un résultat bénéficiaire de 7 674 mD en 2013. Pour les six premiers mois de l'année 2014, le réassureur national a dégagé un bénéfice net de 6 211 mD.

Durant les prochaines années, la société « Tunis Re » tient le pari de l'internationalisation en confortant son positionnement sur le marché local, et en s'imposant en tant que réassureur régional professionnel leader. L'augmentation de capital, objet du présent prospectus, s'insère dans cet objectif et permettra à « Tunis Re » de consolider son assise financière et améliorer sa notation technico financière.

FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Montant: 25 000 000 dinars

Le capital social de « Tunis Re » sera porté de 75MD à 100MD par l'émission et la création de 5 000 000 actions nouvelles de nominal 5D à souscrire en numéraire au prix de 7,800D et à libérer en totalité à la souscription.

Caractéristiques de l'émission :

- Montant : 25 000 000 dinars
- Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 5 000 000 actions
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions à émettre : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 7,800D, soit 5D de valeur nominale et 2,800D de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** à raison de deux (2) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Jouissance des actions nouvelles souscrites:

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2015.

Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du **18/05/2015** au **05/06/2015** inclus¹

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce du **08/06/2015** au **09/06/2015** inclus.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **10/06/2015** au **17/06/2015** inclus.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/06/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du prospectus

Madame Lamia BEN MAHMOUD
Président Directeur Général de « Tunis Re »

1.2. Attestation du responsable du prospectus

« A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée »

Président Directeur Général de « Tunis Re »
Madame Lamia BEN MAHMOUD



1.3. Responsable du contrôle des comptes

Etats financiers arrêtés au 31/12/2011, au 31/12/2012 et au 31/12/2013 et intermédiaires au 30/06/2014 :

Le cabinet « Général d'Audit & Conseil » Membre du CPA Intrenational, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, représentée par M. Chiheb GHANMI.
Adresse : 9, Place Ibn Hafis, Mutuelle Ville 1002 Tunis.

- **Extrait de l'opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2011**

Les états financiers de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet « La Générale d'Audit & Conseil » représenté par M. Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve. Par ailleurs, l'observation suivante a été émise par le commissaire aux comptes :

«

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons que la note aux états financiers n° III-2 Provisions pour sinistres, présente les démarches entreprises par la société pour la prise en compte des sinistres Grèves et Mouvements Populaires (GEMP), et ce compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêtés des états financiers.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

... par ailleurs et comme indiqué dans la note « 1-2 Objet social », la société Tunis Re a lancé depuis le 1er Janvier 2011 une structure Retakaful. Comme autorisé par le conseil d'administration du 11 Novembre 2010, le contrôle shariatique de cette structure est assuré par un shariaa Supervisor. Tunis Re compte intégrer ces opérations parmi son objet social en modifiant ses statuts au cours de la prochaine assemblée extraordinaire qui se tiendra le 05 Juin 2012. »

- **Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2012**

Les états financiers de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet « La Générale d'Audit & Conseil » représenté par M. Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve.

- **Extrait de l'opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2013**

Les états financiers de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet « La Générale d'Audit & Conseil » représenté par M. Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve. Par ailleurs, l'observation suivante a été émise par le commissaire aux comptes :

« Tunis Re a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi sur la vérification du report de l'impôt sur les sociétés provenant des exercices 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 et en matière d'impôts, droits et taxes au titre des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012. Les travaux sont en cours et Tunis Ré a présenté ses réponses sur les premiers résultats de cette vérification.

Sur la base de ses réponses, Tunis Ré a provisionné au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 un montant de 3 513 mille dinars pour faire face aux résultats éventuels de cette vérification. »

- **Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014**

Les états financiers de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » relatifs à la situation intermédiaire arrêtée au 30/06/2014 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le Cabinet « La Générale d'Audit & Conseil » représenté par M. Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Le commissaire aux comptes a émis l'avis suivant :

«

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunis ré au 30 juin 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° 2: "Provisions pour autres risques et charges":

Tunis Re a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi sur la vérification du report de l'impôt sur les sociétés provenant des exercices 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 et en matière d'impôts, droits et taxes au titre des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012. Tunis Ré a présenté ses réponses sur les premiers résultats de cette vérification.

Sur la base de ses réponses, Tunis Ré a maintenu inchangée la provision constituée au 31 décembre 2013 pour un montant de 3 513 mille dinars pour faire face aux résultats éventuels de cette vérification. »

Attestation du commissaire aux comptes :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en affectant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

Le commissaire aux comptes
La General d'Audit & Conseil
M Chiheb GHANMI



1.4. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus »

BNA Capitaux
Le Directeur Général
M. Kamel GUESMI



1.5. Responsable de l'Information

Mme Hela NOUIRA YOUSSEF
Chef Département Support Fonctionnel
Adresse : 12, Avenue du Japon- 1073 Tunis
Tel : 71 909 156 Fax : 71 906 173

La notice légale est publiée au JORT n° 54 du 05/05/2015

 **Conseil du Marché Financier** 24 AVR. 2015
Visa n° 15 / 010 02
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier


Signé: Salah ESSAYEL



2.1. Caractéristiques et modalités de l'opération

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de « Tunis Re » réunie le 10/03/2015 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 25MD pour le porter de 75MD à 100MD par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles de nominal 5D à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes. Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les délais de réalisation de l'augmentation de capital.

L'AGE a aussi autorisé dans sa 3^{ème} résolution la redistribution totale ou partielle des actions non souscrites entre les actionnaires une fois le délai d'exercice du droit préférentiel de souscription dépassé ainsi que d'offrir les actions non souscrites au public.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 10/03/2015, le conseil d'administration de « Tunis Re » du 10/03/2015 a arrêté les modalités et les conditions de l'augmentation de capital. Ainsi, le capital de « Tunis Re » sera augmenté de 25MD par souscription en numéraire et l'émission de 5 000 000 actions nouvelles au prix de 7,800D, soit 5D de valeur nominale et 2,800D de prime d'émission. Les nouvelles actions seront émises, à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription et porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2015.

2.1.2. But de l'émission

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement :

- Le renforcement de l'assise financière de la société en vue de la rapprocher aux standards admis par ses homologues régionaux et pour se préparer à mettre en conformité avec le projet de loi en cours qui a fixé le capital minimum réglementaire pour le réassureur à un montant de 100 M Dinars ;
- L'élargissement de la capacité de souscription de la société en vue de consolider sa position sur le marché local et de renforcer sa présence en tant que référence sur les marchés régional et international ;
- La diversification de l'activité de la société dans les domaines de croissance rentable afin d'accroître sa rentabilité ;
- L'amélioration du système de contrôle interne pour une meilleure maîtrise de sa stratégie de gestion des risques.

2.1.3. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 25MD par souscription en numéraire et émission de 5 000 000 actions nouvelles.

Nombre d'actions à émettre : 5 000 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

2.2. Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 7,800D, soit 5D de valeur nominale et 2,800D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

2.3. Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison d'une (1) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.4. Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du **18/05/2015** au **05/06/2015** inclus¹

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce du **08/06/2015** au **09/06/2015** inclus.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **10/06/2015** au **17/06/2015** inclus.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

2.5. Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société « Tunis Re » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 7,800D, soit 5D représentant la valeur nominale de l'action et 2,800D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la TUNISIE CLEARING créditera le compte indisponible n°03 135 120 0321 046263 87 ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/06/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2.6. Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/06/2015** à 17H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux, l'intermédiaire chargé de l'opération), via l'Espace Adhérents de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation de capital en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

2.7. Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8. Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

2.9. Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 01/01/2015.

2.10. Renseignements généraux sur les titres émis

2.10.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.10.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

2.10.3. Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à

partir du 1^{er} janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000D par an.

2.11. Marché des titres

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.12. Cotation des titres

2.12.1. Cotation en bourse des actions anciennes

Les 15 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **18/05/2015**, droits de souscription détachés.

2.12.2. Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 5 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2014, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.12.3. Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **18/05/2015** au **05/06/2015** inclus¹

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.13. Tribunal compétent en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/06/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2.14. Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les droits de souscription seront pris en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN0007380066 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 18/05/2015 au 05/06/2015 inclus¹.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN0007380074 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 05/06/2015 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

3.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social : 12, Avenue du Japon- 1073 Tunis
Téléphone : 71 904 911
Fax : 71 904 930
Site web : www.tunisre.com.tn
E-mail : tunisre@tunisre.com.tn

3.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : Code des assurances promulgué par la loi 92-94 du 09/03/1992 tel que complété et modifié par la loi n°94-10 du 31/01/1994, la loi n°97-24 du 28/04/1997, la loi n°2001-91 du 07/08/2001, la loi n°2002-37 du 01/04/2002, la loi n°2003-80 du 29/12/2003, la loi n°2005-86 du 15/08/2005, et la loi n°2008-08 du 13/02/2008.

3.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 25/03/1981

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

3.1.4. Objet social (Article 2 des statuts tels que modifié par l'AGE du 05/06/2012)

La société a pour objet :

1. La réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession, de rétakaful et de rétrotakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.
2. La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de Réassurance et Rétakaful de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères.
3. L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance, de takaful, de réassurance ou de rétakaful.
4. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de takaful, de réassurance, de rétakaful, de rétrocession ou de rétrotakaful.
5. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation.
6. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes entreprises d'assurances, de takaful, de réassurance, de rétakaful ou de garantie.
7. La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la Société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet Social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la Société, favoriser ou développer ses intérêts.

3.1.5. Numéro du Registre de Commerce

B1115971996

3.1.6. Exercice social

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année.

3.1.7. Nationalité

Tunisienne

3.1.8. Capital social

Le capital social s'élève au 31/12/2014 à 75 000 000 dinars, divisé en 15 000 000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

3.1.9. Matricule fiscal

0012428QAM000

3.1.10. Régime fiscal

Droit commun et particulièrement :

- Les articles 38, 39 et 48 du Code de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'Impôt sur les Sociétés, promulgué par la loi n°89-114 du 30 décembre 1989 ;
- Les articles 40, 45, 100 et 101 du Code des Droits d'Enregistrement et de Timbre promulgué par la loi n°93-53 du 17 mai 1993 ;
- Les articles 144 à 148 du Code des Droits d'Enregistrement et Timbre ;
- Les articles 46, 47 et 48 de la loi n°96-113 du 30 décembre 1996 portant loi de finances pour la gestion 1997 ;
- Les articles 51, 52, 53 et 54 de la loi n°97-88 du 29 décembre 1997 portant loi de finances pour la gestion 1998 ;
- L'article 45 de la loi n°2000-98 du 25 décembre 2000 portant loi de finances pour la gestion 2001 ;
- Les articles 33 et 45 de la loi n°2001-123 du 28 décembre 2001 portant loi de finances pour la gestion 2002 ;
- L'article 74 de la loi n°2002-101 du 17 décembre 2002 portant loi de finances pour la gestion 2003 ;
- Le décret n°2003-1098 du 19 mai 2003 ;
- Les articles 43, 44, 76 et 77 de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 portant loi de finances pour la gestion 2004 ;
- L'article 61 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004 portant loi de finances pour la gestion 2005.

3.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège social : 12, Avenue du Japon- 1073 Tunis

3.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING

Mme Héla NOUIRA YOUSSEF, Chef Département Support fonctionnel

Adresse : 12, Avenue du Japon- 1073 Tunis

Tél : (+216) 71 909 156 Fax : (+216) 71 906 173

3.1.13. Clauses statutaires particulières

Répartition des bénéfices – Dividendes – Paiement des dividendes (Article 48 des statuts tels que modifiés par l'AGE du 05/06/2012) :

Les produits annuels de la société, composés des revenus et des gains à l'inventaire, après déduction des charges et des provisions techniques telles qu'elles sont définies par les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurances, de toutes charges et provisions non techniques notamment les charges fiscales, sociales et financières, de tous amortissements

et provisions pour risques commerciaux et industriels ainsi que les prélèvements nécessaires pour la constitution de tous fonds de prévoyance que le conseil jugera utile, constituent le résultat comptable net. L'excédent du résultat comptable net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, constitue le bénéfice distribuable après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- Les réserves prévues par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui sont fixés.

Sur le bénéfice distribuable il est prélevé :

- une somme pour alimenter le fonds social au profit du personnel.
- les dividendes à servir aux actions fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le solde est affecté aux résultats reportés.

Les dividendes sont payés aux époques et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration entre les mains des Actionnaires.

Tous dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition sauf dans les cas suivants :

- si la distribution des dividendes a été effectuée contrairement aux dispositions législatives.
- s'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif de la distribution ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances de fait.

L'action en répétition fictif se prescrit par cinq années à partir de la date de distribution. Elle se prescrit en tous les cas par dix ans à partir de la date de la décision de distribution. Ce délai est relevé à quinze ans pour les actions en restitution intentées contre les dirigeants responsables de la décision de distribution des dividendes fictifs.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

La société s'engage à conformer l'article 48 de ses statuts conformément à la réglementation en vigueur.

Dispositions communes aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

Assemblées Ordinaires et Extraordinaires (Article 33 des statuts)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Elle peut avoir les pouvoirs, tout à la fois, d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales Constitutives.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les Actionnaires, même les absents ou incapables.

Convocation des Assemblées (Article 34 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur, par le conseil d'administration ou à défaut et en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent (3%) du capital social, par le liquidateur ou par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou de droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir au moins une fois par an et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

L'assemblée générale extraordinaire peut se réunir lorsqu'il en reconnaît l'utilité. Les convocations sont faites par avis publié au journal officiel de la république tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans le délais de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Lorsqu'une assemblée générale ordinaire n'a pu délibérer sur une première convocation faute de réunir le quorum requis, une deuxième assemblée est tenue sur une deuxième convocation dans quinze jours au moins sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Lorsqu'une assemblée générale extraordinaire n'a pu délibérer sur une première convocation faute de réunir le quorum requis, le délai de sa tenue peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Les réunions ont lieu au Siège Social, ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Droit de siéger à une Assemblée Générale (Article 35 des statuts) :

Seuls les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent participer à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois, pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, l'actionnaire doit être titulaire d'au moins dix (10) actions.

Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les dix (10) actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial

Toutefois, les personnes morales sont valablement représentées, soit par un de leurs représentants légaux ou par leur délégué investi d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le représentant légal ou son délégué soit personnellement actionnaire ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire membre lui-même de l'Assemblée.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées: Ordinaire et Extraordinaire, sauf, ainsi qu'il est dit sous l'article 14 ci-dessus, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont, sous toute réserve de ce qui est dit à l'article 36 ci-après, déterminés par le Conseil d'Administration.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Conditions à remplir pour siéger ou se faire représenter (Article 36 des statuts) :

Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire doit déposer son pouvoir au Siège Social, cinq jours avant la réunion.

Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et accepter les dépôts en dehors de ces limites.

Règlement des Assemblées Générales (Article 37 des statuts) :

L'Assemblée Générale est présidée par le président ou, en son absence, par un Administrateur délégué spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (Commissaire aux comptes ou liquidateur), c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux Actionnaires qui représentent tant par eux-mêmes que comme mandataire, le plus grand nombre d'actions et sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation.

le secrétaire de l'assemblée est désigné par les actionnaires présents ou représentés et qui peut être choisi en dehors des membres de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des Actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux.

Cette feuille est signée par les Actionnaires présents, ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau; elle est déposée au Siège Social et doit être communiquée à tout requérant.

La société s'engage à conformer l'article 37 de ses statuts aux dispositions de l'article 281 du Code des Sociétés Commerciales.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale (Article 38 des statuts) :

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui, ou par l'auteur qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été adressées avant la tenue de la première assemblée, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant, au minimum, 5% du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

Droit de vote de l'Assemblée Générale (Article 39 des statuts) :

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sous réserve de l'application des dispositions légales visant les Assemblées Constitutives ou Extraordinaires.

En cas de vote par correspondance, l'actionnaire doit utiliser le formulaire spécial mis à sa disposition à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale (Article 40 des statuts) :

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, et le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après la dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par un liquidateur, ou le cas échéant, par le liquidateur unique.

Assemblées Générales Ordinaires

Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 41 des statuts) :

L'Assemblée Générale Ordinaire (annuelle ou convoquée extraordinairement) se compose de tout actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant au moins dix actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'Actionnaires représentant au moins le tiers des actions donnant droit au vote, après déduction s'il y a lieu de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau, selon les formes prescrites alors par l'article 34 ci-dessus. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentées ou représentées.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 42 des statuts) :

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration. Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants. D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les états financiers d'une façon générale, examine tous les actes de gestion d'administrateurs et leur donne quitus.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'Administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.

Elle nomme, remplace et réélit les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, ainsi que les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit.

Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales que le Conseil d'Administration a approuvées.

Elle autorise tous emprunts par voies d'émission de bons ou d'obligations hypothécaires ou autres.

Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées du rapport du ou des Commissaires à peine de nullité.

Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour, et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement statue sur toutes questions qui lui sont soumises et qui ne comportent pas une modification des statuts.

Assemblées Générales Extraordinaires :

Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 43 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société, à la disposition des Actionnaires, quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 44 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, et dans le cadre de la législation et de la réglementation des Sociétés Anonymes, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient.

Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le Président Directeur Général lorsque cette modification est effectuée en application des dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première Assemblée Générale suivante.

Elle ne peut toutefois, augmenter les engagements des Actionnaires ni changer la nationalité de la société, à moins qu'elle ne réunisse l'unanimité des Actionnaires.

Elle peut en décider notamment, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- La fusion de la société avec toutes sociétés constituées ou à constituer ;
- La modification de la durée de la société, sa réduction, son extension ou la dissolution anticipée ;
- La modification de l'objet social ;
- L'augmentation ou la réduction du Capital Social ;
- La modification de la forme, du rang, ou du taux d'actions, sans que ce taux soit inférieur à cinq Dinars, ainsi que les conditions de leurs transmissions ;
- La réduction ou l'accroissement du nombre des Administrateurs dans les limites légales ;
- La modification du mode de délibération du Conseil d'Administration et l'extension ou la réduction de ses pouvoirs ;
- Toutes modifications à l'affectation et à la liquidation des bénéfices ;
- Et toutes modifications dans les conditions de la liquidation.

Quorum (Article 45 des statuts) :

Les Assemblées Générales qui sont appelées soit à vérifier les apports en nature, ainsi que les avantages particuliers, à nommer les premiers Administrateurs et à vérifier la sincérité de la déclaration du, ou des fondateurs de la société, soit à décider ou à autoriser toutes augmentations du capital ou à délibérer sur toutes modifications statutaires, y compris celles touchant à l'objet et à la forme de la société ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires groupant, au moins, la moitié du capital social.

Si la première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une deuxième Assemblée peut être convoquée dans les formes statutaires, et par deux insertions faites, l'une au Journal Officiel de la République Tunisienne, l'autre dans deux quotidiens dont une en langue arabe.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente Assemblée. La seconde Assemblée ne peut se tenir que quinze jours au plus tôt après la publication de la dernière insertion.

Elle ne délibère valablement, que si elle est composée d'Actionnaires représentant au moins le tiers du capital social.

A défaut de ce quorum, cette Assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus tard à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

La convocation de la réunion à l'Assemblée prorogée aura lieu dans les formes ci-dessus ; l'Assemblée doit comprendre un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers du capital social.

Dans toutes les Assemblées Générales, le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires, et notamment lorsqu'il s'agit d'Assemblées à caractère constitutif, des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport, ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

Dans le cas où une décision de l'Assemblée Générale porterait atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, cette décision ne sera définitive qu'après avoir été ratifiée par une Assemblée spéciale des Actionnaires dont les droits auront été modifiés.

Cette Assemblée sera convoquée, composée et délibérera dans les conditions applicables aux Assemblées Générales Extraordinaires.

Transmission des droits et obligations attachés aux titres (Article 17 des statuts) :

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe, la possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux statuts de la société et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.

La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un ou plusieurs actionnaires. Les héritiers, ayants-droits ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, en demander le partage ou la liquidation, ni s'immiscer, en aucune manière dans les actes de son administration : ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 75 000 000 dinars
Nombre d'actions : 15 000 000 actions
Nominal : 5 dinars
Forme des actions : Nominative
Catégorie : Ordinaire
Libération : Intégrale
Jouissance : 01/01/2014

3.3. Evolution du capital social

Date de l'AGE	Année de réalisation	Nature de l'opération	Evolution du capital			Capital en circulation			Valeur Nominale
			Montant en D	Nombre d'actions	Nombre de CI	Montant en D	Nombre d'actions	Nombre de CI	
25/03/1981	1981	Capital initial	2 000 000	20 000		2 000 000	20 000		100
29/12/1988	1990	Incorporation de réserves	500 000	5 000		2 500 000	25 000		100
		Emission en numéraire	2 500 000	25 000		5 000 000	50 000		100
31/05/1994	1994	Incorporation de réserves	1 000 000	10 000		6 000 000	60 000		100
		Emission en numéraire	9 000 000	90 000		15 000 000	150 000		100
26/07/1996	1996	Réduction de la valeur nominale				15 000 000	1 500 000		10
26/07/1996	1997	Emission en numéraire	7 000 000	700 000		22 000 000	2 200 000		10
26/07/1996*	1999	Emission de 240 000 CI	2 400 000		240 000	24 400 000	2 200 000	240 000	10
19/09/2002	2003	Emission en numéraire	5 600 000	500 000	60 000	30 000 000	2 700 000	300 000	10
19/09/2002	2006	Emission en numéraire	3 000 000	270 000	30 000	33 000 000	2 970 000	330 000	10
		Incorporation de réserves	2 000 000	180 000	20 000	35 000 000	3 150 000	350 000	10
12/01/2010	2010	Reconstitution des CI en actions ordinaires				35 000 000	3 500 000		10
		Réduction de la valeur nominale				35 000 000	7 000 000		5
12/01/2010	2010	Emission en numéraire	10 000 000	2 000 000		45 000 000	9 000 000		5
06/12/2010	2012	Emission en numéraire	30 000 000	6 000 000		75 000 000	15 000 000		5

* L'AGE du 21/12/2001 a décidé de limiter l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 26/07/1996 de 15MD à 35MD au montant souscrit et libéré, soit 9,4MD

3.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2014

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	3 494	14 984 116	74 920 580	99,89%
Personnes morales	97	12 716 599	63 582 995	84,78%
Ayant 3% et plus du capital	8	9 014 909	45 074 545	60,10%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	14	2 652 815	13 264 075	17,69%
Public ayant au maximum 0,5% du capital	75	1 048 875	5 244 375	6,99%
Personnes physiques	3 397	2 267 517	11 337 585	15,12%
Ayant 3% et plus du capital				
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital				
Public ayant au maximum 0,5% du capital	3 397	2 267 517	11 337 585	15,12%
Actionnaires étrangers	13	15 870	79 350	0,11%
Personnes morales	3	6 313	31 565	0,04%
Ayant 3% et plus du capital				
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital				
Public ayant au maximum 0,5% du capital	3	6 313	31 565	0,04%
Personnes physiques	10	9 557	47 785	0,06%
Ayant 3% et plus du capital				
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital				
Public ayant au maximum 0,5% du capital	10	9 557	47 785	0,06%
Droits rompus		14	70	0,00%
Totaux	3 507	15 000 000	75 000 000	100,00%

3.4.1. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social au 31/12/2014

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Banque Nationale Agricole - BNA -	2 437 030	12 185 150	16,25%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance - STAR -	2 175 248	10 876 240	14,50%
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance - COMAR -	1 721 455	8 607 275	11,48%
Société Tunisienne de Banque - STB -	601 360	3 006 800	4,01%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières - ETAP -	568 888	2 844 440	3,79%
ASSURANCES SALIM	539 979	2 699 895	3,60%
SIMPAR	473 351	2 366 755	3,16%
ASSURANCE MUTUELLE ITTIHAD	497 598	2 487 990	3,32%
Total	9 014 909	45 074 545	60,10%

Un contrat de liquidité a été mis en œuvre à compter du 11/03/2015 entre les actionnaires BNA, COMAR et STAR afin d'assurer la liquidité des actions Tunis Re et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 105 000 actions Tunis Re (35 000 par BNA, 35 000 par la COMAR et 35 000 par la STAR) et de 900 000 de liquidité (300 000 pour la BNA, 300 000 pour la COMAR et 300 000 pour la STAR) et ce pour une durée de six mois.

3.4.2. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2014

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Banque Nationale Agricole - BNA -	2 437 030	12 185 150	16,25%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance - STAR -	2 175 248	10 876 240	14,50%
Société Tunisienne de Banque - STB -	601 360	3 006 800	4,01%
Société Immobilière et de Participations - SIMPAR -	473 351	2 366 755	3,16%
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT -	254 588	1 272 940	1,70%
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance - COMAR -	1 721 455	8 607 275	11,48%
Assurances SALIM	539 979	2 699 895	3,60%
Etat Tunisien	213 334	1 066 670	1,42%
Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles - CTAMA -	319 030	1 595 150	2,13%
Mme Lamia BEN MAHMOUD	4	20	0,00%
Total	8 735 379	43 676 895	58,24%

3.4.3. Nombre d'actionnaires au 31/12/2014

Au 31/12/2014, le capital de la société « Tunis Re » est réparti entre 3 507 actionnaires :

- 100 personnes morales ;
- 3 407 personnes physiques.

3.5. Relations de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » avec les parties liées

3.5.1. Informations sur les engagements

- Le total des primes acceptées des sociétés cédantes membres du Conseil d'Administration s'est élevé au 31/12/2013 à 26 102 mD qui se détaillent comme suit :

(en mD)	Montant
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance - STAR -	8 304
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance - COMAR -	5 237
Groupe - CTAMA- MGA -	2 437
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT -	4 974
Assurances SALIM	5 150
Total	26 102

- Le total des dépôts et les placements auprès des banques membres du Conseil d'Administration au 31/12/2013 s'élève à 31 256mD qui se détaillent comme suit :

(en mD)	Montant
Bnaque Nationale Agricole - BNA - *	19 496
Société Tunisienne de Banque - STB - **	11 760
Total	31 256

*dont 19 391 mD en devises

**dont 8 564 mD en devises

3.5.2. Transferts de ressources

- Deux conventions signées entre « Tunis Re » et le Ministère des finances sont en cours. L'une est relative au Fond de Garantie des assurés (FGA) et l'autre au Fonds de Péréquation des Changes (FPC) Le service rendu à l'Etat par la prise en charge de la gestion de ces fonds est rémunéré en vertu des conventions de gestion prévoyant les conditions de cette rémunération.

Convention de gestion du FGA :

Cette convention est conclue entre Tunis Re et le Ministère des Finances le 24 Mai 2011 afin de confier à Tunis Re la gestion des dossiers de l'indemnisation des dégâts liés directement à l'activité conséquences d'actes survenus suite aux émeutes et mouvements populaires qu'a connu le pays entre le 17 Décembre 2010 au 28 Février 2011.

Au titre de cette gestion « Tunis Re » perçoit une rémunération annuelle sous forme de commission pour un montant de 250 000 dinars.

Convention de gestion du FPC

Cette convention est conclue entre Tunis Re et le Ministère des Finances le 08 Décembre 1999 et est relative aux termes et conditions de la gestion du fonds de de Péréquation des Changes (FPC) et à la réglementation de la relation entre la Société et l'Etat Tunisien

Au titre de l'exercice 2013, le total des commissions perçues par « Tunis Re » comme rémunération de gestion des fonds confiés à elle s'est élevé à 262 457,607 Dinars.

- La société « Tunis Re » a souscrit à des emprunts obligataires :
 - Emis par des sociétés membres du conseil d'administration ;
 - Emis par des sociétés filiales de certains membres du conseil d'administration ;
 - Garanties par des banques membres du conseil d'administration.

(en Dinars)	Montant de l'emprunt	Montant souscrit	Taux	Durée	Dernière échéance	Encours au 31/12/2013	Encours au 30/06/2014
BNA 2011 FGA	80 000 000	2 500 000	6,20%	10 ans	24/05/2021	2 500 000	2 500 000
BNA SUB. 2009	50 000 000	1 000 000	5,40%	15 ans	07/04/2024	733 200	666 500
E Nat 2014 - 7 ans		2 000 000	6,15%	7 ans	20/06/2021	-	2 000 000
E Nat 2014 - 10 ans	500 000 000	3 000 000	6,35%	10 ans	20/06/2024	-	3 000 000
Meublalex 08	10 000 000	500 000	5,40%	7 ans dont 2 ans de franchise	28/08/2016	300 000	300 000
Meublalex 10	10 000 000	700 000	5,40%	7 ans dont 2 ans de franchise	26/04/2017	560 000	420 000
STAR	20 000 000	400 000	7,50%	10 ans	30/04/2014	400 000	-
STAR (CGA)	10 000 000	200 000	6,50%	10 ans	30/06/2016	200 000	200 000
STAR (CGA)	10 000 000	253 000	6,50%	10 ans	30/06/2016	253 000	253 000
STAR (CGA)	10 000 000	454 000	6,50%	10 ans	30/06/2016	454 000	454 000
STB 2008-2	50 000 000	1 000 000	6,50%	16 ans	18/02/2025	750 000	687 500
STB 2010-1	100 000 000	1 000 000	5,30%	15 ans	23/03/2025	799 900	733 200
STB 2011	100 000 000	2 000 000	5,84%	5 ans	29/06/2016	2 000 000	2 000 000
STB 2012-1	150 000 000	2 000 000	6,15%	5 ans	09/08/2017	1 600 000	1 600 000
UNIFACTOR 10	10 000 000	600 000	5,59%	5 ans	04/02/2016	360 000	240 000
UNIFACTOR 2013	20 000 000	500 000	7,00%	5 ans	14/10/2018	500 000	500 000
Total						11 410 100	15 554 200

3.5.3. Obligations et engagements de Tunis Re envers les dirigeants

La rémunération du Président Directeur Général est fixée suivant le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 22/12/2009. Cette rémunération englobe (sur une base de 12 mois) :

- a- Un salaire mensuel
 - Salaire net mensuel de 6 000D
 - Cotisations sociales à la charge de l'employé 272,076D
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de 3 507,186D
 - Charges sociales patronales de 547,470D
- b- Prime d'intéressement au titre de l'année 2012 et servie en 2013 :
 - Prime d'intéressement nette de 21 600D
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de 10 149,302D

c- Les avantages en nature comportent

- 500 litres de carburant par mois avec voiture de fonction.
- La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 140D par trimestre soit 465,400D pour l'année 2013.

Les jetons de présence sont fixés à un montant forfaitaire annuel brut de 6 000D par administrateur et par membre du comité permanent d'audit.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 72 000D et 18 000D.

3.6. Dividendes

La distribution des dividendes relatifs aux quatre derniers exercices a été comme suit :

	2011	2012	2013
Dividendes (en Dinars)	2 925 000	5 250 000	5 250 000
Nombre d'actions	9 000 000	15 000 000	15 000 000
Dividende par action	0,325	0,350	0,350
Dividende en % du nominal	6,50%	7,00%	7,00%
Date de mise en paiement	15/06/2012	21/06/2013	26/06/2014

3.7. Marché des titres

Les actions de la société « Tunis Re » sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La société ne possède pas de titres de créance négociés sur le marché local ou à l'étranger.

3.8. Notation de la société

La société « Tunis Re » est notée B+ (Good) avec perspective stable par l'agence de notation A.M.BEST en date du 10 juillet 2014.



NEWS RELEASE

A.M. BEST EUROPE – RATING SERVICES LIMITED, LONDON

FOR IMMEDIATE RELEASE

CONTACTS: Ghislain Le Cam, CFA
Associate Director, Analytics
+(44) 20 7397 0268
ghislain.lecam@ambest.com

Mahesh Mistry
Director, Analytics
+(44) 20 7397 0325
mahesh.mistry@ambest.com

Christopher Sharkey
Manager, Public Relations
+(1) 908 439 2200, ext. 5159
christopher.sharkey@ambest.com

Jim Peavy
Assistant Vice President, Public Relations
+(1) 908 439 2200, ext. 5644
james.peavy@ambest.com

A.M. Best Affirms Ratings of Société Tunisienne de Réassurance

LONDON, 10 July 2014—A.M. Best has affirmed the financial strength rating of B+ (Good) and the issuer credit rating of “bbb-” of Société Tunisienne de Réassurance (*Tunis Re*) (Tunisia). The outlook for both ratings remains stable.

The ratings of *Tunis Re* reflect its strong risk-adjusted capitalisation, good underwriting performance and solid business position in its domestic market. The ratings also recognise *Tunis Re*’s exposure to the macro-economic and political risks in Tunisia, its core market.

Tunis Re’s risk-adjusted capitalisation remains strong and is expected to strengthen, supported by good earnings retention and external capital generation. After a successful capital increase in May 2012, which boosted *Tunis Re*’s capital and surplus to TND 131.5 million at year-end 2012, the company intends to raise an additional TND 25 million by 2016.

In 2013, *Tunis Re*’s gross written premium (GWP) increased by 11% to TND 85.9 million, which strengthened its leading position in the Tunisian reinsurance market, with an estimated market share of approximately 20%. The company reported a record net income of TND 7.7 million in 2013, chiefly driven by solid investment income, with technical performance remaining modest, producing a combined ratio of 98%.



NEWS RELEASE

A.M. BEST EUROPE – RATING SERVICES LIMITED, LONDON

Tunis Re's management has successfully navigated the company through a turbulent period within its domestic market. Despite gradual improvement in its geographical diversification, 64% of the company's GWP was generated in Tunisia in 2013. Additionally, the majority of its investment portfolio is restricted to the domestic market.

Positive rating actions are unlikely at present.

Negative rating actions could occur if Tunis Re's financial performance or risk-adjusted capitalisation were to materially deteriorate. Additionally, the company's ratings could be negatively affected by heightened economic and political risks in Tunisia.

The methodology used in determining these ratings is Best's Credit Rating Methodology, which provides a comprehensive explanation of A.M. Best's rating process and contains the different rating criteria employed in the rating process. Best's Credit Rating Methodology can be found at www.ambest.com/ratings/methodology.

In accordance with Regulation (EC) No. 1060/2009, the following is a link to required disclosures:
A.M. Best Europe - Rating Services Limited Supplementary Disclosure.

This rating announcement has been issued by A.M. Best Europe – Rating Services Limited, which is a subsidiary of A.M. Best Company. A.M. Best Company is the world's oldest and most authoritative insurance rating and information source. For more information, visit www.ambest.com.

Copyright © 2014 by A.M. Best Company, Inc. ALL RIGHTS RESERVED.

####

May 9, 2014

A.M. Best's Debt Ratings: Methodology Summary & FAQ

A.M. Best views subordination of the security in the capital structure as the primary factor for notching.

On May 6, 2014, A.M. Best released an update to its criteria report titled *Insurance Holding Company and Debt Ratings*. Although A.M. Best's approach to rating insurance holding companies (IHCs) and debt instruments remains largely unchanged with the criteria update, there were several noteworthy enhancements and clarifications. This briefing provides an overview of A.M. Best's approach to holding company and debt ratings, summarizes the main updates to the criteria and concludes with a section on Frequently Asked Questions (FAQs).

Overview

A.M. Best's fundamental rating approach for the assignment of any Best's Credit Rating is to examine an organization from both the top down and the bottom up. The foundation of the top-down analytical approach is the assessment of the IHC on a consolidated basis. A.M. Best reviews the ultimate parent and consolidated group to capture the entire group's performance, capital position, financial leverage, fixed-charge coverage, liquidity, asset quality and diversification, as well as other factors to assess the financial standing of the organization as a whole. The analysis includes any debt or hybrid securities issued by the IHC to the public financial markets.

To assess the level of debt within the capital structure, A.M. Best uses several financial leverage ratios that compare the level of debt with the level of capital. Accordingly, A.M. Best has developed guidelines for the impact of borrowing levels and servicing ability on an insurer's ratings (see Exhibit 1). In addition to leverage, A.M. Best considers the quality of the capital structure and the permanency of capital.

The ability to service financial obligations over time is a function of the organization's current capitalization and ability to generate earnings from operations. Unencumbered cash, cash equivalents and short-term investments held at the IHC also may support the parent company's debt service. In evaluating an IHC's ability to service its financial obligations, A.M. Best considers several coverage ratios, including interest and fixed-charge coverage (see Exhibit 1).

Another important component of holding company analysis and debt ratings is liquidity. A high degree of liquidity enables an insurer to meet unexpected needs for cash without the untimely sale of investments or fixed assets, which may result in substantial realized losses due to temporary market conditions or tax consequences.

In addition to the above, items such as operating leverage, asset allocation, capital adequacy and enterprise risk management, among others, play a major role in the analysis. Please refer to the criteria for

Exhibit 1 Typical Holding Company Financial Leverage & Interest Coverage Guidelines

ICR Category	Debt/Capital*	Interest Coverage**
aaa	<15%	>10x
aa	<25	>7x
a	<35	>5x
bbb	<45	>3x
bb	<65	>2x
b	>65%	<2x

* Long-term + Short-term Debt (adjusted for hybrid securities)/ [(Total Shareholder's Equity + Minority Interest and Other + Preferred Stock (Non Equity) + Long-term Debt + Short-term Debt) net of AOC]

** Pretax Operating Income + Interest Expense/Interest Expense + Preferred Dividends

A.M. Best's economic view of capital in any given organization can differ significantly from reported capitalization.

Analytical Contacts
Stefan Holzberger, London
+44 20 7397 0288
Stefan.Holzberger@ambest.com

Mathilde Jakobsen, London
+44 20 7397 0266
Mathilde.Jakobsen@ambest.com

Editorial Management
Brendan Noonan



Copyright © 2014 by A.M. Best Company, Inc. ALL RIGHTS RESERVED. No part of this report or document may be distributed in any electronic form or by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of the A.M. Best Company. For additional details, refer to our *Terms of Use* available at the A.M. Best Company website: www.ambest.com/terms.

information on these key factors that drive the analysis and ratings of IHCs and debt securities. The criteria can be found at www.ambest.com/methodology.

Rating the IHC

The rating of the IHC is determined by reference to the issuer credit rating (ICR) of the operating insurer(s), reflecting analysis of both the credit risk implications of the IHC being a separate legal entity from the operating insurer(s), and the normal subordination of IHC creditors to operating company policyholders.

Exhibit 2

ICR to ICR Typical Notching

Operating Co.	Holding Co.
aaa	0-2
aa+	2-3
aa/aa-	3
a+/a/a-	3
bbb+/bbb	3
bbb-	3-4
bb+/bb	4
bb-	4-5

Due in part to the greater degree of risk taken by senior unsecured creditors of the IHC relative to that of the operating company, the IHC normally is assigned a lower ICR than the operating company (see Exhibit 2).

Debt & Preferred Stock Ratings

A.M. Best's debt ratings are established by reference to the ICR of the issuing entity. A.M. Best views subordination of the security in the capital structure of the IHC as the primary factor for notching. The

rationale is that in the event the IHC becomes bankrupt, senior obligations must be repaid before subordinated creditors receive any payment.

Securities described in the indenture agreement as being senior to all other unsecured obligations receive zero notches from the ICR of the IHC. Securities contractually subordinated only to senior debt receive one notch. Securities contractually subordinated to senior debt and subordinated debt receive two notches (see Exhibit 3). Additionally, aggressive loss-absorption features can influence notching. On the other hand, features that do not affect

subordination (e.g., interest deferral) do not have an effect on notching. The emphasis on subordination for determining notching is clarified in the updated criteria.

Exhibit 3

Notching

Security Type	Notches From Non-Operating Holding Company
Senior Debt	0
Subordinated Debt	-1
Junior Subordinated Debt, Trust Preferred, Capital Trust Securities, Preferred Securities/Stock	-2

two notches below the IHC's ICR; i.e., rated at the same level as junior subordinated debt. This is due to A.M. Best's practice of limiting notching to two levels below the senior debt rating.

Ratings of debt issued by operating companies are notched from the published ICR of the operating company. The degree of subordination of the rated issue to the most senior creditors of the operating company (usually policyholders) is reflected in the rating level (see Exhibit 4).

In certain jurisdictions, the seniority of policyholders and senior debt holders ranks *pari passu*. In this scenario, senior debt would receive zero notches instead of one, subordinated debt would receive one notch instead of two, and preferred stock would receive two notches instead of three. While this has always been the case, the updated criteria clarifies A.M. Best's stance on this.

In cases where a trust or special-purpose entity issues securities backed by a different class of securities, the securities issued by the trust are notched one below the securities issued by the

insurance entity to fund the obligations, subject to the cap on notching. Modifications to this can occur, depending on the details of the issue.

Frequently Asked Questions

The following FAQ seeks to identify the main themes of the criteria and clarify how A.M. Best's analysts put the high-level principles set out in the methodology into practice.

Q: What has changed in the new version of the criteria versus the prior?

A: The updated criteria does not introduce a change in approach to insurer debt ratings. Rather, it provides clarity on key elements of the criteria. For example, the emphasis placed on structural subordination when notching a debt security from the insurance holding company was highlighted. Features of debt securities that do not affect subordination (e.g., interest deferral) do not have an effect on notching.

Another key element of the criteria is treatment of situations where the security of policyholders and senior debt holders is *pari passu*. In this case, senior debt would not be notched lower than the entity's issuer credit rating. This is the case for German and Swiss reinsurers.

These points are emphasized in the updated criteria for clarity and transparency, but the treatment has not changed.

Q: If an IHC issues junior subordinated debt and has no subordinated debt in the capital structure, what is the rating of the junior subordinated debt?

A: In this case, the junior subordinated debt would be rated two notches below the IHC's ICR, effectively leaving a placeholder for any future subordinated debt to be issued by the IHC. This approach gives the investor the appropriate rating level at the time of issuance, rather than having the bonds downgraded when the IHC issues subordinated debt.

Q: Would A.M. Best upgrade a junior subordinated issue to subordinated, if the issue to which it was subordinated is redeemed?

A: The answer is no. The expectation would be that at some point the IHC would issue new subordinated debt to replace the issue that was redeemed. Leaving the rating of the junior subordinated debt unchanged prevents moving the rating up, only to move it back down when the subordinated debt tranche is replaced with a new issue.

Q: If an IHC has dated and undated subordinated debt, and some of the undated issues state clearly that they are subordinate to dated subordinated debt, but others do not state this specifically, how does A.M. Best rate these undated subordinated indentures?

A: In some capital structures, what counts as junior subordinated and what counts as subordinated is less than clear and subject to interpretation. If the debt documentation suggests that the intention is for such issues to rank as junior, then they will be rated as such. In addition, A.M. Best will evaluate the overall capital structure and form an opinion as to an investor's expectation or understanding as to the level of subordination.

Exhibit 4 Typical Notching from Operating Company ICR to Operating Company Debt Instrument

Issuer Credit Rating	Senior Unsecured Debt	Subordinated Debt	Preferred Stock*
aaa/aa/a	1	2	3
bbb+/bbb	1	2	3
bbb-	2	3	4
bb+ or below	3 or more	4 or more	5 or more

* This also applies to junior subordinated debt, trust preferred and capital trust securities.

In the above example, if several undated subordinated notes are explicitly cited as being subordinate to dated notes, then the remaining undated notes also would be deemed subordinate to the dated notes.

Q: In terms of shelf ratings, does A.M. Best provide the rating level for both subordinated and junior subordinated debt?

A: Yes. In order to provide guidance to the market as to the eventual rating level of both subordinated and junior subordinated debt, A.M. Best's shelf ratings generally will include both.

Q: The criteria states that aggressive loss-absorption features can influence notching, if the debt would convert to a more subordinated type of security in a stressed scenario. Does this mean that such instruments could be rated more than two notches below the IHC, or is it A.M. Best's practice to limit notching to two levels?

A: Although as a general rule, A.M. Best limits notching to two levels from the IHC or three levels from the issuer if an insurance operating company, the final decision rests with the rating committee. These levels of notching should be viewed as a guideline that would apply to most situations. It is possible, however, for the rating committee to decide that wider notching is warranted.

Q: The criteria states that features that do not affect subordination (e.g., interest deferral or step-up provisions) do not have an effect on notching. Why is this?

A: The decision not to have features such as interest deferral influence notching ties to A.M. Best's narrow notching band. A.M. Best caps notching at two levels below the holding company ICR, so junior subordinated debt and preferred stock both are rated the maximum two notches below the holding company, regardless of features such as interest deferral.

An argument could be made for factoring in these features when rating subordinated debt, thus allowing such features to necessitate an additional notch and thereby aligning the subordinated debt with deferral features with junior subordinated debt. However, A.M. Best's view is that contractual subordination should be the driving determinant, and factors such as interest deferral/cancellation do not warrant an additional notch.

In rare cases, a security ranking junior to another security may allow the issuer less flexibility than the securities ranking above it. For example, junior subordinated debt might have no interest deferral, while subordinated debt does have deferral or write-down clauses. Nevertheless, A.M. Best will notch the securities according to their ranking in a wind-up scenario as, despite the flexibility afforded to the insurer, the key issue for the investor in a liquidation would be the recovery, which is driven by the seniority of the instrument in the capital structure.

Importantly, these features, although not affecting notching, do play a role in A.M. Best's view of quality of capital and financial flexibility – both key elements of any insurer's rating.

Q: In cases where a trust or special-purpose entity issues securities backed by a different class of securities, the securities issued by the trust are notched one below the securities issued by the insurance entity to fund the obligations, subject to the cap on notching. If the trust is merely a pass-through vehicle, why the additional notch for the trust-issued securities?

A: In a wind-up scenario it is possible that recovery on the trust-issued notes is less than the recovery on the notes backing the trust (i.e., the collateral). In this situation, as a separate legal

entity, the trust will incur its own legal and administrative costs, which could dramatically reduce the funds available to satisfy the investors in the trust securities. In addition, the creditors of the trust may be in a different jurisdiction than the creditors of the insurer. The likelihood of this recovery shortfall is greater in more litigious jurisdictions.

The criteria notes that under certain circumstances, "modifications to this [i.e., the additional notching] can occur, depending on the details of the issue." In some circumstances, where the jurisdiction and features of the securities significantly strengthen the parity between trust-issued notes and the collateral, A.M. Best will consider rating the trust-issued securities based solely on the features of the collateral notes.

GUIDE TO BEST'S ISSUER CREDIT AND DEBT RATINGS

A Best's Issuer Credit and Debt Rating is an independent opinion based on a comprehensive quantitative and qualitative evaluation of a company's balance sheet strength, operating performance and business profile and, where appropriate, the specific nature and details of a rated debt security. Best's Issuer Credit and Debt Ratings are not a warranty of a company's ability to meet its ongoing financial obligations.

Long-Term Credit Ratings

A Best's Long-Term Debt Rating (issuer credit rating) is an opinion as to the issuer's ability to meet its ongoing financial obligations to security holders when due. These ratings are assigned to debt and preferred stock issues.

	Rating	Descriptor	Definition
Investment Grade	aaa	Exceptional	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, an exceptional ability to meet the terms of the obligation.
	aa	Very Strong	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, a very strong ability to meet the terms of the obligation.
	a	Strong	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, a strong ability to meet the terms of the obligation.
	bbb	Adequate	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, an adequate ability to meet the terms of the obligation; however, is more susceptible to changes in economic or other conditions.
Non-Investment Grade	bb	Speculative	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, speculative credit characteristics, generally due to a moderate margin of principal and interest payment protection and vulnerability to economic changes.
	b	Very Speculative	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, very speculative credit characteristics, generally due to a modest margin of principal and interest payment protection and extreme vulnerability to economic changes.
	ccc, cc, c	Extremely Speculative	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, extremely speculative credit characteristics, generally due to a minimal margin of principal and interest payment protection and/or limited ability to withstand adverse changes in economic or other conditions.
	d	In Default	In default on payment of principal, interest or other terms and conditions. The rating also is utilized when a bankruptcy petition, or similar action, has been filed.

A Best's Long-Term Issuer Credit Rating (ICR) is an opinion as to the ability of the issuer/entity to meet its ongoing senior financial obligations. A.M. Best also uses its Long-Term Credit Rating Scale when assigning Issuer Credit Ratings. A.M. Best also assigns Issuer Credit Ratings to insurance companies. The definition is applied to insurance companies that are assigned an Issuer Credit Rating are as follows: (aaa) - Exceptional; (aa) - Superior; (a) - Excellent; (bbb) - Good; (bb) - Fair; (b) - Marginal; (ccc and cc) - Weak; (c) - Poor; (re) - Regulatory Supervision/Liquidation.

Ratings from "aa" to "ccc" may be enhanced with a "+" (plus) or "-" (minus) to indicate whether credit quality is near the top or bottom of a category. A company's/issuer's Long-Term Credit Rating also may be assigned an Under Review modifier ("u") that generally is event-driven (positive, negative or developing) and indicates that the company's/issuer's rating opinion is under review and may be subject to near-term change. Ratings prefixed with an "!" denote indicative ratings. Issuer Credit Ratings may also be assigned a Public Data modifier ("pd") which indicates that a company does not subscribe to A.M. Best's interactive rating process.

Short-Term Credit Ratings

A Best's Short-Term Debt Rating is an opinion as to the issuer's/entity's ability to meet its financial obligations having maturities generally less than one year, such as commercial paper.

	Rating	Descriptor	Definition
Investment Grade	AMB-1+	Strongest	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, the strongest ability to repay short-term debt obligations.
	AMB-1	Outstanding	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, an outstanding ability to repay short-term debt obligations.
	AMB-2	Satisfactory	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, a satisfactory ability to repay short-term debt obligations.
	AMB-3	Adequate	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, an adequate ability to repay short-term debt obligations; however, adverse economic conditions will likely lead to a reduced capacity to meet its financial commitments on short-term debt obligations.
Non-Investment Grade	AMB-4	Speculative	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, speculative credit characteristics and is vulnerable to economic or other external changes, which could have a marked impact on the company's ability to meet its commitments on short-term debt obligations.
	d	In Default	In default on payment of principal, interest or other terms and conditions. The rating also is utilized when a bankruptcy petition, or similar action, has been filed.

A Best's Short-Term Issuer Credit Rating (ICR) is an opinion as to the ability of the issuer/entity to meet its senior financial commitments on obligations maturing in generally less than one year. A.M. Best also uses its Short-Term Rating Scale when assigning Issuer Credit Ratings. A company's/issuer's Short-Term Credit Rating also may be assigned an Under Review modifier ("u") that generally is event-driven (positive, negative or developing) and indicates that the company's rating opinion is under review and may be subject to near-term change. Ratings prefixed with an "!" denote indicative ratings.

Not Rated (nr)

The nr designation may be assigned to issuers or issues that were previously rated.

Rating Outlook

Best's Credit Ratings (aaa to c) are assigned a Rating Outlook that indicates the potential direction of a company's/issuer's rating for an immediate period, generally defined as the next 12 to 36 months. A.M. Best does not assign Public Data ratings to debt issues and Public Data Issuer Credit Ratings are not assigned an Outlook. Rating Outlooks are as follows:

Positive	Indicates a company's financial/market trends are favorable, relative to its current rating level, and if continued, the company has a good possibility of having its rating upgraded.
Negative	Indicates a company is experiencing unfavorable financial/market trends, relative to its current rating level, and if continued, the company has a good possibility of having its rating downgraded.
Stable	Indicates a company is experiencing stable financial/market trends and that there is a low likelihood that its rating will change in the near term.

Best's Credit Ratings are distributed via press release and/or the A.M. Best Web site at www.ambest.com, and are published in the Rating Monitor section of BestWeek®. Best's Credit Ratings are proprietary and may not be reproduced without permission.

Copyright © 2027 by A.M. Best Company, Inc.

Version 022707

CHAPITRE 4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

4.1. Présentation générale de la société et de son secteur

4.1.1. Les principes généraux de la réassurance

a. Définition

La réassurance est une opération par laquelle un assureur s'assure lui-même auprès d'un tiers (le réassureur) pour une partie ou la totalité des risques qu'il a garanti, moyennant le paiement d'une prime. La réassurance est donc un arrangement au terme duquel une société «le réassureur» s'engage à indemniser une société d'assurance «la cédante» contre tout ou partie du risque qu'elle a souscrit au terme d'une ou plusieurs polices d'assurance. La réassurance diffère de l'assurance par une plus grande complexité inhérente à la diversité plus importante de ses activités et à son caractère international. La réassurance permet à une cédante d'obtenir certains avantages, notamment une réduction de son engagement net sur des risques individuels et une protection contre des pertes multiples ou importantes. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Par ailleurs, un réassureur peut céder à son tour à d'autres réassureurs (appelés rétrocessionnaires) une partie des risques en question, il s'agit du principe de la rétrocession.

b. Principe

Le principe de la réassurance est aussi simple que celui de l'assurance. Il s'agit pour la société d'assurance (la cédante) de céder à une société spécialisée (le réassureur) un risque aléatoire (les conséquences d'un sinistre incendie, de la mort, d'un tremblement de terre, d'un naufrage) contre le règlement d'une prime de réassurance correspondant au risque transféré et au mode de transfert prévu dans le contrat de réassurance (le traité).

La société d'assurance est alors appelée la cédante (ou assureur primaire) et elle effectue une cession auprès d'un ou de plusieurs réassureurs (l'assureur secondaire) par un contrat de réassurance (ou programme). Un contrat de réassurance existe sous de nombreuses formes et peut couvrir une période donnée ou non, bien que la plupart des contrats de réassurance aient une période de validité d'un an.

Le contrat de réassurance ne lie juridiquement que la cédante à son réassureur. Ainsi, la cédante devra rembourser son assuré sinistré même si le réassureur lui refuse le paiement.

Le particulier ou l'entreprise assuré n'est en principe pas au courant de l'existence d'un contrat de réassurance et il n'a aucun contact avec le(s) réassureur(s).

Jadis, limitée à quelques affaires spécifiques, le réassureur est devenu aujourd'hui un acteur important du secteur de l'assurance où il y joue une influence croissante. Cette montée du rôle du réassureur est due à plusieurs facteurs :

- La réassurance permet aux cédantes de faire face aux pics de sinistralité exceptionnels du type tempête ou attentats du World Trade Center. Ainsi la réassurance aide à empêcher la faillite d'un assureur qui n'a pas les fonds indispensables en cas de très grande catastrophe ;
- En se réassurant, la cédante dispose d'une plus grande sûreté financière et peut donc souscrire plus d'affaires qu'elle ne l'aurait pu faire si elle n'avait pas de réassureurs et ne disposait que de ses fonds propres ;
- La réassurance permet de lisser les bilans et résultats financiers des cédantes d'une année sur l'autre en intervenant les années où il existe de nombreux sinistres chez la cédante. Ainsi, la cédante a une plus grande stabilité financière sur moyen et long terme ;
- Enfin, la pression des autorités réglementaires, des agences de rating ou même des actionnaires pousse les sociétés d'assurance à se réassurer dans certaines branches.

Les réassureurs couvrent en général des risques avec des garanties très importantes. Ils éprouvent donc le besoin d'atomiser leurs risques encore plus que les assureurs. Les réassureurs possèdent souvent un

portefeuille très international, éclaté sur de nombreux pays, et très varié dans de nombreuses branches. De même, un réassureur fera plus attention au contrôle de son cumul. On utilise souvent l'expression équivalente en anglais « d'agrégats » pour parler de ces cumuls.

Sur un même programme (ou bien contrat) de réassurance, il existe une seule cédante et en général plusieurs réassureurs (souvent de l'ordre de quatre à dix mais parfois jusqu'à plus de trente). Le réassureur qui a la plus grande part de la cession totale est appelé le réassureur apériteur (leader). Celui-ci peut jouir de certains privilèges par rapport aux autres, et en général c'est uniquement avec lui que la cédante discutera d'une éventuelle modification du contrat ou bien négociera dans le but d'inclure des affaires spéciales. Les autres réassureurs doivent suivre la décision de ces discussions.

c. Fonctionnement

On distingue deux activités : Vie et Non vie. L'activité Non vie se subdivise en plusieurs branches dans la réassurance (dommages aux biens, responsabilité civile, etc.) qui se déclinent en trois grands types ou modes de réassurance (obligatoire, facultatives et facultative-obligatoire) qui peuvent eux-mêmes se conjuguer sous quatre grandes formes de contrats de réassurance (excédent de sinistre, excédent de pleins, excédent de perte, quote-part).

Notons que depuis 2011, « Tunis Re » a créé un Window dédié exclusivement à la souscription des affaires retakaful en offrant des couvertures pour tous les produits d'assurance islamiques et contribuer ainsi au développement de cette forme de garantie aussi bien en Tunisie qu'en Afrique, Pays du golfe et Asie.

La plupart des contrats ont une durée d'un an. Chaque année les contrats de réassurance sont renouvelés durant la période de renouvellement qui marque traditionnellement le pic d'activité chez les réassureurs, les courtiers de réassurance et le département cession des cédantes.

Il arrive souvent qu'un réassureur se réassure lui-même auprès d'autres réassureurs. Cela s'appelle la rétrocession. Le réassureur sera alors appelé rétrocedante et il rétrocède tout ou partie de son risque auprès d'un rétrocessionnaire.

Dans la pratique, les rétrocessionnaires sont également des réassureurs. On pourrait donc parler de co-réassurance ou bien d'un pool de réassurance en cas de cession proportionnelle. Les protections de réassurance intervenant sous forme non proportionnelle, c'est à dire avec une franchise à charge de la cédante, conservent dans tous les cas de nom de « rétro ». Les rétrocessionnaires se réassurent parfois eux-mêmes, et le cercle d'assurance / réassurance peut continuer sur plusieurs échelons, et sur plusieurs exercices comptables. On parle alors d'une spirale.

d. Forme et Mode

Les trois modes de réassurance sont par ordre de volume de primes :

- La réassurance conventionnelle réalisée par traités qui couvrent tout le portefeuille d'une cédante dans une sous-branche ;
- Ensuite vient la réassurance facultative réalisée par des facultatives qui couvrent un ou plusieurs risques ou polices spécifiques de la cédante et qui sont explicitement décrits ;
- Enfin beaucoup plus rare, la réassurance facultative-obligatoire qui réalise un mélange des deux modes précédents.

Par définition, la réassurance en traité couvre des sommes beaucoup plus importantes et le réassureur doit accepter de couvrir tous les risques de la sous-branche de la cédante, alors que la réassurance en facultative ne couvre qu'un ou quelques risques choisis.

e. Types de réassurance

⇒ Réassurance proportionnelle

La réassurance proportionnelle consiste en une participation proportionnelle du réassureur aux gains (primes) et pertes (sinistres) de la cédante. Le réassureur en contrepartie d'une portion ou partie prédéterminée de la prime d'assurance cédée par la cédante, indemnise cette dernière contre une portion déterminée des sinistres couverts par la cédante au titre des polices concernées ainsi que les frais y afférents.

⇒ Réassurance non proportionnelle

Dans le système de la réassurance non proportionnelle, le réassureur n'intervient qu'à un certain seuil de sinistre ou de perte de la cédante. Le réassureur touchera pour cela un pourcentage de la prime. Le sort de la cédante et du réassureur sont beaucoup moins liés, ainsi au cours d'une année d'exercice, l'assureur pourra être en perte, mais pas forcément le réassureur, ce qui aurait dû être le cas dans le cadre d'un contrat en quote-part.

f. Abréviation « Re »

L'abréviation « Re » pour la réassurance accompagne le nom de la plupart des compagnies de réassurance, comme un symbole d'appartenance à la branche. C'est le cas pour « Tunis Re ».

g. Ratio Combiné

Le ratio combiné (Combined Ratio) est l'un des moyens les plus simples et utilisés pour comparer les performances des réassureurs entre eux ainsi qu'au fil des années.

Le ratio combiné est une composante essentielle pour appréhender la performance des assureurs et réassureurs, puisqu'il mesure la rentabilité technique des activités d'assurance.

Le ratio combiné s'obtient en calculant le rapport des prestations versées pour sinistres, des dotations et des frais généraux sur le chiffre d'affaires total. C'est donc le rapport entre les décaissements et les encaissements, uniquement au titre des opérations d'assurance.

Si le ratio combiné dépasse 100 %, les dépenses sont supérieures aux recettes. L'assureur ou le réassureur peut toutefois compenser ses pertes techniques par ses bénéfices financiers (produit de la gestion des capitaux disponibles entre le moment où sont encaissées les primes et celui où les éventuels sinistres sont indemnisés).

C'est une mesure d'efficacité de la gestion des compagnies d'assurance au même titre, dans son principe, que le coefficient d'exploitation pour les banques par exemple.

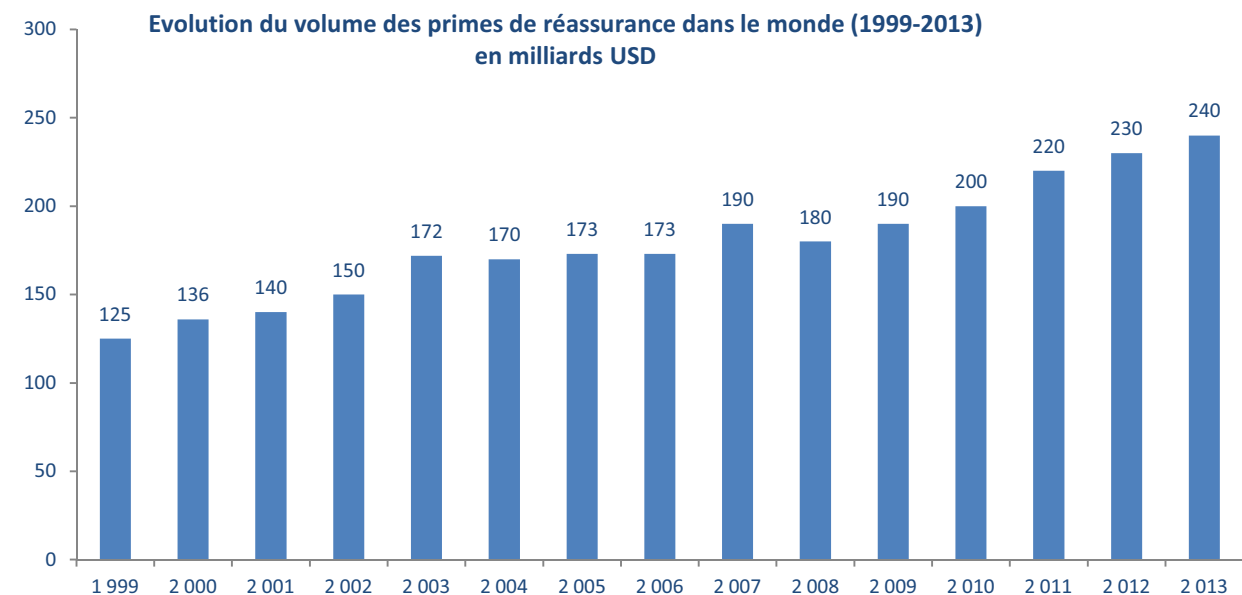
4.1.2. Le secteur de la Réassurance

4.1.2.1. La réassurance dans le monde

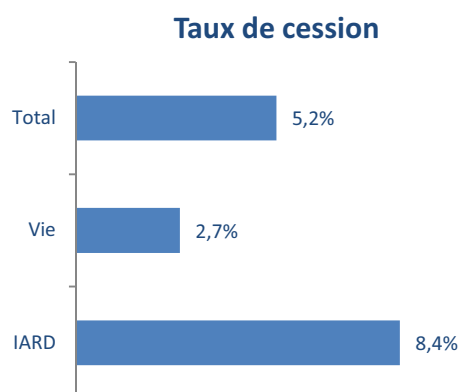
La réassurance dans le monde a fait preuve d'une remarquable capacité de résilience. Elle a absorbé la multiplication de grands événements sur les dernières années. En 2013, elle a atteint des records de capitalisation, renforçant à la fois sa solidité financière et sa capacité de résistance et de résilience. Les fonds propres des réassureurs sont estimés aujourd'hui à plus de 200 Mds \$¹.

Le volume mondial des primes de réassurance a progressé de 4% entre 2012 et 2013 et s'est établi à 240Mds\$⁽¹⁾ en 2013. Il a triplé entre 1990 et 2013. En 2013, la réassurance Non-Vie reste prépondérante avec 71% du chiffre d'affaires global.

¹ Source : Fédération Française des Sociétés d'Assurance – Les résultats 2013 du marché de la réassurance



Le taux de cession est croissant (5,2 % en 2013 contre 5,0 % en 2012) et plus élevé en Incendie, Accidents et Risques Divers (dommages) qu'en Vie.



Source : Le marché de la réassurance en 2013 – (APREF et FFSA)

La réassurance reste extrêmement concentrée, les 5 premiers réassureurs représentant 47% du marché en 2013 et les 10 premiers 62 %. De nouveaux acteurs émergent, en particulier en Asie.

4.1.2.2. La réassurance en Tunisie

Les primes cédées par les entreprises d'assurances sur les affaires directes totalisent un montant de 326,2MD en 2013 contre 251MD en 2012, soit une hausse de 30%.

Le taux de cession est de 23,3% des primes émises en 2013 contre 19,7% en 2012 et 19,1% en 2011. Les branches Transport, Incendie et Crédits demeurent fortement réassurées avec des taux de cession respectifs de 76%, 72,6% et 70,7%.

(en Dinars)

Branche	2011		2012			2013		
	Primes cédées	Taux de cession	Primes cédées	Taux de cession	Evolution	Primes cédées	Taux de cession	Evolution
Automobile	21 518 657	4,0%	32 183 986	5,5%	49,6%	78 573 245	12,3%	144,1%
Groupe Maladie	3 521 101	2,1%	3 591 736	1,9%	2,0%	5 735 340	2,8%	59,7%
Accidents de travail	-	-	-484	0,3%	-	-142	-	-70,7%
Transport	56 177 458	76,5%	56 628 695	76,9%	0,8%	55 020 428	76,0%	-2,8%
Incendie	52 253 201	73,7%	56 941 761	70,6%	9,0%	69 101 967	72,6%	21,4%
Risques Agricoles	4 617 653	63,3%	4 667 205	68,4%	1,1%	3 134 018	54,1%	-32,9%
Risques divers	63 708 421	52,3%	69 245 160	54,6%	8,7%	82 753 401	56,0%	19,5%
Vie	14 918 253	8,4%	20 105 605	10,0%	34,8%	23 844 818	10,8%	18,6%
Crédit	6 436 155	68,0%	7 623 952	70,1%	18,5%	8 020 452	70,7%	5,2%
Total Affaires Directes	223 150 899	19,1%	250 987 616	19,7%	12,5%	326 183 527	23,3%	30,0%
Primes rétrocédées	583 898	4,8%	237 756	1,8%	-59,3%	335 795	2,3%	41,2%
Total	223 734 797	19,0%	251 225 372	19,5%	12,29	326 519 322	23,1%	30,0%

Source : Rapport FTUSA 2013

- Sinistres à la charge des réassureurs

Les sinistres à la charge des réassureurs au titre des affaires directes s'élèvent à 146,6MD en 2013 contre 103,4MD en 2012 et 132,8MD en 2011, soit une augmentation de 41,7% en 2013 par rapport à 2012. Ils représentent 17,5% du total des règlements des sinistres au titre des opérations directes en 2013 contre 14,4% en 2012 et 18,9% en 2011.

- Commissions Reçues des Réassureurs

Les commissions reçues des réassureurs s'élèvent en 2013 à 69,8MD contre 52,8MD en 2012. Les taux des commissions reçues des branches Vie, Incendie et Crédit sont les plus élevés, ils représentent respectivement 41,9%, 27,1% et 26,2%. Les sinistres et les commissions à la charge des réassureurs au titre des opérations directes sont retracés dans le tableau ci-après :

Les sinistres et les commissions à la charge des réassureurs au titre des affaires directes par branche en 2013 (rétrocession non comprise)

(en Dinars)

Branches	Sinistres à la charge des réassureurs	En % des sinistres réglés	En % des primes émises	Commissions à la charge des réassureurs	En % des primes cédées
Automobile	12 260 390	2,9%	1,9%	15 034 621	19,1%
Groupe Maladie	2 456 427	1,4%	1,2%	443 320	7,7%
Accidents de Travail	24 728	0,7%	-	-	-
Transport	19 075 056	10,6%	26,3%	8 559 590	15,6%
Incendie	87 994 268	78,2%	92,5%	18 742 606	27,1%
Risques Agricoles	2 186 898	42,7%	37,8%	687 307	21,9%
Risques Divers	12 846 185	42,3%	8,7%	14 201 432	17,2%
Vie	5 864 937	9,2%	2,7%	10 010 601	42,0%
Crédit	3 855 706	74,0%	34,0%	2 098 995	26,2%
Total Cessions	146 564 595	17,5%	10,5%	69 778 472	21,4%

Source : Rapport FTUSA 2013

4.1.3. Présentation sommaire de la société

La société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » est créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics, avec l'adhésion des entreprises d'assurance et de réassurance et le concours du secteur bancaire, sous la forme d'une société anonyme avec un capital initial de 2MD.

Elle a pour activité principale la réalisation des opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

L'activité de réassurance consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocédante d'une prime de réassurance et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation de risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistre.

En 2011 et avec les perspectives de croissance que présente la finance islamique, « Tunis Re » a élargi son champ d'activité avec la mise en place d'une structure Retakaful ayant pour objectif le développement et la diversification de son portefeuille au niveau national et international.

Depuis sa création, « Tunis Re » agit dans un contexte concurrentiel et son intervention sur le marché local se réalise sur la base de relations commerciales conçues et arrêtées d'un commun accord avec les cédantes. Grâce au savoir faire et la maîtrise du processus de souscription acquis, « Tunis Re » s'est attelée au développement de ses activités en international et particulièrement sur le plan régional prenant l'option de devenir une société régionale de réassurance.

Cette vocation est déjà visée en tissant des relations d'affaires avec des cédantes des pays africains, arabes et asiatiques.

Par ailleurs et pour répondre aux impératifs du métier de la réassurance exigeant un niveau minimum de solvabilité financière, « Tunis Re » a procédé progressivement au renforcement de son assise financière par des augmentations successives de son capital social atteignant 75MD et la capitalisation de ses bénéfices portant les fonds propres à 134,6MD à fin juin 2014.

L'augmentation de capital, objet du présent prospectus, entre dans le même objectif et permettra à la compagnie de consolider son assise financière et améliorer sa notation technico financière afin de se conformer aux standards internationaux.

4.2. Organisation de la société

4.2.1. Organisation interne

L'amélioration de l'organisation de la société a toujours été l'un des soucis majeurs du Conseil d'Administration de « Tunis Re » afin de concrétiser les orientations stratégiques définies dans son business plan pour la période 2014 à 2018. La société a opéré des adaptations au niveau de son organisation en 2010 et ce à plusieurs niveaux :

→ Mise en place d'un département window RETAKAFUL

Notant une croissance remarquable du chiffre d'affaires de la niche takaful ces dernières années, les ouvertures de compagnies d'assurance Takaful tant sur le marché local qu'étranger et les limites des capacités de réassurance Retakaful actuelles, d'une part et par soucis de diversification de l'activité de réassurance conventionnelle d'autre part, le Conseil d'Administration de TUNIS RE du 11/11/2010 a décidé de créer un département Retakaful, dédiée exclusivement à la souscription des affaires retakaful en offrant des couvertures pour tous les produits d'assurance islamiques et contribuer ainsi au développement de cette forme de garantie aussi bien en Tunisie qu'en Afrique, Pays du golfe et Asie.

Cette structure mène ses activités en conformité avec les règles et les normes du Takaful

→ Externalisation de l'activité de « Tunis Re » par des représentations régionales

Soucieuse du renforcement de sa position sur le marché régional, et notamment sur le continent africain dont le marché de l'assurance est en pleine expansion, par l'ouverture d'un bureau de représentation « Tunis Re » afin de se rapprocher de ces marchés cibles et de les soutenir en leur apportant la capacité de souscription et l'expertise requises.

En optant pour la proximité, le bureau en Afrique constitue le moyen de renforcer encore plus les relations avec ses partenaires des marchés régionaux notamment de l'Afrique subsaharienne.

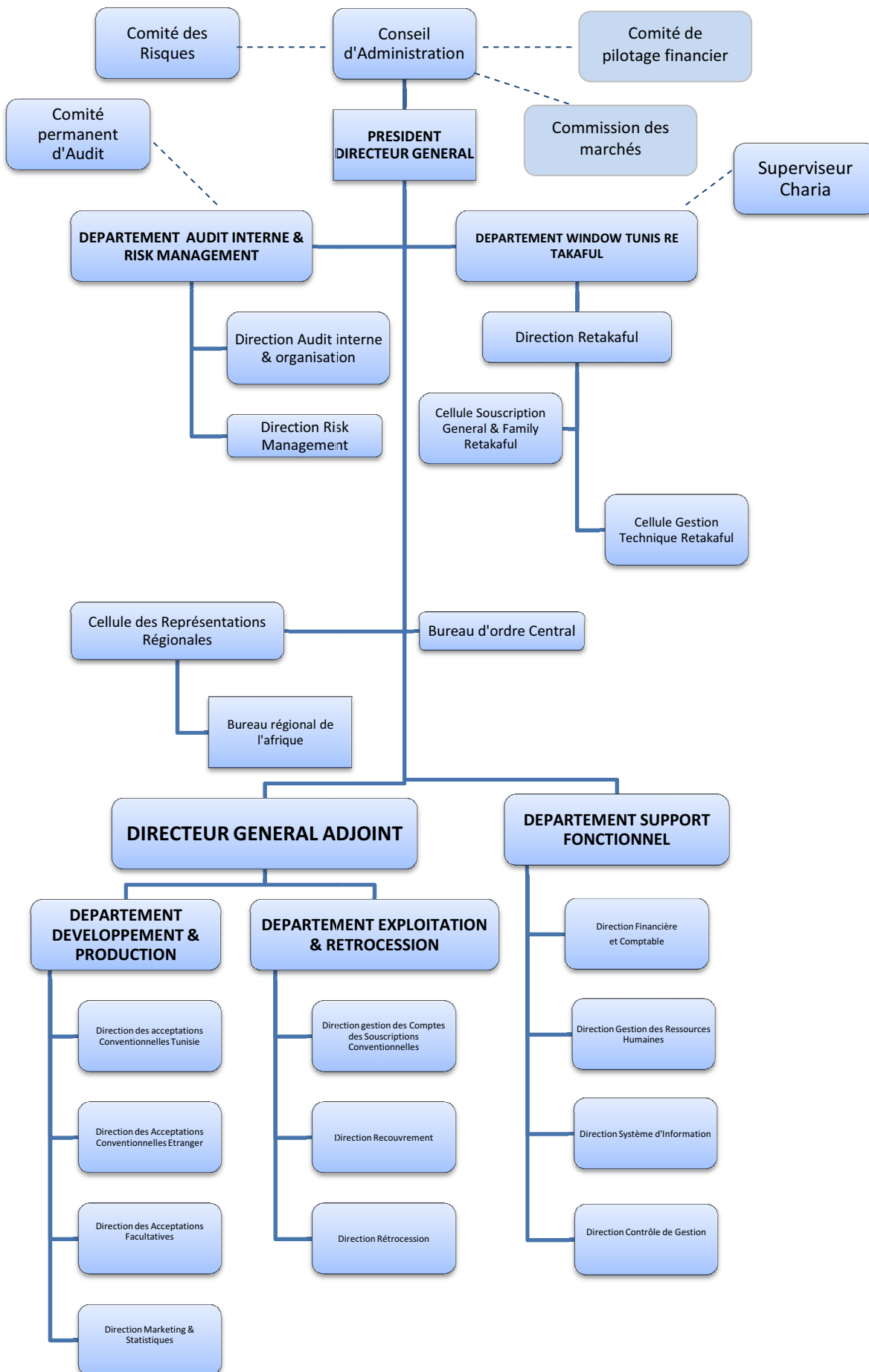
→ Mise en place d'une cellule chargée du suivi du réseau de représentations et notamment du bureau régional de l'Afrique

Afin d'allouer les ressources optimales au développement du bureau régional en Afrique et de garantir un suivi permanent de son activité, « Tunis Re » a mis en place une direction rattachée en staff chargée d'assurer un relais de la stratégie commerciale et une interface entre l'entreprise et le chef du bureau.

→ **Mise en place d'un Département Audit interne et Risk management**

Le regroupement de deux direction Audit interne et Risk Management au sein d'un même département érigé en staff à la Direction Générale, vise à permettre à « Tunis Re » de développer les outils d'aide à la prise de décision en apportant à la direction générale et aux directions opérationnelles les techniques pour les aider à identifier, évaluer et traiter leurs risques.

Organigramme général de « Tunis Re »
(mis à jour le 1^{er} Janvier 2011)



4.2.2. Gouvernance de l'entreprise

Afin d'assurer la transparence de l'information produite, la protection des intérêts des actionnaires et la création de la valeur ajoutée pour ceux-ci, Tunis Re a opté pour un système de gouvernance axé sur les structures suivantes :

- Le Conseil d'Administration ;
- Les comités émanant du Conseil ;
- Les comités internes ;
- L'entreprise Risk Management ;
- L'audit externe.

4.2.2.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Tunis Re détermine les orientations de l'activité de la société, veille à leur mise en œuvre, contrôle la gestion de la direction, il suit la campagne de renouvellement des traités, le plan de développement de la société, arrête les états financiers à certifier par le commissaire aux comptes et approuve l'organisation de la société.

Le Conseil d'Administration de Tunis Ré se réunit au moins quatre fois par an, il est composé de douze administrateurs, dont deux administrateur représentant l'Etat tunisien, six représentant les entreprises d'assurances, deux administrateurs représentant les banques, un administrateur représentant un promoteur immobilier et un représentant des actionnaires petits porteurs.

4.2.2.2. Les comités émanant du Conseil

→ Le Comité permanent d'audit

Conformément aux dispositions de la loi sur la sécurité des relations financières et afin de renforcer la lisibilité dans la conduite stratégique, le Conseil du 22/12/2009 a mis en place un Comité permanent d'audit. Ce Comité se compose de trois membres émanant du conseil d'administration. Par leur expérience et les fonctions qu'ils ont occupées au cours de leur carrière, tous les membres du Comité d'audit ont une compétence de haut niveau en matière financière.

Le comité s'est doté d'un règlement intérieur faisant ressortir deux missions essentielles :

- Mission comptable comprenant notamment l'analyse des documents financiers périodiques, l'examen de la pertinence des choix et de la bonne application des méthodes comptables, l'examen du traitement comptable de toute opération significative, le pilotage de la sélection du commissaire aux comptes, le contrôle de tout document d'information comptable et financière avant qu'il ne soit rendu public ;
- Mission de contrôle interne : Dans ce cadre, il appartient au Comité d'audit de s'assurer de la mise en place du système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacé, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Au cours de ses quatre réunions tenues en 2013, le Comité d'audit a délibéré principalement les sujets suivants : examen des comptes semestriels et annuels, examen du budget et plan de développement, examen et suivi de la lettre de direction émise par le commissaire aux comptes ainsi que l'activité de la direction audit interne et organisation.

→ Le Comité des Risques

Le Comité des Risques, instauré en 2011 par décision du Conseil d'Administration du 31/05/2011, est composé du Président Directeur Général de Tunis Re, de deux administrateurs désignés par le Conseil d'Administration et du Responsable de la Direction Risk Management et ayant pour missions de :

- Suivre les activités de gestion des risques au sein de l'entité ;
- Développer les meilleures pratiques en matière de gestion des risques ;

- Examiner les rapports de gestion des risques présentés par le Directeur de gestion des risques ;
- Assurer le suivi et la revue du système mis en place.

→ **Le Comité de pilotage financier**

Le Comité de pilotage financier a pour mission de définir la politique générale à suivre en matière de placements et de veiller à une gestion efficace et prudente des placements en adéquation avec les engagements de l'entreprise et en respectant les critères de rentabilité, de sécurité et de liquidité. Ce comité se réunit au moins quatre fois par an et se compose du Président Directeur Général, deux administrateurs et des responsables de la direction financière et comptable.

→ **La commission des marchés**

La commission des marchés a arrêté courant 2012, le manuel des achats qui régit les procédures de passation des marchés au sein de la société. Cette commission procède actuellement au suivi et à la bonne application des procédures de passation des marchés telles qu'elles ont été insérées dans le dit manuel.

La commission des marchés est composée de :

- Chef de département Support Fonctionnel ;
- Directeur de contrôle de gestion ;
- Directeur Risk Management ;
- Directeur financier et comptable ;
- Directeur de la Gestion des Ressources Humaines ;
- Un administrateur au cas où le marché dépasse 50mD.

4.2.2.3. Les comités internes

Le Président Directeur Général de « Tunis Re » est assisté, dans le cadre de sa mission de détermination et de mise en œuvre des orientations de l'activité de la société, par des comités internes dont essentiellement :

- Le comité directeur ;
- Le comité technique;
- Le comité de recouvrement ;
- Le comité informatique ;
- Le comité de souscription ;
- Le comité de comptabilité analytique ;
- Le comité de réflexion stratégique ;
- Le comité des sinistres.

4.2.2.4. L'Entreprise Risk Management

En tant qu'entreprise commerciale et tout particulièrement en tant que réassureur, la Société Tunisienne de Réassurance a institué des politiques et procédures fortes en matière de gestion du risque dans toutes ses activités. Néanmoins, des efforts considérables sont en train d'être déployés pour évoluer vers une approche structurée de gestion des risques à travers la mise en place de l'Entreprise Risk Management au sein de « Tunis Re ».

Ce processus de maîtrise des risques, mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction générale, le management et l'ensemble des collaborateurs de la société, est pris en compte dans l'élaboration de la stratégie ainsi que dans toutes les activités de la société.

La mise en place du dispositif ERM apportera à Tunis Ré une assurance raisonnable quant à sa capacité à répondre rapidement et de manière appropriée aux risques émergents, plus particulièrement dans un environnement fluctuant et imprévisible et ce à travers notamment la production de la cartographie des risques de « Tunis Re ».

Sa mission s'articule principalement autour des fonctions suivantes :

- Identification des événements potentiels susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs de la société ;
- Mise en œuvre des procédés et méthodologies de gestion appropriée des risques en cohérence avec son appétence pour le risque ;
- Pilotage du processus de management des risques dans sa globalité.

4.2.2.5. L'audit externe

Les états financiers établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration font l'objet d'un audit externe assuré par le commissaire aux comptes pour le volet réassurance traditionnelle et le Superviseur Charia pour le volet takaful.

→ Le commissaire aux comptes

Sa mission étant de fournir aux actionnaires une assurance raisonnable que les états financiers de la société ne comportent pas d'anomalies significatives, et ce en procédant à :

- Un audit effectué selon les Normes Internationales d'Audit en mettant en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification ;
- Un examen limité des états financiers intermédiaires au 30/06 de chaque année ;
- Une évaluation du système de contrôle interne et du système comptable de la société.

→ Le superviseur Charia

Afin de mener ses activités de Retakaful en conformité avec les règles et les normes de la Charia, le Conseil d'Administration de Tunis Re s'est doté d'un superviseur de conformité Charia choisi parmi les personnalités religieuses influentes et réputées en matière de Charia en Tunisie.

Sur la base d'un rapport périodique, le superviseur effectue une revue du portefeuille de souscription Retakaful, veille à l'application des règles de la Charia dans la gestion, analyse la nature des placements financiers et certifie la conformité des états financiers de la branche d'activité Retakaful.

4.2.3. Contrôle interne

La société s'emploie à mettre en place un système performant de contrôle interne à même de permettre :

- Le respect des normes, plans, procédures, lois et réglementations ;
- La fiabilité et l'intégrité des informations financières et d'exploitation ;
- La protection et la sauvegarde des actifs de l'entreprise.

Pour ce faire, « Tunis Re » a mis en place divers manuels de nature à cerner les risques majeurs et à fixer les règles de conduite des utilisateurs dont :

- Le manuel des procédures et les fiches de fonctions ;
- Le manuel comptable ;
- Le manuel de souscription ;
- Le manuel d'audit.

Dans le but d'asseoir un bon système de contrôle interne efficace et performant, la société a mis en place des structures de contrôle telles que : la direction Contrôle de gestion et le Département Audit interne & Risk management dont le rôle est de mettre en œuvre des contrôles permanents de nature à contenir à postériori les risques encourus par l'entreprise. Les auditeurs internes de la société ainsi que le commissaire aux comptes sont les garants de la bonne application des règles de contrôle interne à travers leurs missions périodiques.

Par ailleurs, une chaîne de contrôle des risques est mise en place par TUNIS RE afin de maintenir les risques à un niveau de tolérance fixé, à travers l'identification des risques, les mesures adoptées, la diversification, la limitation, le transfert des risques et enfin le reporting.

La politique de gestion des risques ne se limite pas aux risques déjà existants en portefeuille, puisque pour les nouveaux risques, la société collecte les informations de sources différentes afin de mettre en place des

signaux annonciateurs de crise. Le processus d'évaluation de la sévérité du risque est établi sur la base d'une analyse du risque et de liquidité.

Enfin, la gestion stratégique des risques permet d'avoir une vision cohérente et équilibrée de tous les risques encourus par la société afin d'avoir une capacité à orienter la prise de risque au regard de cette vision. L'évaluation ajustée du risque est établie en fonction aussi bien des allocations stratégiques des actifs que de celles des fonds propres.

Toutefois, le système de contrôle interne souffre de certaines insuffisances énumérées au niveau du rapport du commissaire aux comptes sur le contrôle interne tel que :

- Le non respect du principe de cantonnement ;
- Les ajustements manuels aux états informatiques édités ;
- L'absence d'inventaire périodique des traités en rétrocession ;
- L'absence d'un état de suivi des documents contractuels ;
- L'absence de suivi de l'envoi des comptes rétrocessions facultatives ;
- Le retard dans l'apurement des règlements en instance d'affectation ;
- L'établissement des états financiers de façon manuelle.

Sur un autre plan et à partir de l'exercice 2012, « Tunis Re » s'est engagée à se conformer aux règles de comptabilisation des opérations en monnaie étrangère telles qu'elles sont prévues par la norme comptable NC15 relative aux opérations en monnaie étrangère, ainsi qu'à la tenue d'une comptabilité multi devises conformément aux dispositions du paragraphe 28 de la NC27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance. Dans ce cadre, le commissaire aux comptes a déclaré que : « Tunis Re a commencé à appliquer la NC15 à partir de l'exercice 2013. Cette application a été faite de façon prospective puisque le traitement rétrospectif n'est pas possible et ne serait effectué de façon fiable. Par conséquent, les soldes antérieurs et figurant au bilan de l'exercice 2013 continuent à être traités suivant la note 3-3-5- Ecart de conversion. En outre, les dépôts espèces (étant relatifs à des créances pour espèces déposées chez les cédantes en garantie de provisions techniques) sont des dépôts à plus d'un an (et c'est pour cette raison qu'ils font partie du poste AC3) et obéissent au traitement préconisé au paragraphe 16 de la NC15.

De plus, « Tunis Re » s'est engagée à mettre en place la comptabilité analytique au sein de la société qui sera opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 2014 et dont ses résultats seront visibles au niveau des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014. Dans ce cadre, la société a signé un contrat avec trois bureaux d'étude en Mai 2013 ayant comme objet la mise en place d'un système de comptabilité analytique. La mission comporte 5 phases dont les trois premières sont finalisées et validées par les deux parties du contrat ainsi que le commissaire aux comptes de « Tunis Re », tandis que la 4^{ème} phase est en cours de réalisation.

4.2.4. Système d'information

Le développement du système d'information de « Tunis Re » s'est toujours aligné sur les orientations stratégiques de la société. En veillant à optimiser les investissements informatiques, le système d'information de la société permet d'accroître la performance des processus informatiques et de leur orientation clients afin de garantir que les risques liés au système d'information sont sous contrôle.

En utilisant une architecture moderne et des technologies de base récentes, le système d'information prend en charge d'une façon automatisée, intégrée et sécurisée les principales opérations techniques, comptables, financières et administratives de l'entreprise. L'interconnexion automatique des fonctions engendre une fiabilité et une efficacité essentielles des processus de l'entreprise.

La société a sans cesse œuvré à développer son système d'information et ce à travers trois volets importants :

- **Plan informatique triennal** mettant en œuvre les objectifs de la société et ce à travers un meilleur contrôle des procédures opérationnelles de son activité de souscription, de rétrocession et des investissements financiers ainsi qu'une amélioration de son système d'information et de management et l'introduction d'une approche qualité pour maintenir un bon rating ;

- **Processus de gestion métier** : C'est dans un but d'améliorer les processus de gestion, de maîtriser les aspects financiers de l'entreprise que « Tunis Re » s'est dotée d'un nouveau moyen de gestion, de communication et d'archivage des documents électroniques. Avec l'acquisition de la solution GPM (Gestion de Processus Métier), le Système d'information passe à un niveau plus avancé dans l'automatisation des tâches de gestion. Cette solution permet non seulement le classement, la consultation et l'échange des documents mais aussi l'optimisation de certains flux de documents ;
- **Sécurité du système d'information** : L'un des soucis majeurs de la société est de renforcer la sécurité et la protection de son système d'information. Les règles de sécurité instaurées sont toujours respectées notamment : l'intégrité des données et des applications garantie par les technologies hardware et les logiciels de base des serveurs, la mise en place d'une solution de sauvegarde et de clonage de l'image système des serveurs en exploitation afin de permettre une restauration rapide de l'environnement en cas d'anomalie fonctionnelle, le contrôle d'accès aux composants du système au niveau des utilisateurs internes, la connexion du réseau local à l'Internet protégée au maximum par l'antivirus et le firewall, ainsi que le respect de la charte sécurité.

Cependant, le rapport du commissaire aux comptes sur le contrôle interne de la société relate certaines insuffisances dans le système d'information et notamment :

- L'absence de paramétrage des conditions du manuel de souscription au niveau de gestion intégrée ;
- L'absence de guide line et de logiciel de tarification et d'une génération automatique entre l'application de tarification et l'application de gestion des offres ;
- La saisie manuelle des échéanciers au niveau de la direction rétrocession facultative ;
- La transformation manuelle des données de la note de couverture ;
- L'absence de tout suivi de l'envoi des comptes rétrocessions facultatives aux rétrocessionnaires concernés.

4.2.5. Politique sociale

« Tunis Re » déploie continuellement une politique sociale qui développe chez les employés l'esprit d'appartenance à la société et qui vise à faciliter leur adhésion à ses objectifs.

A cet effet, elle a conçu une gestion de ressources humaines basée sur les aspects suivants :

- Les conditions de travail ;
- Le recrutement ;
- La formation ;
- La motivation ;
- Les actions sociales.

Par ailleurs, « Tunis Re » a mis en place conformément à la réglementation en vigueur un comité d'entreprise présidé par le PDG. Ce comité est composé de trois représentants de la direction générale et de trois représentants du personnel.

Aussi le personnel dispose d'une amicale qui gère ses activités culturelles et ses loisirs.

Les conditions de travail

« Tunis Re » réserve à ses employés des conditions de travail favorables qui assurent une qualité de vie convenable relative aux aspects ayant trait à l'hygiène et à la santé, à la sécurité et à la flexibilité des horaires de travail.

Le recrutement

La performance de « Tunis Re » repose sur sa capacité à embaucher les meilleurs éléments. Dans ce cadre, « Tunis Re » a embauché au cours des trois dernières années trois ingénieurs et sept cadres supérieurs. L'affectation du personnel recruté est basée sur un partenariat entre l'employé et « Tunis Re » adaptant ainsi les capacités de chacun avec les besoins de l'entreprise, et permettant son encouragement et le développement de ses compétences allant dans la stratégie de l'entreprise.

La formation

Le programme annuel de formation tend à favoriser l'émergence du personnel à un niveau élevé de qualification, d'innovation et de diversification dans les différents métiers dans l'objectif de la contribution de l'employé à la réalisation des objectifs tracés dans son plan de développement.

Les dépenses de formation sont de 52,7 mD en 2013. Ils évolueront à 83 mD en 2014 et 70 mD en 2015.

La motivation

Le personnel de « Tunis Re » est rémunéré sur la base de la convention collective du secteur des assurances. Par ailleurs, il bénéficie d'une prime de productivité fixée par le conseil d'administration en fonction de la rentabilité. Durant les derniers exercices, cette prime a été fixée à 150% du salaire du mois de Juin.

Les actions sociales

Les actions sociales de « Tunis Re » sont gérées selon une politique sociale tracée par la direction générale en collaboration avec le comité d'entreprise qui dans ce cadre propose à l'assemblée générale annuellement une allocation d'un montant de 300 mD au profit du fonds social à prélever sur les bénéfices à distribuer à la clôture de chaque exercice.

Le fonds social a été institué par « Tunis Re » depuis 1987, les sommes allouées au fonds social sont destinées :

- Au financement des œuvres sociales (restauration) ;
- Aux subventions des activités sociales, culturelles et de loisirs ;
- A l'octroi des prêts fonciers ;
- A l'octroi des prêts à court terme (prêts occasionnels, prêts pour installation et mariage).

4.2.6. Evolution de l'effectif

Le personnel de la société a évolué durant ces trois dernières années comme suit :

	2011	2012	2013	2014
Cadres de directions	54	60	57	55
Cadres supérieurs	15	14	15	17
Personnel d'encadrement	6	5	5	6
Agents d'exécution, de services & assimilés	5	3	3	2
Contractuels				
Total	80	82	80	80

4.3. Activité et performance de la société au 31 décembre 2013

4.3.1. Activité technique

4.3.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires global de «Tunis Re » a affiché une nette évolution sur la période 2011-2013 avec une croissance moyenne sur la période atteignant 10,3%.

L'année 2013 a été marquée par un niveau des acceptations de 85 878mD, soit une progression de 11,5% par rapport à l'année 2012.

(en mD)	2011		2012		2013		Var 2012/2011	Var 2013/2012
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure		
Acceptations conventionnelles	44 540	63,2%	47 280	61,4%	54 829	63,8%	6,2%	16,0%
Acceptations facultatives	25 980	36,8%	29 749	38,6%	31 049	36,2%	14,5%	4,4%
Total Acceptations	70 520	100%	77 029	100%	85 878	100%	9,2%	11,5%

Le chiffre d'affaires est réparti entre acceptations conventionnelles et acceptations facultatives dans des proportions respectives de 63,8% et 36,2% durant l'année 2013.

→ Répartition du chiffre d'affaires par branches

La répartition du chiffre d'affaires par branche indique une prépondérance des branches Incendie, et Aviation dans la structure du chiffre d'affaires global, marquant respectivement, des parts de 33% et 17,4%.

Le niveau du chiffre d'affaires aviation s'explique par la position de « Tunis Re » en sa qualité de gestionnaire du Pool aviation. Cette branche a enregistré une baisse de 19,3% par rapport à l'année dernière. En effet, une révision des tarifs à la baisse en 2013 a été pratiquée au niveau international.

La branche Vie a réalisé une nette progression de 36%, reprenant ainsi son rythme de croissance habituel après une chute exceptionnelle due aux évènements de 2011.

(en mD)	2011		2012		2013		Var 2012/2011	Var 2013/2012
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure		
Incendie	19 979	28,3%	23 750	30,8%	28 311	33,0%	18,9%	19,2%
Accidents Risques Divers	8 707	12,3%	7 535	9,8%	10 429	12,1%	-13,5%	38,4%
Risques techniques	12 349	17,5%	12 181	15,8%	14 968	17,4%	-1,4%	22,9%
Transport	11 063	15,7%	11 594	15,1%	12 576	14,6%	4,8%	8,5%
Aviation	15 466	21,9%	18 571	24,1%	14 979	17,4%	20,1%	-19,3%
Vie	2 956	4,2%	3 398	4,4%	4 615	5,4%	15,0%	35,8%
Total	70 520	100%	77 029	100%	85 878	100%	9,2%	11,5%

→ Répartition du chiffre d'affaires par zone

Avec une part de 63,7%, le marché tunisien occupe la première place dans la structure du portefeuille au 31/12/2013. Au niveau de l'étranger, les pays arabes enregistrent la hausse la plus importante (+36,5%) par rapport à 2012, dénotant de l'effort commercial et le recentrage des activités de la compagnie sur cette région.

(en mD)	2011		2012		2013		Var 2012/2011	Var 2013/2012
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure		
Tunisie	47 704	67,6%	49 636	64,4%	54 687	63,7%	4,0%	10,2%
Maghreb	3 258	4,6%	3 685	4,8%	4 119	4,8%	13,1%	11,8%
Pays Arabes	7 498	10,6%	9 980	13,0%	13 622	15,9%	33,1%	36,5%
Afrique	5 319	7,5%	5 822	7,6%	6 591	7,7%	9,5%	13,2%
Europe, Asie & Reste du Monde	6 741	9,6%	7 906	10,3%	6 859	8,0%	17,3%	-13,2%
Total	70 520	100%	77 029	100%	85 878	100%	9,2%	11,5%

4.3.1.2. Primes acquises

En 2013, les primes acquises ont affiché une progression de 6,3% par rapport à 2012 pour s'établir à 82 530mD.

(en mD)	2011		2012		2013		Var 2012/2011	Var 2013/2012
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure		
Acceptations conventionnelles	43 235	60,0%	47 360	61,0%	51 039	61,8%	9,5%	7,8%
Acceptations facultatives	28 769	40,0%	30 243	39,0%	31 491	38,2%	5,1%	4,1%
Total	72 004	100%	77 603	100%	82 530	100%	7,8%	6,3%

4.3.1.3. Les charges d'acquisition

Les charges d'acquisition ont affiché une progression de 20,2% en 2013 pour s'établir à 20 542mD.

(en mD)	2011		2012		2013		Var 2013/2012
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	
Acceptations conventionnelles	13 810	85%	14 677	86%	17 117	83%	17%
Acceptations facultatives	2 393	15%	2 412	14%	3 425	17%	42%
Total Acceptations	16 203	100%	17 089	100%	20 542	100%	20,2%

4.3.1.4. Charge de sinistre liée aux acceptations

La charge de sinistres constituée des sinistres réglés et de la provision pour sinistres à payer a atteint 34 307mD en 2013 contre 46 584mD en 2012, enregistrant ainsi une forte baisse de 26%.

(en mD)	2011		2012		2013		Var 2012/2011	Var 2013/2012
	Montant	S/P*	Montant	S/P*	Montant	S/P*		
Acceptations conventionnelles	48 489	112%	30 334	64%	25 826	51%	-37,4%	-14,9%
Acceptations facultatives	4 562	16%	16 250	54%	8 481	27%	256,2%	-47,8%
Total Charges de sinistres	53 051	73,7%	46 584	60,0%	34 307	41,6%	-12,2%	-26,4%

*S/P= Sinistres réglés / Primes acquises

L'année 2013 a été caractérisée par un retour à une sinistralité normale après trois années de sinistralité exceptionnelle. Le ratio S/P passe de 73,7% en 2011 à 41,6% en 2013.

La charge sinistre relative aux acceptations conventionnelles s'est améliorée de 15% par rapport à 2012, enregistrant un ratio S/P de 51% contre 64% en 2012 et 112% en 2011.

En facultatif la charge sinistre est retournée à son niveau habituel pour atteindre 8 481mD contre 16 250mD en 2012 avec un S/P de 27% contre 54% en 2012.

4.3.1.5. Provisions techniques liées aux acceptations

Les provisions techniques constituées des provisions pour primes non acquises et des provisions pour sinistres à payer ont atteint 161 433mD en 2013 contre 169 810mD en 2012, marquant ainsi une baisse de 4,9%, conséquence d'une cadence des règlements de sinistre plus accentuée.

(en mD)	2011		2012		2013		Var 2012/2011	Var 2013/2012
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure		
Acceptations conventionnelles	114 810	68,7%	114 505	67,4%	116 382	72,1%	-0,3%	1,6%
Acceptations facultatives	52 353	31,3%	55 305	32,6%	45 051	27,9%	5,6%	-18,5%
Total Provisions techniques	167 163	100%	169 810	100%	161 433	100%	1,6%	-4,9%

4.3.1.6. Résultat technique des acceptations

Le résultat technique des acceptations en 2013 est excédentaire de 29 499mD marquant ainsi une évolution importante de 90% par rapport au résultat 2012.

(en mD)	2011		2012		2013		Var	Var
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	2012/2011	2013/2012
Acceptations conventionnelles	-17 613	-	3 951	25,4%	9 915	33,6%	-122,4%	150,9%
Acceptations facultatives	21 814	-	11 581	74,6%	19 584	66,4%	-46,9%	69,1%
Total Résultat des acceptations	4 201	ns	15 532	100%	29 499	100%	269,7%	89,9%

Le résultat des acceptations conventionnelles dégage un excédent de 9 915mD, soit +150,9%, cerné essentiellement au niveau du résultat de la branche Incendie contre un excédent de 3 951mD en 2012 et un déficit de 17 613mD en 2011 caractérisé par les SRCC (événement de 2011 en Tunisie), Concernant les affaires facultatives, le résultat des acceptations en 2013 affiche un bénéfice de 19 584mD en hausse de 69,1% par rapport à 2012.

4.3.1.7. La rétrocession

La rétrocession constitue un vecteur important dans la politique de développement de la société. Ainsi, le programme de protection de « Tunis Re » tient compte du niveau de risque conservé, niveau qui doit être cohérent avec la capacité financière, des pleins de souscription qui sont nécessaires au développement du portefeuille et du coût de la couverture disponible.

La prime rétrocédée pour 2013 marque une hausse de 14,5% par rapport au 31/12/2012 pour atteindre un montant de 42 978mD suivant ainsi, l'évolution des acceptations qui ont enregistré une augmentation de 11,5%.

(en mD)	2011		2012		2013		Var	Var
	Montant	T° Rétro*	Montant	T° Rétro*	Montant	T° Rétro*	2012/2011	2013/2012
Rétrocession conventionnelle	18 067	40,6%	18 400	38,9%	25 306	46,2%	1,8%	37,5%
Rétrocession facultative	17 654	68,0%	19 140	64,3%	17 672	56,9%	8,4%	-7,7%
Total Rétrocession	35 721	50,7%	37 540	48,7%	42 978	50,0%	5,1%	14,5%

*Taux de rétrocession = Total Rétrocession / Total Acceptations

Avec la hausse du coût de la couverture dans le monde de la réassurance, la prime rétrocédée a enregistré, sur les trois dernières années, une évolution moyenne de 9,8%.

Les acceptations facultatives présentent un taux de rétrocession important de 56,9%, en raison du coût élevé de la couverture des affaires pools qui sont rétrocédées à 92%. Sans tenir compte des affaires Pools ce taux sera réduit à 25%.

Le taux de Réversion s'est amélioré durant la période 2011-2013 passant de 49,3% en 2011 à 50% en 2013.

4.3.1.8. La charge de sinistre liée à la rétrocession

La charge sinistre liée à la rétrocession a atteint 13 437mD en 2013 contre 24 749mD en 2012, soit une baisse de 46%. Notons qu'au niveau de l'acceptation, la charge sinistre a baissé de 26,4%.

Par type de rétrocession, la charge sinistre en rétrocession conventionnelle a été marquée par une baisse de 20% par rapport à 2012. En effet, l'année 2013 n'a pas subi de sinistres importants faisant appel à la couverture en rétrocession. Pour la charge sinistre en rétrocession facultative, la variation est de -72% au 31/12/2013.

(en mD)	2011		2012		2013		Var	Var
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	2012/2011	2013/2012
Rétrocession conventionnelle	35 160	113,4%	12 496	50,5%	10 011	74,5%	-64,5%	-19,9%
Rétrocession facultative	-4 149	-13,4%	12 253	49,5%	3 426	25,5%	-395,3%	-72,0%
Total	31 010	100%	24 749	100%	13 437	100%	-20,2%	-45,7%

4.3.1.9. Les provisions techniques à la charge de la rétrocession

Les provisions techniques à la charge de la rétrocession ont atteint 88 884mD en 2013 contre 100 072mD en 2012 enregistrant ainsi une baisse de 11,2%.

(en mD)	2011		2012		2013		Var 2012/2011	Var 2013/2012
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure		
Rétrocession conventionnelle	68 368	70,5%	62 111	62,1%	63 338	71,3%	-9,2%	2,0%
Rétrocession facultative	28 562	29,5%	37 961	37,9%	25 547	28,7%	32,9%	-32,7%
Total Provisions techniques	96 930	100%	100 072	100%	88 884	100%	3,2%	-11,2%

4.3.1.10. Résultat technique de la rétrocession

A la clôture de l'exercice 2013, le résultat technique de la rétrocession est excédentaire de 21 349mD contre un 7 539mD en 2012.

(en mD)	2011		2012		2013		Var 2012/2011	Var 2013/2012
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure		
Rétrocession conventionnelle	-22 901	-	444	5,9%	6 593	30,8%	-101,9%	1384,9%
Rétrocession facultative	23 552	-	7 095	94,1%	14 786	69,2%	-69,9%	108,4%
Total Résultat technique Rétrocession	651	100%	7 539	100%	21 379	100%	-	183,6%

Dans ce cadre, le résultat de la rétrocession a évolué au même rythme que celui des acceptations. Notons, que l'année 2013 est marquée d'une part, par la survenance de plusieurs sinistres non importants restant à la charge de la société, et par l'aggravation de certains sinistres survenus dans des zones non couvertes par le programme de la rétrocession, d'autre part.

4.3.1.11. Résultat technique net de la rétrocession

Le résultat après rétrocession de l'exercice 2013 a atteint 8 150mD contre 7 994mD en 2012, soit en amélioration de 2% par rapport à l'année précédente.

Après imputation des frais d'administration liés à l'activité technique qui s'élèvent à 6 302mD en 2013, le résultat technique est bénéficiaire de 1 848mD contre un excédent de 2 390mD à la clôture de l'exercice 2012.

(en mD)	2011	2012	2013	Var 2012/2011	Var 2013/2012
Résultat conventionnel	5 288	3 508	3 351	-33,7%	-4,5%
Résultat facultatif	-1 737	4 486	4 799	358,3%	7,0%
Total Résultat technique	3 551	7 994	8 150	125%	2%
Frais d'administration	5 008	5 603	6 302	11,9%	12,5%
Total Résultat technique après frais généraux	-1 457	2 390	1848	264,04%	-22,67%

4.3.2. Activité financière

→ Les placements

L'activité financière de « Tunis Re » est constituée de placements financiers, monétaires, immobiliers et des dépôts espèces auprès des cédantes. Elle s'est caractérisée en 2013 par un volume de 239 222mD contre 235 151mD en 2012, soit accroissement de 1,7%.

(en mD)	2011	2012	2013	Var 2013/2012
Placements financiers	47 497	69 055	80 918	23,4%
Placements monétaires	48 358	83 709	78 081	-10,7%
Placements immobiliers	7 306	8 549	8 635	1,0%
Dépôts auprès des cédantes	65 248	71 669	69 398	-3,2%
Placement Takaful	1 063	1 433	2 263	57,9%
Autres	566	711	721	11,6%
Total	170 037	235 127	240 016	2,01%

→ **Les revenus**

Les revenus des placements ont enregistré une progression de 30% passant de 7 376mD en 2012 à 9 655mD en 2013. Cette amélioration est cernée essentiellement au niveau des placements financiers avec une évolution de 40% suite à l'amélioration de la structure de ce type de placements dans le portefeuille.

Les revenus de placements monétaires ont enregistré une évolution de 29% suite à l'amélioration des revenus des placements en dépôts (+34%).

Le rendement global des placements s'établit désormais à 4,04% en 2013.

(en mD)	2011			2012			2013		
	Montant	Revenus	Rendement	Montant	Revenus	Rendement	Montant	Revenus	Rendement
Placements financiers	47 497	2 020	4,25%	69 055	2 352	3,41%	80 917	3 284	4,06%
Actions	24 981	986	3,95%	35 745	849	2,38%	45 046	1 175	2,61%
Emprunts	22 516	1 034	4,59%	33 310	1 503	4,51%	35 871	2 109	5,88%
Placements monétaires	48 358	1 917	3,96%	83 709	2 832	3,38%	78 081	3 649	4,68%
Placements en dépôts	28 006	1 741	6,22%	64 446	2 571	3,99%	57 000	3 456	6,06%
Placements en devises	20 352	176	0,86%	19 263	261	1,35%	21 081	193	0,92%
Placements immobiliers	7 306	207	2,83%	8 549	550	6,43%	8 635	837	9,69%
Autre	566			712			721		
Dépôts auprès des cédantes	65 248	1 451	2,22%	71 669	1 601	2,23%	69 398	1 817	2,62%
Placement Takaful	1 063	48		1 433	41		2 263	68	
Total	170 038	5 643	3,32%	235 127	7 376	3,14%	240 015	9 655	4,02%

4.3.3. Résultats

Les bénéfices de « Tunis Re » se composent essentiellement d'une marge technique issue de l'activité de base de la compagnie ainsi que les produits réalisés sur les placements. Le solde de la gestion financière constitue la part prépondérante du résultat net de la compagnie.

L'ensemble des activités de « Tunis Re » a dégagé un résultat bénéficiaire de 7 674mD en 2013 contre 6 192mD en 2012, soit une hausse de 24%.

(en mD)	2011		2012		2013		Var 2013/2012
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	
Résultat technique	-1 457	-54,75%	2 390	38,60%	1 848	24,08%	-22,7%
Résultat financier	2 650	99,59%	3 608	58,28%	4 637	60,42%	28,5%
Résultat de la gestion non technique	1 471	55,29%	1 023	16,52%	2 441	31,81%	138,6%
Impôts sur les bénéfices	-3	-0,13%	-830	-13,40%	-1 252	-16,31%	-50,9%
Résultat net	2 661	100%	6 192	100%	7 674	100%	23,9%
Ratio combiné*	108,2%		98,1%		99,9%		

* Charges de sinistres + Frais d'exploitation / Primes acquises nettes

4.4. Activité et performance de la société au 30 juin 2014

4.4.1. Activité technique

4.4.1.1. Chiffre d'affaires

A fin juin 2014, le chiffre d'affaires a atteint 47 042mD en évolution de 16,3% par rapport au 30 juin 2013. Cette évolution est de 12,5% et 24,2% respectivement pour les acceptations conventionnelles et facultatives.

(en mD)	30/06/2014		30/06/2013		2013		Var juin-14/juin-13
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	
Acceptations conventionnelles	30 841	66%	27 419	68%	54 829	64%	12,5%
Acceptations facultatives	16 201	34%	13 046	32%	31 049	36%	24,2%
Total Acceptations	47 042	100%	40 465	100%	85 878	100%	16,3%

4.4.1.2. Primes acquises

Les primes acquises ont atteint 47 655mD à fin juin 2014, soit une progression de 16,8% par rapport à la même période de 2013.

(en mD)	30/06/2014		30/06/2013		2013		Var juin-14/juin-13
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	
Acceptations conventionnelles	31 417	66%	25 588	63%	51 039	62%	22,8%
Acceptations facultatives	16 238	34%	15 229	37%	31 491	38%	6,6%
Total Primes acquises	47 655	100%	40 817	100%	82 530	100%	16,8%

4.4.1.3. Les charges d'acquisition

Les charges d'acquisition ont affiché une progression de 17,8% au 30/06/2014 pour s'établir à 11 756mD.

(en mD)	30/06/2014		30/06/2013		2013		Var juin-14/juin-13
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	
Acceptations conventionnelles	9 626	82%	8 351	84%	17 117	83%	15,3%
Acceptations facultatives	2 130	18%	1 626	16%	3 425	17%	31,0%
Total Charges d'acquisition	11 756	100%	9 977	100%	20 542	100%	17,8%

4.4.1.4. La charge de sinistre liée aux acceptations

La charge sinistre constituée des sinistres réglés et de la variation de la provision pour sinistres à payer a atteint 20 788mD à fin juin 2014 contre 21 765mD à la même période de l'année dernière, soit en amélioration 4,5%, marquant le retour à une sinistralité normale.

(en mD)	30/06/2014		30/06/2013		2013		Var juin-14/juin-13
	Montant	S/P	Montant	S/P	Montant	S/P	
Acceptations conventionnelles	15 961	50,8%	12 131	47,4%	25 826	50,6%	31,6%
Acceptations facultatives	4 827	29,7%	9 634	63,3%	8 481	26,9%	-49,9%
Total Charges de sinistre	20 788	43,6%	21 765	53,3%	34 307	41,6%	-4,5%

4.4.1.5. Les provisions techniques liées aux acceptations

Les provisions techniques constituées des provisions pour primes non acquises et des provisions pour sinistres à payer ont atteint 178 441mD au 30/06/2014 contre 176 125mD au 30/06/2013, marquant ainsi une évolution de 1,3%.

(en mD)	30/06/2014		30/06/2013		2013		Var
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	juin-14/juin-13
Acceptations conventionnelles	129 364	72%	127 311	72%	116 382	72%	1,6%
Acceptations facultatives	49 077	28%	48 814	28%	45 051	28%	0,5%
Total Provisions techniques	178 441	100%	176 125	100%	161 433	100%	1,3%

A fin juin 2014, les provisions techniques des acceptations conventionnelles ont atteint 129 364mD, soit une légère hausse de 1,6% par rapport au 30/06/2013.

Les provisions techniques des acceptations facultatives s'élèvent à 49 077mD, ils se sont stabilisés au même niveau de juin 2013.

4.4.1.6. Résultat technique des acceptations

Les acceptations à fin juin 2014 se sont soldées par un excédent de 15 383mD contre 9 181mD marquant ainsi une hausse importante de 67,6% par rapport à fin juin 2013.

Le résultat des acceptations facultatives s'est soldé par un excédent de 9 282mD, contre 3 969mD à la même période de 2013, il a enregistré une hausse importante de 133,9% suite à l'amélioration de la sinistralité et le développement du CA de ce type d'acceptation.

Le résultat des acceptations conventionnelles s'est amélioré de 17,1%, pour atteindre un résultat excédentaire de 6 101mD à fin juin 2014.

(en mD)	30/06/2014		30/06/2013		2013		Var
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	juin-14/juin-13
Acceptations conventionnelles	6 101	40%	5 212	57%	9 915	34%	17,1%
Acceptations facultatives	9 282	60%	3 969	43%	19 584	66%	133,9%
Résultat technique des acceptations	15 383	100%	9 181	100%	29 499	100%	67,6%

4.4.1.7. La rétrocession

Les primes rétrocedées jusqu'au 30 juin 2014 ont atteint 21 145mD contre 18 773mD au 30 juin 2013 enregistrant une progression de 12,6%.

(en mD)	30/06/2014		30/06/2013		2013		Var
	Montant	T° Rétro	Montant	T° Rétro	Montant	T° Rétro	juin-14/juin-13
Rétrocession conventionnelle	17 802	57,7%	15 390	56,1%	25 306	46,2%	15,7%
Rétrocession facultative	3 343	20,6%	3 384	25,9%	17 672	56,9%	-1,2%
Total Rétrocession	21 145	44,9%	18 773	46,4%	42 978	50,0%	12,6%

La répartition des primes rétrocedées au 30/06/2014 par nature se présente comme suit :

- Rétrocession conventionnelle : 17 802mD ce qui représente 84,2% du chiffre d'affaires rétrocedé, en évolution de 15,7%;
- Rétrocession Facultative : 3 343mD ce qui représente 15,8% du chiffre d'affaires rétrocedé en baisse de 1,20% par rapport au 30/06/2013.

A fin juin 2014, le taux de rétrocession global s'est amélioré de 1,4 points pour atteindre 44,9%. Ainsi, la rétention globale s'est améliorée pour atteindre 55,1% contre 53,6% à la même période de l'année dernière.

4.4.1.8. La charge de sinistre liée à la rétrocession

La charge sinistre des rétrocessions a atteint 9 104mD à fin juin 2014 contre 11 618mD à fin juin 2013, soit une baisse de 21,6%.

(en mD)	30/06/2014		30/06/2013		2013		Var
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	juin-14/juin-13
Rétrocession conventionnelle	7 475	82,1%	5 404	46,5%	10 011	74,5%	38,3%
Rétrocession facultative	1 629	17,9%	6 214	53,5%	3 426	25,5%	-73,8%
Total Charges de sinistres	9 104	100%	11 618	100%	13 437	100%	-21,6%

Par nature, la charge sinistre des rétrocessions conventionnelles a atteint 7 475mD au 30/06/2014 marquant une hausse de 38,3%, soit la même tendance constatée au niveau des acceptations conventionnelles.

4.4.1.9. Les provisions techniques à la charge de la rétrocession

Les provisions techniques à la charge de la rétrocession ont atteint au 30/06/2014 un montant de 93 771mD contre 96 098mD au titre de la même période de l'année dernière, soit une régression globale de 2,4%. Cette régression est relative aux rétrocessions facultatives.

(en mD)	30/06/2014		30/06/2013		2013		Var
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	juin-14/juin-13
Rétrocession conventionnelle	72 043	76,8%	69 953	72,8%	63 338	71,3%	3,0%
Rétrocession facultative	21 729	23,2%	26 144	27,2%	25 547	28,7%	-16,9%
Total Provisions techniques	93 771	100%	96 098	100%	88 885	100%	-2,4%

4.4.1.10. Résultat technique de la rétrocession

A fin juin 2014, le résultat technique des rétrocessionnaires est excédentaire de 9 026mD contre 4 545mD en juin 2013. Cette hausse est cernée au niveau du résultat provenant des rétrocessions facultatives.

(en mD)	30/06/2014		30/06/2013		2013		Var
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	juin-14/juin-13
Rétrocession conventionnelle	2 456	27,2%	2 138	47,0%	6 563	30,7%	14,9%
Rétrocession facultative	6 570	72,8%	2 408	53,0%	14 786	69,3%	172,9%
Résultat technique	9 026	100%	4 545	100%	21 349	100%	98,6%

4.4.1.11. Résultat technique net de la rétrocession

Le résultat après rétrocession au 30/06/2014 a atteint 6 357mD contre 4 636mD au 30/06/2013, soit en amélioration de 37,1%.

Après imputation des frais d'administration liés à l'activité technique, le résultat technique est bénéficiaire de 3 120mD contre un excédent de 1 547mD à fin juin 2013.

(en mD)	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	Var
				juin-14/juin-13
Rétrocession conventionnelle	3 645	3 074	3 352	18,6%
Rétrocession facultative	2 712	1 561	4 798	73,7%
Résultat technique	6 357	4 636	8 150	37,1%
Frais d'administration	3 237	3 089	6301,831	4,8%
Résultat technique après frais généraux	3 120	1 547	1 848	101,8%

4.4.2. Activité financière

Le volume des placements financiers, monétaires, immobiliers et des dépôts auprès des cédantes, s'élève au 30/06/2014 à 240 812mD contre 235 607mD au 30 juin 2013, soit une légère baisse de 2,2%.

Les revenus des placements ont enregistré une hausse importante de 26,3% à fin juin 2014 par rapport à la même période de l'année dernière pour s'établir à 4 984mD. Cette évolution émane essentiellement des revenus relatifs aux placements monétaires qui ont atteint 2 163mD (+16,6%) ainsi que des placements financiers pour 2 088mD (+36,1%).

(mD)	30/06/2014			30/06/2013			31/12/2013		
	Montant	Revenus	Rendement	Montant	Revenus	Rendement	Montant	Revenus	Rendement
Placements financiers	86 907	2 088	2,4%	77 514	1 534	2,0%	80 918	3 284	4,1%
Placements monétaires	71 623	2 163	3,0%	74 439	1 855	2,5%	78 081	3 649	4,7%
Placements immobiliers	8 619	422	4,9%	8 546	418	4,9%	8 635	837	9,7%
Placements Retakaful	2 333	40	1,7%	1 511	33	2,2%	2 263	68	3,0%
Dépôts auprès des cédantes	70 366	271	0,4%	72 859	107	0,1%	69 398	1 817	2,6%
Autres	963			739			721		
Total	240 811	4 984	2,1%	235 608	3 947	1,7%	240 016	9 655	4,0%

4.4.3. Le résultat intermédiaire au 30/06/2014

La situation intermédiaire arrêtée au 30/06/2014 a dégagé un résultat bénéficiaire de 6 211mD contre 5 046mD à fin juin 2013 en hausse de 23%.

(en mD)	30/06/2014		30/06/2013		2013		Var
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	juin-14/juin-13
Résultat technique	3 120	50,2%	1 547	30,7%	1 848	24,1%	101,7%
Résultat financier	3 691	59,4%	3 373	66,8%	4 637	60,4%	9,4%
Résultat de la gestion non technique	266	4,3%	1 070	21,2%	2 441	31,8%	-75,1%
Impôts sur les bénéfices	-865	-13,9%	-944	-18,7%	-1 252	-16,3%	-8,4%
Résultat net	6 212	100%	5 046	100%	7 674	100%	23,1%

4.5. Indicateurs d'activité au 31/12/2014

					EN DT
PRIMES	BRANCHE	TM4 2014	TM4 2013	Au 31/12/2014	Année 2013
Acceptation	Incendie	4 763 213	5 827 503	30 944 502	27 470 063
	Accidents et Risques Divers	1 924 462	1 521 521	10 639 711	9 798 551
	Risques Techniques	3 164 989	3 072 819	17 571 643	14 727 984
	Transport	2 247 668	2 234 752	13 652 779	11 802 186
	Aviation	13 807 256	12 254 313	16 275 811	14 978 973
	Total non vie	25 907 587	24 910 908	89 084 446	78 777 757
	Vie	980 183	918 970	4 218 617	4 153 087
	Activité Retakaful	1 193 070	826 774	4 330 986	2 947 647
	TOTAL GENERAL	28 080 840	26 656 652	97 634 049	85 878 491
	Rétrocession	Incendie	1 657 283	1 859 893	15 388 696
Accidents et Risques Divers		305 979	289 092	1 613 677	2 193 757
Risques Techniques		1 879 870	1 731 979	9 411 662	8 442 220
Transport		490 108	359 908	4 058 053	3 861 088
Aviation		13 960 618	12 040 389	15 156 233	13 538 960
Total non vie		18 293 858	16 281 261	45 628 321	42 298 460
Vie		3 075	2 700	29 262	12 030
Activité Retakaful		320 862	150 460	1 029 113	668 331
TOTAL GENERAL		18 617 795	16 434 421	46 686 696	42 978 821
		N E T	9 463 045	10 222 231	50 947 353
CHARGES D'ACQUISITION					EN DT
	BRANCHE	TM4 2014	TM4 2013	Au 31/12/2014	Année 2013
Acceptation	Incendie	1 733 805	1 600 899	9 396 169	8 270 963
	Accidents et Risques Divers	423 185	258 594	2 180 687	1 932 341
	Risques Techniques	775 195	918 722	4 417 587	4 032 165
	Transport	627 746	953 258	3 355 415	3 603 833
	Aviation	-55 861	21 232	138 083	257 303
	Total non vie	3 504 069	3 752 705	19 487 941	18 096 605
	Vie	-61 288	163 393	1 944 808	1 909 840
	Activité Retakaful	275 555	260 048	947 247	536 200
	TOTAL GENERAL	3 718 336	4 176 146	22 379 996	20 542 644
	Rétrocession	Incendie	366 438	246 468	4 607 183
Accidents et Risques Divers		56 108	48 723	319 024	365 042
Risques Techniques		271 009	329 057	2 071 343	2 053 081
Transport		111 297	84 323	414 993	358 788
Aviation		28 503	42 468	90 627	170 096
Total non vie		833 355	751 040	7 503 170	6 458 009
Vie		214	0	687	0
Activité Retakaful		52 401	5 835	187 335	99 521
TOTAL GENERAL		885 970	756 875	7 691 192	6 557 529
		N E T	2 832 366	3 419 271	14 688 804
CHARGES SINISTRES					EN DT
	BRANCHE	TM4 2014	TM4 2013	Au 31/12/2014	Année 2013
Acceptation	Incendie	4 588 736	4 585 303	15 468 087	13 560 135
	Accidents et Risques Divers	1 865 421	633 165	7 464 560	5 142 204
	Risques Techniques	936 116	1 186 331	5 832 142	5 155 657
	Transport	213 444	407 468	8 744 843	3 188 299
	Aviation	2 232 753	981 940	10 216 179	4 120 419
	Total non vie	9 836 469	7 794 206	47 725 811	31 166 714
	Vie	179 418	525 197	1 828 701	1 862 056
	Activité Retakaful	709 677	584 759	2 032 258	1 278 285
	TOTAL GENERAL	10 725 564	8 904 162	51 586 770	34 307 055
	Rétrocession	Incendie	2 154 474	160 179	6 668 957
Accidents et Risques Divers		422 872	-89 245	545 678	989 742
Risques Techniques		873 430	539 389	2 146 073	1 950 965
Transport		-573 339	-489 643	3 470 977	187 468
Aviation		1 663 256	1 282 135	8 939 668	3 691 214
Total non vie		4 540 694	1 402 816	21 771 353	13 383 644
Vie		0	0	0	0
Activité Retakaful		111 183	50 599	246 982	53 842
TOTAL GENERAL		4 651 877	1 453 415	22 018 335	13 437 486
		N E T	6 073 687	7 450 747	29 568 435
PRODUITS FINANCIERS					EN DT
		TM4 2014	TM4 2013	Au 31/12/2014	Année 2013
	Produits Financiers Non Retakaful	2 980 618	1 996 088	10 649 907	8 008 003
	Produits Financiers Retakaful	23 913	15 622	86 191	66 201
	TOTAL GENERAL	3 004 531	2 011 710	10 736 098	8 074 204

Remarques :

- Les indicateurs au 31/12/2013 sont relatifs à l'exercice 2013 audité
- Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les rubriques (sinistre réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).

- Les indicateurs relatifs à l'exercice 2014 de Tunis Re restent provisoires jusqu'à approbation des états financiers par l'assemblée générale ordinaire.

Les faits saillants ayant marqué l'activité au quatrième trimestre 2014 :

Au titre du quatrième trimestre 2014, l'évolution de l'activité de Tunis Re s'est poursuivie à un rythme soutenu marquant les performances suivantes :

- Une évolution du chiffre d'affaires cumulé au 31/12/2014 de 13,7% par rapport à la même période de l'année écoulée. Cette progression est liée principalement à l'évolution des souscriptions conventionnelles et facultatives sur les marchés tunisien et étranger, aussi bien pour les affaires Takaful que Non-Takaful ;
- L'activité Retakaful, a généré au 31/12/2014 un chiffre d'affaires de 4,3MD contre 2,9MD en 2013, soit une évolution de 46,9% ;
- Les charges d'acquisition ont enregistré une hausse de 8,9% pour un montant de 22,4MD contre 20,5MD au 31/12/2013 ;
- La charge sinistre brute est en hausse de 50,4%, compte tenu de la sinistralité enregistrée en 2014 relative à la branche aviation (Nouvel Air et Air Algérie). Cette charge est supportée par la rétrocession à raison de 47% ;
- Les produits financiers englobent les intérêts courus et non échus (pour les deux exercices 2013 et 2014. Ils ne tiennent pas compte des intérêts sur dépôts auprès des cédantes.

4.6. Matrice SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

Points forts

- Une position de leader sur le marché tunisien, une maîtrise des risques et une relation privilégiée avec les cédantes ;
- Un Ratio de solvabilité confortable ;
- Une bonne connaissance du marché maghrébin ;
- Une présence en Afrique à travers un bureau de représentation.
- Une présence et une bonne réputation dans le pays arabes ;
- Un programme de rétrocession offrant des garanties solides
- Un système d'exploitation robuste avec plusieurs contrôles.

Points faibles

- Investissement faible en Afrique comparé aux résultats escomptés ;
- Un rating non compétitif ;
- Un coût non négligeable de la rétrocession ;
- Quelques cumuls de tâches et quelques incohérences au niveau de l'organigramme et gestion classique des RH ;
- Insuffisance de BCP (plan de continuité d'activité) et de sites de secours ;
- Complexité d'intégration du système d'information.

Opportunités

- Un taux de pénétration du marché tunisien de 2%¹, loin derrière la moyenne mondiale de 7%.
- Un bon ratio s/p du marché africain
- Une offre de capacité existante au niveau de Tunis Re.
- De nouveaux marchés en plein essor (notamment pour le Retakaful et la Vie) ;
- Optimisation du programme de rétrocession

Menaces

- Une concurrence plus en plus pressante
- Des changements règlementaires dans la zone CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance)
- Plusieurs opportunités offertes pouvant induire une dispersion des efforts à déployer.

¹ Source : Rapport FTUSA 2013

4.7. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

Cinq familles de risques affectent généralement la rentabilité et la solvabilité des sociétés de réassurances :

- Les risques se rapportant à l'activité technique et qui sont liés à l'environnement des affaires ;
- Les risques se rapportant à l'activité commerciale ;
- Les risques se rapportant à l'activité financière ;
- Les risques se rapportant à la technologie et au système d'information ;
- Les risques se rapportant à l'organisation et au contrôle de l'activité de la compagnie.

4.7.1. Les risques se rapportant à l'activité technique et qui sont liés à l'environnement des affaires

⇒ **Le risque de souscrire des affaires qui génèrent une forte fréquence ou des valeurs très importantes de sinistres qui dépassent les estimations :**

« Tunis Re » est tributaire de la qualité des données et des informations relatives aux sinistres fournies entre autres par les sociétés cédantes et doit ainsi effectuer des audits réguliers des données fournies.

« Tunis Re » veille toujours à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

⇒ **Les besoins de souscriptions :**

Les souscriptions dans les branches non marines effectuées par « Tunis Re » représentent 62% de son chiffre d'affaires en 2013 contre 38% pour les branches marines. Celles-ci couvrent de multiples dommages résultant d'un seul ou plusieurs évènement(s) dont certains sont qualifiés de catastrophiques (Crash d'un avion, collision de deux navires, acte de terrorisme), ou qu'il s'agisse de catastrophes naturelles (ouragan, vents violents, inondation, grêle, , séisme, etc.) ou de catastrophes d'origine humaine (explosion, incendie dans un grand site industriel, acte de terrorisme, etc.). Tout évènement de ce type peut générer des pertes pour « Tunis Re » dans une ou plusieurs branches d'activités (Incendie, Engineering, RC auto , RC décennale, Aviation, Transport Corps, Transport Faculté, énergie ...)

Des programmes de rétrocession spécifiques pour chaque branche sont mis en place et révisés chaque année en fonction des besoins de souscription et ce afin de faire face à ce genre de risques.

⇒ **Le secteur de la réassurance est cyclique, ce qui peut avoir des conséquences sur les résultats de l'entreprise :**

L'activité de réassurance est historiquement cyclique, caractérisée par des périodes de concurrence intense sur les prix lorsque la capacité de souscription est forte et des périodes modérées. La faible capacité de souscription permet de maintenir des niveaux de primes avantageux.

Les réassureurs peuvent enregistrer des fluctuations du résultat d'exploitation liées à la survenance imprévue d'évènements concernant la fréquence ou l'intensité des évènements catastrophiques, le niveau des capacités offertes sur le marché, le contexte économique général et la plus ou moins grande influence de la concurrence sur les prix et les capacités disponibles. En réassurance conventionnelle, certains facteurs structurels déterminent l'évolution des marchés de réassurance depuis quelques années :

- Les niveaux de rétention des cédantes augmentent notamment sous la pression de leurs contraintes budgétaires ;
- Les choix de réassurance évoluent vers des couvertures non proportionnelles.

Ces facteurs structurels ont pour conséquences principales de réduire le volume de primes de Réassurance sur le marché, d'accroître la compétitivité du marché de la réassurance mais aussi de favoriser les opérateurs les plus attentifs aux besoins spécifiques des cédantes. « Tunis Re » de part sa position sur les marchés national, régional et international, essaye toujours de suivre de très près tous les évènements qui touchent l'activité d'assurances et de réassurances et de réagir à temps dans sa politique de souscription et sa politique de rétrocession.

⇒ **Les pertes éventuelles en raison des événements catastrophiques :**

La fréquence et la gravité de tels événements catastrophiques qu'il s'agisse d'un phénomène naturel ou d'origine humaine peut générer des pertes énormes. Cette imprévisibilité rend les projections et l'évaluation des risques incertaines pour une année donnée. Par conséquent, la charge de sinistres peut varier de manière significative d'une année à l'autre, ce qui peut avoir un impact significatif sur la rentabilité et la situation financière.

« Tunis Re » gère son exposition aux catastrophes par le biais de son guide de souscription indiquant les engagements maxima par risque et par événement. Ils sont revus et actualisés par le département de la souscription et approuvés par la direction générale et la direction risk management, en outre de l'établissement d'une couverture en XS of loss pour une couverture optimale de ces risques auprès de Rétrocessionnaires de premier ordre.

⇒ **Le risque de provisions insuffisantes :**

Les audits externes que « Tunis Re » réalise ainsi que les contrôles internes ont démontré que la société est très bien provisionnée et dispose d'un matelas suffisant pour faire face à ses engagements vis-à-vis de ses partenaires.

Pour l'exercice 2013, le commissaire aux comptes a déclaré dans son rapport destiné au Ministère des Finances que : **« Les contrôles effectués par nos soins nous ont permis de conclure, pour tout aspect significatif, que les provisions techniques de la société « Tunis Re » ont été constituées conformément aux règles décrites ci-dessus et n'appellent pas de notre part de remarques particulières. »**

⇒ **Un marché de rétrocession de plus en plus restreint :**

Plusieurs grands réassureurs ne souscrivent plus des traités de rétrocession et préfèrent opérer dans les marchés d'assurances directes. Parmi les réassureurs qui opèrent sur les marchés de la rétrocession, rare ceux qui souscrivent des traités proportionnels, la tendance va vers les traités non proportionnels.

« Tunis Re » gère ce facteur de risque en suivant de très près toutes les sécurités du marché de la rétrocession (situation financière, Rating, politique de souscription) appartenant au marché de Londres, le marché français, le marché Américain et même les marchés régionaux.

4.7.2. Les risques se rapportant à l'activité Commerciale

⇒ **Un secteur d'activité très concurrentiel :**

La réassurance est un secteur d'activité fortement concurrentiel. À l'instar des autres réassureurs, le positionnement de « Tunis Re » sur le marché de la réassurance dépend de plusieurs facteurs, tels que la perception de sa solidité financière par les agences de notation, son expertise en matière de souscription, sa réputation, son expérience dans les secteurs considérés, les juridictions dans lesquelles elle pratique ses activités, la qualité des modalités de réassurance proposées, les services offerts et la rapidité de paiement des sinistres.

En particulier, lorsque la capacité de réassurance est supérieure à la demande, les concurrents de « Tunis Re », qui ont une meilleure notation financière, peuvent s'avérer mieux placés pour conclure de nouveaux contrats et gagner des parts de marché à son détriment, ceci est le cas dans les marchés étrangers cibles des Marchés Africain, Arabe et Maghrébin.

Concernant le Marché Local Tunisien qui représente 64% de son chiffre d'affaires en 2013 et malgré l'absence d'une cession légale, « Tunis Re » a pu consolider et maintenir sa position sur ce marché stratégique malgré une très forte concurrence et ce grâce, à son expérience, à son savoir faire Technique et à ses services offerts aux cédantes Tunisiennes.

⇒ **La notation financière (le Rating) joue un rôle très important dans l'activité de Réassurance et peut constituer un facteur de risque pour le développement de l'activité de « Tunis Re » :**

La notation financière est particulièrement importante pour toutes les sociétés de réassurance, y compris pour « Tunis Re », car les cédantes cherchent à réassurer leurs risques auprès de sociétés ayant une solidité financière satisfaisante. « Tunis Re » a bénéficié au cours de l'exercice 2014 de la confirmation de sa notation par l'agence de notation A.M.BEST B+ (Good) avec perspective stable.

Cette notation reste relativement modeste puisqu'elle ne permet toujours pas à « Tunis Re » de pénétrer certains marchés Arabes ou Asiatiques qui exigent des notations assez élevées.

L'amélioration des fonds propre de « Tunis Re » va se répercuter positivement sur sa solidité financière et par conséquent améliorer son rating et développer sa part de marché sur les marchés local, régional et dans le moyen terme au niveau international.

D'autre part, capitalisant sur son introduction en bourse en avril 2010, « Tunis Re », a obtenu la certification au standard financier MSI 20 000 et qui a été reconfirmée en juillet 2014, ce qui consacre sa solidité financière et lui ouvre de plus larges perspectives.

⇒ **La dépendance vis à vis du marché local pourrait constituer un facteur de risque pour « Tunis Re » :**

Le marché tunisien représente 64% du chiffre d'affaires global de « Tunis Re » en 2013.

La prépondérance du marché local, bien que stratégiquement voulu pourrait constituer un facteur de risque pour « Tunis Re » et ce, avec l'entrée d'actionnaires stratégiques dans le capital de certaines compagnies d'assurances tunisiennes. En effet « Tunis Re » continue à opérer dans un marché de plus en plus convoité par la concurrence. Afin de limiter ce risque de dépendance vis-à-vis du marché local, « Tunis Re » essaye de diversifier au mieux son portefeuille à l'étranger dans des marchés régionaux.

4.7.3. Les risques se rapportant à l'activité financière

⇒ **Les risques liés à la fluctuation des taux de change :**

« Tunis Re » publie ses comptes en Dinar Tunisien, mais une partie significative de ses produits et charges, est libellée en monnaie autre que le Dinar Tunisien. En conséquence, les fluctuations des taux de change utilisés pour la conversion de ces monnaies en DT sont susceptibles d'avoir un impact sur les résultats. Afin de limiter cet impact, « Tunis Re » a ouvert des comptes professionnels en devises (Dollar, Euro et Livre Sterling) depuis 1987 relatifs aux opérations techniques. En 2012, la société a mis en place une comptabilité multi devises.

⇒ **Les risques de liquidité**

1- « Tunis Re » devrait faire face à des échéances de trésorerie à court et à moyen terme liées au paiement des sinistres, aux charges opérationnelles et au remboursement des dettes :

En cas de sinistres catastrophiques, « Tunis Re » peut être amenée à régler dans un laps de temps réduit des montants supérieurs aux liquidités disponibles.

« Tunis Re » essaye de gérer au mieux le cash flow généré par son activité et qui est généralement perçu préalablement à la date à laquelle les sinistres doivent être payés.

2- Le risque de baisse des taux d'intérêts sur le marché monétaire et la fluctuation des valeurs des actions sur le marché financier :

« Tunis Re » ne détient pas des placements à risque mais, un portefeuille financier homogène qu'elle essaye de gérer d'une façon optimale tout en suivant le comportement de la conjoncture économique nationale et internationale afin de réagir à temps et procéder à des opérations correctives.

⇒ Les risques de contrepartie

« Tunis Re » rétrocède une partie de son exposition aux risques, de ce fait elle reste engagée envers les cédantes. Même si les rétrocessionnaires ne respectent pas leurs engagements financiers, cette situation pourrait amener « Tunis Re » à affronter un litige ou affecter son activité. Elle examine périodiquement la situation financière de ses partenaires et le cas échéant constitue des provisions sur ces créances

⇒ Les risques de solvabilité réglementaire

Ce sont les risques résultant d'un niveau des fonds propres inférieur au minimum réglementaire. Un projet de loi est en cours de préparation par le Comité Général des Assurances fixant le capital minimum des sociétés de réassurance à 100MD. « Tunis Re » a déjà lancé l'opération d'augmentation de capital pour le porter à 100MD, objet du présent prospectus.

⇒ Les risques de solvabilité de marché

Ce sont les risques résultant d'un niveau des fonds propres inférieur au montant estimé par les analystes ou les marchés financiers. « Tunis Re » procédera à l'étude sur la rentabilité de chaque augmentation de capital.

⇒ Les risques liés au non respect des dispositions réglementaires fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation :

Dans son rapport destiné au Ministère des Finances relatif à l'exercice 2013, le commissaire aux comptes a déclaré que :

- *« Les contrôles effectués par nos soins nous ont permis de conclure, pour tout aspect significatif, que les provisions techniques de la société Tunis-Ré ont été constituées conformément aux règles décrites ci-dessus et n'appellent pas de notre part de remarques particulières. »*
- *« L'évaluation, à la date de clôture, des actifs admis en représentation des engagements techniques est faite conformément aux dispositions de la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT 31) et de l'article 33 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001. »*
- *« En se référant aux dispositions des articles 29 à 32 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 nous avons constaté que :*
 - *La valeur totale des placements immobiliers représente 5,23 % du montant total des provisions techniques. Ce taux est en dessous de la limite maximale de 20% prévue par l'article 31.*
 - *Le montant total des autres actions et valeurs mobilières représente 1,92% du montant total des provisions techniques. Ce taux est en dessous de la limite maximale de 20% prévue par l'article 31.*
 - *La valeur des placements dans les emprunts obligataires représente 17,24% du montant total des provisions techniques. Ce taux est en dessous de la limite maximale de 50% prévue par l'article 31.*
 - *La valeur des placements dans les actions des sociétés cotées à la BVMT représente 10,49% du montant total des provisions techniques. Ce taux est en dessous de la limite maximale de 50% prévue par l'article 31.*
 - *Les Parts dans les OPCVM représentent 10,29% du montant total des provisions techniques. Ce taux est en dessous de la limite maximale de 50% prévue par le dit arrêté.*
 - *La valeur des placements dans les actions des sociétés d'assurance et de réassurance étrangères représente 4,6% du montant total des provisions techniques. Ce taux est en dessous de la limite maximale de 50% prévue par l'article 31.*
 - *La valeur des placements sur le marché monétaire et dépôts auprès des établissements financiers représente 52,67% du montant total des provisions techniques. Ce taux est en dessous de la limite maximale de 50% prévue par le dit arrêté.*

Cependant,

- *L'actif correspondant aux créances pour espèces auprès des cédantes n'a pas été expressément prévu parmi les actifs admis en représentation des provisions techniques par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 dans ses articles 29 à 32 ;*
- *Les titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie ne représentent que 4,51% des provisions techniques soit 15,49% en deçà de la limite légale de 20%.*

Ces précisions ne sont valables que si la représentation des engagements techniques est soumise, pour les compagnies de réassurance, aux mêmes règles applicables aux compagnies d'assurances. Par ailleurs, et en raison de l'insignifiance de l'activité vie, la gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques ne se fait pas selon le principe du cantonnement. C'est ainsi qu'il n'y a pas eu de séparation entre les actifs admis en représentation des provisions techniques en assurance vie et ceux en représentation des provisions techniques en assurance non-vie. »

4.7.4. Les risques se rapportant à la technologie et au système d'information

Le système d'information est un facteur fondamental pour la bonne marche de l'activité de la société. A cet égard, la technologie et les logiciels que détient « Tunis Re » jouent un rôle important dans le processus de souscription et contribuent à sa compétitivité.

Cependant, le système informatique est sujet aux risques de pannes, de coupure d'électricité, d'attaque par des virus ou des pirates, ou de vols de données. Une faille ou un défaut majeur dans les contrôles internes au niveau du système informatique ou des logiciels pourraient engendrer une perte d'efficacité des équipes de «Tunis Re», et/ou augmenter les dépenses ou les pertes.

Dans ce cadre, le commissaire aux comptes dans son rapport destiné au Ministère des Finances relatif à l'exercice 2013 a déclaré que : « **Les contrôles effectués par nos soins nous ont permis de constater que les créances sur les cédantes et les rétrocessionnaires ainsi que les avances sur acceptation et rétrocession (solde débiteur) abritent des mouvements manuels déterminés et suivis en dehors du système d'exploitation et des soldes remontant à plusieurs exercices et demeurant non affectés au 31 décembre 2013. »**

Risques de non continuité de l'activité :

L'interruption de l'exploitation par absence de procédures de secours en cas de difficultés graves dans le fonctionnement des systèmes informatiques (perte de données importantes et de logiciel de tarification ou de modélisation) est un risque majeur visant le non continuité de l'activité.

« Tunis Re » a inséré dans son plan informatique ce point pour pallier à cette insuffisance. En outre, des procédures de contrôle interne destinées à minimiser la survenance et/ou l'impact des risques précités sont en place et appropriés.

« Tunis Re » dispose d'une équipe d'ingénieurs très compétentes formés régulièrement dans toutes les nouveautés dans ce domaine. Une sous direction a été dédiée à la sécurité Informatique du système et les opérations d'audit sont effectuées périodiquement d'une façon interne et aussi par des cabinets spécialisés externes.

4.7.5. Les risques se rapportant au capital humain et au contrôle de l'activité de la compagnie

⇒ **Le risque lié au personnel technique**

Le capital humain d'une compagnie de réassurance est un des éléments clés de la création de valeur et une des composantes primordiales du patrimoine de la société. L'emploi de personnel qualifié est essentiel dans une activité internationale pointue telle que la réassurance. La perte de savoir-faire et la perte de connaissances sont des risques majeurs qui préoccupent les dirigeants.

« Tunis Re » donne beaucoup d'importance à la formation technique de son personnel et veille à les motiver pour pouvoir les retenir et les empêcher d'aller vers la concurrence.

⇒ Le risque de défaillance du système de contrôle de l'activité de la compagnie

« Tunis Re » dispose de cinq structures de contrôle de son activité :

- **Le comité permanent d'audit** : Il rend compte au conseil d'administration ;
- **La direction contrôle de gestion** : Le contrôle technique est effectué à tous les niveaux de la structure organisationnelle, il est en outre soutenu par un système d'information intégré très bien verrouillé.
- **Le département Audit Interne et Risk Management** : Dans le but de bien maîtriser les risques détaillés ci-haut et de mettre en place les recommandations du cabinet AM Best pour une amélioration de son rating, « Tunis Re » a procédé fin 2010 à la création d'un département « Audit interne et Risk Management » . Outre la direction d'audit interne qui effectue des missions dans le cadre d'un programme annuel approuvé par le comité permanent d'audit, la direction de Risk Management est chargée d'identifier les risques, établir des rapports, définir un cadre de gestion de risques, les procédures et les méthodologies appropriées et conseiller les centres de production en matière de gestion des risques. Pour ce faire, la société projette dans un proche avenir de faire appel à des professionnels du métier afin de profiter de leur expérience et de leur savoir faire, acquérir les logiciels adéquats pour amener à bien le processus de la maîtrise des risques en vue d'ancrer une culture de risque à tout le personnel de la société ;
- **Un comité des risques** : Il supervise l'évolution et les procédés de gestion des risques dans l'ensemble de la société. Il évalue les stratégies de réaction de la société face au risque pour examen et approbation de la Direction Générale. Il rapporte les conclusions et travaux du comité au comité adhoc des risques émanant du conseil.

4.8. Dépendance de l'émetteur

4.8.1. Dépendance par nature d'acceptation

En 2013, le chiffre d'affaires de « Tunis Re » est réparti entre les acceptations conventionnelles et facultatives respectivement à raison de 64% et 36%. Les acceptations conventionnelles restent prédominantes par rapport aux acceptations facultatives : cette forme de dépendance est très favorable à « Tunis Re » puisqu'elle permet d'avoir un portefeuille plus stable, homogène et équilibré aussi bien en terme de chiffre d'affaires que de résultat.

4.8.2. Dépendance par branche

La répartition du chiffre d'affaires par branche indique une prépondérance des branches incendie et aviation dans la structure du chiffre d'affaires global, marquant respectivement une part de 33% et 17% en 2013.

La branche Incendie est considérée d'une façon générale comme une branche d'équilibre dans l'activité d'assurance et de réassurance, sa prédominance ne constitue pas un facteur de dépendance négatif.

Le chiffre d'affaires des branches Aviation, Transport Corps et Responsabilité Civile décennale provient principalement des différents pools gérés par « Tunis Re » qui peuvent constituer un facteur de dépendance en cas de défaillance de tout, d'une partie ou de l'un des membres de ces groupements.

« Tunis Re » veille à conserver et à consolider ces pools afin de mutualiser les risques concernés entre les membres de chaque groupement, d'augmenter la rétention du marché dans ces branches et de maîtriser les conditions tarifaires.

4.8.3. Dépendance par zone géographique

Avec une part de 64% dans le chiffre d'affaires de « Tunis Re », le marché tunisien occupe la première place dans la structure du portefeuille au 31/12/2013, même part qu'en 2012.

La prépondérance du marché local, bien que stratégiquement voulu pourrait constituer un facteur de risque pour « Tunis Re » et ce avec l'entrée d'actionnaires Stratégiques dans le capital de certaines compagnies

d'assurances tunisiennes et l'absence d'une cession légale. En effet « Tunis Re » continue à opérer dans un marché de plus en plus convoité par la concurrence.

Afin de limiter ce risque de dépendance vis-à-vis du marché local, « Tunis Re » essaye de diversifier au mieux son portefeuille à l'étranger dans des marchés régionaux similaires au marché Tunisien.

4.8.4. Dépendance vis-à-vis des cédantes

Les 5 premières compagnies d'assurances tunisiennes accaparent 56,7% du chiffre d'affaires conventionnel total tunisien en 2013¹. Cette importante proportion reflète les parts de marché de ces cédantes qui s'élèvent à plus de 45%. Les acceptations étrangères conventionnelles sont caractérisées par une prédominance des traités de rétrocession surtout dans les zones du monde arabe et de l'Asie. Ceci peut engendrer un cumul important en cas de survenance de sinistres. La politique adoptée par « Tunis Re » ces dernières années consiste à se désengager progressivement des traités de rétrocession tout en développant des relations d'affaires avec les compagnies directes.

4.8.5. Dépendance vis-à-vis des courtiers

La politique de souscription « Tunis Re » privilégie les relations directes avec les cédantes. Ce choix s'explique par :

- ⇒ Une meilleure communication entre « Tunis Re » et ses cédantes ;
- ⇒ Une maîtrise des charges d'acquisition (pas de commission de courtage) ;
- ⇒ Un règlement plus rapide des soldes ;
- ⇒ Eviter l'influence des courtiers sur la structure du portefeuille des affaires souscrites.

Ceci étant, « Tunis Re » développe des relations avec plusieurs courtiers de réassurance surtout au niveau des marchés où le passage par des intermédiaires est inéluctable.

En 2013, la structure globale du chiffre d'affaires par canal de distribution se présente comme suit : 77% des primes acceptées sont souscrites en direct.

En milliers de dinars

Branche	Primes Acceptées 2013	Canal de Souscription			
		Direct	%	Courtier	%
Incendie	28 311	20546	73%	7765	27%
ARD	10 429	6741	65%	3688	35%
Risques Techniques	14 968	12125	81%	2843	19%
Transports	12 575	8915	71%	3660	29%
Aviation	14 979	13373	89%	1606	11%
Vie	4 616	4416	96%	200	4%
Total	85 878	66116	77%	19762	23%

Par marché, il a été enregistré les évolutions suivantes durant les 5 dernières années :

	Tunisie		Etranger		Total	
	Direct	Courtier	Direct	Courtier	Direct	Courtier
2009	93%	7%	68%	32%	85%	15%
2010	94%	6%	50%	50%	80%	20%
2011	94%	6%	50%	50%	80%	20%
2012	95%	5%	49%	51%	79%	21%
2013	94%	6%	47%	53%	77%	23%

¹ Source : Rapport FTUSA 2013

Déoulant de ce qui précède, il n'y a pas de dépendance apparente vis-à-vis des courtiers surtout dans le marché tunisien.

4.8.6. Dépendance vis-à-vis des rétrocessionnaires

Répartition du Chiffre d'affaires rétrocedé par rétrocessionnaire

Récessionnaire	Année 2013	%
HANNOVER RE	4 898 852	25,93%
AXIS RE Europe	3 119 600	16,51%
SCOR	1 310 150	6,93%
GIC	1 645 782	8,71%
ARIG	653 357	3,46%
AUTRES	7 267 467	38,46%
TOTAL	18 895 208	100%

Il ressort de ce tableau que la répartition du chiffre d'affaires rétrocedé par récessionnaire est bien diluée et ne représente aucune dépendance apparente.

4.8.7. Dépendance vis-à-vis des courtiers dans le placement du programme de récession

Récessionnaire	EPI* 2013	%
NASO	940 265	5,0%
INTERLINK	1 266 860	6,7%
J.B.BODA	1 252 672	6,6%
ARC	114 160	0,6%
AON	367 251	1,9%
ARB	370 730	2,0%
CHEDID RE	288 500	1,5%
FSA	128 500	0,7%
Total	4 728 938	25%

*Estimated Premium Income

Le tableau ci-dessus montre que l'EPI placé via courtiers ne représente que 25% de l'EPI total du programme de récession de « Tunis Re » en 2013, le reste est placé directement. Ceci montre que la répartition du chiffre d'affaires rétrocedé par les courtiers est aussi très bien diluée et ne représente aucune dépendance apparente.

4.8.8. Dépendance vis-à-vis du rating des différentes sécurités

Récessionnaire	Rating %
Total A+	49,65%
Total A	4,22%
Total A-	13,57%
Total B++	3,46%
Total B+	6,89%
Total B	0,21%
Total NR*	8,73%
Total Pool **	4,36%
Marché Tunisien	8,90%
Total	100%

« Tunis Re » rétrocède ses affaires auprès de bonnes sécurités. En effet, soit 67,5% des rétrocessionnaires sont notés entre A et AA en 2013, ce qui constitue une grande performance pour une compagnie de réassurance.

La répartition de l'aliment rétrocédé est parfaitement diluée et aucune dépendance n'est apparente.

4.9. Litiges et arbitrages en cours

« Tunis Re » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi sur la vérification du report de l'impôt sur les sociétés provenant des exercices 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 et en matière d'impôts, droits et taxes au titre des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012.

Au 31 décembre 2013, Tunis Re a enregistré une provision pour litige fiscal pour un montant 3,513 MDT. Cette provision a largement couvert le montant convenu avec l'administration fiscale.

En effet, en octobre 2014, Tunis Re a conclu une transaction avec l'administration fiscale qui a eu un effet sur le résultat de 3.413.198 DT contre les 3.512.706 DT provisionné en 2013.

4.10. Politique d'investissement

Les investissements informatiques comportent principalement l'amélioration du système d'information tel que l'acquisition d'une solution gestion pour le risque management, une application servant à la modélisation de PML (Profit Maximum Loss), une solution pour la gestion des ressources humaines et une application pour la mise en place d'une comptabilité analytique pour un budget de 1 605mD

Durant le plan, il y aura remplacement partiel des équipements informatiques.

Concernant le Matériel de Transport : le remplacement progressif du parc automobile en fonction de l'année d'amortissement.

(en mD)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Constructions	0	600	0	0	0	0
Logiciels et Matériel informatique	170	195	1 015	135	50	210
Matériel de transport	16	10	180	50	40	40
Mobilier et Matériel de Bureau	10	40	10	10	20	20
Agencements, Aménagements & Installations	2	20	30	10	20	10
Total	198	865	1 235	205	130	280

CHAPITRE 5 – PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTATS

5.1. Patrimoine de la société au 31/12/2013

Le patrimoine de la société est composé essentiellement d'actifs incorporels et corporels et de placements et se détaille ainsi :

5.1.1 Actifs incorporels et corporels au 31/12/2013

(en Dinars)

	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur Brute au 31/12/2013	Amortissements cumulés	VCN 31/12/2013
Logiciels	400 142	86 335		486 477	404 986	81 491
Matériel de transport	349 434	82 175	16 500	415 109	215 780	199 329
Matériel & Mobilier de Bureau	409 941	22 028		431 969	249 155	182 814
Matériel informatique	575 110	105 535	15 687	664 959	458 830	206 129
Installations & Aménagements	629 696	7 575		637 270	478 197	159 074
Total	2 364 323	303 648	32 187	2 635 785	1 806 948	828 837

5.1.2 Placements au 31/12/2013

Les placements totalisent au 31/12/2013 un montant net de 240 015 711D contre 235 127 928D au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

(en Dinars)

	Valeur nette au 31/12/2013	Valeur nette au 31/12/2012
Terrains et constructions	8 635 467	8 549 271
Autres placements financiers	161 626 028	154 786 423
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	69 754 217	71 792 235
Total	240 015 711	235 127 928

5.1.2.1. Terrains et constructions

Les terrains et constructions se détaillent au 31/12/2013 comme suit :

(en Dinars)

	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice / Reclassement	Valeur Brute au 31/12/2013	Amortissements cumulés	VCN 31/12/2013
Exploitation						
Terrains*	600 280		600 280	-		-
Constructions	5 342 430	620 535		5 962 966	213 741	5 749 225
Hors exploitation						
Terrains affectés à une construction en cours	3 182 788	279 068		3 461 856	575 614	2 886 242
Total	9 125 499	899 603	600 280	9 424 821	789 354	8 635 467

*Le compte Terrains du nouveau siège acquis en 2012 pour un solde de 600 280D a été reclassé en deux comptes en 2013 (le compte Terrains hors exploitation nouveau siège d'un montant de 186 214D et le compte Terrain exploitation nouveau siège d'un montant 414 066D)

5.1.2.2. Autres placements financiers au 31/12/2013

Les autres placements financiers se détaillent au 31/12/2013 comme suit :

(en Dinars)

	Valeur nette au 31/12/2013	Valeur nette au 31/12/2012
Actions, Autres titres à revenu variable et parts dans les OPCVM	45 047 349	31 711 782
Obligations et autres titres à revenu fixe	93 871 255	97 755 755
Autres prêts	720 652	711 345
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	5 000 000
Autres	21 986 771	19 607 541
Total	161 626 028	154 786 423

5.1.2.2.1. Actions, Autres titres à revenu variable et parts dans les OPCVM

Raison sociale	Capital social de la société		Participation de "Tunis Re"					Risque d'exigibilité		
	Nombre d'actions	Nominal	Capital social	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré	Taux de participation		VCN	Provisions
Titres de participations:										
Valeurs étrangères										
AFRICA Ré	3 000 000	100\$	300 000 000	30 000	5 410 159	5 410 159	1,00%	5 410 159	0	0
Arab Ré	75 000 000	1\$	75 000 000	1 791 639	2 185 887	2 185 887	2,39%	2 185 887		
Valeurs Tunisiennes										
AI AMANA TAKAFUL	1 000 000	10	10 000 000	60 000	600 000	600 000	6,0%	600 000		
Attakafoulya	2 000 000	5	10 000 000	160 000	800 000	800 000	8,0%	800 000		
COTUNACE	215 683	100	21 568 300	14 074	1 476 176	1 476 176	6,5%	1 476 176		
SDA	463	500	231 500	15	7 500	7 500	3,24%	7 500		
SGFCC	5 000	100	500 000	500	50 000	50 000	10,00%	-	50 000	
BTS	4 000 000	10	40 000 000	10 000	100 000	100 000	0,25%	-	100 000	
STAR Papier	8 800	100	880 000	1 500	150 000	150 000	17,05%	101 666	48 334	
AGRO Fresh	57 200	10	572 000	28 500	285 000	285 000	49,83%	190 000	95 000	
					3 468 676	3 468 676		3 175 342	293 334	-

Raison sociale	Capital social de la société			Participation de "Tunis Re"					Risque d'exigibilité	
	Nombre d'actions	Nominal	Capital social	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré	Taux de participation	Valeur boursière		Provisions
Titres cotés				17 073 827	17 073 827	17 073 827		14 543 634	-	2 849 367
Ae Tech	2 223 334	1	2 223 334	2 000	13 980	13 980	0,09%	11 178	-	2 802
AMS	5 365 604	5	26 828 020	62 000	491 893	491 893	1,16%	429 908	-	61 985
ASSAD	12 000 000	1	12 000 000	31 249	262 816	262 816	0,26%	223 368	-	39 448
ATB	100 000 000	1	100 000 000	12 500	96 419	96 419	0,01%	53 175	-	43 244
ATL	25 000 000	1	25 000 000	14 712	73 573	73 573	0,06%	35 662	-	37 911
ATTIJARI LEASING	2 125 000	10	21 250 000	19 650	773 264	773 264	0,92%	510 369	-	262 894
ATTIJARI BANK	39 748 290	5	198 741 000	10 000	167 288	167 288	0,03%	164 560	-	2 728
BEST Lease	30 000 000	1	30 000 000	239 000	501 900	501 900	0,80%	502 378	-	-
BIAT	17 000 000	10	170 000 000	3 500	226 881	226 881	0,02%	215 485	-	11 396
BT	150 000 000	1	150 000 000	76 455	722 887	722 887	0,05%	666 152	-	56 734
BT DA				1	3	3	-			-
BTE	4 500 000	20	90 000 000	24 020	505 436	505 436	0,53%	604 199	-	-
Carthage cement	172 134 413	1	172 134 413	603 067	2 328 870	2 328 870	0,35%	2 099 879	-	228 991
Ciment de Bizerte	44 047 290	1	44 047 290	87 000	1 000 500	1 000 500	0,20%	495 117	-	505 383
ELECTROSTAR	2 450 000	5	12 250 000	1 323	26 190	26 190	0,05%	13 914	-	12 276
ENNAKL	30 000 000	1	30 000 000	70 000	763 000	763 000	0,23%	706 090	-	56 910
Euro-Cycles	5 400 000	1	5 400 000	89 286	1 000 003	1 000 003	1,65%	839 824	-	160 179
GIF FILTRES	10 268 973	1	10 268 973	39 017	218 582	218 582	0,38%	181 234	-	37 348
GIF DA 27/100				521	68	68				
Hannibal Lease	5 740 000	5	28 700 000	159 023	1 523 224	1 523 224	2,77%	1 454 424	-	68 800
Hexabyte	2 083 334	1	2 083 334	2 695	16 170	16 170	0,13%	28 621	-	-
MONOPRIX	16 641 144	2	33 282 288	6 895	191 687	191 687	0,04%	163 929	-	27 758
MPBS	6 150 000	2	12 300 000	25 000	150 000	150 000	0,41%	150 000	-	-
New Body Line	3 864 000	1	3 864 000	60 127	499 969	499 969	1,56%	412 832	-	87 137
NBL DA 1/45				5	1	1				
One Tech	53 600 000	1	53 600 000	157 865	1 030 395	1 030 395	0,29%	1 037 805	-	3 236
POULINA HG	180 003 600	1	180 003 600	5 000	37 700	37 700	0,00%	26 940	-	10 760
SAH	28 937 080	1	28 937 080	53 476	500 001	500 001	0,18%	500 001	-	-
SERVICOM	2 358 000	1	2 358 000	6 000	76 192	76 192	0,25%	138 180	-	-
SFBT	80 000 000	1	80 000 000	31 876	304 862	304 862	0,04%	431 123	-	894
SFBT DA				68	24	24				
SIAME	14 040 000	1	14 040 000	14 250	36 480	36 480	0,10%	44 175	-	-
SITS	15 600 000	1	15 600 000	49 834	163 954	163 954	0,32%	120 648	-	43 306
SOMOCER	28 831 880	1	28 831 880	41 000	122 642	122 642	0,14%	113 570	-	9 072

Raison sociale	Capital social de la société			Participation de "Tunis Re"				Risque d'exigibilité		
	Nombre d'actions	Nominal	Capital social	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré	Taux de participation		Valeur boursière	Provisions
SOMOCER DA 1/45				24						
SOMOCER DA 2/35				68 143	122 642	122 642		113 570		
SOPAT	12 993 750	1	12 993 750	95 150	341 877	341 877	0,73%	182 498		159 379
SOTEMAIL	26 200 000	1	26 200 000	49 363	123 408	123 408	0,19%	123 408		-
SOTETEL	4 636 800	5	23 184 000	15 000	112 469	112 469	0,32%	56 160		56 309
SOTRAPIL	3 539 536	5	17 697 680	7 609	84 148	84 148	0,21%	70 893		13 255
SOTUVER	20 316 320	1	20 316 320	25 790	181 740	181 740	0,13%	172 612		9 128
SOTUVER DA				2				2		
STB	24 860 000	5	124 300 000	30 850	577 777	577 777	0,12%	169 675		408 102
Syphax Airlines	5 500 000	5	27 500 000	58 091	582 528	582 528	1,06%	512 769		69 759
TELNET	11 028 000	1	11 028 000	5 000	33 758	33 758	0,05%	27 800		5 958
TPR	45 000 000	1	45 000 000	69 144	365 871	365 871	0,15%	299 048		66 823
TUNISAIR	106 199 000	1	106 199 000	264 488	540 472	540 472	0,25%	282 738		257 734
Tunisie Leasing	8 300 000	5	41 500 000	12 471	292 022	292 022	0,15%	260 295		31 728

Raison sociale	Capital social de la société			Participation de "Tunis Re"				Risque d'exigibilité		
	Nombre d'actions	Nominal	Capital social	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré	Taux de participation		Valeur boursière	Provisions
Parts d'OPCVM					17 202 135	17 202 135		17 338 908		0
Plac Ob SICAV				4 085	422 955	422 955		425 298		
T-E SICAV				9 544	983 205	983 205		988 052		
Amen Trésor SICAV				1	103	103		106		
Att Obig SICAV				1 163	118 597	118 597		119 416		
SICAV Entreprise				719	75 167	75 167		75 276		
Tunisie SICAV				1 261	184 480	184 480		186 714		
Fidelity SICAV				41	4 311	4 311		4 328		
SANADETT SICAV				3 940	423 037	423 037		426 371		
FCP HELION MONEO				5 078	524 647	524 647		525 553		
Stratégie Actions SICAV				569	1 405 441	1 405 441		1 291 823		113 618
Att valeurs SICAV				3 050	499 404	499 404		429 812		69 592
Att placementss SICAV				306	499 879	499 879		430 495		69 385
Max Crois Equilibrée				7 595	999 988	999 988		918 463		81 525
Max Stability				8 413	1 000 087	1 000 087		932 758		67 329
MAC Croissance FCP				2 526	499 860	499 860		436 877		62 983
MAC Al houda FCP				3 334	499 900	499 900		419 237		80 663
FCP VIVEO N I				3 930	499 951	499 951		436 564		63 387
FCP Hélon Act Déf				4 707	505 881	505 881		471 411		34 470
AXIS Cap Prudent				211	500 239	500 239		466 995		33 244
FCP Sécurité				60 000	6 555 002	6 555 002		7 353 360		

Raison sociale	Capital social de la société		Participation de "Tunis Re"					Risque d'exigibilité	
	Nombre d'actions	Nominal	Capital social	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré	Taux de participation		Valeur boursière
FCPR MAX Espoir				500	500 000	500 000		500 000	
FCPR Swing				500	500 000	500 000		500 000	
TOTAL					45 340 683	45 340 683		42 653 930	293 334

* Ces actions et parts d'OPCVM sont provisionnées au 31/12/2013 à concurrence de 3 525 563D. Ce montant figure au niveau de la rubrique « PA3 – Provisions techniques – Acceptations »

5.1.2.2.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

(en Dinars)	Montant au 31/12/2013
Emprunts Obligataires	32 241 800
Bons du Trésor Cessibles	3 629 455
Comptes à Terme Court Terme	36 500 000
Comptes à Terme Long Terme	21 500 000
TOTAL	93 871 255

5.2. Patrimoine de la société au 30/06/2014

Le patrimoine de la société arrêté au 30/06/2014 se détaille ainsi :

5.2.1. Actifs incorporels et corporels au 30/06/2014

	(en Dinars)					
	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur Brute au 30/06/2014	Amortissements cumulés	VCN 30/06/2014
Logiciels	486 477			486 477	422 267	64 210
Matériel de transport	415 109			415 109	244 500	170 609
Matériel & Mobilier de Bureau	431 969			431 969	260 340	171 629
Matériel informatique	664 959	1 079	48 938	617 100	442 834	174 266
Installations & Aménagements	637 270			637 270	497 983	139 287
Total	2 635 785	1 079	48 938	2 587 926	1 867 924	720 002

5.2.2. Placements au 30/06/2014

Les placements totalisent au 30/06/2014 un montant net de 240 812 322D contre 235 607 625D à la même date une année auparavant et se détaillent comme suit :

	(en Dinars)		
	Valeur nette au 30/06/2014	Valeur nette au 30/06/2013	Valeur nette au 31/12/2013
Terrains et constructions	8 619 483	8 546 076	8 635 467
Autres placements financiers	161 421 607	154 022 931	161 626 028
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	70 771 232	73 038 618	69 754 217
Total	240 812 322	235 607 625	240 015 711

5.2.2.1. Terrains et constructions

	(en Dinars)					
	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur Brute au 30/06/2014	Amortissements cumulés	VCN 30/06/2014
Exploitation						
Constructions	5 962 966	63 861		6 026 827	283 067	5 743 759
Hors exploitation						
Terrains affectés à une construction en cours	3 461 856	28 720		3 490 576	614 852	2 875 724
Total	9 424 821	92 581	-	9 517 402	897 919	8 619 483

5.2.2.2. Autres placements financiers au 30/06/2014

Les autres placements financiers se détaillent au 30/06/2014 comme suit :

(en Dinars)

	Valeur nette au 30/06/2014	Valeur nette au 30/06/2013	Valeur nette au 31/12/2013
Actions, Autres titres à revenu variable et parts dans les OPCVM	47 870 855	37 149 796	45 047 349
Obligations et autres titres à revenu fixe	90 736 605	89 364 105	93 871 255
Autres prêts	962 992	738 549	720 652
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers			
Takaful		6 000 000	-
Autres	21 851 155	20 770 481	21 986 771
Total	161 421 607	154 022 931	161 626 028

5.2.2.2.1. Actions, Autres titres à revenu variable et parts dans les OPCVM

(en Dinars)	Capital social de la société			Participation de "Tunis Re"						
	Nombre d'actions	Nominal	Capital social	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré	Taux de participation	VCN	Provisions	Risque d'exigibilité
Titres de participations:										
Valeurs étrangères					7 596 046	7 596 046		7 596 046	0	0
AFRICA Ré	3 000 000	100 \$	300 000 000	30 000	5 410 159	5 410 159	1,00%	5 410 159		
Arab Ré	75 000 000	1 \$	75 000 000	1 791 639	2 185 887	2 185 887	2,39%	2 185 887		
Valeurs Tunisiennes					3 468 676	3 468 676		3 175 342	293 334	-
Al AMANA TAKAFUL	1 000 000	10	10 000 000	60 000	600 000	600 000	6,0%	600 000		
Attakafoulya	2 000 000	5	10 000 000	160 000	800 000	800 000	8,0%	800 000		
COTUNACE	215 683	100	21 568 300	14 074	1 476 176	1 476 176	6,5%	1 476 176		
SDA	463	500	231 500	15	7 500	7 500	3,24%	7 500		
SGFCC	5 000	100	500 000	500	50 000	50 000	10,00%	-	50 000	
BTS	4 000 000	10	40 000 000	10 000	100 000	100 000	0,25%	-	100 000	
STAR Papier	8 800	100	880 000	1 500	150 000	150 000	17,05%	101 666	48 334	
AGRO Fresh	57 200	10	572 000	28 500	285 000	285 000	49,83%	190 000	95 000	

(en Dinars)	Capital social de la société			Participation de "Tunis Re"					Risque d'exigibilité		
	Raison sociale	Nombre d'actions	Nominal	Capital social	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré	Taux de participation		Valeur Boursière	Provisions
Titres cotés					18 023 015	18 023 015	18 023 015		15 279 635	-	3 518 322
ADWYA	15 840 000	1	15 840 000	22 345	207 247	207 247	207 247	0,141%	186 581	-	20 666
Ae Tech	2 223 334	1	2 223 334	2 000	13 980	13 980	13 980	0,090%	7 882	-	6 098
AMEN BANK	24 444 000	5	122 220 000	1 200	33 680	33 680	33 680	0,005%	30 808	-	2 872
AMS	5 365 604	5	26 828 020	62 000	491 893	491 893	491 893	1,156%	287 804	-	204 089
ARTES	38 250 000	1	38 250 000	3 001	22 808	22 808	22 808	0,008%	22 339	-	468
ASSAD	12 000 000	1	12 000 000	26 284	221 227	221 227	221 227	0,219%	197 183	-	24 044
ASSURANCES SALIM	2 660 000	5	13 300 000	1 414	30 868	30 868	30 868	0,053%	29 524	-	1 343
ATB	100 000 000	1	100 000 000	12 500	96 419	96 419	96 419	0,013%	52 500	-	43 919
ATL	25 000 000	1	25 000 000	94 700	296 980	296 980	296 980	0,379%	236 371	-	60 609
ATT LEASING	2 125 000	10	21 250 000	20 760	798 799	798 799	798 799	0,977%	467 100	-	331 699
ATTIJARI BANK	39 748 290	5	198 741 450	13 000	225 226	225 226	225 226	0,033%	238 602	-	-
BEST Lease	30 000 000	1	30 000 000	239 000	501 900	501 900	501 900	0,797%	432 590	-	69 310
BIAT	17 000 000	10	170 000 000	3 600	232 915	232 915	232 915	0,021%	225 000	-	7 915
BT	150 000 000	1	150 000 000	52 334	494 716	494 716	494 716	0,035%	513 449	-	1 245
BTE	45 000 000	20	900 000 000	24 020	505 436	505 436	505 436	0,053%	629 564	-	-
Carthage Cement	172 134 413	1	172 134 413	603 067	2 328 870	2 328 870	2 328 870	0,350%	1 861 668	-	467 202
Cellcom	4 461 532	1	4 461 532	71 430	500 010	500 010	500 010	1,601%	614 298	-	-
Cim de Bizerte	44 047 290	1	44 047 290	87 000	1 000 500	1 000 500	1 000 500	0,198%	574 200	-	426 300
ELECTROSTAR	2 450 000	5	12 250 000	2 956	19 203	19 203	19 203	0,121%	19 317	-	-
ENNAKL	30 000 000	1	30 000 000	70 000	763 000	763 000	763 000	0,233%	671 090	-	91 910
Euro-Cycles	5 400 000	1	5 400 000	89 286	1 000 003	1 000 003	1 000 003	1,653%	908 753	-	91 250
GIF FILTRES	10 442 289	1	10 442 289	39 017	218 582	218 582	218 582	0,374%	137 535	-	81 047
Hannibal Lease	5 740 000	5	28 700 000	159 023	1 523 224	1 523 224	1 523 224	2,770%	1 159 278	-	363 946
Hexabyte	2 083 334	1	2 083 334	2 695	16 170	16 170	16 170	0,129%	25 336	-	-
LAND'OR	4 700 000	1	4 700 000	800	4 828	4 828	4 828	0,017%	4 640	-	188

(en Dinars)	Capital social de la société			Participation de "Tunis Re"					Risque d'exigibilité	
	Raison sociale	Nombre d'actions	Nominal	Capital social	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré	Taux de participation		Valeur Boursière
MONOPRIX	16 641 144	2	33 282 288	5 176	143 223	143 223	0,031%	124 069	19 154	
MPBS	6 450 000	2	12 900 000	23 202	141 672	141 672	0,360%	159 931	188	
New Body Line	3 864 000	1	3 864 000	60 126	499 970	499 970	1,556%	364 370	135 600	
One Tech	53 600 000	1	53 600 000	143 733	934 265	934 265	0,268%	983 565	-	
SOTIPAPIER	26 105 500	1	26 105 500	50 000	250 000	250 000	0,192%	290 450	-	
POULINA HG	180 003 600	1	180 003 600	5 000	37 700	37 700	0,003%	26 000	11 700	
SAH	30 471 839	1	30 471 839	53 876	505 397	505 397	0,177%	715 042	87	
SERVICOM	3 537 000	1	3 537 000	9 000	127 192	127 192	0,254%	168 516	-	
SFBT	90 000 000	1	90 000 000	19 374	178 089	178 089	0,022%	288 692	-	
SIAME	14 040 000	1	14 040 000	8 250	21 120	21 120	0,059%	19 148	1 972	
SITS	15 600 000	1	15 600 000	49 834	163 954	163 954	0,319%	106 794	57 160	
SOMOCER	31 169 600	1	31 169 600	171 131	564 081	564 081	0,549%	465 476	98 604	
SOPAT	12 993 750	1	12 993 750	39 199	125 412	125 412	0,302%	114 147	11 264	
SOTEMAIL	26 200 000	1	26 200 000	49 363	123 408	123 408	0,188%	147 349	-	
SOTRAPIL	3 747 744	5	18 738 720	7 609	84 148	84 148	0,203%	68 101	16 048	
SOTUVER	21 802 880	1	21 802 880	25 790	181 742	181 742	0,118%	162 530	19 211	
STB	24 860 000	5	124 300 000	30 850	577 777	577 777	0,124%	156 656	421 120	
Syphax Airlines	5 500 000	5	27 500 000	58 091	582 528	582 528	1,056%	352 380	230 148	
TAWASOL GH	108 000 000	1	108 000 000	270 000	297 000	297 000	0,250%	297 000	-	
TELNET	11 028 000	1	11 028 000	5 000	33 758	33 758	0,045%	26 550	7 208	
TPR	45 000 000	1	45 000 000	60 094	323 890	323 890	0,134%	265 555	58 334	
Tunis Re	15 000 000	5	75 000 000	4 670	51 165	51 165	0,031%	40 928	10 237	
TUNISAIR	106 199 000	1	106 199 000	115 000	235 028	235 028	0,108%	127 880	107 148	
Tunisise Leasing	8 600 000	5	43 000 000	12 921	292 013	292 013	0,150%	275 094	17 014	

(en Dinars)	Capital social de la société			Participation de "Tunis Re"						
	Nombre d'actions	Nominal	Capital social	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré	Taux de participation	Valeur Boursière	Provisions	Risque d'exigibilité
Parts d'OPCVM				19 076 453	19 076 453	19 076 453		19 461 247	0	632 729
Plac Ob SICAV	8 771			912 091	912 091	912 091		895 624		16 467
T-E SICAV	9 922			1 021 413	1 021 413	1 021 413		1 008 482		12 931
Amen Trésor SICAV	323			33 493	33 493	33 493		33 587		-
Att Oblig SICAV	1 551			155 703	155 703	155 703		156 072		-
SICAV Entreprise	5 493			576 963	576 963	576 963		566 817		10 145
Fidelity SICAV	991			102 704	102 704	102 704		102 658		46
SANADETT SICAV	5 611			600 015	600 015	600 015		596 404		3 610
Attijari Obligataire SICAV	1 829			187 506	187 506	187 506		184 047		3 460
SICAV Entreprise	3 547			371 805	371 805	371 805		366 011		5 794
Tunisie SICAV	648			97 370	97 370	97 370		97 552		-
FCP HELION MONEO	5 255			542 601	542 601	542 601		535 621		6 980
Stratégie Actions SICAV	569			1 405 441	1 405 441	1 405 441		1 315 440		90 000
Att valeurs SICAV	3 050			499 404	499 404	499 404		432 658		66 746
Att placements SICAV	306			499 879	499 879	499 879		431 861		68 019
Max Crois Equilibrée	7 595			999 988	999 988	999 988		930 410		69 578
Max Stability	8 413			1 000 087	1 000 087	1 000 087		942 449		57 637
MAC Croissance FCP	2 526			499 860	499 860	499 860		445 220		54 640
MAC Al houda FCP	3 334			499 900	499 900	499 900		436 641		63 259
FCP VIVEO N I	3 930			499 951	499 951	499 951		445 222		54 729
FCP Hélon Act Déf	4 799			515 036	515 036	515 036		482 443		32 593
AXIS Cap Prudent	211			500 239	500 239	500 239		484 146		16 094
FCP Sécurité	60 000			6 555 002	6 555 002	6 555 002		7 571 880		-
FCPR MAX Espoir	500			500 000	500 000	500 000		500 000		-
fopr swing	500			500 000	500 000	500 000		500 000		-
TOTAL				48 164 190	48 164 190	48 164 190		45 512 270	293 334	4 151 051

* Ces actions et parts d'OPCVM sont provisionnées au 30/06/2014 à concurrence de 4 151 051D. Ce montant figure au niveau de la rubrique « PA3 – Provisions techniques – Acceptations »

5.2.2.2.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

(en Dinars)

Libellé	Montant au 30/06/2014
Emprunts Obligataires	35 407 150
Bons du Trésor Cessibles	3 629 455
Comptes à Terme Court Terme	26 700 000
Comptes à Terme Long Terme	25 000 000
TOTAL	90 736 605

5.3. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2014 :

(en dinars)

A fin février 2015	Acquisition	Cession
Actions cotées en bourse	2 719 058	3 271 440
OPCVM	3 441 876	6 356 296
Total	6 160 934	9 627 736

(en dinars)

A fin février 2015	Souscription	Amortissement
Emprunts Obligataires	5 000 000	3 491 800
Total	5 000 000	3 491 800

5.4. Renseignements sur les états financiers au 31 décembre 2013

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne:

- L'état de résultat global présenté n'est pas conforme au modèle de l'annexe 5 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance ;
- Les tableaux de raccordement ne sont pas conformes aux modèles des annexes 15 et 16 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance ;
- Le tableau de ventilation des charges et des produits des placements n'est pas présenté conformément au modèle de l'annexe 11 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance ;
- L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer n'est pas présenté en conformité avec les dispositions de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance annexe 10 ;
- L'état récapitulatif des placements n'est pas présenté en conformité avec les dispositions de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance, annexe 09 ;
- Le tableau des engagements hors bilan n'est pas présenté conformément à l'annexe 6 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Les flux relatifs aux fonds gérés par la société (fonds de péréquation de change et autres) ne figurent pas sur une ligne séparée de l'état des flux de trésorerie, contrairement aux dispositions du paragraphe 10 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur le rachat par la société de ses actions propres portant sur les informations exigées par le paragraphe 19 de la NC 02 relative aux Capitaux propres ;
- Une note sur les participations conformément aux dispositions du paragraphe 78 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance ;
- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées ;
- Une note portant sur le montant en devises et la contre-valeur en Dinars et la composition de l'actif et du passif en devises, ainsi que le montant par devise des différences de conversion et ce conformément aux dispositions du paragraphe 84 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance ;
- Une note portant sur l'état des engagements hors bilan conformément aux dispositions du paragraphe 48 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance ;
- Une note sur les charges reportées conformément aux dispositions de la NC 10 relative aux charges reportées ;
- Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination ou inversement ainsi que les clefs de répartition retenues conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ;
- Une note portant sur la détermination du résultat par action conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC01 Norme générale.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014.

5.4.1. Bilans comparés au 31 décembre

(en Dinars)

ACTIFS DU BILAN	NOTES	31/12/2013			31/12/2012	31/12/2011
		MONTANT BRUT	AMORT & PROV	MONTANT NET	NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	486 477	404 986	81 491	46 403	70 717
AC12 Logiciels	(I-1)	486 477	404 986	81 491	46 403	70 717
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	2 149 308	1 401 961	747 346	727 966	463 680
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 594 270	1 038 203	556 067	523 241	402 835
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	555 038	363 759	191 280	204 725	60 845
AC3 PLACEMENTS	(III)	241 099 290	1 083 579	240 015 711	235 127 928	170 037 696
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	9 424 821	789 354	8 635 467	8 549 271	7 305 594
AC311 Terrains & constructions d'exploitation	(III-1-1)	5 962 966	213 741	5 749 225	5 864 770	333 250
AC312 Terrains & constructions hors exploitation	(III-1-2)	3 461 856	575 614	2 886 242	2 684 501	6 972 344
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	161 920 252	294 224	161 626 028	154 786 423	97 439 953
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans les FCP	(III-2-1)	45 340 683	293 334	45 047 349	31 711 782	24 787 824
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes	(III-2-2)	93 871 255		93 871 255	97 755 755	54 856 300
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes non Takaful		92 871 255		92 871 255	97 755 755	54 856 300
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes Takaful		1 000 000		1 000 000		
AC334 Autres prêts	(III-2-3)	721 543	890	720 652	711 345	565 848
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	(III-2-4)				5 000 000	900 000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers non Takaful					4 000 000	
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers Takaful					1 000 000	900 000
AC336 Autres	(III-2-5)	21 986 771		21 986 771	19 607 541	16 329 981
AC336 Autres non Takaful		21 081 086		21 081 086	19 297 421	16 329 981
AC336 Autres Takaful		905 685		905 685	310 120	
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	69 754 217		69 754 217	71 792 235	65 292 149
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes non Takaful		69 398 074		69 398 074	71 669 454	65 248 239
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes Takaful		356 142		356 142	122 781	43 910
S/total		243 735 075	2 890 526	240 844 549	235 902 298	170 572 093
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(IV)	88 884 343		88 884 343	100 071 930	96 929 572
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	39 570 594		39 570 594	37 935 570	37 543 821
AC510 Provision pour primes non acquises non Takaful		39 411 721		39 411 721	37 836 261	37 503 543
AC510 Provision pour primes non acquises Takaful		158 873		158 873	99 309	40 278
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	49 313 749		49 313 749	62 136 360	59 385 751
AC531 Provision pour sinistres non Takaful		49 248 428		49 248 428	62 104 327	59 377 597
AC531 Provision pour sinistres Takaful		65 321		65 321	32 033	8 154
AC6 CREANCES	(V)	41 032 403	1 488 804	39 543 599	45 946 896	76 271 663
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	26 731 908	750 897	25 981 011	20 663 789	36 133 282
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation non Takaful		25 745 180	750 897	24 994 283	20 142 892	35 824 928
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation Takaful		986 729		986 729	520 897	308 354
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	5 723 368	718 163	5 005 205	12 222 107	33 702 111
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession non Takaful		5 721 559	718 163	5 003 396	12 220 298	33 702 111
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession Takaful		1 809		1 809	1 809	
AC63 Autres créances	(V-3)	8 577 127	19 744	8 557 383	13 061 000	6 436 270
AC631 Personnel		23 463		23 463	20 873	8 870
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		4 812 762		4 812 762	4 625 006	4 275 505
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques non Takaful		4 792 809		4 792 809	4 607 931	4 266 250
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques Takaful		19 953		19 953	17 075	9 255
AC633 Débiteurs divers		1 308 661	19 744	1 288 917	1 419 944	1 406 852
AC635 FPC		2 432 241		2 432 241	6 995 177	745 043
S/total		129 916 747	1 488 804	128 427 942	146 018 826	173 201 235
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	40 506 188		40 506 188	37 840 905	40 010 876
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	8 020 606		8 020 606	7 406 265	4 714 260
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse non Takaful		7 436 797		7 436 797	7 080 935	4 457 748
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse Takaful		583 810		583 810	325 331	256 512
AC72 Charges reportées	(VI-2)	10 845 228		10 845 228	9 898 992	9 684 195
AC721 Frais d'acquisition reportés		10 476 529		10 476 529	9 161 593	9 349 498
AC721 Frais d'acquisition reportés non Takaful		10 235 926		10 235 926	9 039 701	9 271 553
AC721 Frais d'acquisition reportés Takaful		240 602		240 602	121 892	77 945
AC722 Autres charges à répartir		368 700		368 700	737 399	334 697
AC722 Autres charges à répartir non Takaful		368 700		368 700	737 399	334 697
AC722 Autres charges à répartir Takaful						
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-3)	16 246 172		16 246 172	15 217 715	20 901 836
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 926 699		1 926 699	1 954 136	1 776 434
AC731 Intérêts acquis & non échus non Takaful		1 926 001		1 926 001	1 953 961	1 776 138
AC731 Intérêts acquis & non échus Takaful		698		698	175	296
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		12 656 484		12 656 484	11 907 023	18 288 678
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation non Takaful		12 468 817		12 468 817	11 688 872	18 196 676
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation Takaful		187 667		187 667	218 151	92 002
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession						
AC733 Autres comptes de régularisation		1 662 989		1 662 989	1 356 556	836 724
AC733 Autres comptes de régularisation non Takaful		815 973		815 973	993 039	705 885
AC733 Autres comptes de régularisation Takaful		847 016		847 016	363 517	130 839
AC74 Ecart de conversion	(VI-4)	5 394 182		5 394 182	5 317 932	4 710 585
AC74 Ecart de conversion non Takaful		5 380 327		5 380 327	4 936 681	4 710 585
AC74 Ecart de conversion Takaful		13 854		13 854	381 252	
S/total		40 506 188		40 506 188	37 840 905	40 010 876
TOTAL DES ACTIFS		414 158 009	4 379 330	409 778 679	419 762 029	383 784 204

(en Dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES	(I)	126 015 841	125 287 801	65 917 081
CP1 Capital social	(I-1)	75 000 000	75 000 000	45 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	47 053 847	45 411 658	15 103 595
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	-223 825	-216 500	-269 568
CP5 Résultats reportés	(I-4)	4 185 818	5 092 643	6 083 053
CP5 Résultats reportés non Takaful		2 468 559	3 944 439	5 082 920
CP5 Résultats reportés Takaful		1 717 259	1 148 204	1 000 133
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		126 015 841	125 287 801	65 917 081
RESULTAT DE L'EXERCICE	(I-5)	7 673 726	6 191 726	2 661 189
RESULTAT DE L'EXERCICE NON TAKAFUL		6 995 619	5 622 671	2 513 118
RESULTAT DE L'EXERCICE TAKAFUL		678 108	569 055	148 071
Total capitaux propres avant affectation		133 689 567	131 479 527	68 578 270
PASSIFS				
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	4 275 276	2 728 841	1 485 167
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)		386 426	365 799
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	762 569	1 342 415	619 368
PA23 Provisions pour pertes & charges non Takaful		762 569	1 289 311	619 368
PA23 Provisions pour pertes & charges Takaful			53 104	
PA24 Provisions pour risques	(II-3)	3 512 706	1 000 000	500 000
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	164 959 134	171 512 711	168 065 648
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	54 630 312	51 281 425	51 854 604
PA310 Provisions pour primes non acquises non Takaful		53 759 734	50 840 804	51 589 176
PA310 Provisions pour primes non acquises Takaful		870 578	440 621	265 428
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	106 803 259	118 529 048	115 308 469
PA331 Provisions pour sinistres non Takaful		105 825 080	118 025 504	115 149 979
PA331 Provisions pour sinistres Takaful		978 179	503 544	158 490
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	3 525 563	1 702 237	902 575
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires	(IV)	48 002 002	47 413 719	54 316 672
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires non Takaful		47 863 971	47 342 899	54 294 400
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires Takaful		138 032	70 820	22 272
PA6 AUTRES DETTES	(V)	44 455 589	53 277 392	78 535 165
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(V-1)	13 120 835	17 680 244	45 505 778
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation non Takaful		12 983 464	17 610 939	45 393 793
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation Takaful		137 371	69 305	111 985
PA622 Dettes nées des opérations de récession	(V-2)	26 736 085	26 285 726	28 740 731
PA622 Dettes nées des opérations de récession non Takaful		26 049 105	26 062 619	28 658 775
PA622 Dettes nées des opérations de récession Takaful		686 980	223 108	81 956
PA63 Dettes diverses	(V-3)	4 598 669	9 311 422	4 288 656
PA632 Personnel		553 590	559 949	840 536
PA632 Personnel non Takaful		553 590	559 949	840 536
PA632 Personnel Takaful				
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		356 545	412 317	412 026
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques non Takaful		356 292	409 245	409 021
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Takaful		254	3 073	3 005
PA634 Crédeurs divers		1 251 449	1 339 134	2 286 207
PA634 Crédeurs divers non Takaful		1 220 872	1 308 557	2 255 630
PA634 Crédeurs divers Takaful		30 577	30 577	30 577
PA635 FGIC Crédeurs		4 844	4 844	4 844
PA636 FPC		2 432 241	6 995 177	745 043
PA7 AUTRES PASSIFS	(VI)	14 397 110	13 349 840	12 803 282
PA71 Comptes de régularisation passif	(VI-1)	9 753 767	9 374 323	8 712 066
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		7 548 857	6 679 793	6 441 589
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs non Takaful		7 505 793	6 655 568	6 430 311
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs Takaful		43 064	24 225	11 278
PA711 Estimation d'éléments techniques		1 325 565	1 356 449	1 658 933
PA711 Estimation d'éléments techniques non Takaful		1 296 627	1 327 126	1 635 784
PA711 Estimation d'éléments techniques Takaful		28 937	29 323	23 149
PA712 Autres comptes de régularisation passif		879 345	1 338 081	611 544
PA712 Autres comptes de régularisation passif non Takaful		846 110	1 316 845	600 344
PA712 Autres comptes de régularisation passif Takaful		33 236	21 236	11 200
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	4 643 343	3 975 517	4 091 216
PA72 Ecart de conversion non Takaful		4 617 758	3 647 369	4 091 216
PA72 Ecart de conversion Takaful		25 585	328 148	
Total passif		276 089 112	288 282 503	315 205 934
Total des capitaux propres & passif		409 778 679	419 762 029	383 784 205

5.4.2. Etats de résultat technique global Non Vie comparés au 31 décembre

(en Dinars)

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2013			31/12/2012	31/12/2011
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	78 314 606	41 331 766	36 982 839	37 259 604	32 517 901
PRNV11 Primes	(I-1)	81 261 859	42 966 791	38 295 069	36 101 426	31 852 573
PRNV11 Primes non Takaful		78 777 757	42 298 460	36 479 297	35 060 493	31 256 384
PRNV11 Primes Takaful		2 484 102	668 331	1 815 772	1 040 933	596 189
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-2 947 254	-1 635 024	-1 312 230	1 158 178	665 328
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		-2 689 316	-1 575 460	-1 113 856	1 286 764	842 846
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		-257 938	-59 564	-198 374	-128 586	-177 518
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	1 757 526		1 757 526	1 549 513	1 411 527
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		1 755 948		1 755 948	1 548 107	1 411 069
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		1 578		1 578	1 406	458
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	32 086 489	13 437 486	18 649 003	20 351 208	20 873 643
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	44 202 737	26 260 097	17 942 639	20 167 613	17 423 548
CHNV11 Sinistres payés non Takaful		43 742 985	26 239 543	17 503 443	19 990 477	17 398 168
CHNV11 Sinistres payés Takaful		459 751	20 555	439 197	177 136	25 380
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	-12 116 248	-12 822 612	706 364	183 595	3 450 095
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		-12 576 271	-12 855 899	279 628	-107 798	3 299 759
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful		460 024	33 287	426 736	291 393	150 336
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	24 712 529	6 557 529	18 155 000	16 321 765	14 513 437
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	18 655 227		18 655 227	15 744 758	14 358 204
CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful		18 096 605		18 096 605	15 441 040	14 165 607
CHNV41 Frais d'acquisition Takaful		558 622		558 622	303 718	192 597
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	6 057 303		6 057 303	5 437 461	4 827 390
CHNV42 Frais d'administration non Takaful		6 046 496		6 046 496	5 427 692	4 790 207
CHNV42 Frais d'administration Takaful		10 807		10 807	9 769	37 183
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)		6 557 529	-6 557 529	-4 860 454	-4 672 157
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful			6 458 009	-6 458 009	-4 800 488	-4 649 790
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful			99 521	-99 521	-59 966	-22 367
RTNV Résultat technique		23 273 113	21 336 752	1 936 362	2 136 144	-1 457 652
RTNV Résultat technique non Takaful		22 534 574	20 881 347	1 653 227	1 944 441	-1 493 653
RTNV Résultat technique Takaful		738 539	455 404	283 135	191 703	36 000

5.4.3. Etats de résultat technique global Vie comparés au 31 décembre

(en Dinars)

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2013			31/12/2012	31/12/2011
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	4 214 999	12 030	4 202 969	3 194 524	3 152 062
PRNV11 Primes	(I-1)	4 616 632	12 030	4 604 602	3 387 774	2 946 379
PRNV11 Primes non Takaful		4 153 087	12 030	4 141 057	3 257 069	2 851 114
PRNV11 Primes Takaful		463 544		463 544	130 705	95 265
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-401 633		-401 633	-193 251	205 683
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		-229 613		-229 613	-205 676	253 316
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		-172 019		-172 019	12 425	-47 633
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	2 220 566		2 220 566	1 483 567	1 166 581
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	1 830 107		1 830 107	1 197 192	1 534 901
CHNV11 Sinistres payés non Takaful		1 486 208		1 486 208	1 109 488	1 435 230
CHNV11 Sinistres payés Takaful		343 899		343 899	87 704	99 671
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	390 459		390 459	286 375	-368 320
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		375 848		375 848	256 592	-368 320
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful		14 611		14 611	29 783	
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	2 131 946		2 131 946	1 509 921	2 024 377
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	1 887 418		1 887 418	1 343 861	1 843 913
CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful		1 909 840		1 909 840	1 328 476	1 838 197
CHNV41 Frais d'acquisition Takaful		-22 422		-22 422	15 385	5 716
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	244 528		244 528	166 060	180 464
CHNV42 Frais d'administration non Takaful		242 512		242 512	165 090	175 786
CHNV42 Frais d'administration Takaful		2 017		2 017	970	4 678
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)					
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful						
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful						
CHV12 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(IV)	61 204		61 204	52 708	39 435
RTNV Résultat technique		-76 308	12 030	-88 338	253 745	539
RTNV Résultat technique non Takaful		-29 729	12 030	-41 759	244 456	62 972
RTNV Résultat technique Takaful		-46 579		-46 579	9 289	-62 433

5.4.4. Etats de résultat global comparés au 31 décembre

(en Dinars)

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		1 848 024	2 389 888	-1 457 113
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON TAKAFUL		1 611 468	2 188 897	-1 430 681
RTNV RESULTAT TECHNIQUE TAKAFUL		236 555	200 991	-26 432
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	9 902 795	7 497 617	5 678 895
PRNT11 Revenus des placements		9 232 870	6 969 425	5 028 916
PRNT11 Revenus des placements non Takaful		9 165 092	6 928 789	4 981 387
PRNT11 Revenus des placements Takaful		67 778	40 636	47 529
	S/Total 1a	9 232 870	6 969 425	5 028 916
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements		267 185	121 174	
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		402 740	407 018	649 979
	S/Total 1	669 925	528 192	649 979
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	-1 818 730	-1 602 221	-1 450 962
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		-1 817 153	-1 600 815	-1 450 504
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		-1 578	-1 406	-458
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(III)	3 447 510	2 287 048	1 577 544
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		1 195 667	1 319 324	1 125 111
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt non Takaful		1 194 199	1 318 819	1 125 111
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt Takaful		1 467	505	
CHNT12 Correction de valeur sur placement		2 161 013	967 724	439 502
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements		90 830		12 931
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(IV)	12 994 065	13 695 312	7 359 384
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		12 010 504	13 594 975	7 228 551
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES TAKAFUL		983 561	100 337	130 833
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(V)	10 553 210	12 672 155	5 888 115
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		9 953 120	12 901 155	5 887 820
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES TAKAFUL		600 090	-229 000	295
Résultat provenant des activités ordinaires		8 925 433	7 021 393	2 664 544
Résultat provenant des activités ordinaires non Takaful		8 240 674	6 452 339	2 513 368
Résultat provenant des activités ordinaires Takaful		684 759	569 055	151 176
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(VI)	1 251 707	829 668	3 355
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES NON TAKAFUL		1 245 056	829 668	250
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES TAKAFUL		6 651		3 105
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		7 673 726	6 191 726	2 661 189
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts non Takaful		6 995 619	5 622 671	2 513 118
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Takaful		678 108	569 055	148 071
Résultat net de l'exercice		7 673 726	6 191 726	2 661 189
Résultat net de l'exercice non Takaful		6 995 619	5 622 671	2 513 118
Résultat net de l'exercice Takaful		678 108	569 055	148 071
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)				
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		7 673 726	6 191 726	2 661 189
Résultat net de l'exercice après modifications comptables non Takaful		6 995 619	5 622 671	2 513 118
Résultat net de l'exercice après modifications comptables Takaful		678 108	569 055	148 071

5.4.5. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(en Dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	NOTES X			
Encaissements des cédantes	X-1	38 999 846	30 196 416	42 329 510
Versements aux cédantes	X-2	-27 584 606	-24 235 796	-16 950 939
Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	21 783 856	21 259 735	13 649 371
Versements aux rétrocessionnaires	X-4	-22 591 178	-20 980 244	-27 237 242
Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	140 971 492	278 098 624	63 961 326
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	-137 868 698	-323 578 732	-61 078 903
Produits financiers reçus	X-7	5 413 524	4 865 633	3 027 813
Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	15 007 057	2 963 106	11 245 104
Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	-21 322 367	-10 705 193	-15 134 790
Décaissements à l'état au titre des impôts & taxes	X-10	-2 009 911	-1 809 430	-1 050 881
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		10 799 015		12 760 367
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation			-43 925 880	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	NOTES XI			
Encaissements provenant de la cession des imm. Corporelles	XI-1	11 369	81 981	30 163
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Corporelles	XI-2	-531 741	-1 608 189	-3 075 462
Encaissements provenant de la cession des imm. Financières	XI-3	5 247 075	1 903 790	2 308 506
Encaissements des revenus sur l'imm. Financières	XI-4	535 763	390 212	340 588
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières	XI-5	-11 080 395	-10 500 000	-10 924 734
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	-70 334	-24 139	-2 774
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-5 888 264	-9 756 346	-11 323 712
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	NOTE XII			
Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	0	60 000 300	0
Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	0	-771 402	-4 000
Dividendes & autres distributions	XII-3	-5 236 952	-2 924 995	-3 378 769
Flux affectés aux activités de financements		-5 236 952	0	-3 382 769
Flux provenant des activités de financement			56 303 902	
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	NOTE XIII	984 571	82 568	212 448
Variation de la trésorerie	NOTE XIV-XV	658 370	2 704 246	-1 733 665
Trésorerie au début de l'exercice		7 351 718	4 647 472	6 381 138
Trésorerie à la clôture de l'exercice		8 010 088	7 351 718	4 647 473

5.4.6. Tableaux des engagements reçus et donnés comparés au 31 décembre

(en Dinars)

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS			
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES	73 636	34 621	34 621
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES	73 636	34 621	34 621
- DEPOT EN CAUTION	500	500	500
- DEPOT AUPRES DU TRESOR	73 136	34 121	34 121
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE			
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS			
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES			
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES			
PRODUITS DES PLAC. ALLOUES, TRANS. A L'ETAT DE RESULTAT TECH.			
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES			
AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION			
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE			
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS			

5.4.7. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2013

1. Présentation de la société

1.1. Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re, une société anonyme au capital social de 75.000.000 dinars dont le siège social, 12 Avenue du Japon Montplaisir 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1.2. Objet social

Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétro-cédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Re conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A côté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

- ✓ La réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession, de rétakaful et de rétrotakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.
- ✓ La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de Réassurance et Rétakaful de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères.
- ✓ L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance, de takaful , de réassurance ou de rétakaful.
- ✓ L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de takaful, de réassurance, de rétakaful, de rétrocession ou de rétrotakaful.
- ✓ L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation.
- ✓ La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes entreprises d'assurances, de takaful, de réassurance, de rétakaful ou de garantie.
- ✓ La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la Société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet Social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la Société, favoriser ou développer ses intérêts.

Le modèle Rétakaful choisi est le modèle Wakala qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- ✓ Un contrat d'agent Wakala sous lequel le souscripteur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakalah). Il ne participera pas au bénéfice dégagé.
- ✓ Un contrat Tabarrou ou Ta'awoun par lequel les assurés acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un évènement survenu à l'un des assurés.

Le capital alloué ou « Seed Capital » à cette activité est de 900 mille dinars placé selon les règles de la Shariaa.

1.3. Mission

Depuis sa création, Tunis Re s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- ⇒ Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- ⇒ Favoriser l'exportation des services ;
- ⇒ Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1.4. Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Re au cours de l'exercice 2013 se présente par catégorie comme suit, y compris le Président Directeur Général :

P.D.G	1
Catégorie I	57
Catégorie II	15
Catégorie III	5
Catégorie IV	2
Catégorie V	1
Total	<u>81</u>

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 3 460 887 dinars.

1.5. Autres informations

Tunis Re gère pour le compte de l'Etat le Fonds de Péréquation de Change depuis 1999 et ce en vertu d'une convention avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion et le Fonds de Garantie des Assurés depuis 2011 et ce pour le remboursement des dégâts occasionnés par les mouvements populaires et ce du 17 décembre 2010 au 28 février 2011.

2. Les faits marquants de l'exercice 2013

Au cours de l'exercice 2013, le secteur des assurances a enregistré les sinistres importants suivants :

1/ Branche Incendie

- ✓ « Ste. DECO », évalué à ce jour à 100% à 2,515 MDT
- ✓ « Ste. Transformation de coton », évalué à 100% à 0,764 MDT ;
- ✓ « Ste ; Tetra Hygiene », évalué à 100% à 0,639 MDT ;
- ✓ « Ste. I.T.TEX », évalué à 100% à 2,400 MDT ;
- ✓ « Fabrique d'Orthopédique », évalué à 100% à 2,440 MDT ;
- ✓ « Ste. UNITEX », évalué à 100% à 2,410 MDT ;
- ✓ « STEG Sousse », évalué à 100% à 10 MDT.

2/ Branche Aviation

- ✓ Sinistre Tunis Air, évalué à 100% à 13,422 MDT;

3. Principes et méthodes comptables

3.1. Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part.

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2013, la société a procédé à :

- ✓ la présentation du résultat technique (affaires ordinaires) par catégorie d'assurances vie et non vie.
- ✓ la présentation du résultat technique (affaires Retakaful) par catégorie d'assurances vie et non vie.
- ✓ la présentation du résultat technique consolidé par catégorie d'assurances vie et non vie.
- ✓ L'affectation des produits de placement alloués, transférés de l'état de résultat.

3.2. Les règles comptables

- ✓ Tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2013 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.
- ✓ Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2013 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- ✓ Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de blanchiment ».
- ✓ La provision de primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».
- ✓ Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.
- ✓ Au 31/12/2013, Tunis Re a porté un changement aux règles de comptabilisation des opérations en monnaies étrangères telles qu'elles sont prévues par la norme comptable NC15 relative aux opérations en monnaies étrangères. La méthode comptable de ces opérations au niveau des modalités de conversion en dinars Tunisien se traduit par l'application des règles suivantes :
 - Les opérations comptabilisées au cours d'un mois sont intégrées dans la comptabilité en dinars Tunisien sur la base du cours moyens de change du mois précédent.
 - La différence de change est constatée lors des règlements.
- ✓ Les cours de change retenus pour l'exercice 2013 sont calculés sur la base des cours moyens de chaque mois de l'année 2013 publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Toutefois, les cours des devises non publiés par la BCT sont calculés sur la base des cours publiés par la NATIXIS BANQUE dans son bulletin du mois de Janvier à Décembre 2013.

3.3. Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice 2013

3.3.1. Actifs incorporels :

Sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

3.3.2. Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan du 31/12/2013 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport (amortis sur 5 ans)	20%
Aménagements et Installations (amortis sur 10 ans)	10%
Mobilier et matériel de bureau (amortis sur 10 ans)	10%
Matériel électrique et électronique (amortis sur 8 ans)	12,5%
Matériel informatique (amortis sur 6 ans)	15%
Matériel de rayonnage (amortis sur 20 ans)	5%

3.3.3. Les placements

Les placements figurant au bilan sont composés des :

Placements immobiliers :

- ✓ Les placements immobiliers se composent des terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition. Une expertise d'évaluation de ces immobilisations a fait ressortir des plus-values latentes non comptabilisées de 4,791 MDT.
- ✓ L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

Les placements financiers :

Les placements financiers se composent des :

- Participations ;
- Actions cotées ;
- Emprunts obligataires
- Parts d'OPCVM ;
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- Cautionnements ;
- Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2013 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements à la clôture de l'exercice a dégagé des plus-values non comptabilisées de 8,406 MDT et des moins-values provisionnées de 3,818 MDT au titre des actions cotées.

	EN MDT	
	Plus-value	Moins-value
Participations	7,274	0,293
Actions (actions cotées)	0,319	2,849
OPCVM	0,813	0,676
Total	8,406	3,818

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2013.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte de résultat technique vie et non vie et ceux découlant des opérations de rétrocession sont portés au compte « autres charges techniques ».

3.3.4. Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2013 comprennent :

- Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2013, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2013 ;
- Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2013 ;
- Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins-values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

- Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.
- Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.
- Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES ».

3.3.5. Ecarts de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2013, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2013 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 5 394 181 dinars et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 5 317 932 dinars.

3.3.6. Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées des variations des provisions pour primes non acquises.

3.3.7. Les charges techniques

Les charges de Tunis-Re sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique et appelées charges d'acquisition que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

- Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
- Les sinistres ;
- Les provisions techniques ;
- Les participations aux pertes ;
- Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique.

La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :

1ère Séquence :

Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.

2ème Séquence :

Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.

3ème Séquence :

Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LES CLES DE REPARTITION

CENTRES DE TRAVAIL	CLE DE REPARTITION
Direction Générale	
+ Bureau d'Ordre Central	
+ Direction des Fonds.	Effectif
+ Direction Audit Interne et Organisation	Effectif
+ ERM et Window Tunis Re Takaful	Effectif
Département Développement et Production	
+ Direction Acceptations conventionnelles Tunisie.	Primes acceptées
+ Direction Acceptations conventionnelles Etranger	Primes acceptées
+ Direction Acceptations facultatives	Primes acceptées
+ Direction Marketing et statistiques	Effectif
Département Rétrocession et Gestion Technique	
+ Direction de Rétrocession	Comptes
+ Direction de Recouvrement	Comptes
+ Direction Gestion des Comptes : souscriptions conventionnelles	Comptes
Département Support Fonctionnel	
+ Direction du Système d'Information	Effectif
+ Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens	Effectif
+ Direction Financières & Comptable	Effectif
+ Direction Contrôle de Gestion	Effectif

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges d'administration sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction ;
- Répartition des autres charges sur les centres de travail en utilisant comme clé de répartition l'effectif;
- Répartition du total des charges des directions communes entre les directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction ;
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie ;
- Répartition des charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

Pour la détermination des frais d'administration liés à l'activité Rétaakaful, il a été retenu outre les frais imputés directement, 20% de la totalité des frais d'administration employés des charges.

3.3.8. Les comptes de l'Etat de Résultat

- Les intérêts sur dépôts des cédantes sont imputés directement au compte de résultat technique respectivement en vie et non vie. Ces montants sont venus en déduction dans le compte de résultat.
- Les produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion des FONDS DE GARANTIE de l'Etat ;
- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif ;

- Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

3.3.9. Les comptes hors bilan

Un engagement de 39 015 a été donné au cours de l'exercice 2013.

4. RESULTATS

4.1. Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2013 arrêté au 31/12/2013 est soldé par un excédent de 1 848 024 dinars représentant (4)% des primes nettes.

4.2. Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice après impôts de 7 673 726 dinars dégagant un taux de 10,2% de rentabilité du capital social.

Analyse des états financiers au 31/12/2013
(Les montants sont exprimés en Dinars)

Note I- Actifs incorporels :

Le montant net des immobilisations incorporelles au 31/12/2013 est de 81 491 contre un montant net au 31/12/2012 de 46 403 soit une augmentation de 35 088 qui représente des acquisitions de l'exercice de 86 335 et des dotations aux amortissements de 51 247.

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2013	SOLDE AU 31/12/2012	VARIATIONS	SOLDE AU 31/12/2011
LOGICIEL	486 477	400 142	86 335	376 003
TOTAL	486 477	400 142	86 335	376 003
AMORTISSEMENT LOGICIEL	404 986	353 739	51 247	305 286
TOTAL	404 986	353 739	51 247	305 286
VCN	81 491	46 403	35 088	70 717

Note II- Actifs corporels d'exploitation :

Le montant net des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2013 est de 747 346 contre un montant net au 31/12/2012 de 727 966 soit une augmentation de 19 380.

Désignation	Installations techniques & machines	Autres installations, outillage & mobilier	Total
Valeur brute au 01/01/2013	1 431 171	533 010	1 964 181
Acquisitions de la période	195 286	22 028	217 314
Cessions de la période	32 187	-	32 187
Valeur brute au 31/12/2013	1 594 270	555 038	2 149 308
Amortissement au 01/01/2013	907 929	328 285	1 236 214
Dotations	161 784	35 473	197 257
Cessions et régularisation	31 510	-	31 510
Amortissement au 31/12/2013	1 038 203	363 759	1 401 962
VCN au 31/12/2012	523 241	204 725	727 966
VCN au 31/12/2013	556 067	191 280	747 346

II-1 : Installations techniques & machines :

Désignation	Installations & aménagement	Matériel de transport	Matériel électrique & électronique	Matériel inform.	Total
Valeur brute au 01/01/2013	506 626	349 434	126 680	448 430	1 431 171
Acquisitions de la période	7 575	82 175	16 339	89 196	195 286
Cessions de la période	-	16 500	5 200	10 486	32 187
Valeur brute au 31/12/2013	514 201	415 109	137 819	527 140	1 594 270
Amortissement au 01/01/2013	331 710	162 111	99 304	314 804	907 929
Dotations	31 883	70 170	7 404	52 327	161 784
Cessions et régularisation	-	16 500	5 200	9 810	31 510
Amortissement au 31/12/2013	363 593	215 781	101 508	357 321	1 038 203
VCN au 01/01/2013	174 916	187 323	27 376	133 626	523 241
VCN au 31/12/2013	150 608	199 329	36 311	169 819	556 067

II-2 : Autres installations, Outillage & Mobilier :

Désignation	Mobilier de bureau	Autres installations & outillage	Total
Valeur brute au 01/01/2013	409 941	123 069	533 010
Acquisitions de la période	22 028	-	22 028
Cessions de la période	-	-	0
Valeur brute au 31/12/2013	431 969	123 069	555 038
Amortissement au 01/01/2013	225 989	102 297	328 285
Dotations	23 166	12 307	35 473
Cessions et régularisation	-	-	0
Amortissement au 31/12/2013	249 155	114 604	363 759
VCN au 01/01/2013	183 952	20 773	204 725
VCN au 31/12/2013	182 814	8 466	191 280

Note III- Placements :

Les placements totalisent au 31/12/2013, un montant brut de 241 099 290 contre un montant brut au 31/12/2012 de 235 898 380 soit une variation de 5 200 910 détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Terrains & constructions	III-1	9 424 821	9 125 499	299 322
Autres placements financiers	III-2	161 920 252	154 980 647	6 939 605
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	III-3	69 754 217	71 792 235	- 2 038 018
Total		241 099 290	235 898 380	5 200 910

III-1 : Terrains et Constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2013 un montant brut de 9 424 821 contre un montant de 9 125 499 au 31/12/2012 soit une variation de 299 322.

III-1-1 : Terrains et Constructions d'exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2013	SOLDE AU 31/12/2012	VARIATIONS
TERRAINS	-	600 280	- 600 280
CONSTRUCTIONS	5 962 966	5 342 430	620 536
TOTAL	5 962 966	5 942 710	20 256
AMORTISSEMENTS TERRAIN	-	-	-
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION	213 741	77 941	135 800
TOTAL	213 741	77 941	135 800
VCN	5 749 225	5 864 770	- 115 545

Le compte terrain du nouveau siège acquit en 2012 pour un solde de 600 280DT a été reclassé en deux comptes en 2013 (le compte terrain hors exploitation nouveau siège d'un montant de 186 214DT et le compte terrain exploitation nouveau siège d'un montant de 414 066DT).

III-1-2 : Terrains et Constructions hors exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2013	SOLDE AU 31/12/2012	VARIATIONS
IMMEUBLES BATIS HORS IMMEUBLE	-	-	-
D'EXPLOITATION	3 461 856	3 182 788	279 068
TOTAL	3 461 856	3 182 788	279 068
AMORTISSEMENTS	575 614	498 287	77 327
TOTAL	575 614	498 287	77 327
VCN	2 886 242	2 684 501	201 741

III-2 : Autres placements financiers :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2013 un montant brut de 161 920 252 contre un montant brut de 31/12/2012 de 154 980 647 soit une variation de 6 939 605.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2013	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions & autres titres à revenus variables	III-2-1	45 340 683	293 334	3 525 563
Obligations & autres titres à revenus fixes	III-2-2	93 871 255		
Prêts aux personnels	III-2-3	721 543	890	
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	III-2-4	-		
Autres	III-2-5	21 986 771		
Total		161 920 252	294 224	3 525 563

III-2-1 : Actions & autres titres à revenus variables :

La rubrique « Actions et autres titres à revenus variables » se détaille au 31/12/2013 comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2013			Au 31/12/2012		
		Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité	Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions cotées	A	17 073 827	0	2 849 367	6 527 099		1 065 921
OPCVM obligataires	A	2 736 502			3 626 907		0
OPCVM mixtes	A	14 465 632	0	676 196	15 302 783		348 806
Valeurs étrangères	B	7 596 046	0	0	5 380 827		
Valeurs tunisiennes	C	3 468 676	293 334	0	1 067 500	193 334	
Total		45 340 683	293 334	3 525 563	31 905 116	193 334	1 414 727

A. Actions cotées et titres d'OPCVM :

Cette rubrique fait ressortir une moins-value provisionnée au passif au niveau du risque d'exigibilité d'un montant total de 3 525 563. La plus-value latente non comptabilisée est de 1 132 144. Le risque d'exigibilité se détaille comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Valeur boursière	Risque d'exigibilité	Plus value
Actions cotées					
ADWYA	-	-	-	-	-
Ac Tech	2 000	13 980	11 178	2 802	-
AMS	62 000	491 893	429 908	61 985	-
ASSAD	31 249	262 816	223 368	39 448	-
ATB	12 500	96 419	53 175	43 244	-
ATL	14 712	73 573	35 662	37 911	-
ATT LEASING	19 650	773 264	510 369	262 894	-
ATTIJARI BANK	10 000	167 288	164 560	2 728	-
BEST Lease 2	239 000	501 900	502 378	-	478
BIAT	3 500	226 881	215 485	11 396	-
BT	76 455	722 887	666 152	56 734	-
BT DA	1	3	3	-	-
BTE	24 020	505 436	604 199	-	98 763
Carthage cem	603 067	2 328 870	2 099 879	228 991	-
Cim de Bizerte	87 000	1 000 500	495 117	505 383	-
ELECTROSTAR	1 323	26 190	13 914	12 276	-
ENNAKL	70 000	763 000	706 090	56 910	-
Euro-Cydes 5	89 286	1 000 003	839 824	160 179	-
GIF FILTRES	39 017	218 582	181 234	37 348	-
GIF DA 27/1000	521	68	68	-	-
Hannibal Lease 1	159 023	1 523 224	1 454 424	68 800	-
Hexabyte	2 695	16 170	28 621	-	12 451
LAND'OR	-	-	-	-	-
MONOPRIX	6 895	191 687	163 929	27 758	-
MPBS	25 000	150 000	150 000	-	-
New Body Line 6	60 127	499 969	412 832	87 137	-
NBL DA 1/45	5	1	1	-	-
One Tech 3	157 865	1 030 395	1 037 805	3 236	10 645
POULINA HG	5 000	37 700	26 940	10 760	-
SAH	53 476	500 001	500 001	-	-
SALIM	-	-	-	-	-
SERVICOM	6 000	76 192	138 180	-	61 988
SFBT	31 876	304 862	431 123	894	127 154
SFBT DA	68	24	24	-	-
SITS	14 250	36 480	44 175	-	7 695
SITS	49 834	163 954	120 648	43 306	-
SOMOCER	41 000	122 642	113 570	9 072	-
SOMOCER DA 1/45	24	-	-	-	-
SOMOCER DA 2/35	68 143	10 903	10 903	-	-
SOPAT	95 150	341 877	182 498	159 379	-
SOTEMAIL	49 363	123 408	123 408	-	-
SOTETEL	15 000	112 469	56 160	56 309	-
SOTRAPIL	7 609	84 148	70 893	13 255	-
SOTUVER	25 790	181 740	172 612	9 128	-
SOTUVER DA	2	2	2	-	0
STB	30 850	577 777	169 675	408 102	-
Syphax Airlines 4	58 091	582 528	512 769	69 759	-
TELNET	5 000	33 758	27 800	5 958	-
TPR	69 144	365 871	299 048	66 823	-
TUNISAIR	264 488	540 472	282 738	257 734	-
Tunisie Leasing	12 471	292 022	260 295	31 728	-
Sous Total 1		17 073 827	14 543 634	2 849 367	319 175

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Valeur boursière	Risque d'exigibilité	Plus value
Parts d'OPCVM obligataires					
Plac Ob SICAV	4 085	422 955	425 298	-	2 342
T-E SICAV	9 544	983 205	988 052	-	4 847
AXIS Trésor SICAV	-	-	-	-	-
Amen Trésor SICAV	1	103	106	-	2
Att Oblg SICAV	1 163	118 597	119 416	-	819
SICAV Entreprise	719	75 167	75 276	-	110
Tunisie SICAV	1 261	184 480	186 714	-	2 233
Fidelity SICAV	41	4 311	4 328	-	17
SANADETT SICAV	3 940	423 037	426 371	-	3 334
S/T SICAV OBLIGATAIRES		2 211 856	2 225 561	-	13 705
FCP AXIS AAA	-	-	-	-	-
FCP HELION MONEO	5 078	524 647	525 553	-	906
S/T FCP OBLIGATAIRES		524 647	525 553	-	906
<i>Sous Total 2</i>		<i>2 736 502</i>	<i>2 751 113</i>	<i>-</i>	<i>14 611</i>
Parts d'OPCVM mixtes					
Stratégie Actions SICAV	569	1 405 441	1 291 823	113 618	-
Att valeurs SICAV	3 050	499 404	429 812	69 592	-
Att placements SICAV	306	499 879	430 495	69 385	-
S/T SICAV MIXTES		2 404 724	2 152 130	252 594	-
Max Crois Equilibrée	7 595	999 988	918 463	81 525	-
Max Stability	8 413	1 000 087	932 758	67 329	-
MAC Croissance FCP	2 526	499 860	436 877	62 983	-
MAC Al houda FCP	3 334	499 900	419 237	80 663	-
FCP VIVEO N I	3 930	499 951	436 564	63 387	-
FCP Hélion Act Déf	4 707	505 881	471 411	34 470	-
AXIS Cap Prudent	211	500 239	466 995	33 244	-
AXIS Dynamique	-	-	-	-	-
FCP Sécurité	60 000	6 555 002	7 353 360	-	798 358
S/T FCP MIXTES		11 060 908	11 435 665	423 601	798 358
FCPR MAX Espoir	500	500 000	500 000	-	-
FCPR SWING	500	500 000	500 000	-	-
S/T FCPR		1 000 000	1 000 000	-	-
<i>Sous Total 3</i>		<i>14 465 632</i>	<i>14 587 794</i>	<i>676 196</i>	<i>798 358</i>
TOTAL		34 275 961	31 882 542	3 525 563	1 132 144

B. Participations :

- Valeurs étrangères :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2013 comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Africa Re	30 000	5 410 159	9 025 560	-	3 615 401
Arab Re	1 791 639	2 185 887	5 575 581	-	3 389 693
TOTAL		7 596 046	14 601 141	-	7 005 094

- Valeurs tunisiennes :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2013 comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
AI AMANA TAKAFUL	60 000	600 000	600 000		
Attakafoulya	160 000	800 000	800 000		
COTUNACE	14 074	1 476 176	1 745 176		269 000
SDA	15	7 500	7 500		
SGFCC	500	50 000	-	50 000	
BTS	10 000	100 000	-	100 000	
STAR PAPIER	1 500	150 000	101 666	48 334	
AGRO FRESH	2 850	285 000	190 000	95 000	
TOTAL		3 468 676	3 444 342	293 334	269 000

III-2-2 Obligations & autres titres à revenus fixes :

La rubrique « Obligations & autres titres à revenus fixes » se détaille au 31/12/2013 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Emprunts Obligataires	32 241 800	29 680 300	2 561 500
BTA	3 629 455	3 629 455	-
Comptes à Terme court Terme	36 500 000	42 266 000	- 5 766 000
Comptes à Terme Long Terme	21 500 000	22 180 000	- 680 000
Total	93 871 255	97 755 755	- 3 884 500

III-2-3 Prêts au personnel :

Les prêts au personnel totalisent au 31/12/2013 un montant de 721 543 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Au 31/12/2013
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2012	712 235
Prêts accordés en 2013	161 437
Remboursement de prêts effectués en 2013	152 129
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2013	721 543

III-2-4 : Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

	31/12/2013	31/12/2012
Non Takaful	-	4 000 000
Takaful	-	1 000 000
Total	-	5 000 000

Le montant de 4 000 000 de dinars en 2012 correspond aux comptes gérés pour le compte de Tunis Ré. Ce montant a été reclassé en 2013 vers le poste « Actions, autres titres à revenu variable et parts dans des fonds commun de placement »

Le montant de 1 000 000 de dinars en 2012 correspond au placement de l'activité Takaful. Ce montant a été reclassé en 2013 vers le poste « Obligations et autres titres à revenus fixes Takaful ».

III-2-5 Autres :

Les autres placements totalisent au 31/12/2013 un montant de 21 986 771 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Placements interbancaires en devises	21 007 950	19 263 300	1 744 650
Placements interbancaires en devises TAKAFUL	905 685	310 120	595 565
Cautionnement	73 136	34 121	39 015
Total	21 986 771	19 607 541	2 379 230

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes totalisent au 31/12/2013 un montant de 69 754 217 contre un montant au 31/12/2012 de 71 792 235 soit une variation de 2 038 018 détaillée comme suit :

Par nature :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Prime non acquise	20 299 032
Sinistre à payer	49 056 125
Autres	42 917
Sous total non Takaful	69 398 074
Takaful	
Prime non acquise	200 916
Sinistre à payer	155 227
Autres	-
Sous total Takaful	356 142
TOTAL	69 754 217

Par monnaie :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
TND	51 910 340
Autres monnaies	17 487 734
Sous total non Takaful	69 398 074
Takaful	
TND	136 849
Autres monnaies	219 293
Sous total Takaful	356 142
TOTAL	69 754 217

Par zone :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Tunisie	52 104 199
Etranger	17 293 875
Sous total non Takaful	69 398 074
Takaful	
Tunisie	136 850
Etranger	219 293
Sous total Takaful	356 142
TOTAL	69 754 217

NOTE - MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Tunis-Re

Annexe N°8

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

AU 31/12/2013

Désignation	valeurs brutes				amortissements & provisions								V.C.N à la clôture
	à l'ouverture		cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
	acquisitions				Amort.	Provisions	Amort.	Prov.	Amort.	Prov.	Amort.	Prov.	
ACTIFS INCORPORELS	400 142	86 335	-	486 477	353 739	-	51 247	-	-	-	404 986	-	81 491
Logiciel	400 142	86 335		486 477	353 739		51 247				404 986		81 491
ACTIFS CORPORELS	1 964 181	217 314	32 187	2 149 308	1 236 214	-	197 257	-	31 510	-	1 401 961	-	747 346
Inst générales agen amén.	506 366	7 575	-	513 940	331 568		31 870				363 438		150 502
Rayonnage métallique	261			261	142		13				155		106
Matériel de transport	349 434	82 175	16 500	415 109	162 111	-	70 170	-	16 500	-	215 780	-	199 329
Matériel électrique & électronique	126 680	16 339	5 200	137 819	99 304		7 404		5 200		101 508		36 311
Matériel informatique	448 430	89 196	10 486	527 140	314 804		52 327		9 810		357 322		169 819
Mobilier	409 941	22 028	-	431 969	225 989		23 166		-		249 155		182 814
Climatisation	123 069	-		123 069	102 297		12 307				114 604		8 466
PLACEMENTS	235 898 380	178 547 619	173 346 709	241 099 290	576 228	194 224	213 126	100 000	-	-	789 354	294 224	240 015 711
Terrains & constructions d'expl.	5 942 710	620 535	600 280	5 962 966	77 941	-	135 800	-	-	-	213 741	-	5 749 225
Construction	5 942 710	620 535	600 280	5 962 966	77 941		135 800				213 741		5 749 225
Terrains & constructions hors expl.	3 182 788	279 068	-	3 461 856	498 287		77 327				575 614		2 886 242
Terrains affectés à une const.en cours	3 182 788	279 068		3 461 856	498 287		77 327				575 614		2 886 242
Autres Placements financiers	154 980 647	162 478 420	155 538 815	161 920 252	-	194 224	-	100 000	-	-	-	294 224	161 626 028
Actions, autres titres à revenu variable	31 905 116	29 486 833	16 051 266	45 340 683	193 334			100 000					45 047 349
Obligations & autres titres à revenu fixe	97 755 755	79 109 000	82 993 500	93 871 255									93 871 255
Autres prêts	712 235	161 437	152 129	721 543	890							890	720 652
Dépôts auprès des étab.bancaires & fin.	5 000 000	-	5 000 000	-									-
Devises	19 573 420	53 682 135	51 341 920	21 913 635									21 913 635
Autres	34 121	39 015	-	73 136									73 136
Créances pour espèces déposées	71 792 235	15 169 596	17 207 614	69 754 217									69 754 217
TOTAL	238 262 704	178 851 267	173 378 896	243 735 075	2 166 181	194 224	461 631	100 000	31 510	-	2 596 302	294 224	240 844 549

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Catégorie	valeur brute	valeur nette	juste valeur	plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	9 424 821	8 635 467	13 426 355	4 790 888
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	28 138 549	27 845 215	32 589 117	7 593 269
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	2 736 502	2 736 502	2 751 113	14 611
Autres parts d'OPCVM	14 465 632	14 465 632	14 587 794	798 358
Obligations et autres titres à revenu fixe	35 871 255	35 871 255	35 871 255	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	794 679	793 788	793 788	-
Dépôts auprès des cédantes	69 754 217	69 754 217	69 754 217	-
Autres dépôts	79 913 635	79 913 635	79 913 635	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Total Général	241 099 290	240 015 711	249 687 274	13 197 126

Note IV- Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2013 un montant de 88 884 343 contre au 31/12/2012 un montant de 100 071 930 soit une variation de 11 187 587 détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provision pour primes non acquises	39 570 594	37 935 570	1 635 024
Provision pour sinistres	49 313 749	62 136 360	- 12 822 611
Totaux	88 884 343	100 071 930	- 11 187 587

Note IV-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Incendie	5 380 462
Accident et risques divers	429 591
Risques techniques	21 349 450
Transport	922 934
Aviation	11 329 282
Vie	-
Sous total non Takaful	39 411 721
Incendie	121 028
Accident et risques divers	13 019
Risques techniques	23 591
Transport	1 233
Vie	-
Sous total Takaful	158 873
TOTAL	39 570 594

Note IV-2 Provisions pour sinistres :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Incendie	28 658 257
Accident et risques divers	1 793 803
Risques techniques	5 650 881
Transport	4 841 876
Aviation	8 303 612
Sous total non Takaful	49 248 428
Incendie	56 777
Accident et risques divers	647
Risques techniques	2 726
Transport	5 168
Sous total Takaful	65 321
TOTAL	49 313 749

Note V- Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2013 un montant net de 39 543 599 contre un montant net de 45 946 896 au 31/12/2012 soit une variation de 6 403 297 détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2013			VCN au 31/12/2012
		Brut	Provisions	VCN	
Créances nées des opérations d'acceptation					
Créances sur les cédantes		22 202 813	750 897	21 451 916	18 249 747
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		4 529 095		4 529 095	2 414 041
Sous total 1	V-1	26 731 908	750 897	25 981 011	20 663 789
Créances nées des opérations de rétrocession					
Créances sur les rétrocessionnaires		5 034 290	718 163	4 316 126	11 631 248
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		689 079		689 079	590 859
Sous total 2	V-2	5 723 368	718 163	5 005 205	12 222 108
Autres créances					
Personnel		23 463		23 463	20 873
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		4 812 762		4 812 762	4 625 006
Débiteurs divers		1 308 661	19 744	1 288 917	1 419 944
FPC		2 432 241		2 432 241	6 995 177
Sous total 3	V-3	8 577 127	19 744	8 557 383	13 061 000
TOTAL		41 032 403	1 488 804	39 543 599	45 946 896

V-1 Créances nées des opérations d'acceptations :

NON TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		20 493 084			20 493 084
Tunisiennes	Brut	12 988 996			
	Provisions	-17 935			
Etrangères	Brut	8 254 985			
	Provisions	-732 962			
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		4 501 198			4 501 198
Tunisiennes		2 954 934			
Etrangères		1 546 265			
TOTAL		24 994 283	0	0	24 994 283

TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		958 832			958 832
Tunisiennes	Brut	2 737			
	Provisions	0			
Etrangères	Brut	956 095			
	Provisions	0			
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		27 897			27 897
Tunisiennes		0			
Etrangères		27 897			
TOTAL		986 729	0	0	986 729

V-2 : Créances nées des opérations de rétrocession :

NON TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les rétrocessionnaires		4 316 127			4 316 127
Tunisiennes	Brut	79 122			
	Provisions	0			
Etrangères	Brut	4 955 168			
	Provisions	-718 163			
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		689 079			689 079
Tunisiennes		-87 811			
Etrangères		776 890			
TOTAL		5 005 206	0	0	5 005 205

V-3 : Autres créances :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel	23 463			23 463
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	4 792 809			4 792 809
Etat retenue à la source : IS	4 792 809			4 792 809
Autres impôts et taxes	0			0
Débiteurs divers	1 288 917			1 288 917
Brut	1 308 661			1 308 661
Provisions	-19 744			-19 744
FPC	2 432 241			2 432 241
TOTAL	8 537 430	0	0	8 537 430

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	19 953			19 953
Etat retenue à la source : IS	19 953		0	19 953
Autres impôts et taxes	0			0
TOTAL	19 953	0	0	19 953

Note VI- Autres éléments d'actifs :

Les autres éléments d'actifs totalisent au 31/12/2013 un montant 40 506 188 contre un montant de 37 840 905 soit une variation de 2 665 282. Les autres éléments d'actifs se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse	8 020 606	7 406 265	614 341
Charges reportées	10 845 228	9 898 992	946 236
Comptes de régularisation actif	16 246 172	15 217 715	1 028 457
Ecart de conversion	5 394 182	5 317 932	76 250
Totaux	40 506 188	37 840 905	2 665 282

VI-1 : Avoirs en banques, TGT, chèques & Caisse :

Désignation	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Non Takaful			
Avoirs en Caisse en TND	819	741	78
Avoirs en Caisse en XAF	890	-	
Avoirs en Banques en TND	460 981	679 223	- 218 242
Avoirs en banques en USD	4 146 366	2 691 464	1 454 902
Avoirs en banques en EUR	2 353 663	2 549 548	- 195 885
Avoirs en banques en GBP	438 591	900 699	- 462 108
Avoirs en banques XAF	24 967	204 711	- 179 744
Chèques Remis à l'Encaissement	10 519	54 548	- 44 029
Sous total non Takaful	7 436 797	7 080 935	354 972
Takaful			
Avoirs en Banques en TND	292 728	95 662	197 066
Avoirs en banques en USD	279 513	229 669	49 844
Avoirs en banques en EUR	11 569	-	11 569
Sous total Takaful	583 810	325 331	258 479
TOTAL	8 020 606	7 406 265	613 451

La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan 8 020 606DT avec celui de l'Etat de Flux 8 010 088DT représente le montant des chèques remis à l'encaissement. Ce montant n'est pas pris en compte dans l'Etat de Flux, puisqu'il n'est pas réellement encaissé au 31-12-2013.

VI-2 : Charges reportées :

Désignation	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Variation
Non Takaful			
Frais d'acquisition reportés	10 235 926	9 039 701	1 196 225
Autres charges à répartir	368 700	737 399	- 368 699
Sous total non Takaful	10 604 626	9 777 100	827 526
Takaful			
Frais d'acquisition reportés	240 602	121 892	118 710
Autres charges à répartir		-	-
Sous total Takaful	240 602	121 892	118 710
TOTAL	10 845 228	9 898 992	946 236

VI-3 : Comptes de régularisation actif :

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

- **Activité non Takaful**

Désignation	Note	Au 31/12/2013
Intérêts acquis et non échus sur placements		1 926 001
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	12 468 817
Estimation d'éléments techniques rétrocession	(B)	-
Autres comptes de régularisation		815 973
Produits à recevoir		779 859
Charges constatées d'avance		36 114
TOTAL		15 210 791

- **Activité Takaful**

Désignation	Note	Au 31/12/2013
Intérêts acquis et non échus sur placements		698
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	187 667
Estimation d'éléments techniques rétrocession	(B)	-
Autres comptes de régularisation		847 016
Produits à recevoir		847 016
Charges constatées d'avance		-
TOTAL		1 035 380

Estimation d'éléments technique acceptation :

LIBBRE	Prime nette Non Takaful	Prime nette Takaful	Prime nette Globale
INCENDIE	2 862 446	46 524	2 908 970
ACC. RISQUES DIVERS	1 006 710	42 726	1 049 436
RISQUE TECHNIQUES	1 868 939	9 487	1 878 426
TRANSPORTS	1 188 042	39 904	1 227 946
AVIATION	5 381 565	-	5 381 565
VIE	161 116	49 025	210 141
Total	12 468 817	187 667	12 656 484

VI-4 : Ecart de conversion :

Désignation	2013	2012	Ecart
Non Takaful	5 380 327	4 936 681	443 647
Takaful	13 854	381 252	- 367 398
Total général	5 394 182	5 317 932	76 249

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- **Activité non Takaful :**

Désignation	2013	2012	Ecart
Avances acceptation	122 784	117 486	5 298
Avances rétrocession	19 729	9 634	10 095
Soldes à reporter acceptation	4 797 624	4 462 119	335 504
Soldes à reporter rétrocession	439 988	346 722	93 265
Dépôts espèces	202	719	- 517
TOTAL	5 380 327	4 936 681	443 648

- **Activité Takaful :**

Désignation	2013	2012	Ecart
Avances acceptation	494,15	-	494
Avances rétrocession	-	9 634	- 9 634
Soldes à reporter acceptation	13 360,30	24 895	- 11 535
Soldes à reporter rétrocession	-	346 722	- 346 722
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	13 854	381 252	- 367 397

Le total des actifs arrêté au 31/12/2013 est de 409 778 679 dinars contre 419 762 029 dinars au 31/12/2012 soit une diminution de 9 983 350 (2,37%).

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS :

CAPITAUX PROPRES

Note I- Capitaux propres avant résultat :

Les capitaux propres avant résultat au 31/12/2013 totalisent un montant de 126.015.841DT contre un montant de 125 287 801DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 728 040DT.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres & réserves avant affectation du résultat :

Désignation	31/12/2011	31/12/2012	Variation	31/12/2013	Variation
I-1 Capital social :					
Capital social	45 000 000	75 000 000	30 000 000	75 000 000	-
I-2 Réserves et primes liées au capital :					
Réserve légale	3 212 712	3 649 924	437 212	4 214 142	564 218
Réserve générale	3 975 000	3 975 000	-	4 975 000	1 000 000
Fonds social	1 145 883	1 277 529	131 646	1 360 775	83 246
Rachats d'actions propres	-269 568	-216 500	53 068	-223 825	- 7 325
Prime d'émission	6 770 000	36 509 205	29 739 205	36 503 930	- 5 275
I-3 Résultat reporté :					
Résultat reporté	6 083 054	5 092 643	- 990 411	4 185 818	- 906 825
I-4 Résultat de l'exercice :					
Résultat de l'exercice	2 661 188	6 191 726	3 530 538	7 673 726	1 482 000
TOTAL	68 578 269	131 479 527	62 901 258	133 689 567	2 210 040

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde au 31-12-2010	45 000 000	2 699 130	3 975 000	6 770 000	1 017 797	0	5 513 405	4 758 231	69 733 563
Affectation du résultat 2010		513 582			300 000		3 944 649	-4 758 231	0
Distribution des dividendes							-3 375 000		-3 375 000
Rachat actions propres						-269 568			-269 568
Mouvements Fonds Social					-171 914				-171 914
Augmentation de capital									0
Résultat de l'exercice 2011								2 661 189	2 661 189
Solde au 31-12-2011	45 000 000	3 212 712	3 975 000	6 770 000	1 145 883	-269 568	6 083 054	2 661 189	68 578 270
Affectation du résultat 2011		437 212			300 000		1 934 589	-2 661 189	10 613
Distribution des dividendes							-2 925 000		-2 925 000
Correction rachat actions propres				-156 813		156 813			0
Rachat actions propres				-103 982		-103 745			-207 727
Mouvements Fonds Social					-168 354				-168 354
Augmentation de capital	30 000 000			30 000 000					60 000 000
Résultat de l'exercice 2012								6 191 726	6 191 726
Solde au 31-12-2012	75 000 000	3 649 924	3 975 000	36 509 205	1 277 529	-216 500	5 092 643	6 191 726	131 479 527
Affectation du résultat 2012		564 218	1 000 000		300 000		-922 493	-6 191 726	-5 250 000
Distribution des dividendes							0		0
Correction rachat actions propres				0		0	0		0
Rachat actions propres				-5 275		-7 325	15 668		3 068
Mouvements Fonds Social					-216 754				-216 754
Augmentation de capital	0			0					0
Résultat de l'exercice 2013								7 673 726	7 673 726
Solde au 31-12-2013	75 000 000	4 214 142	4 975 000	36 503 930	1 360 775	-223 825	4 185 818	7 673 726	133 689 567

NOTE I-1

Le capital social au 31/12/2013 est de 75 000 000 dinars divisé en 15 000 000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.

NOTE I-2

Le fonds social enregistre en 2013 une augmentation de 83 246 dinars, résultat des mouvements suivants :

Désignation	Montant
Ressources	
Disponible de l'exercice 2013	1 277 529
Dotation de l'exercice	300 000
Intérêts sur prêts	16 317
Total ressources	1 593 846
Emplois	
Restauration	80 040
Subvention de scolarité	27 072
Subvention de scolarité garderie	2 582
Bons de fin d'année	15 600
Dons Aïd	18 170
Prime d'assurance auto Personnels	8 608
Cadeaux de fin d'année	2 000
Cadeaux départ à la retraite	4 000
Amicale de Tunis Re	75 000
Total emplois	233 071
Solde au 31/12/2013	1 360 775

NOTE I-3

Suite à l'introduction en bourse des titres « Tunis Re », un contrat de régulation du cours a été finalisé et sa gestion a été confiée à l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

Au 31/12/2013, la situation de ce contrat fait ressortir un solde de 44 765 actions « Tunis Re » acquis pour un montant de 489 895DT Les commissions y afférentes sont de 3 627DT.

Opération	Date	Quantité	Cours	Nominal	Prime	Montant	Commissions	Total
Solde au	31/12/2012	43 300	2 188	216 500	260 795	477 295	3 532	480 827
Tunis Re Achat	29/01/2013	5	9	25	18	43	1	44
Tunis Re Achat	10/01/2013	250	9	1 250	908	2 158	16	2 173
Tunis Re Achat	03/01/2013	3	9	15	11	26	1	27
Tunis Re Achat	03/01/2013	7	9	35	25	60	1	61
Tunis Re Achat	03/01/2013	100	9	500	370	870	7	877
Tunis Re Achat	02/01/2013	100	9	500	354	854	6	860
Tunis Re Achat	02/01/2013	1 000	9	5 000	3 590	8 590	63	8 653
Solde au	31/12/2013	44 765	-	223 825	266 070	489 895	3 627	493 522

NOTE I-4

Le résultat reporté enregistre une diminution de 906 825 dinars résultant de l'affectation du résultat 2013. La variation de 15 667,750 dinars entre 2012 et 2013 n'est autre que l'annulation des dividendes sur les actions propres « Tunis Ré » selon le Norme Comptable Tunisienne N° 2 relative aux capitaux propres et qui se détaillent comme suit :

Nombre d'actions propres détenues jusqu'au 31/12/2013	44 765
Dividende par action se rattachant au résultat de l'exercice 2012	0,350
Dividende sur actions propres annulés en 2013	15 667,750

NOTE I-5

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2013 est bénéficiaire de 7 673 726 dinars contre 6 191 726 dinars en 2012, soit une augmentation de 24%, sa défalcation entre non takaful et takaful est la suivante :

Résultat non takaful	6 995 619
Résultat takaful	678 108

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 133 689 567 dinars contre 131 479 527 dinars au 31/12/2012 Soit une augmentation de 2 210 040 dinars.

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au 31/12/2013 un montant de 276 089 112 contre un montant de 288 282 503 au 31/12/2012 soit une diminution de 12 193 391 expliquée par les notes suivantes :

Note II- Provision pour autres risques et charges :

Les provisions pour autres risques & charges totalisent au 31/12/2013 un montant de 4 275 276 dinars et sont détaillées comme suit :

Rubrique	31/12/2013
Provisions pour pertes et charges	762 569
Autres provisions pour risques	3 512 706
Totaux	4 275 276

Les Provisions pour pertes & charges sont constituées au titre de la différence des écarts de conversion actif & passif pour un montant de 762 569 au 31/12/2013.

Les Autres Provisions pour risques correspondent à des provisions pour toutes éventualités qui totalisent un montant de 3 512 706 au 31/12/2013 (contrôle fiscal 2004 à 2012).

Note III- Provisions techniques acceptations :

Les provisions techniques acceptations totalisent au 31/12/2013 un montant de 164 959 134 contre un montant de 171 512 711 au 31/12/2012 soit une variation de 6 553 577.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Rubrique	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provisions pour primes non acquises	54 630 312	51 281 425	3 348 886
Provisions pour sinistres	106 803 259	118 529 048	- 11 725 788
Autres provisions techniques	3 525 563	1 702 237	1 823 325
Totaux	164 959 134	171 512 711	- 6 553 577

Note III-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Les provisions pour primes non acquises se présentent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Incendie	9 578 446
Accident et risques divers	1 986 446
Risques techniques	25 672 722
Transport	2 753 811
Aviation	12 155 742
Vie	1 612 564
Sous total non Takaful	53 759 734
Incendie	329 090
Accident et risques divers	93 238
Risques techniques	118 436
Transport	122 585
Vie	207 226
Sous total Takaful	870 578
TOTAL	54 630 312

Note III-2 Provisions pour Sinistres :

Le détail des provisions pour sinistres par branche au 31/12/2013 se présente ainsi :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Incendie	47 329 648
Accident et risques divers	20 652 244
Risques techniques	13 901 664
Transport	13 968 077
Aviation	7 983 844
Vie	1 989 605
Sous total non Takaful	105 825 080
Incendie	581 633
Accident et risques divers	212 288
Risques techniques	72 279
Transport	67 586
Vie	44 394
Sous total Takaful	978 179
TOTAL	106 803 259

Note III-3 Autres Provisions Techniques : (voir actif note III-2-1)

Ces autres provisions correspondent au risque d'exigibilité détaillé dans la note III-2-1 ACTIONS & AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES présentée parmi les notes des postes d'ACTIF.

Note IV- Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires :

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2013 un montant de 48 002 002 contre un montant de 47 413 719 au 31/12/2012 soit une variation de 588 284.

Note V- Autres dettes :

Les autres dettes totalisent au 31/12/2013 un montant de 44 455 589 contre un montant de 53 277 392 au 31/12/2012 soit une diminution de 8 821 803.

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

		31/12/2013	31/12/2012	Variation
Dettes nées des opérations d'acceptation				
Dettes sur les cédantes		8 435 616	13 280 169	- 4 844 553
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)		4 685 219	4 400 075	285 144
Sous total 1	V-1	13 120 835	17 680 244	- 4 559 409
Dettes nées des opérations de rétrocession				
Dettes sur les rétrocessionnaires		23 805 008	23 454 494	350 514
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)				-
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)		2 931 078	2 831 233	99 845
Sous total 2	V-2	26 736 085	26 285 726	450 358
Dettes diverses				
Personnel		553 590	559 949	- 6 359
Etat, organismes de sécurité sociales & collect. ivités Publiques		356 545	412 317	- 55 772
Créditeurs divers		1 251 449	1 339 134	- 87 685
FGIC créditeurs		4 844	4 844	0
FPC		2 432 241	6 995 177	- 4 562 936
Sous total 3	V-3	4 598 669	9 311 422	- 4 712 752
TOTAL		44 455 589	53 277 392	- 8 821 803

V-1 : Dettes nées des opérations d'acceptations :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	8 356 548			8 356 548
Tunisiennes	1 797 263			1 797 263
Etrangères	6 559 285			6 559 285
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	4 626 916			4 626 916
Tunisiennes	3 845 748			
Etrangères	781 168			781 168
TOTAL	12 983 464	0	0	12 983 464

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	79 068			79 068
Tunisiennes				0
Etrangères	79 068			79 068
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	58 303			58 303
Tunisiennes				
Etrangères	58 303			58 303
TOTAL	137 371	-	-	137 371

VI-2 : Dettes nées des opérations de rétrocession :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	23 118 027			23 118 027
Tunisiennes	3 908 817			3 908 817
Etrangères	19 209 210			19 209 210
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	2 931 078			2 931 078
Tunisiennes	356 374			356 374
Etrangères	2 574 704			2 574 704
TOTAL	26 049 105	-	-	26 049 105

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	686 980			686 980
Tunisiennes				0
Etrangères	686 980			686 980
TOTAL	686 980	0	0	686 980

V-3 : Dettes diverses :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel	553 590			553 590
Amicale du personnel	23 592			23 592
Personnel (Remb. Ass. Groupe)	0			
Rémunération personnel	139 308			139 308
Dettes provisionnées pour congés payés	390 690			390 690
Dettes provisionnées pour départ à la retraite	0			0
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivités publiques	356 292			356 292
Etat retenue à la source : Intérêts sur rétro	186 512			186 512
Etat retenue sur les revenus	154 623			154 623
Redevance sur revenu	5 757			5 757
Etat retenue à la source des tiers	6 154			6 154
T.V.A COLLECTIVE	3 245			3 245
REPORT TFP	0			0
Créditeurs divers NON TAKAFUL	1 220 872			1 220 872
Dividendes	767 756			767 756
Dividendes C.I	3			3
Tantièmes	73 544			73 544
Retenue CNSS	26 948			26 948
Retenue CAVIS	6 376			6 376
Retenue assurance groupe	7 411			7 411
Retenue CNRPS	793			793
Autres comptes créditeurs	338 041			338 041
FGIC	4 844			4 844
FPC	2 432 241			2 432 241
TAKAFUL				
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivités publiques	254			254
Etat retenue à la source : Impôts sur sociétés	254			254
Créditeurs divers TAKAFUL	30 577			30 577
TOTAL	4 598 669	0	0	4 598 669

Note VI- Autres passifs :

Les autres passifs totalisent au 31/12/2013 un montant de 14 397 110 contre un montant de 13 349 840 au 31/12/2012 soit une augmentation de 1 047 270.

Détaillés comme suit :

Rubrique	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Comptes de régularisation passif	9 753 767	9 374 323	379 444
Ecart de conversion	4 643 343	3 975 517	667 826
Totaux	14 397 110	13 349 840	1 047 270

VI-1 : Comptes de régularisation passif :

Les autres passifs totalisent au 31/12/2013 un montant de 14 397 110 contre un montant de 13 349 840 au 31/12/2012 soit une augmentation de 1 047 270.

Détaillés comme suit :

Désignation	Au 31/12/2013
Non Takaful	
Report de commissions reçues des réassureurs	7 505 793
Estimation d'éléments techniques	1 296 627
Autres comptes de régularisation passif	846 110
Sous total non Takaful	9 648 531
Takaful	
Report de commissions reçues des réassureurs	43 064
Estimation d'éléments techniques	28 937
Autres comptes de régularisation passif	33 236
Sous total Takaful	105 237

VI-2 : Ecart de conversion :

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- **Activité non Takaful :**

Désignation	2013	2012	Ecart
Avances acceptation	745 006	359 485	385 521
Avances rétrocession	239 307	114 196	125 110
Soldes à reporter acceptation	3 294 371	2 947 282	347 090
Soldes à reporter rétrocession	323 769	211 460	112 309
Dépôts espèces	15 305	14 947	358
TOTAL	4 617 758	3 647 369	970 389

- **Activité Takaful :**

Désignation	2013	2012	Ecart
Avances acceptation	4 261	473	3 788
Avances rétrocession	-	115 207	- 115 207
Soldes à reporter acceptation	21 324	1 007	20 317
Soldes à reporter rétrocession	-	211 460	- 211 460
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	25 585	328 148	- 302 563

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2013 à 409 778 679 contre 419 762 029 au 31/12/2012, soit une diminution de 9 983 350 (2,37%).

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

NOTE I- PRIMES ACQUISES :

I-1 : Primes :

Les primes acceptées ont atteint 85 878 491 contre 77 029 269 au 31/12/2012, soit une augmentation de 11%. La répartition par marché se présente comme suit :

	31/12/2013	Struct	31/12/2012	Struct	Evolution
Tunisie	54 687 126	64%	49 635 859	64%	10%
Maghreb	4 119 362	5%	3 684 729	5%	12%
Pays arabes	13 622 009	16%	9 979 572	13%	36%
Afrique	6 590 617	8%	5 822 308	8%	13%
Europe	91 397	0%	795 289	1%	-89%
Asie & reste du monde	6 767 974	8%	7 111 512	9%	-5%
TOTAL	85 878 491	100%	77 029 269	100%	11%

Les primes Takaful ont atteint 2 947 646, cette prime provient essentiellement du marché des pays arabes à raison de 2 280 636 soit 77%.

Les primes rétrocédées sont de 42 978 820 dinars contre un montant de 37 540 069 dinars au 31/12/2012, soit une augmentation de 14%. La répartition par branches se présente comme suit :

	31/12/2013	Struct	31/12/2012	Struct	Evolution
INCENDIE	14 632 471	34%	9 481 723	25%	54%
ARD	2 287 237	5%	1 535 079	4%	49%
RISQUES TECHNIQUES	8 522 627	20%	6 545 165	17%	30%
TRANSPORTS	3 985 490	9%	3 737 741	10%	7%
AVIATION	13 538 960	32%	16 229 493	43%	-17%
VIE	12 030	0%	10 868	0%	11%
TOTAL	42 978 820	100%	37 540 069	100%	14%

Le montant des primes nettes sont de 42 899 670 dinars contre 39 489 200 dinars en 2012 soit une augmentation de 8,64%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 1 713 862 dinars contre 964 927 en 2012. Cette variation s'explique par ce qui suit :

- Variation des Provisions pour Primes Non Acquises de l'acceptation de 51 281 425 à 54 630 312 au 31/12/2013 soit une augmentation de 3 348 887 dinars ;
- Variation des parts des rétrocessionnaires dans les Provisions pour Primes Non Acquises de 37 935 570 à 39 570 594 au 31/12/2013 d'où une augmentation de 1 635 024 dinars.

NOTE II – PRODUITS DE PLACEMENT ALLOUES TRANSFERE DE L'ETAT DE RESULTAT :

Les produits de placement alloués totalisent un montant total de 1 818 730 au 31/12/2013 contre un montant de 1 602 221 au 31/12/2012 soit une variation positive de 216 509.

Ce montant est réparti entre Takaful et non Takaful comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
PRODUITS DE PLACEMENT ALLOUES TRANSFERE DE L'ETAT DE RESULTAT	1 818 730	1 602 221	216 509
NON TAKAFUL	1 817 153	1 600 815	216 338
TAKAFUL	1 578	1 406	172

Note III- Charges des sinistres :

Note III-1 : Sinistres payés :

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 43 363 249 en 2012 à 46 032 843 au 31/12/2013 d'où une augmentation de 2 669 594.

Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 21 998444 à 26 260 097 d'où une augmentation de 4 261 653.

Les sinistres payés nets sont passés de 21 364 805 dinars à 19 772 745 d'où une diminution de 8%.

Note III-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer (SAP):

La variation de la provision pour sinistres nette est de 1 096 823 contre 469 970 en 2012 soit une augmentation de 626 853 qui s'explique par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation au 31/12/2013 de 11 725 788 dinars contre 3 220 579 dinars au 31/12/2012 ;
- Variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 12 822 611 dinars contre 2 750 609 dinars au 31/12/2012.

NOTE IV – CHARGES D'EXPLOITATION :

Note IV-1 Charges d'acquisition :

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2013 20 542 644 contre 17 088 619 en 2012 d'où une augmentation de 3 454 025.

Note IV-2 Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 6 699 542 dinars se répartit comme suit :

Frais d'administration	6 301 831
Autres charges non techniques (*)	397 711
TOTAL	6 699 542

(*) Ce montant figure parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les charges par nature se détaillent au 31/12/2013 comme suit :

- Charges de personnel : 3 460 887
- Autres charges : 3 238 654

Les charges d'exploitation affectées à l'activité technique totalisent 6 301 831 dinars en 2013 contre un montant de 5 603 521 dinars en 2012 soit une augmentation de 698 310 dinars et représentent 7,34% des primes acceptées. Les charges affectées se détaillent comme suit :

Branches	Montant
Incendie	2 090 270
ARD	664 488
Risque technique	1 159 183
Transport	809 501
Aviation	1 323 053
Vie	242 512
Re Takaful	12 824
Total Charges affectées	6 301 831
Autres charges non techniques	397 711

Note IV-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2013 un montant de 6 557 529 contre un montant de 4 860 455 en 2012 soit une variation de 1 697 075.

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

ANNEE D'INVENTAIRE	2008 et antérieur	2009	2010	2011	2012	2013
Règlements cumulés	6 501 641	114 664	2 751 169	8 044 501	25 796 277	2 824 587
Provisions pour sinistres	35 128 517	3 593 978	9 962 740	22 055 892	14 528 418	21 533 710
Total des Charges des Sinistres	1 582 825	- 389 778	1 484 728	801 623	6 469 357	24 358 297
Primes acquises	1 217 177	1 004 898	3 079 922	3 298 699	28 944 046	44 984 860
% Sinistres/Primes Acquises	130%	-39%	48%	24%	22%	54%

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

Résultat technique :

Le résultat technique de l'exercice 2013 s'établit à 1 848 024 contre en 2012 à 2 389 889 soit une diminution de 541 865.

NOTE- PRODUITS DES PLACEMENTS :

Les produits des placements totalisent au 31/12/2013 un montant de 9 902 795 contre un montant au 31/12/2012 de 7 497 617 soit une augmentation de 2 405 178. Ces revenus se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Revenus des placements	9 232 870	6 969 425	2 263 445
Reprise de correction de valeurs sur placements	267 185	121 174	146 011
profits provenant de la réalisation des placements	402 740	407 018	- 4 278
Totaux	9 902 795	7 497 617	2 405 178

NOTE II PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat totalisent au 31/12/2013 un montant de 1 818 730 contre un montant de 1 602 221 au 31/12/2012 soit une variation de 216 509.

NOTE III CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges totalisent au 31/12/2013 un montant de 3 447 510 contre un montant de 2 287 048 au 31/12/2012, soit une augmentation de 1 160 462.

Détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires	1 195 667	1 319 324	- 123 657
Correction de valeur sur placement	2 161 013	967 724	1 193 289
Pertes provenant de la réalisation des placements	90 830	-	90 830
Totaux	3 447 510	2 287 048	1 160 462

La correction de valeur sur placement de 2 161 013 n'est autre que la dotation aux provisions de l'exercice (provisions pour risque d'exigibilité de l'exercice) :

* sur portefeuille actions cotées	1 456 316
* sur portefeuille comptes gérés	277 307
* sur portefeuille OPCVM MIXTES	327 390
Total	2 061 013

NOTE IV VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS :

	Autres revenus et frais financiers	total
Revenu des placements immobiliers	837 409,400	837 409,400
Revenu des participations	422 115,250	422 115,250
Revenu des placements	7 973 345,44	7 973 345,444
Autres revenus financiers (com.,hon.)	12 994 064,988	12 994 064,988
Total produits des placements	22 226 935,082	22 226 935,082
Intérêts	1 195 666,668	1 195 666,668
Frais externes		
autres frais	10 553 210,121	10 553 210,121
Total charges des placements	11 748 876,789	11 748 876,789

Les autres produits non techniques totalisent au 31/12/2013 un montant de 12 994 065 contre un montant de 13 695 312 au 31/12/2012 soit une variation de 701 247.

Le montant de 12 994 065 DT est composé des autres produits non techniques non takaful (soit 12 010 504DT) et des autres produits non techniques takaful (soit 983 561 DT).

Les autres produits non techniques non takaful sont détaillés comme suit :

NON TAKAFUL

Commissions de gestion des fonds gérés par Tunis Re	472 859
Reprises sur provision pour créances douteuses	1 669 570
Profits de change réalisés	6 880 303
Ecart de change sur comptes en devises	1 219 468
Reprises sur provision pour risques et charges (écart de conversion)	1 766 122
Gains sur cessions d'immobilisation	2 182
Total	12 010 504

TAKAFUL

Commissions de gestion des fonds gérés par Tunis Re	482 611
Reprises sur provision pour créances douteuses	0
Profits de change réalisés	411 975
Ecart de change sur comptes en devises	35 871
Reprises sur provision pour risques et charges (écart de conversion)	53 104
Gains sur cessions d'immobilisation	0
Total	983 561

NOTE V AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Les autres charges non techniques totalisent au 31/12/2013 un montant de 10 553 210 contre un montant de 12 672 155 au 31/12/2012 soit une variation de 2 118 945.

Le montant de 10 553 210 DT est composé des autres charges non techniques non takaful (soit 9 953 120DT) et des autres charges non techniques takaful (soit 600 090 DT).

Les autres charges non techniques sont détaillées comme suit :

NON TAKAFUL

Autres charges non techniques	397 711
Dotations aux résorptions des charges reportées	368 700
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 365 661
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 469 060
Pertes de change réalisées	3 491 586
Ecart de change sur comptes en devises	246 370
Pertes sur cessions d'immobilisations	614 032
Total	9 953 120

TAKAFUL

Pertes de change réalisées	575 693
Ecart de change sur comptes en devises	24 397
Total	600 090

NOTE VI IMPOTS SUR LE RESULTAT :**NON TAKAFUL :**

Est déterminé comme suit :

Résultat comptable	8 240 674
Réintégrations des charges non déductibles	5 404 870
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	4 176 927
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	9 468 617
<i>Exportation</i>	5 411 315
INVESTISSEMENTS EXONERES(FCPR SWING)	500 000
<i>Bénéfice net fiscal</i>	3 557 303
Impôt sur les sociétés	1 245 056
Résultat net	6 995 618

TAKAFUL :

Est déterminé comme suit :

Résultat comptable	684 759
Réintégrations des charges non déductibles	0
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	535 715
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	149 044
<i>Exportation</i>	130 041
Impôt sur les sociétés (35%)	6 651
Résultat net	678 108

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2013 est bénéficiaire de 7,674MDT contre 6,192MDT au 31/12/2012 soit une augmentation de 1,482MDT et représente 10,2% du capital social.

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
AU 31/12/2013

NOTE X

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint

le montant de		10 799
contre en 2012	-	43 926
soit une variation de		54 725

Ils résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes		39 000
contre en 2012		30 196
soit une variation de		8 804

X-2 Versements aux cédantes		27 585
contre en 2012		24 236
soit une variation de		3 349

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires		21 784
contre en 2012		21 260
soit une variation de		524

X-4 Versements aux rétrocessionnaires		22 591
contre en 2012		20 980
soit une variation de		1 611

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint		140 971
contre en 2012		278 099
soit une variation de	-	137 128

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courants		137 869
contre en 2012		323 579
soit une variation de	-	185 710

L'importance de ces décaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-7 Produits financiers reçus		5 414
contre en 2012		4 866
soit une variation de		548

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel		15 007
contre en 2012		2 963
soit une variation de		12 044

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	21 322
contre en 2012	10 705
soit une variation de	10 617
Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts	
Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.	

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	2 010
contre en 2012	1 809
soit une variation de	201
Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.	

NOTE XI

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont atteint	- 5 888
contre en 2012	- 9 756
soit une variation de	3 868
qui s'explique par les mouvements suivants :	

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	11
contre en 2012	82
soit une variation de	- 71

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	532
contre en 2012	1 608
soit une variation de	- 1 076

XI-3 Encaissement provenant de la cession des imm. Financières	5 247
contre en 2012	1 904
soit une variation de	3 343

XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières	536
contre en 2012	390
soit une variation de	146

XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières	11 080
contre en 2012	10 500
soit une variation de	580

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	70
contre en 2012	24
soit une variation de	46

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	- 5 237
contre en 2012	56 304
soit une variation de	- 61 541
qui s'explique par les mouvements suivants :	

XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions	-
contre en 2012	60 000
soit une variation de	- 60 000

XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital	-
contre en 2012	771
soit une variation de	- 771

XII-3 Dividende & autres distributions	5 237
contre en 2012	2 925
soit une variation de	2 312

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités	984
contre en 2012	83
soit une variation de	901

NOTE XIV

La composition des liquidités

La trésorerie totalise à la clôture de	8 010
contre en 2012	7 352
soit une variation de	658

NOTE XV

La composition des liquidités de Tunis-Re déposées en banques est comme suit :

liquidité en dinars	754
contre en 2012	776
soit une variation de	- 22
liquidité en devises	7 256
contre en 2012	6 576
soit une variation de	680

NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE I- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – VIE

LIBELLE	NOTES	COMPTES RACCORDES		RETROCESSION
		ACCEPTATION		
PRNV1 PRIMES ACQUISES				
PRNV11 Primes	(I-1)	705		708
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	7095-7096		70995-70996
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	(II)	7920		
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)			
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	605		609
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	6150-6195		6195-6196
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)			
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	64205-64206-64207-64208-64209-64210-64211		
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	6422		
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	(IV-3)			649

NOTE II- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS - NON VIE

LIBELLE	NOTES	COMPTES RACCORDES	
		ACCEPTATION	RETROCESSION
PRNV1 PRIMES ACQUISES			
PRNV11 Primes	(I-1)	705	708
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	7095-7096	70995-70996
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	(II)	7920	
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)		
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	605	609
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	6150-6195	6195-6196
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)		
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	64205-64206-64207-64208-64209-64210-64211	
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	6422	
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	(IV-3)		649

5.4.8. Rapports général et spécial du commissaire aux comptes



Société inscrite à l'OECT
Membre de CPA International
9, Place Ibn Hafis, Mutuelle ville
1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RÉ » RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES États financiers - exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de TUNIS RÉ

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2013.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Ré comprenant le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies de réassurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°2: "Provisions pour autres risques et charges":

Tunis Ré a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi sur la vérification du report de l'impôt sur les sociétés provenant des exercices 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 et en matière d'impôts, droits et taxes au titre des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012. Les travaux sont en cours et Tunis Ré a présenté ses réponses sur les premiers résultats de cette vérification.

Sur la base de ses réponses, Tunis Ré a provisionné au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 un montant de 3 513 mille dinars pour faire face aux résultats éventuels de cette vérification.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2014

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI
Associé





Société inscrite à POECT
Membre de CPA International
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE REASSURANCE "TUNIS RÉ" RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2013

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la **Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RÉ »**, et en application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune opération conclue par la société « TUNIS RÉ » avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application de ces articles.

B. Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RÉ » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président Directeur Général est fixée suivant le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 22/12/2009. Cette rémunération englobe (sur une base de 12 mois) :

a- Un salaire mensuel

- Salaire net mensuel de **6 000DT**
- Cotisations sociales à la charge de l'employé **272,076 DT**
- Une retenue sur impôt sur le revenu de **3 507,186 DT**
- Charges sociales patronales de **547,470 DT**

b- Prime d'intéressement au titre de l'année 2012 et servie en 2013 :

- Prime d'intéressement nette de **21 600 DT**
- Une retenue sur impôt sur le revenu de **10 149,302 DT**

c- Les avantages en nature comportent

- **500** litres de carburant par mois avec voiture de fonction.
- La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de **140 DT** par trimestre soit **465,400DT** pour l'année 2013.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 06/06/2013 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de **6 000** Dinars par administrateur et par membre du comité permanent d'audit.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à **72 000 DT** et **18 000DT**.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 avril 2014

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI
Associé



5.4.9. Notes complémentaires explicatives et rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2013

a- Etat de résultat global rectificatif conformément au modèle de l'annexe 5 de la NCT 26

ETAT DE RESULTAT GLOBAL			
RUBRIQUES	NOTES	EN DINARS	
		31/12/2013	31/12/2012
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		1 936 361,656	2 136 143,721
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON TAKAFUL		1 653 227,122	1 944 440,679
RTNV RESULTAT TECHNIQUE TAKAFUL		283 134,534	191 703,042
RTV RESULTAT TECHNIQUE		-88 338,028	253 744,607
RTV RESULTAT TECHNIQUE NON TAKAFUL		-41 758,750	244 456,243
RTV RESULTAT TECHNIQUE TAKAFUL		-46 579,278	9 288,364
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	9 902 794,982	7 497 617,091
PRNT11 Revenus des placements		9 232 870,094	6 969 425,350
PRNT11 Revenus des placements non Takaful		9 165 091,771	6 928 788,936
PRNT11 Revenus des placements Takaful		67 778,323	40 636,414
	S/Total 1a	9 232 870,094	6 969 425,350
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements		267 184,674	121 173,892
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		402 740,214	407 017,849
	S/Total 1	669 924,888	528 191,741
CHNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	-61 204,307	-52 708,400
CHNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		-61 204,307	-52 708,400
CHNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL			
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(III)	3 447 509,752	2 287 048,092
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		1 195 666,668	1 319 324,323
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt non Takaful		1 194 199,246	1 318 819,488
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt Takaful		1 467,422	504,835
CHNT12 Correction de valeur sur placement		2 161 013,422	967 723,769
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements		90 829,662	
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT		-1 757 526,054	-1 549 512,561
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		-1 755 948,339	-1 548 106,849
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		-1 577,715	-1 405,712
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(IV)	12 994 064,988	13 695 312,004
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		12 010 504,338	13 594 974,612
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES TAKAFUL		983 560,650	100 337,392
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(V)	10 553 210,121	12 672 155,049
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		9 953 120,011	12 901 155,201
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES TAKAFUL		600 090,110	-229 000,152
Résultat provenant des activités ordinaires		8 925 433,363	7 021 393,321
Résultat provenant des activités ordinaires non Takaful		8 240 674,382	6 452 338,504
Résultat provenant des activités ordinaires Takaful		684 758,981	569 054,817
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(VI)	1 251 706,914	829 667,706
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES NON TAKAFUL		1 245 055,825	829 667,706
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES TAKAFUL		6 651,089	
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		7 673 726,449	6 191 725,615
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts non Takaful		6 995 618,557	5 622 670,798
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Takaful		678 107,892	569 054,817
Résultat net de l'exercice		7 673 726,449	6 191 725,615
Résultat net de l'exercice non Takaful		6 995 618,557	5 622 670,798
Résultat net de l'exercice Takaful		678 107,892	569 054,817
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)			
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		7 673 726,449	6 191 725,615
Résultat net de l'exercice après modifications comptables non Takaful		6 995 618,557	5 622 670,798
Résultat net de l'exercice après modifications comptables Takaful		678 107,892	569 054,817

b- Etat de résultat technique global Vie rectificatif portant correction de la définition des postes PRV, CHV et RTV

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE GLOBAL VIE

EN DINARS

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2013			31/12/2012
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRV1 PRIMES ACQUISES	(I)	4 214 999,184	12 030,002	4 202 969,182	3 194 523,624
PRV11 Primes	(I-1)	4 616 631,729	12 030,002	4 604 601,727	3 387 774,178
PRV11 Primes non Takaful		4 153 087,301	12 030,002	4 141 057,299	3 257 069,178
PRV11 Primes Takaful		463 544,428		463 544,428	130 705,000
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-401 632,545		-401 632,545	-193 250,554
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		-229 613,273		-229 613,273	-205 675,554
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		-172 019,272		-172 019,272	12 425,000
PRV2 PRODUITS DE PLACEMENTS	(II)				
PRV21 Revenus des placements	(II-1)				
PRV22 Produits des autres placements	(II-2)				
PRV23 Reprise de correction de valeur sur placements	(II-3)				
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	(II-4)				
CHV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	2 220 565,607		2 220 565,607	1 483 566,984
CHV11 Sinistres payés	(III-1)	1 830 106,516		1 830 106,516	1 197 192,131
CHV11 Sinistres payés non Takaful		1 486 207,982		1 486 207,982	1 109 488,131
CHV11 Sinistres payés Takaful		343 898,534		343 898,534	87 704,000
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	390 459,091		390 459,091	286 374,853
CHV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		375 847,868		375 847,868	256 591,853
CHV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful		14 611,223		14 611,223	29 783,000
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	2 131 945,910		2 131 945,910	1 509 920,797
CHV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	1 887 417,652		1 887 417,652	1 343 860,797
CHV41 Frais d'acquisition non Takaful		1 909 839,614		1 909 839,614	1 328 475,797
CHV41 Frais d'acquisition Takaful		-22 421,962		-22 421,962	15 385,000
CHV43 Frais d'administration	(IV-2)	244 528,258		244 528,258	166 060,000
CHV43 Frais d'administration non Takaful		242 511,619		242 511,619	165 090,000
CHV43 Frais d'administration Takaful		2 016,639		2 016,639	970,000
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)				
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful					
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful					
CHNT2 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(V)	61 204,307		61 204,307	52 708,400
RTV Résultat technique VIE		-76 308,026	12 030,002	-88 338,028	253 745,243
RTV Résultat technique non Takaful		-29 728,748	12 030,002	-41 758,750	244 456,243
RTV Résultat technique Takaful		-46 579,278		-46 579,278	9 289,000

c- Tableau des engagements reçus et donnés rectificatif conformément au modèle de l'annexe 6 de la NCT26

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES

EN DINARS

RUBRIQUES	AU 31/12/2013			AU 31/12/2012
	ENVERS LES DIRIGEANTS	ENVERS LES LIÉS & AVEC LIEN DE PARTICIPATION	AUTRES	
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS				
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES				
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES			73 636	34 621
- DEPOT EN CAUTION			500	500
- DEPOT AUPRES DU TRESOR			73 136	34 121
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE				
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS				
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES				
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES				
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION				
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE				
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS				

d- Etat de flux de trésorerie rectificatif comportant la présentation des flux relatifs aux fonds gérés sur une ligne séparée :

en dinars	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	NOTES X		
Encaissements des cédantes	X-1	38 999 846	30 196 416
Versements aux cédantes	X-2	-27 584 606	-24 235 796
Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	21 783 856	21 259 735
Versements aux rétrocessionnaires	X-4	-22 591 178	-20 980 244
Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	140 971 492	278 098 624
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	-137 868 698	-323 578 732
Produits financiers reçus	X-7	5 413 524	4 865 633
Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	14 320 307	2 713 106
Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	-21 322 367	-10 705 193
Décaissements à l'état au titre des impôts & taxes	X-10	-2 009 911	-1 809 430
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		10 112 265	
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation			-44 175 881
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	NOTES XI		
Encaissements provenant de la cession des imm. Corporelles	XI-1	11 369	81 981
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Corporelles	XI-2	-531 741	-1 608 189
Encaissements provenant de la cession des imm. Financières	XI-3	5 247 075	1 903 790
Encaissements des revenus sur l'imm. Financières	XI-4	535 763	390 212
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières	XI-5	-11 080 395	-10 500 000
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	-70 334	-24 139
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-5 888 264	-9 756 346
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	NOTE XII		
Flux provenant de la gestion des fonds		686 750	250 000
Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	0	60 000 300
Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	0	-771 402
Dividendes & autres distributions	XII-3	-5 236 952	-2 924 995
Flux affectés aux activités de financements		-4 550 202	0
Flux provenant des activités de financement			56 553 903
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	NOTE XIII	984 571	82 568
Variation de la trésorerie	NOTE XIV-XV	658 370	2 704 244
Trésorerie au début de l'exercice		7 351 717	4 647 472
Trésorerie à la clôture de l'exercice		8 010 087	7 351 717

e- Note complémentaire à la note « 3-1. Cadre comptable » portant sur la présentation du résultat technique (affaires ordinaires) par catégorie d'assurance Vie et Non Vie:

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE					
NON TAKAFUL					EN DINARS
RUBRIQUES	NOTES	31/12/2013			31/12/2012
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRV1 PRIMES ACQUISES	(I)	3 923 474,028	12 030,002	3 911 444,026	3 051 393,624
PRV11 Primes	(I-1)	4 153 087,301	12 030,002	4 141 057,299	3 257 069,178
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-229 613,273		-229 613,273	-205 675,554
RV2 PRODUITS DE PLACEMENTS	(II)				
PRNT21 Revenus des placements	(II-1)				
PRNT22 Produits des autres placements	(II-2)				
PRNT23 Reprise de correction de valeur sur placements	(II-3)				
PRNT24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	(II-4)				
CHV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	1 862 055,850		1 862 055,850	1 366 079,984
CHV11 Sinistres payés	(III-1)	1 486 207,982		1 486 207,982	1 109 488,131
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	375 847,868		375 847,868	256 591,853
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	2 152 351,233		2 152 351,233	1 493 565,797
CHV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	1 909 839,614		1 909 839,614	1 328 475,797
CHV42 Frais d'administration	(IV-2)	242 511,619		242 511,619	165 090,000
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)				
CHV12 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT		61 204,307		61 204,307	52 708,400
RTV Résultat technique		-29 728,748	12 030,002	-41 758,750	244 456,243

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE					
NON TAKAFUL					EN DINARS
RUBRIQUES	NOTES	31/12/2013			31/12/2012
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	76 088 440,789	40 722 999,504	35 365 441,285	36 347 257,308
PRNV11 Primes	(I-1)	78 777 756,989	42 298 459,757	36 479 297,232	35 060 493,176
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-2 689 316,200	-1 575 460,253	-1 113 855,947	1 286 764,132
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	1 755 948,339		1 755 948,339	1 548 106,849
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	31 166 714,196	13 383 643,799	17 783 070,397	19 882 679,467
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	43 742 985,326	26 239 542,735	17 503 442,591	19 990 477,214
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	-12 576 271,130	-12 855 898,936	279 627,806	-107 797,747
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	24 143 100,697	6 458 008,592	17 685 092,105	16 068 244,011
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	18 096 604,946		18 096 604,946	15 441 039,929
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	6 046 495,751		6 046 495,751	5 427 692,463
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)		6 458 008,592	-6 458 008,592	-4 800 488,381
RTNV Résultat technique		22 534 574,235	20 881 347,113	1 653 227,122	1 944 440,679

f- Note complémentaire à la note « 3-1. Cadre comptable » portant sur la présentation du résultat technique (affaires retakaful) par catégorie d'assurance Vie et Non Vie:

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE					
TAKAFUL					EN DINARS
RUBRIQUES	NOTES	31/12/2013			31/12/2012
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRV1 PRIMES ACQUISES	(I)	291 525,156		291 525,156	143 130,000
PRV11 Primes	(I-1)	463 544,428		463 544,428	130 705,000
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-172 019,272		-172 019,272	12 425,000
RV2 PRODUITS DE PLACEMENTS	(II)				
PRNT21 Revenus des placements	(II-1)				
PRNT22 Produits des autres placements	(II-2)				
PRNT23 Reprise de correction de valeur sur placements	(II-3)				
PRNT24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	(II-4)				
CHV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	358 509,757		358 509,757	117 487,000
CHV11 Sinistres payés	(III-1)	343 898,534		343 898,534	87 704,000
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	14 611,223		14 611,223	29 783,000
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	-20 405,323		-20 405,323	16 355,000
CHV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	-22 421,962		-22 421,962	15 385,000
CHV42 Frais d'administration	(IV-2)	2 016,639		2 016,639	970,000
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)				
RTV Résultat technique		-46 579,278		-46 579,278	9 289,000

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE					
TAKAFUL					EN DINARS
RUBRIQUES	NOTES	31/12/2013			31/12/2012
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	2 226 164,828	608 766,920	1 617 397,908	912 347,000
PRNV11 Primes	(I-1)	2 484 102,441	668 330,939	1 815 771,502	1 040 933,000
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-257 937,613	-59 564,019	-198 373,594	-128 586,000
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	1 577,715		1 577,715	1 406,000
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	919 774,844	53 841,952	865 932,892	468 529,000
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	459 751,244	20 554,559	439 196,685	177 136,000
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	460 023,600	33 287,393	426 736,207	291 393,000
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	569 428,754	99 520,557	469 908,197	253 521,000
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	558 621,726		558 621,726	303 718,000
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	10 807,028		10 807,028	9 769,000
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)		99 520,557	-99 520,557	-59 966,000
RTNV Résultat technique		738 538,945	455 404,411	283 134,534	191 703,000

g- Note complémentaire explicative relative aux règles de comptabilisation des opérations en monnaie étrangères:

Tunis Re a commencé à appliquer la NCT 15 à partir de l'exercice 2013. Cette application a été faite de façon prospective puis que le traitement rétrospectif n'est pas possible et ne serait être effectué de façon fiable, par conséquent, les soldes antérieurs et figurant au bilan de l'exercice 2013 continuent à être traités suivant la note 3-3-5- Ecart de conversion.

Le traitement rétrospectif suppose l'existence d'un historique pouvant permettre l'application de la norme NCT15. Or dans le cas d'espèce nous ne disposons d'historique nous permettant l'application de la norme NCT15 de façon rétrospective. Aussi la reconstitution de l'historique est contraire à la contrainte « équilibre avantages-coûts » telle que définie dans le paragraphe 31 du cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les écarts de conversion constatés sur dépôts espèces dont il est question sont respectivement de 202 DT inscrits à l'actif et de 15 305 DT inscrits au passif. Ces montants sont jugés non significatifs. L'amortissement de ces écarts de conversion conduirait à la constatation d'un profit. Bien que les montants en question soient non significatifs nous avons préféré par prudence ne rien constater en raison du risque de renversement de la tendance.

En outre les dépôts espèces (étant relatifs à des créances pour espèces déposées chez les cédantes en garantie des provisions techniques) sont des dépôts à plus d'un an (et c'est pour cette raison qu'ils font partie du poste AC3) et obéissent au traitement préconisé au paragraphe 16 de la NCT 15 .

h- Note complémentaire à la note « 3-3-7 Les charges techniques » concernant la détermination des frais d'administration liés à l'activité Retakaful:

Les frais d'administration Retakaful comportent deux catégories :

- Les frais imputés directement : sont comptabilisés automatiquement comme charges techniques vu leur nature ;
- Les frais imputés indirectement : étant donné que le processus de gestion de l'activité Retakaful est réparti sur toutes les directions, l'hypothèse a été faite sur la base d'un reversement des frais par nature à hauteur de 0,2 employé (20%). Cette hypothèse tient son fondement suite à un recensement direct auprès des différents intervenants dans le processus Retakaful.

i- Note complémentaire rectificative à la note « 3-3-8 Les comptes de l'état de résultat » :

La note 3-3-8 « les comptes de l'état de résultat » sera présentée ainsi :

- Les intérêts sur dépôts des cédantes sont imputés directement au compte de résultat technique respectivement en vie et non vie. Ces montants sont venus en déduction dans le compte de résultat.
- Mis à part les intérêts sur dépôts des cédantes, les autres produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion des FONDS DE GARANTIE de l'Etat ;
- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif ;
- Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

j- Note complémentaire explicative de la note « 3-3-9 Les comptes hors bilan » :

Le montant de 39.015DT représente l'engagement donné au cours de l'année 2013 et concerne le litige qui oppose Tunis Ré au propriétaire d'une ancienne location.

Au titre du même litige, un autre engagement a été constitué pour un montant de 34 121 DT durant l'année 2009.

Le solde des engagements donnés au 31/12/2013 s'élève à 73.636 DT défalqué comme suit :

Litige ancienne location	73.136 DT
Caution chez la STEG	500 DT

K- Note complémentaire explicative de la note « III-2-4 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers » :

Durant l'année 2012, Tunis Ré a procédé à l'ouverture de comptes gérés par des intermédiaires en bourse pour un montant de 4 MD et il a été décidé de les comptabiliser dans la catégorie « Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers » avec leur valeur brute, tout en considérant les produits et les charges comme des éléments à recevoir ou à payer à la date d'inventaire.

En 2013, et avec l'expansion de cette catégorie de placement, ces comptes ont été affectés par rubrique de placement (actions cotées, titres d'OPCVM, compte de trésorerie) avec une constatation directe des charges et des produits qui en découlent.

Concernant le dépôt relatif à la fenêtre Takaful, et considérant qu'il s'agit d'une nouvelle activité, le montant de 1 MDT correspondant au « seed capital » a été comptabilisé comme dépôt auprès des établissements bancaires.

Avec l'expansion de l'activité en 2013 qui a généré un flux de placements plus important, nous avons opté pour la répartition des placements par rubrique (placements islamiques du gestionnaire, placements islamiques des participants).

Le retraitement pour l'année 2012 n'a pas eu lieu, puisqu'il n'a pas d'effet sur la pertinence de l'information parce qu'il est resté dans la même catégorie de placements et n'a pas généré de différence dans le traitement comptable.

L- Note complémentaire à la note « III-2 Autres placements financiers » :

Les détails relatifs aux autres participations sont présentés ci-après :

Titres de participations :

Raison sociale	Siège social	Capital social	Montant souscrit	Part	Provisions
<i>Valeurs étrangères</i>					
AFRICA Ré	Plot 1679 Karimu Kotun Street, Victoria Island - Lagos - Nigeria	300 000 000	5 410 159	1,00%	
Arab Ré	Maarad Street, Beirut Central District, Liban	75 000 000	2 185 887	2,39%	
Sous Total 1			7 596 046		-
<i>Valeurs Tunisiennes</i>					
Al AMANA TAKAFUL	13,Rue Borjine Montplaisir - Tunis	10 000 000	600 000	6,00%	
Attakafoulya	15, Rue de Jérusalem - Tunis	10 000 000	800 000	8,00%	
COTUNACE	14, Rue Borjine - Montplaisir - Tunis	21 568 300	1 476 176	6,53%	
SDA	13, Rue Lénine - Imm Maghrebia - Tunis	231 500	7 500	3,24%	
SGFCC	Espace Tunis - Montplaisir - Tunis	500 000	50 000	10,00%	50 000
BTS	56, Avenue Mohamed V - Tunis	40 000 000	100 000	0,25%	100 000
STAR Papier	3, Rue Bab Laalouj - Tunis	880 000	150 000	17,05%	48 334
AGRO Fresh	Masjed Issa Route de Sahline - Monastir	572 000	285 000	49,83%	95 000
Sous Total 2			3 468 676		293 334

M- Note complémentaire à la note « III-2 Autres placements » :

Placements interbancaires en devise :

Devise	Échéance	Capital	Parité	C/V TND
USD	17-févr-14	1 000 000	1,6467	1 646 700
USD	19-mai-14	3 500 000	1,6467	5 763 450
EUR	25-févr-14	4 000 000	2,2663	9 065 200
EUR	20-mai-14	2 000 000	2,2663	4 532 600
S/Total Non Takaful				21 007 950
USD	13-déc-14	550 000	1,6467	905 685
S/Total Takaful				905 685
Total Général				21 913 635

ANNEXE 9: ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

EN DINARS

Catégorie	valeur brute	valeur nette	juste valeur	plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	9 424 821	8 635 467	13 426 355	4 790 888
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	28 138 549	27 845 215	32 589 117	7 593 269
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	2 736 502	2 736 502	2 751 113	14 611
Autres parts d'OPCVM	14 465 632	14 465 632	14 587 794	798 358
Obligations et autres titres à revenu fixe	35 871 255	35 871 255	35 871 255	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	794 679	793 788	793 788	-
Dépôts auprès des cédantes	69 754 217	69 754 217	69 754 217	-
Autres dépôts	79 913 635	79 913 635	79 913 635	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Total Général	241 099 290	240 015 711	249 687 274	13 197 126
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	NA	NA	NA	NA
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	NA	NA	NA	NA

N- Note complémentaire à la note « IV-2 Charges reportées » :

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques, ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

A cet effet la NC 10 relative aux Charges reportées, stipule que les charges à répartir inscrites à l'actif du bilan en charges reportées doivent être résorbées selon une méthode et sur une période permettant le meilleur rattachement des charges aux produits. Toutefois, cette période ne pourrait excéder 3 ans à partir de l'exercice de leur constatation.

Tunis Re résorbe les autres charges à répartir en les amortissant sur trois ans soit un taux de 33,33%. Les charges à répartir de Tunis Ré sont constituées des frais engagés lors des augmentations de capital.

Au 31/12/2013, les autres charges à répartir se détaillent comme suit :

Valeur Brute	737.399
Dotations de l'année	368.699
Valeur nette au 31/12/2013	368.699

Le reliquat sera totalement résorbé au 31/12/2014

O- Note complémentaire à la note « I- Capitaux propres avant résultat » portant sur la détermination du résultat par action:

Le capital de Tunis Re est composé de 15.000.0000 actions d'une valeur nominale de cinq dinars chacune. Le résultat par action au 31/12/2013 est de 0,512 dinars pour chaque action constituant le capital social.

P- Note complémentaire explicative et rectificative de la note « Tableau d'évolution des capitaux propres » :

Le capital de Tunis Re est composé de 15.000.000 actions au 31/12/2013. L'Assemblée Générale a décidé la distribution d'un dividende de 0,350 DT par action soit un total de 5.250.000,000 DT pour la totalité des actions de la société.

Cependant, selon les dispositions de la norme comptable N°2 relatives aux capitaux propres, la société est tenue d'annuler les dividendes sur les 44.765 actions propres. Les dividendes correspondants s'élèvent à 15.667,750 DT.

Les dividendes annulés sont réparties en deux montants à savoir :

- 13.042,750 DT qui viennent en déduction du montant total au niveau de l'état de flux de trésorerie, et ;
- 2.625,000 DT relatives à 7.500 actions achetées par BNA CAPITAUX au nom de Tunis Re. Le montant des dividendes à annuler a fait l'objet d'un décaissement et d'un encaissement effectif. Pour cette raison, il figure dans l'état de flux de trésorerie.

D'un autre côté, un autre montant de 4,900 DT ne figure pas au niveau de l'état de flux de trésorerie et qui correspond aux dividendes des 14 actions rompus suite aux différentes augmentations de capital.

Dividendes distribués	5.234.327,350 DT
Dividendes distribués puis annulés (7.500 actions propres) :	2.625,000 DT
Dividendes distribués (état de flux) :	5.236.952,350 DT
Dividendes annulés (37.265 actions propres) :	13.042,750 DT
Dividendes actions rompus (14 actions) :	4,900 DT
Total dividendes (15.000.0000 actions) :	5.250.000,000 DT

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31/12/2013

EN DINARS

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde au 31-12-2010	45 000 000	2 699 130	3 975 000	6 770 000	1 017 797	-	5 513 405	4 758 231	69 733 563
Affectation du résultat 2010	-	513 582	-	-	300 000	-	3 944 649	-4 758 231	-
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-3 375 000	-	- 3 375 000
Rachat actions propres	-	-	-	-	-	-269 568	-	-	- 269 568
Mouvements Fonds Social	-	-	-	-	- 171 914	-	-	-	- 171 914
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	-	-	-	-	2 661 189	2 661 189
Solde au 31-12-2011	45 000 000	3 212 712	3 975 000	6 770 000	1 145 883	-269 568	6 083 054	2 661 189	68 578 270
Affectation du résultat 2011	-	437 212	-	-	300 000	-	1 923 977	-2 661 189	-
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-2 925 000	-	- 2 925 000
Correction rachat actions propres	-	-	-	- 156 813	-	156 813	-	-	-
Rachat actions propres	-	-	-	- 103 982	-	-103 745	10 613	-	- 197 114
Mouvements Fonds Social	-	-	-	-	- 168 354	-	-	-	- 168 354
Augmentation de capital	30 000 000	-	-	30 000 000	-	-	-	-	60 000 000
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	-	6 191 726	6 191 726
Solde au 31-12-2012	75 000 000	3 649 924	3 975 000	36 509 205	1 277 529	-216 500	5 092 643	6 191 726	131 479 528
Affectation du résultat 2012	-	564 218	1 000 000	-	300 000	-	4 327 508	-6 191 726	-
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-5 250 000	-	- 5 250 000
Correction rachat actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat actions propres	-	-	-	- 5 275	-	- 7 325	15 668	-	3 068
Mouvements Fonds Social	-	-	-	-	- 216 754	-	-	-	- 216 754
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	-	7 673 726	7 673 726
Solde au 31-12-2013	75 000 000	4 214 142	4 975 000	36 503 930	1 360 775	-223 825	4 185 819	7 673 726	133 689 567

Q- Note complémentaire portant sur le rachat par la société de ses actions propres :

Selon le titre 4 du règlement du CMF et dans le cadre de régulation du cours du titre Tunis Re, un contrat de régulation a été initié depuis le début de l'année 2011. Ce contrat a pour objet la réduction des fluctuations excessives du cours et est géré par l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux. Le contrat n'a été mouvementé

durant 2013 que pendant le mois de janvier. Le nombre de titres achetés pendant cette période est de 1.465 actions pour un capital de 12.600,050 dinars, d'où un prix moyen de 8,600 dinars et aucun titre n'a été vendu. Ces transactions ont permis au titre à se stabiliser dans une fourchette comprise entre 8,500 dinars et 8,700 dinars. Le solde du contrat de régulation du cours fait ressortir un solde de 44.765 actions acquis à un total de 489.894,810 dinars, soit un prix moyen de 10,944 dinars.

Le contrat de liquidité :

Le contrat de liquidité est entré en vigueur le 22 novembre 2013 et est composé d'une somme de 1,5 millions de dinars et de 165 000 titres Tunis Ré. Ce contrat est mis en place par les principaux actionnaires de Tunis Ré et il est géré par l'intermédiaire en bourse MAC SA dans le but d'assurer la liquidité des actions de Tunis Ré et la régularité de leur cotation et ce conformément à la décision générale du CMF N°9, relative au modèle type de contrat.

Le pourcentage des actions détenues par la société par rapport au total des actions en circulation est de 0.298% ($44765/15000000=0.298\%$).

R- Note complémentaire à la note « I- Primes acquises » portant la ventilation par zone géographique :

Marché	AU 31/12/2013	En Dinars
		STRUCTURE
Tunisie	53 268 585	65%
Maghreb	3 841 438	5%
Pays Arabes	11 729 995	14%
Afrique	6 634 298	8%
Europe	234 100	0%
Asie	6 821 188	8%
TOTAL	82 529 605	100%

S- Note complémentaire portant sur la défalcation des primes émises par nature de risque :

Tunis Ré ne protège que les risques commerciaux. Selon l'article 107 du code des assurances « il est créé un fonds intitulé « Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation dont l'objet est de réassurer les risques non commerciaux visés par l'article 104 ».

De plus, le montant du chiffre d'affaires à l'assurance-crédit est non significatif par rapport au total du chiffre d'affaires. Ainsi, selon le paragraphe 48 du cadre conceptuel de la comptabilité relative à la convention de l'importance relative « les états financiers doivent révéler tous les éléments dont l'importance peut affecter les appréciations ou les décisions. La production de l'information financière doit être guidée par la convention de l'importance relative pour le classement et la représentation des éléments traités par la comptabilité financière. Un fait ou un élément significatif, si en tenant compte des circonstances, sa nature ou son montant sont tels que le fait de le mentionner dans les états financiers, ou la manière de le traiter dans les comptes est susceptible d'influencer le jugement ou les décisions prises sur la base des données comptables».

Ainsi TUNIS Re n'a pas jugé cette note nécessaire vu que le chiffre d'affaires relatif au risque commercial pour l'exercice 2013 est de 692 842 DT soit 0.81% du chiffre d'affaires global.

Chiffre d'affaires Assurance-Crédit	En Dinars 31/12/2013
Tunisie	467 491
Etranger	225 351
Total	692 842

t- Note complémentaire à la note « IV- 3 Commissions reçues des rétrocessionnaires » portant un état des règlements et des provisions pour sinistres à payer rectificatif :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2013 un montant de 6 557 529D contre un montant de 4 860 455D en 2012 soit une variation de 1 697 075D.

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2011

ANNEE D'INVENTAIRE	2007 et antérieur	2008	2009	2010	2011
Règlements cumulés	3 495 122	1 979 518	3 714 735	12 749 367	15 213 269
Provisions pour sinistres	32 990 767	13 253 000	4 223 833	23 508 903	40 431 963
Total des Charges des Sinistres	- 2 407 717	1 412 773	- 940 831	- 1 558 770	55 645 233
Primes acquises	2 306 530	2 845 526	2 509 384	28 055 872	36 262 005
% Sinistres/Primes Acquises	-104%	50%	-37%	-6%	153%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2012

ANNEE D'INVENTAIRE	2008 et antérieur	2009	2010	2011	2012
Règlements cumulés	7 472 079	2 339 436	13 310 063	18 179 171	2 062 500
Provisions pour sinistres	40 047 334	4 098 422	11 229 182	29 298 770	33 855 339
Total des Charges des Sinistres	1 275 641	2 214 024	1 030 341	6 145 979	35 917 840
Primes acquises	3 952 308	3 130 748	3 660 982	29 304 298	37 554 111
% Sinistres/Primes Acquises	32%	71%	28%	21%	96%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2013

ANNEE D'INVENTAIRE	2008 et antérieur	2009	2010	2011	2012	2013
Règlements cumulés	6 501 641	114 664	2 751 169	8 044 501	25 796 277	2 824 587
Provisions pour sinistres	35 128 517	3 593 978	9 962 740	22 055 892	14 528 418	21 533 710
Total des Charges des Sinistres	1 582 825	- 389 778	1 484 728	801 623	6 469 357	24 358 297
Primes acquises	1 217 177	1 004 898	3 079 922	3 298 699	28 944 046	44 984 860
% Sinistres/Primes Acquises	130%	-39%	48%	24%	22%	54%

U- Note complémentaire à la note IV portant sur annexe 11 « Ventilation des charges et des produits des placements » rectificatif :

ANNEXE 11: Ventilation des charges et des produits des placements

EN DINARS

	Revenu et frais financiers concernant les placements dans les Eses liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers		837 409,40	837 409,40	PRNT11 + PRV21
Revenu des participations		422 115,25	422 115,25	PRNT11 + PRV21
Revenu des placements		7 973 345,44	7 973 345,44	PRN12 + PRV22
Autres revenus financiers (com.,hon.)		12 994 064,99	12 994 064,99	PRNT2
Total produits des placements		22 226 935,08	22 226 935,08	
Intérêts		1 195 666,67	1 195 666,67	CHNT11 + CHV9
Frais externes				CHNT3
autres frais		10 553 210,12	10 553 210,12	CHNT3
Total charges des placements		11 748 876,79	11 748 876,79	

V- Etat rectificatif portant sur l'annexe 15 « Tableau de raccordement du résultat technique Vie par catégorie d'assurance aux états financiers » :

Annexe n° 15

	Raccordement
Primes	PRV1 1 ^e colonne
Charges de prestations	CHV1 1 ^e colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2 1 ^e colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable) Solde de souscription	CHV10 + PRV3 1 ^e colonne
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV3 - PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 ^e colonne
Solde financier	
Primes cédés et / ou rétrocédés	PRV1 2 ^e colonne
Part des réassurances et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 ^e colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 ^e colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 ^e colonne
Commission reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 ^e colonne
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

W-Etat rectificatif portant sur l'annexe 16 « Tableau de raccordement du résultat technique Non Vie par catégorie d'assurance aux états financiers » :

Annexe n° 16

	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	FRNV11 1 ^o colonne
Variation des primes non acquises	FRNV12 1 ^o colonne
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	FRNV11 1 ^o colonne
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1 ^o colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV 42
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - FRNV2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	FRNV3
Participation aux résultats	CHNV3 1 ^o colonne
Solde financier	
Part des réassurances et / ou des récessionnaires dans les primes acquises	FRNV1 2 ^o colonne
Part de réassureurs et / ou des récessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2 ^o colonne
Part des réassureurs et / ou des récessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2 ^o colonne
Part des réassureurs et / ou des récessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2 ^o colonne
Commissions reçues des réassureurs et / ou des récessionnaires	CHNV44
Solde de réassurance et / ou de récession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autre provisions techniques clôture	
Autre provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

X- Note complémentaire sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers survenus entre la date de clôture de l'exercice jusqu'à la date d'aujourd'hui :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29/04/2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Il faut signaler qu'il n'existe pas des événements significatifs survenant après la date de clôture de l'exercice 2013 favorables ou défavorables entre la date de clôture de l'exercice jusqu'à aujourd'hui.

Y- Note complémentaire sur les parties liées :

Tunis Ré n'a pas de parties liées, seule la rémunération du président directeur général et des membres du conseil d'administration sera présentée sous ce point :

Les dirigeants de Tunis Ré incluent le président directeur général et les membres du Conseil d'Administration. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en DT).

	Exercice 2013	Exercice 2012
Avantages à court terme	184 065	117 851
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Paiement en actions	-	-
Total	184 065	117 851

Z- Note complémentaire portant sur le montant en devise et la contre valeur en Dinars et la composition de l'actif et du passif en devises, ainsi que le montant par devise des différence de conversion :

Composition de l'actif en devise

Actif :	Devise :	Montant :	Contre-valeur :	Différences de conversion :
AC336- AUTRES PLACEMENTS			21 986 771	
PLACEMENT DEVISE EURO	EURO	6 000 000	13 597 800	
PLACEMENT DEVISE USD	USD	4 500 000	7 410 150	
PLACEMENT DEVISE USD TAKAFUL	USD	550 000	905 685	
CAUTIONNEMENTS	TND	73 136	73 136	
AC34-CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES			69 754 217	
	ARIARY	143 209 627	105 116	
	BAHT TLD	76 354	3 818	
	BIRR ETH	-42 829	-3 652	
	BOL VENZ	58 745	15	
	CED GANA	33 568	3	
	COUR DAN	159 162	48 184	
	COUR NOR	66 000	17 805	
	COUR SUE	0	0	
	DIN ALGE	39 171 805	819 474	
	DIN BAHR	-2 635	-1 146	
	DIN IRAK	135 999	19	
	DIN JORD	835 595	193 436	
	DIN KOWE	46 282	26 873	
	DIN LIBY	14 770 761	1 962 739	
	DIN TUN	52 045 895	52 045 895	
	DIR EAU	549 187	245 174	
	DIR MARO	2 033 159	408 685	
	DM RFA	19 287	22 293	
	DOL AUST	65	95	
	DOL BRUN	-1	-1	
	DOL CANA	101	156	
	DOL HONK	7 636	1 616	
	DOL SING	-1	-1	
	DOL TAIW	0	0	
	DOL USA	3 979 739	6 553 436	
	DOL ZIMB	0	0	
	DONG VIE	147 040	11	
	DRAC GRE	202 374	1 343	
	ECU	0	0	
	ESC PORT	0	0	
	EURO	111 046	251 662	
	FLOR HOL	806	827	
	FR BELGE	0	0	
	FR BURUN	31 218 341	33 216	
	FR CFA	994 003 839	3 429 313	
	FR CFP	0	0	

FR DJIB	1 048 648	9 684
FR FRANC	1 226 701	399 487
FR GUINE	749 740 295	176 939
FR LUXEM	0	0
FR MADAG	0	0
FR SUISS	0	0
FRAN/100	376 646	8 907
GUAR PAR	0	0
L TK/100	0	0
LEO S_LE	0	0
LIRE ITL	19	2
LIV CHYP	0	0
LIV EGYPT	4 715 908	111 553
LIV IRLN	-763	-2 190
LIV LIBN	19 279	21
LIV MALT	0	0
LIV SOUD	0	0
LIV STER	505 733	1 370 890
LIV SYRI	45 606 408	527 985
LIV TURQ	-335 290	0
MAR FINL	0	0
NAIR NIG	1 104 844	1 168
OUG MAUR	9 426 075	52 833
PES ESPA	1 546 348	21 009
PESO COL	0	0
PESO DOM	0	0
PESO MEX	22 793	3
PESO PHI	-8 372	-310
PUL BOTS	0	0
R IRAN	33 285	2 205
RAN SAFR	0	0
REAL BRE	5	4
RIE IRAN	57 505 899	3 795
RIEL OMA	1 048 076	447 388
RIN MALS	11 168	5 591
RIY A_S	12 507	5 468
RIY QUAT	139 565	62 843
RIY YEME	43 799	335
ROUP IND	9 000	239
ROUP MAU	-28 004	-1 524
ROUP NEP	2 864 881	47 477
ROUP PAK	197 206	3 074
SCH AUST	0	0
SCH KENY	353 450	6 721
SCH TANZ	0	0
SOM SOMA	586 131	40
TAK BENG	12	0
WON CORN	0	0

	WON CORS	209 711 845	326 102
	YEN JAP	4 081	64
	YUA CHIN	32	8
	ZLO POLG	0	0
AC51 PART DES REASS. DANS LES PROV. TECHNIQUES			
		0	88 884 343
AC510 PNA			
	TND	39 570 594	39 570 594
AC531PROVISIONS SINISTRES			
		0	49 313 749
	DIN ALGE	11	0
	DOL USA	3 442 978	5 669 552
	FR FRANC	84	27
	LIV STER	139 453	378 014
	OUG MAUR	30 526	171
	EURO	264 774	600 058
	DIN LIBY	3 041	404
	DIN TNU	42 665 522	42 665 522
AC65 CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ACCEPTATION			
		0	26 731 908
COMPTES COURANTS			
		0	22 202 813
	AED	773 956	345 517
	BDT	85 400	1 803
	BEL	-1 590	-89
	BHD	19 547	8 501
	BUK	4 742	8
	CAD	486	749
	CFA	-115 340	-39 800
	CHF	4 011	7 382
	CYP	9 185	3 548
	DAL	6 949	14 538
	DEM	8 447	9 763
	DJF	848 589	7 837
	DKK	156 533	47 388
	DZD	18 954 440	396 527
	EGP	11 151 650	263 788
	ESP	1	0
	ETB	3 903 097	332 798
	EUR	-59 439	-134 707
	FNG	515 475	12 190
	FRF	39 510	12 867
	GBP	4 079	11 058
	GHC	25 653 984	1 924
	GMD	58 630	2 439
	GNF	-21 341 009	-5 036
	GRD	389 809	2 586
	IDR	-116	0

INR	9 900 431	262 520
IQD	2 190 158	309
IRR	41 746 290	2 755
IRT	263 647	17 467
ITL	-27 281	-3 186
JOD	1 074 017	248 630
JPY	1 081 661	16 900
KES	1 266 021	24 075
KPW	6 490	12
KWD	200 761	116 568
LBP	4 924	5
LKR	2 194 013	27 511
LYD	4 200 831	558 206
MAD	76 313	15 340
MGA	89 589 947	65 759
MRO	12 404 718	69 528
MUR	907 560	49 405
MWK	7 817 390	29 479
MYR	8 113	4 062
MZM	5 992 114	324
NGN	-201 334	-213
NLG	55	56
NOK	2	1
NPR	9 366 514	155 222
OMR	618 653	264 082
PHP	12 255	453
PKR	496 514	7 739
PTE	-7 476	-84
QAR	536 523	241 586
RWF	24 532 977	60 081
SAR	88 302	38 606
SDD	313 961	905
SDG	606 643	174 810
SDL	0	0
SDP	4 967 290	143
SEK	74	19
SGD	155	201
SOS	489 131	33
SYP	3 423 975	39 639
THB	32 004	1 600
TND	7 485 546	7 485 546
TRL	61 733	0
TZS	178 538 333	186 037
UGS	1 229 861	798
USD	5 379 462	8 858 361
VEB	517 978	135
XAF	548 600 466	1 892 672
YER	-5 507 041	-42 063

	ZMW	91 508	27 205
AVANCES			4 529 095
	EUR	99 261	224 955
	GBP	64 435	174 664
	TND	2 549 749	2 549 749
	USD	959 329	1 579 727
			0
AC66 CREANCES NEES DES OPERATIONS DE RETROCESSION			5 723 368
COMPTES COURANTS			5 034 290
	DZD	0	0
	EUR	224 712	509 265
	FRF	-29 871	-9 728
	GBP	128 229	347 590
	LYD	203 482	27 039
	TND	3 571 826	3 571 826
	USD	357 258	588 298
AVANCES			689 079
	EUR	-59 978	-135 928
	GBP	10 032	27 194
	TND	261 335	261 335
	USD	325 789	536 477
AC71 AVOIR EB BANQUES, CHEQUES ET CAISSE			8 020 606
DEPOTS EN DINARS			754 529
DEPOTS EN DEVISES			7 255 559
	XAF	7 494 700	25 857
	USD	2 687 726	4 425 878
	EUR	1 043 653	2 365 232
	GBP	161 800	438 592
CHEQUES A ENCAISSER			10 519
		0	10 519
AC731 INTERETS ACQUIS ET NON ECHUS			1 926 699
	USD	10 391	17 111
	EUR	22 083	50 047
	TND		1 859 541
AC733 AUTRES COMPTES DE REGULARISATION			1 662 989
	USD	196	323
	EUR	53	121
	GBP		
	TND		1 662 545

Composition du passif en devise

<u>Passif :</u>	<u>Devise :</u>	<u>Montant :</u>	<u>Contre- valeur :</u>	<u>différences de conversion :</u>
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACC			164 959 134	
PA310 PNA			54 630 312	
	LIRE ITL	101	12	
	BAHT TLD	76 354	3 818	
	BIRR ETH	807 752	68 873	
	BOL VENZ	24 294	6	
	CED GANA	33 963	3	
	DM RFA	3 175	3 670	
	DIN ALGE	3 515 308	73 540	
	DIR EAU	730 452	326 096	
	DIR MARO	373 428	75 063	
	DOL AUST	65	95	
	DOL BRUN	1	1	
	DOL CANA	107	164	
	DOL HONK	7 557	1 600	
	DOL USA	1 268 949	2 089 579	
	DONG VIE	147 040	11	
	DRAC GRE	88 633	588	
	FLOR HOL	806	827	
	FR BURUN	4 889 991	5 203	
	FR CFA	111 059 392	383 155	
	FR DJIB	1 048 648	9 684	
	FR FRANC	263 874	85 933	
	FR SUISS	0	0	
	KW MALAW	3 922 821	14 793	
	KW ZAMBI	94 385	28	
	LIV LIBN	2 210	2	
	LIV STER	285 842	774 831	
	LIV SYRI	7 493 632	86 754	
	LIV TURQ	111 767	0	
	UG MAUR	2 534 982	14 209	
	PES ESPA	204 275	2 775	
	PESO MEX	22 793	3	
	PESO PHI	621	23	
	RIE IRAN	57 505 899	3 795	
	RIN MALS	11 289	5 651	
	RIY QUAT	204 560	92 109	
	RIY A_S	36 365	15 899	
	RIY YEME	2 863 479	21 871	
	ROUP SRI	900 900	11 296	
	ROUP IND	116 158	3 080	
	ROUP NEP	1 749 663	28 995	
	ROUP PAK	153 225	2 388	
	SCH KENY	1 036 302	19 706	
	SCH TANZ	75 968 862	79 160	

SOM SOMA	586 131	40
TAK BENG	12	0
WON CORS	209 752 946	326 166
YEN JAP	4 081	64
YUA CHIN	32	8
FR GUINE	12 169 375	2 872
EURO	29 011	65 748
REAL BRE	5	4
ARIARY	99 301 543	72 887
LIV SOUD	491 966	141 765
100KURUS	74 346	57 224
R IRAN	33 329	2 208
DIN BAHR	16 227	7 057
DIN IRAK	97 415	14
DIN JORD	838 168	194 032
DIN KOWE	21 470	12 466
DIN LIBY	4 842 406	643 459
DIN TUN	48 412 430	48 412 430
LIV EGYPT	3 986 280	94 294
NAIR NIG	10 290 176	10 882
RIEL OMA	659 227	281 402
PA331 SAP		106 803 259
LIRE ITL	56 248	6 570
BIRR ETH	933 155	79 565
BOL VENZ	34 508	9
COUR DAN	159 162	48 184
DM RFA	57 682	66 670
DIN ALGE	67 672 978	1 415 719
DIR EAU	1 114 622	497 601
DIR MARO	2 904 857	583 905
DOL AUST	2 443	3 588
DOL CANA	324	500
DOL HONK	1 204	255
DOL SING	117 228	152 123
DOL USA	8 192 068	13 489 878
DRAC GRE	114 672	761
FLOR HOL	1 897	1 946
FR BELGE	213 795	11 981
FR BURUN	16 929 779	18 013
FR CFA	1 190 790 797	4 108 228
FR FRANC	1 255 718	408 937
FR MADAG	608 746	6
FR SUISS	1 122	2 064
KW MALAW	0	0
LIV IRLN	6 624	19 013
LIV LIBN	20 442	22
LIV STER	1 405 337	3 809 447

LIV SYRI	43 024 701	498 097
OUG MAUR	27 720 139	155 371
PES ESPA	1 345 639	18 282
RIE IRAN	212 418 804	14 020
RIY QUAT	705 451	317 650
RIY A_S	1 889 357	826 027
RIY YEME	3 625 840	27 694
ROUP IND	39 730 666	1 053 498
ROUP MAU	45 000	2 450
ROUP NEP	2 020 767	33 488
ROUP PAK	137 446	2 142
SCH KENY	55 682 390	1 058 856
SCH TANZ	1 054	1
WON CORS	160 875 078	250 161
YEN JAP	2 532 498	39 568
FR CFP	41 298	783
FR GUINE	755 831 895	178 376
FCFA/100	802 688	276 984
EURO	1 120 862	2 540 210
ARIARY	101 930 043	74 817
FRAN/100	376 646	8 907
LIV SOUD	419 650	120 926
100KURUS	42 303	32 560
DIN BAHR	41 380	17 997
DIN IRAK	44 452	6
DIN JORD	3 630 498	840 442
DIN KOWE	161 090	93 533
DIN LIBY	23 092 262	3 068 500
DIN TUN	68 954 331	68 954 331
LIV EGYPT	6 804 647	160 961
NAIR NIG	778 064	823
RIEL OMA	3 305 042	1 410 810
PA331 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	0	3 525 563
TND	3 525 563	3 525 563
PA621 DETTES NEES DES OPERATIONS D'ACCEPTATION	0	13 120 835
COMPTES COURANTS ACC	0	8 435 616
AED	2 404 688	1 073 525
AUD	-218	-320
BDT	5 730	121
BEL	43 886	2 459
BHD	43 815	19 055
BIF	3 203 408	3 408
BND	-43	-56
BRL	-26	-18
CAD	28 817	44 407
CFA	322 575	111 311
CHF	64	118

CNY	-38	-10
DEM	31 481	36 386
DKK	618 108	187 124
DZD	1 073 350	22 454
ECU	0	0
EGP	614 004	14 524
ESP	7 446 902	101 174
ETB	19 346	1 650
EUR	180 009	407 955
FNG	-317 180	-7 501
FRF	470 776	153 313
GBP	20 409	55 322
GHC	-8 473 852	-636
GNF	717 268 348	169 275
GNS	4 780 874	4 733
GRD	78 436	520
GTQ	-468	-98
HKD	6 041	1 279
IDR	-26 519	-4
INO	0	0
INR	4 761 526	126 257
IRR	1 529 397	101
ITL	109 669	12 809
JOD	101 013	23 384
JPY	1 923 627	30 055
KES	4 489 438	85 371
KRO	111 500	17 340
KRW	137 615 416	213 992
KWD	93 247	54 142
LBP	38 660	42
LYD	6 168 240	819 636
MAD	644 955	129 642
MGA	14 290 226	10 489
MGF	95 985	1
MRO	5 086 582	28 510
MTP	10 899	3 188
MYR	945	473
NGN	8 044 949	8 508
NLG	3 956	4 058
NOK	177	48
OMR	171 313	73 128
PHP	-1 913	-71
PKR	528 037	8 231
PTE	222 329	2 507
QAR	208 908	94 067
RWF	59 203	145
SAR	376 049	164 409
SDD	-3 835 750	-11 055

SDG	-4 234	-1 220
SDP	104 970 270	3 023
SEK	-8	-2
SFR	6 618	1 038
SGD	4 862	6 309
SUR	444	0
SYP	27 062 734	313 305
THB	-4 086	-204
TND	1 176 362	1 176 362
TRL	373 768	0
TRY	290 401	223 520
TWD	4 852	266
TZS	2 786 958	2 904
USD	853 158	1 404 895
VEB	-14 012	-4
XAF	254 405 342	877 698
YER	-94 956	-725
ZBK	239 924	7 133
ZMK	17 538 580	5 209
ZMW	387 596	115 232
ZWD	15 901 457	0
AVANCES SUR ACC	0	4 685 219
EUR	171 902	389 582
FRF	26 112	8 504
GBP	10 241	27 761
TND	398 126	398 126
USD	2 344 839	3 861 247
	0	0
PA622 DETTES NEES DES OPERATIONS DE RETROCESSION	0	26 736 085
COMPTES COURANTS RETRO	0	23 805 007
BEL	-75	-4
DZD	30 070	629
EUR	1 069 071	2 422 836
FRF	210 683	68 611
GBP	-3 422	-9 276
KWD	760	441
LYD	33 361	4 433
MAD	0	0
TND	10 434 570	10 434 570
USD	6 608 834	10 882 767
XAF	0	0
	0	
AVANCES SUR RETRO	0	2 931 078
EUR	60 755	137 689
GBP	27 600	74 816
TND	1 277 560	1 277 561
USD	875 091	1 441 013

5.4.10. Tableau de détermination du résultat fiscal

	2 013	2 012	2 011
RESULTAT COMPTABLE	8 925 433,36	6 452 338,50	2 664 543,70
A Réintégrer	5 404 869,99	3 924 354,31	3 602 623,54
* Les Dotations non déductibles :			
Dotation pour congés payés	390 690,05	386 643,26	386 328,81
Dotation pour départ à la retraite	-	0	300000
Dotation pour créances douteuses	1 469 059,93	1 669 570,16	1 789 819,66
Dotation pour pertes & charges	3 365 660,86	1 809 938,74	1 122 848,00
Dotation pour dépréciations des placements	-	0	0
Timbre de voyage	3 326,25	2 880,00	2 340,00
Pénalités	40 891,44	573,90	1 287,06
Réceptions	135 241,47	54 748,26	0,00
Sous-total	5 404 869,99	3 924 354,31	3 602 623,54
A Déduire	4 712 642,42	3 936 308,79	6 794 130,96
* Produits exonérés :			
Dividendes	284 746,72	430 755,49	363 774,82
Plus value sur cessions actions cotées	-	-	0
Plus value sur cessions actions cotées	19 156,88	406 157,85	631 758,57
Ecart de conversion sur comptes devises	-	-	212448,036
Intérêts sur comptes en devises	6 871,68	3 878,61	18 097,53
COMMISSION CONTRIBUTION TUNIS Re	482 611,00		130 832,59
Sous-total	793 386,28	840 791,96	1 356 911,55
* Reprise des provisions de l'exercice précédent :			
Provision pour congés payés	386 643,26	386 328,81	309 075,37
Provision pour départ à la retraite	-	300 000,00	
Provision pour créances douteuses	1 669 570,16	1 789 819,66	1 613 158,28
Provision pour pertes & charges	1 863 042,72	619 368,37	3 514 985,77
Sous-total	3 919 256,14	3 095 516,84	5 437 219,42
Bénéfice brut fiscal	9 617 660,94	6 440 384,02	-526 963,73
IMPOSABLE AVANT EXPORTATION	9 617 660,94	6 440 384,02	-526 963,73
Bénéfice non imposable 57,15% du bénéfice brut fiscal	5 541 355,47	3 569 904,86	-297 154,85
INVESTISSEMENTS EXONERES (FCPR SWING)	500 000,00	500 000,00	
Bénéfice net fiscal	3 576 305,00	2 370 479,16	-526 963,73
impôt sur les sociétés (35% du Bénéfice imposable)	1 251 706,75	829 667,71	3 355,08

5.4.11. Engagements financiers arrêtés au 31/12/2013

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Provisions	Associés
Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
* Cautionnement	73 636	73 636				
* Aval						
* Autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
* Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
Total	73 636	73 636				
Engagements reçus						
a) Garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval						
* Autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
* Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
Total						
Engagements réciproques						
* Emprunt obtenu non encore versé						
* Opération de portage						
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total						

5.4.12. Tableau de mouvement des capitaux propres

(en Dinars)

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde au 31-12-2011 avant affectation	45 000 000	3 212 712	3 975 000	6 770 000	1 145 883	(269 568)	6 083 054	2 661 189	68 578 270
Affectation du résultat 2011	-	437 212	-	-	300 000	-	1 923 977	(2 661 189)	-
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	(2 925 000)	-	(2 925 000)
Correction rachat actions propres	-	-	-	(156 813)	-	156 813	-	-	-
Rachat actions propres	-	-	-	(103 982)	-	(103 745)	10 613	-	(197 114)
Mouvements Fonds Social	-	-	-	-	(168 354)	-	-	-	(168 354)
Augmentation de capital	30 000 000	-	-	30 000 000	-	-	-	-	60 000 000
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	-	6 191 726	6 191 726
Solde au 31-12-2012 avant affectation	75 000 000	3 649 924	3 975 000	36 509 205	1 277 529	(216 500)	5 092 643	6 191 726	131 479 528
Affectation du résultat 2012	-	564 218	1 000 000	-	300 000	-	4 327 508	(6 191 726)	-
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	(5 250 000)	-	(5 250 000)
Correction rachat actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat actions propres	-	-	-	(5 275)	-	(7 325)	15 668	-	3 068
Mouvements Fonds Social	-	-	-	-	(216 754)	-	-	-	(216 754)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	-	7 673 726	7 673 726
Solde au 31-12-2013 avant affectation	75 000 000	4 214 142	4 975 000	36 503 930	1 360 775	(223 825)	4 185 818	7 673 726	133 689 567
Affectation du résultat 2013	-	592 977	1 500 000	-	300 000	-	5 280 749	(7 673 726)	-
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	(5 250 000)	-	(5 250 000)
Solde au 31-12-2013 après affectation	75 000 000	4 807 120	6 475 000	36 503 930	1 660 775	(223 825)	4 216 567	0	128 439 567

5.4.13. Affectation des résultats des trois derniers exercices

(en Dinars)

	2013	2012	2011
Résultat net de l'exercice	7 673 726	6 191 726	2 661 189
Résultats reportés	4 185 818	5 092 643	6 083 053
Bénéfice distribuable	11 859 545	11 284 369	8 744 242
Réserves légales	592 977	564 218	437 212
Reliquat	11 266 567	10 720 150	8 307 030
Réserves générales	1 000 000	1 000 000	0
Réserves pour réinvestissement exonéré	500 000	0	0
Fonds social	300 000	300 000	300 000
Dividendes	5 250 000	5 250 000	2 925 000
Résultats reportés	4 216 567	4 170 150	5 082 030

5.4.14. Evolution du résultat net et du résultat technique

(en Dinars)

	2013	2012	2011
Capital social	75 000 000	75 000 000	45 000 000
Nombre d'actions	15 000 000	15 000 000	9 000 000
Résultat technique	1 848 024	2 389 888	-1 457 113
Résultat technique par action	0,123	0,159	-0,162
Résultat avant impôt	8 925 433	7 021 393	2 664 544
Résultat net	7 673 726	6 191 726	2 661 189
Résultat avant impôt par action	0,595	0,468	0,296
Résultat net par action	0,512	0,413	0,296

5.4.15. Evolution des dividendes

(en Dinars)

	2013	2012	2011
Capital	75 000 000	75 000 000	45 000 000
Nominal	5	5	5
Nombre d'actions	15 000 000	15 000 000	9 000 000
Dividendes	5 250 000	5 250 000	2 925 000
Dividende par action	0,350	0,350	0,325
Taux de dividende en % de la valeur nominale	7%	7%	7%
Date de détachement	26/06/2014	21/06/2013	15/06/2012

5.4.16. Principaux indicateurs

(en Dinars)

	2013	2012	2011
Actifs corporels d'exploitations	747 346	727 966	463 680
Placements	240 015 711	235 127 928	170 037 696
Parts de réassureurs dans les provisions techniques	88 884 343	100 071 930	96 929 572
Créances	39 543 599	45 946 896	76 271 663
Autres éléments d'actifs	40 506 188	37 840 905	40 010 876
Capitaux propres avant affectation	133 689 567	131 479 527	68 578 270
Passifs	276 089 112	288 282 503	315 205 934
Autres Passifs	14 397 110	13 349 840	12 803 282
Provisions techniques Acceptations	164 959 134	171 512 711	168 065 648
Provisions pour autres risques & charges	4 275 276	2 728 841	1 485 167
Autres Passifs	14 397 110	13 349 840	12 803 282
Dettes totales	92 457 592	100 691 111	132 851 837
<i>Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires</i>	<i>48 002 002</i>	<i>47 413 719</i>	<i>54 316 672</i>
<i>Autres dettes</i>	<i>44 455 589</i>	<i>53 277 392</i>	<i>78 535 165</i>
Bénéfice net	7 673 726	6 191 726	2 661 189
Total Bilan	409 778 679	419 762 029	383 784 205
Capitaux permanents	302 923 977	305 721 079	238 129 085
Capitaux avant résultat	126 015 841	125 287 801	65 917 081

Indicateurs propres au secteur de la réassurance

(en Dinars)

	2013	2012	2011
Primes rétrocédées - Vie (aV)	12 030	10 867	10 000
Primes rétrocédées - Non Vie (aNV)	42 966 791	37 529 202	35 711 099
Primes acceptées - Vie (bV)	4 616 632	3 398 641	2 956 379
Primes acceptées - Non Vie (bNV)	81 261 859	73 630 628	67 563 672
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises - Vie (cV)	4 202 969	3 194 524	3 152 062
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises - Non Vie (cNV)	36 982 839	37 259 604	32 517 901
Sinistres réglés - Vie	1 830 107	1 197 192	1 534 901
Sinistres réglés - Non Vie	17 942 639	20 167 613	17 423 548
Primes nettes des rétrocessions - Vie	4 604 602	3 387 774	2 946 379
Primes nettes des rétrocessions - Non Vie	38 295 069	36 101 426	31 852 573
Provisions techniques + Capitaux propres	290 974 974	296 800 512	233 982 729
Charges de sinistres + Frais d'exploitation - Vie (dV)	4 352 512	2 993 488	3 190 958
Charges de sinistres + Frais d'exploitation - Non vie (dNV)	36 804 004	36 672 973	35 387 080

5.4.17. Principaux ratios

- Ratios de structure

	2013	2012	2011
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,18%	0,17%	0,12%
Placements / Total Bilan	58,57%	56,01%	44,31%
Parts des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	21,69%	23,84%	25,26%
Créances / Total Bilan	9,65%	10,95%	19,87%
Autres éléments d'actifs / Total Bilan	9,88%	9,01%	10,43%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	32,62%	31,32%	17,87%
Passifs / Total Bilan	67,38%	68,68%	82,13%
Provisions pour autres risques & charges / Total Bilan	1,04%	0,65%	0,39%
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires / Total Bilan	11,71%	11,30%	14,15%
Autres dettes / Total Bilan	10,85%	12,69%	20,46%
Autres passifs / Total Bilan	3,51%	3,18%	3,34%
Dettes / Capitaux propres avant affectation	69,16%	76,58%	193,72%
Dettes / Capitaux permanents	30,52%	32,94%	55,79%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	6,09%	4,94%	4,04%

- Ratios financiers propres à la réassurance

	2013	2012	2011
Taux de récession - Vie (aV/bV)	0,3%	0,3%	0,3%
Taux de récession - Non Vie (Anv/bNV)	52,9%	51,0%	52,9%
Ratio combiné - Vie (dV/cV)	103,6%	93,7%	101,2%
Ratio combiné - Non Vie (dNV / cNV)	99,5%	98,4%	108,8%
Primes nettes / Capitaux propres avant résultat - Vie	3,7%	2,7%	4,5%
Primes nettes / Capitaux propres avant résultat - Non Vie	29,3%	29,7%	49,3%
Sinistres réglés / Primes - Vie	39,7%	35,3%	52,1%
Sinistres réglés / Primes - Non Vie	46,9%	55,9%	54,7%
Provisions techniques / Total Bilan	40,3%	40,9%	43,8%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	130,9%	136,9%	255,0%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des récessions - Vie	6485,9%	8943,7%	8031,7%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des récessions - Non Vie	779,9%	839,3%	742,9%
Résultat technique / Primes acceptées - Vie	-1,9%	7,5%	0,0%
Résultat technique / Primes acceptées - Non Vie	2,4%	2,9%	-2,2%
Provisions techniques / Primes acceptées - Vie	3573,1%	5046,5%	5684,8%
Provisions techniques / Primes acceptées - Non Vie	203,0%	232,9%	248,8%
Frais d'acquisition / Primes acceptées - Vie	40,9%	39,5%	62,4%
Frais d'acquisition / Primes acceptées - Non Vie	23,0%	21,4%	21,3%
Frais d'administration / Primes acceptées - Vie	5,3%	4,9%	6,1%
Frais d'administration / Primes acceptées - Non Vie	7,5%	7,4%	7,1%
Placements / Provisions techniques	145,5%	137,1%	101,2%
(Placements + Avoirs en banques, Chèques & Caisse) / Provisions techniques	150,4%	141,4%	104,0%
Placements / (Provisions techniques + Capitaux propres)	80,4%	77,6%	71,9%

5.5. Etats financiers intermédiaires au 30/06/2014

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 30/06/2014 ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne:

- L'état de résultat global présenté n'est pas conforme au modèle de l'annexe 5 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.
- Les tableaux de raccordement ne sont pas conformes aux modèles des annexes 15 et 16 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.
- L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer n'est pas présenté en conformité avec les dispositions de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance annexe 10.
- Les flux relatifs aux fonds gérés par la société (fonds de péréquation de change et autres) ne figurent pas sur une ligne séparée de l'état des flux de trésorerie, contrairement aux dispositions du paragraphe 10 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

En outre, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note complémentaire sur les mouvements des capitaux propres conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la norme comptable générale NC 01 et du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires portant notamment sur la détermination du résultat par action.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 30/06/2015.

5.5.1. Bilans au 30 juin 2014

(en Dinars)

RUBRIQUES	NOTES	30/06/2014			30/06/2013	31/12/2013
		MONTANT BRUT	AMORT & PROV	MONTANT NET	NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	486 477	422 267	64 210	90 560	81 491
AC12 Logiciels	(I-1)	486 477	422 267	64 210	90 560	81 491
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	2 101 448	1 445 657	655 791	773 940	747 346
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 546 410	1 065 235	481 175	577 931	556 067
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	555 038	380 422	174 616	196 009	191 280
AC3 PLACEMENTS	(III)	242 004 465	1 192 144	240 812 322	235 607 625	240 015 711
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	9 517 402	897 919	8 619 483	8 546 076	8 635 467
AC311 Terrains & constructions hors exploitation		3 490 576	614 852	2 875 724	2 677 950	2 886 242
AC312 Terrains & constructions d'exploitation		6 026 827	283 067	5 743 759	5 868 126	5 749 225
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	161 715 831	294 224	161 421 607	154 022 931	161 626 028
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements		48 164 189	293 334	47 870 855	37 149 796	45 047 349
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		90 736 605		90 736 605	89 364 105	93 871 255
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes non Takaful		89 736 605		89 736 605	89 364 105	92 871 255
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes Takaful		1 000 000		1 000 000		1 000 000
AC334 Autres prêts		963 882	890	962 992	738 549	720 652
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers					6 000 000	
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers non Takaful					5 000 000	
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers Takaful					1 000 000	
AC336 Autres		21 951 155		21 951 155	20 770 481	21 986 771
AC336 Autres non Takaful		20 923 250		20 923 250	20 439 521	21 081 086
AC336 Autres Takaful		927 905		927 905	330 960	905 685
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	70 771 232		70 771 232	73 038 618	69 754 217
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes non Takaful		70 366 091		70 366 091	72 958 966	69 398 074
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes Takaful		405 141		405 141	179 652	356 142
S/total		244 592 390	3 060 068	241 532 323	236 472 125	240 844 549
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(IV)	93 771 208		93 771 208	96 097 866	88 884 343
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	36 622 840		36 622 840	35 636 346	39 570 594
AC510 Provision pour primes non acquises non Takaful		36 369 219		36 369 219	35 469 612	39 411 721
AC510 Provision pour primes non acquises Takaful		253 621		253 621	166 734	158 873
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	57 148 369		57 148 369	60 461 519	49 313 749
AC531 Provision pour sinistres non Takaful		56 972 500		56 972 500	60 407 584	49 248 428
AC531 Provision pour sinistres Takaful		175 869		175 869	53 936	65 321
AC6 CREANCES	(V)	39 322 133	1 488 804	37 833 328	48 403 323	39 543 599
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	26 270 208	750 897	25 519 311	16 677 626	25 981 011
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation non Takaful		24 937 887	750 897	24 186 990	15 797 187	24 994 283
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation Takaful		1 332 321		1 332 321	880 439	986 729
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	6 453 063	718 163	5 734 901	5 711 121	5 005 205
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession non Takaful		6 449 341		6 449 341	5 711 121	5 003 396
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession Takaful		3 722		3 722		1 809
AC63 Autres créances	(V-3)	6 598 862	19 744	6 579 117	26 014 576	8 557 383
AC631 Personnel		105 914		105 914	105 061	23 463
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		4 670 866		4 670 865	4 367 568	4 812 762
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques non Takaful		4 670 206		4 670 206	4 350 330	4 792 809
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques Takaful		661		661	17 237	19 953
AC633 Débiteurs divers		1 156 971	19 744	1 137 227	13 138 443	1 288 917
AC634 Compte d'attente		3 805		3 805		
AC635 FPC		661 305		661 305	8 403 504	2 432 241
S/total		133 093 341	1 488 804	131 604 537	144 501 189	128 427 943
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	57 094 634		57 094 634	58 389 016	40 506 188
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	7 456 610		7 456 610	10 820 389	8 020 606
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse non Takaful		6 231 116		6 231 116	10 184 754	7 436 797
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse Takaful		1 225 494		1 225 494	635 635	583 810
AC72 Charges reportées	(VI-2)	10 601 054		10 601 054	10 217 658	10 845 228
AC721 Frais d'acquisition reportés		10 601 054		10 601 054	9 480 259	10 476 529
AC721 Frais d'acquisition reportés non Takaful		10 411 687		10 411 687	9 358 670	10 235 926
AC721 Frais d'acquisition reportés Takaful		189 367		189 367	121 589	240 602
AC722 Autres charges à répartir					737 399	368 700
AC722 Autres charges à répartir non Takaful					737 399	368 700
AC722 Autres charges à répartir Takaful						
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-3)	33 267 459		33 267 459	31 014 464	16 246 172
AC731 Intérêts acquis & non échus		2 493 946		2 493 946	1 912 104	1 926 699
AC731 Intérêts acquis & non échus non Takaful		2 456 944		2 456 944	1 880 020	1 926 001
AC731 Intérêts acquis & non échus Takaful		37 002		37 002	32 084	698
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		28 212 688		28 212 688	27 067 553	12 656 484
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation non Takaful		27 313 553		27 313 553	26 392 161	12 468 817
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation Takaful		899 135		899 135	675 392	187 667
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession						
AC733 Autres comptes de régularisation		2 560 825		2 560 825	2 034 807	1 662 989
AC733 Autres comptes de régularisation non Takaful		1 390 881		1 390 881	1 422 102	815 973
AC733 Autres comptes de régularisation Takaful		1 169 945		1 169 945	612 705	847 016
AC74 Ecart de conversion	(VI-4)	5 769 511		5 769 511	6 336 504	5 394 182
AC74 Ecart de conversion non Takaful		5 753 915		5 753 915	6 310 470	5 380 327
AC74 Ecart de conversion Takaful		15 596		15 596	26 034	13 854
S/total		57 094 634		57 094 634	58 389 016	40 506 188
TOTAL DES ACTIFS		434 780 366	4 548 872	430 231 494	439 362 330	409 778 679

RUBRIQUES	NOTES	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES	(I)	128 417 745	126 132 296	126 015 841
CP1 Capital social	(I-1)	75 000 000	75 000 000	75 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	49 407 700	47 183 345	47 053 847
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	-223 825	-223 825	-223 825
CP5 Résultats reportés	(I-5)	4 233 870	4 172 775	4 185 818
CP5 Résultats reportés non Takaful		1 838 503	2 455 517	2 468 559
CP5 Résultats reportés Takaful		2 395 367	1 717 259	1 717 259
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		128 417 745	126 132 296	126 015 841
RESULTAT DE L'EXERCICE	(I-4)	6 211 441	5 046 013	7 673 726
RESULTAT DE L'EXERCICE NON TAKAFUL		5 413 709	4 772 019	6 995 619
RESULTAT DE L'EXERCICE TAKAFUL		797 732	273 994	678 108
Total capitaux propres avant affectation		134 629 186	131 178 309	133 689 567
PASSIFS				
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	4 193 448	3 602 554	4 275 276
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)		424 297	
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	680 742	1 178 257	762 569
PA23 Provisions pour pertes & charges non Takaful		680 742	1 176 888	762 569
PA23 Provisions pour pertes & charges Takaful			1 369	
PA24 Provisions pour risques	(II-3)	3 512 706	2 000 000	3 512 706
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	182 591 764	178 285 185	164 959 134
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	54 016 903	50 929 497	54 630 312
PA310 Provisions pour primes non acquises non Takaful		53 047 489	50 247 165	53 759 734
PA310 Provisions pour primes non acquises Takaful		969 414	682 332	870 578
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	124 423 811	125 195 961	106 803 259
PA331 Provisions pour sinistres non Takaful		122 698 872	124 007 392	105 825 080
PA331 Provisions pour sinistres Takaful		1 724 938	1 188 569	978 179
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	4 151 051	2 159 727	3 525 563
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires	(IV)	32 541 579	31 778 481	48 002 002
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires non Takaful		32 376 802	31 746 868	47 863 971
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires Takaful		164 777	31 614	138 032
PA6 AUTRES DETTES	(V)	54 929 574	74 047 752	44 455 589
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(V-1)	13 934 681	26 202 940	13 120 835
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation non Takaful		13 623 014	26 018 876	12 983 464
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation Takaful		311 667	184 064	137 371
PA622 Dettes nées des opérations de récession	(V-2)	38 553 851	37 541 365	26 736 085
PA622 Dettes nées des opérations de récession non Takaful		37 586 206	37 070 389	26 049 105
PA622 Dettes nées des opérations de récession Takaful		967 645	470 976	686 980
PA63 Dettes diverses	(V-3)	2 441 042	10 303 447	4 598 669
PA632 Personnel		414 638	480 166	553 590
PA632 Personnel non Takaful		414 638	480 166	553 590
PA632 Personnel Takaful				
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		128 788	114 780	356 545
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques non Takaful		125 727	111 707	356 292
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Takaful		3 061	3 074	254
PA634 Crédoeurs divers		1 231 467	1 300 152	1 251 449
PA634 Crédoeurs divers non Takaful		1 200 890	1 269 575	1 220 872
PA634 Crédoeurs divers Takaful		30 577	30 577	30 577
PA635 FGIC Crédoeurs		4 844	4 844	4 844
PA636 FFC		661 305	8 403 504	2 432 241
PA7 AUTRES PASSIFS	(VI)	21 345 942	20 470 048	14 397 110
PA71 Comptes de régularisation passif	(VI-1)	16 240 466	15 311 801	9 753 767
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		7 338 306	6 835 989	7 548 857
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs non Takaful		7 284 967	6 812 987	7 505 793
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs Takaful		53 339	23 003	43 064
PA711 Estimation d'éléments techniques		7 438 638	6 533 360	1 325 565
PA711 Estimation d'éléments techniques non Takaful		7 292 516	6 459 293	1 296 627
PA711 Estimation d'éléments techniques Takaful		146 122	74 067	28 937
PA712 Autres comptes de régularisation passif		1 463 522	1 942 451	879 345
PA712 Autres comptes de régularisation passif non Takaful		1 424 686	1 915 615	846 110
PA712 Autres comptes de régularisation passif Takaful		38 836	26 836	33 236
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	5 105 476	5 158 248	4 643 343
PA72 Ecart de conversion non Takaful		5 073 173	5 133 582	4 617 758
PA72 Ecart de conversion Takaful		32 303	24 665	25 585
Total passif		295 602 307	308 184 021	276 089 112
Total des capitaux propres & passif		430 231 494	439 362 330	409 778 679

5.5.2. Etat de résultat technique – Vie arrêté au 30 juin 2014

RUBRIQUES	NOTES	30/06/2014		31/12/2013		
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS	
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	1 638 622	7 190	1 631 432	1 345 324	4 202 969
PRNV11 Primes	(I-1)	1 912 129	23 112	1 889 016	1 620 725	4 604 602
PRNV11 Primes non Takaful		1 731 891	23 112	1 708 779	1 428 057	4 141 057
PRNV11 Primes Takaful		180 237	-	180 237	192 669	463 544
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	- 273 506	- 15 922	- 257 586	- 275 400	- 401 633
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		- 333 443	- 15 922	- 317 521	- 236 763	- 229 613
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		59 937	-	59 937	- 38 637	- 172 019
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	4 722		4 722	663	61 204
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		4 722		4 722	663	61 204
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		-		-	-	-
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	553 005	-	553 005	419 603	2 220 566
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	221 678	-	221 678	124 571	1 830 107
CHNV11 Sinistres payés non Takaful		196 371	-	196 371	76 023	1 486 208
CHNV11 Sinistres payés Takaful		25 307	-	25 307	48 549	343 899
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	331 327	-	331 327	295 032	390 459
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		290 649	-	290 649	238 960	375 848
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful		40 679	-	40 679	56 072	14 611
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	810 904	260	810 643	598 252	2 131 946
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	761 280		761 280	570 297	1 887 418
CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful		736 491		736 491	570 252	1 909 840
CHNV41 Frais d'acquisition Takaful		24 790		24 790	45	22 422
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	49 623		49 623	27 955	244 528
CHNV42 Frais d'administration non Takaful		49 050		49 050	27 172	242 512
CHNV42 Frais d'administration Takaful		573		573	783	2 017
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)		260	- 260	-	-
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful			260	- 260	-	-
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful			-	-	-	-
RTNV Résultat technique		279 435	6 930	272 505	328 132	88 338
RTNV Résultat technique non Takaful		130 610	6 930	123 680	279 550	41 759
RTNV Résultat technique Takaful		148 825	-	148 825	48 583	46 579

5.5.3. Etat de résultat technique – Non Vie arrêté au 30 juin 2014

RUBRIQUES	NOTES	30/06/2014		30/06/2013		31/12/2013	
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES							
PRNV11 Primes	(I)	46 016 561	24 085 535	21 931 026	18 398 978	36 982 839	
PRNV11 Primes non Takaful	(I-1)	45 129 645	21 121 858	24 007 787	20 070 875	38 295 069	
PRNV11 Primes Takaful		43 396 612	20 549 269	22 847 342	19 126 073	36 479 297	
		1 733 034	572 589	1 160 445	944 802	1 815 772	
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	886 915	2 963 677	2 076 762	1 671 895	1 312 230	
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		1 045 688	3 058 424	2 012 736	1 536 247	1 113 856	
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		158 773	94 747	64 026	135 649	198 374	
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	266 881		266 881	105 909	1 757 526	
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		265 946		265 946	105 909	1 755 948	
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		935		935	-	1 578	
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES							
CHNV11 Sinistres payés	(III)	20 234 909	9 103 589	11 131 320	9 727 585	18 649 003	
CHNV11 Sinistres payés non Takaful	(III-1)	2 945 685	1 268 969	1 676 716	1 680 863	17 942 639	
CHNV11 Sinistres payés Takaful		2 918 649	1 255 571	1 663 078	1 605 392	17 503 443	
		27 036	13 397	13 638	75 471	439 197	
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	17 289 224	7 834 620	9 454 604	8 046 722	706 364	
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		16 583 143	7 724 072	8 859 072	7 439 673	279 628	
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful		706 080	110 548	595 532	607 050	426 736	
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION							
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV)	14 182 084	5 963 191	8 218 893	7 558 870	18 155 000	
CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful	(IV-1)	10 994 384		10 994 384	9 406 882	18 655 227	
CHNV41 Frais d'acquisition Takaful		10 651 541		10 651 541	9 190 358	18 096 605	
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	342 842		342 842	216 524	558 622	
CHNV42 Frais d'administration non Takaful		3 187 700		3 187 700	3 061 388	6 057 303	
CHNV42 Frais d'administration Takaful		3 182 189		3 182 189	3 056 230	6 046 496	
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)	5 511		5 511	5 158	10 807	
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful		5 963 191		5 963 191	4 909 400	6 557 529	
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful		5 836 442		5 836 442	4 838 373	6 458 009	
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful		126 749		126 749	71 027	99 521	
RTNV Résultat technique		11 866 449	9 018 755	2 847 694	1 218 432	1 936 362	
RTNV Résultat technique non Takaful		11 372 723	8 791 608	2 581 115	1 242 456	1 653 227	
RTNV Résultat technique Takaful		493 727	227 147	266 579	24 023	283 135	

5.5.4. Etat de résultat arrêté au 30 juin 2014

RUBRIQUES	NOTES	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		3 120 199	1 546 566	1 848 024
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON TAKAFUL		2 704 795	1 522 006	1 611 468
RTNV RESULTAT TECHNIQUE TAKAFUL		415 404	24 560	236 555
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	5 737 097	4 175 108	9 902 795
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	4 841 525	3 889 171	9 232 870
PRNT11 Revenus des placements non Takaful		4 801 481	3 856 450	9 165 092
PRNT11 Revenus des placements Takaful		40 045	32 721	67 778
	S/ Total 1a	4 841 525	3 889 171	9 232 870
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-3)	761 267	217 348	267 185
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-4)	134 305	68 589	402 740
	S/ Total 1	895 571	285 937	669 925
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	-271 603	-106 572	-1 818 730
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		-270 668	-106 572	-1 817 153
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		-935		-1 578
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(III)	1 774 955	695 104	3 447 510
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(III-1)	32 082	18 844	1 195 667
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt non TAKAFUL	(III-1)	31 496	18 844	1 194 199
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt TAKAFUL	(III-1)	586		1 467
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(III-2)	1 377 808	674 838	2 161 013
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(III-3)	365 065	1 422	90 830
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(IV)	4 466 754	4 430 561	12 994 065
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		4 012 932	3 741 319	12 010 504
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES TAKAFUL		453 823	689 242	983 561
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(V)	4 200 612	3 360 120	10 553 210
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		4 113 279	2 887 598	9 953 120
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES TAKAFUL		87 333	472 523	600 090
Résultat provenant des activités ordinaires		7 076 881	5 990 439	8 925 433
Résultat provenant des activités ordinaires non Takaful		6 256 463	5 716 438	8 240 674
Résultat provenant des activités ordinaires Takaful		820 417	273 994	684 759
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(VI)	865 439	944 419	1 251 707
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES NON TAKAFUL		842 754	944 419	1 245 056
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES TAKAFUL		22 685		6 651
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		6 211 441	5 046 013	7 673 726
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts non Takaful		5 413 709	4 772 019	6 995 619
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Takaful		797 732	273 994	678 108
Résultat net de l'exercice		6 211 441	5 046 013	7 673 726
Résultat net de l'exercice non Takaful		5 413 709	4 772 019	6 995 619
Résultat net de l'exercice Takaful		797 732	273 994	678 108
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)				
CHNT6/ PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		6 211 441	5 046 013	7 673 726
Résultat net de l'exercice après modifications comptables non Takaful		5 413 709	4 772 019	6 995 619
Résultat net de l'exercice après modifications comptables Takaful		797 732	273 994	678 108

5.5.5. Etat des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2014

RUBRIQUES	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS			
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES	500	34 621	73 636
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES	500	34 621	73 636
- DEPOT EN CAUTION	500	500	500
- DEPOT AUPRES DU TRESOR		34 121	73 136
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE			
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS			
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES			
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES			
PRODUITS DES PLAC. ALLOUES, TRANS. A L'ETAT DE RESULTAT TECH.			
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION			
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE			
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS			

5.5.6. Etat de flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2014

	NOTES	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	NOTES X			
* Encaissements des cédantes	X-1	19 871 061	20 899 953	38 999 846
* Versements aux cédantes	X-2	- 2 828 466	- 8 865 299	- 27 584 606
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	1 580 103	17 036 148	21 783 856
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 14 210 842	- 10 870 675	- 22 591 178
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	112 457 550	79 843 927	140 971 492
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	- 105 750 618	- 70 626 978	- 137 868 698
* Produits financiers reçus	X-7	2 304 416	3 448 995	5 413 524
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	4 258 919	622 543	15 007 057
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 12 309 841	- 15 427 977	- 21 322 367
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 1 058 209	- 1 289 098	- 2 009 911
Flux provenant de l'exploitation		4 314 073	14 771 539	10 799 015
Flux affectés à l'exploitation				
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	NOTES XI			
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	1 500	10 799	11 369
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 93 081	- 258 716	- 531 741
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	100 000	1 790 598	5 247 075
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	222 818	58 698	535 763
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	-	- 8 416 395	- 11 080 395
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	- 16 000	- 70 334	- 70 334
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement		215 237		
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement			- 6 885 351	- 5 888 264
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	NOTE XII			
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	-	-
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-	-	-
* Dividendes & autres distributions	XII-3	- 5 236 952	- 5 236 952	- 5 236 952
Flux provenant des activités de financements				
Flux affectés aux activités de financements		- 5 236 952	- 5 236 952	- 5 236 952
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	NOTE XIII	145 911	764 888	984 571
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	145 911	764 888	984 571
VARIATION DE TRESORERIE	NOTE XIV-XV	- 561 731	3 414 124	658 370
Trésorerie au début de l'exercice		8 010 088	7 351 718	7 351 718
Trésorerie à la clôture de l'exercice		7 448 356	10 765 842	8 010 088

5.5.7. Notes aux états financiers arrêté au 30 juin 2014

1. PRESENTATION DE Tunis Re

1-1 Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Ré, une société anonyme au capital social de 75.000.000 dinars dont le siège social, avenue du Japon- Mont plaisir 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1-2 Objet social

Tunis Ré a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Ré conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A côté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

- L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance, de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de rétrocession, de tous risques et sinistres et de toutes indemnisations ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

Activité Retakaful

Compte tenu des perspectives de croissance que présente la finance islamique, Tunis Ré a lancé depuis le 1er janvier 2011 une structure Retakaful ayant pour objectif le développement et la diversification de son portefeuille au niveau national et international.

Le modèle choisi est le modèle Wakala qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- Un contrat d'agent Wakala sous lequel le souscripteur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakalah). Il ne participera pas au bénéfice dégagé.
- Un contrat Tabarrou ou Ta'awoun par lequel les assurés acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un événement survenu à l'un des assurés.

Le capital alloué ou « Seed Capital » à cette activité est de 900 mille dinars placé selon les règles de la Shariaa.

1-3 Mission

Depuis sa création, Tunis Ré s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par

ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- Favoriser l'exportation des services ;
- Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1-4 Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Ré à fin juin 2014 se présente par catégorie comme suit, Président Directeur Général non compris :

Catégorie I	58
Catégorie II	15
Catégorie III	5
Catégorie IV	1
Catégorie V	1
Total	80

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 1 956 444 dinars.

1-5 Autres informations

Tunis Ré gère pour le compte de l'Etat le Fonds de Péréquation de Change depuis 1999 et ce en vertu d'une convention avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion et le Fonds de Garantie des Assurés depuis 2011 et ce pour le remboursement des dégâts occasionnés par les mouvements populaires et ce du 17 décembre 2010 au 28 février 2011.

Le Fonds de Garantie des Assurés a été créé en 2011, afin de faire face aux sinistres engendrés par les évènements de trouble survenus dans le pays depuis fin 2010. La gestion de ce fonds a été confiée à Tunis Ré.

2-LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2014 :

Au cours des six premiers mois de l'exercice 2014, le secteur des assurances a connu les sinistres importants suivants touchent essentiellement la branche incendie :

- Sinistre « Sté SOBOCO », évalué à ce jour à 13,1 MDT
- Sinistre « Sté PROINJECT », évalué à ce jour à 2,4 MDT

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3-1 Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2014 au 30/06/2014 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part.

3-2 les règles comptables :

- Tous les produits et les charges relatifs à la période sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2014 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée «Provision de blanchiment».
- La provision de primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».
- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.
- Au 30 Juin 2014, Tunis Ré a continué la comptabilisation des opérations en monnaies étrangères telles qu'elles sont prévues par la norme comptable NC15 relative aux opérations en monnaies étrangères. La méthode comptable de ces opérations au niveau des modalités de conversion en dinars tunisien se traduit par l'application des règles suivantes :
 - Les opérations comptabilisées au cours d'un mois sont intégrées dans la comptabilité en dinars tunisien sur la base du cours moyens de change du mois précédent.
 - La différence de change est constatée lors des règlements.
- Les cours de change retenus pour l'exercice 2014 sont calculés sur la base du dernier cours du mois de juin 2014 publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Toutefois, les cours des devises non publiés par la BCT sont calculés sur la base des derniers cours publiés par la NATIXIS BANQUE dans son bulletin du mois de juin 2014.

3-3- Les modes et les méthodes d'évaluation appliqués aux états financiers de l'exercice 2014 :

3-3-1 POSTES DU BILAN

3-3-1-1 Actifs incorporels :

Sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

3-3-1-2-Actifs corporels d'exploitation :

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan du 30/06/2014 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport	20%
Aménagements et Installations	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel électrique et électronique	12,5%
Matériel informatique	15%
Matériel de rayonnage	5%

3-3-1-3 Les placements :

Les placements figurant au bilan sont composés de :

Les placements immobiliers : se composent

- Des terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.
- L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

Les placements financiers : se composent des :

- Participations ;
- Actions cotées ;
- Emprunts obligataires
- Parts d'OPCVM ;
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- Cautionnements ;
- Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au dernier cours boursier du mois de juin 2014 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements au 30 juin 2014 a dégagé des plus-values non comptabilisées de 9,426 MDT et des moins-values provisionnées de 4,444 MDT au titre des actions cotées.

Catégorie	En M DT	
	Plus values	Moins values
Participations	7,633	0,293
Actions	0,775	3,518
OPCVM	1,018	0,633
Total	9,426	4,444

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus au 30/06/2014.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte de résultat technique vie et non vie et ceux découlant des opérations de rétrocession sont portés au compte « autres charges techniques ».

3-3-1-4 Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 30/06/2014 comprennent :

- Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 30/06/2014, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- La provision mathématique vie enregistrée au 30/06/2014 ;
- Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 30/06/2014 ;
- Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins-values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.

Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES »

3.3.1.5 Ecart de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 30 juin 2014, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice au 30/06/2014 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 5 769 511 dinars et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 5 105 476 dinars.

3-3-2 LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

3-3-2-1 Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées des variations des provisions pour primes non acquises.

3-3-2-2 Les charges techniques

Les charges de Tunis-Ré sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique et appelées charges d'acquisition que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

- Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
- Les sinistres ;
- Les provisions techniques ;
- Les participations aux pertes ;
- Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique.

La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :

1ère Séquence :

Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.

2ème Séquence :

Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.

3ème Séquence :

Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LES CLES DE REPARTITION

CENTRES DE TRAVAIL	CLE DE REPARTITION
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Direction Générale</i> + <i>Bureau d'Ordre Central</i> + <i>Direction des Fonds.</i> + <i>Direction Audit Interne et Organisation</i> + <i>ERM et Window Tunis Re Takaful</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Effectif Effectif Effectif Effectif
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Département Développement et Production</i> + <i>Direction Acceptations conventionnelles Tunisie.</i> + <i>Direction Acceptations conventionnelles Etranger</i> + <i>Direction Acceptations facultatives</i> + <i>Direction Marketing et statistiques</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées Effectif
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Département Rétrocession et Gestion Technique</i> + <i>Direction de Rétrocession</i> + <i>Direction de Recouvrement</i> + <i>Direction Gestion des Comptes : souscriptions conventionnelles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Comptes Comptes Comptes
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Département Support Fonctionnel</i> + <i>Direction du Système d'Information</i> + <i>Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens</i> + <i>Direction Financières & Comptable</i> + <i>Direction Contrôle de Gestion</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Effectif Effectif Effectif Effectif

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges d'administration sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction ;
- Répartition des autres charges sur les centres de travail en utilisant comme clé de répartition l'effectif ;
- Répartition du total des charges des directions communes entre les directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction ;
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie ;
- Répartition des charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

Pour la détermination des frais d'administration liés à l'activité retakaful, il a été retenu outre les frais imputés directement, 20% de la totalité des frais d'administration employés des charges.

3-3-3 LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT

- Les intérêts sur dépôts des cédantes sont imputés directement au compte de résultat technique respectivement en vie et non vie. Ces montants sont venus en déduction dans les comptes de résultat.
- Les produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote part des charges par nature affectée à la gestion des FONDs DE GARANTIE de l'Etat ;

- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif ;
- Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

3-3-4 HORS BILAN

L'engagement reçu ou donné de l'exercice au 30.06.2014 est de 500 dinars.

4- SITUATION FISCALE

4-1 Litige fiscal

Litiges et arbitrages en cours :

Le litige avec l'administration fiscale tunisienne est dans sa phase finale de réconciliation pour clôturer ce dossier.

4-2 Impôts sur les sociétés

Au titre du bilan intermédiaire au 30 Juin 2014, l'impôt sur les sociétés est de 865 439 dinars.

5- RESULTATS

5-1 Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif au premier semestre 2014 arrêté au 30/06/2014 est soldé par un bénéfice de 3 120 199 dinars représentant (13)% des primes nettes.

5-2 Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de la période génère un bénéfice après impôt de 6 211 441 dinars dégageant un taux de 8% de rentabilité du capital social.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS AU 30/06/2014 (Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant net des immobilisations incorporelles au 30/06/2014 est de 64 210 contre un montant net au 30/06/2013 de 90 560 soit une diminution de 26 350 qui s'explique comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 30/06/2014	SOLDE AU 30/06/2013	VARIATIONS
LOGICIEL	486 477	470 477	16 000
TOTAL	486 477	470 477	16 000
AMORTISSEMENT LOGICIEL	422 267	379 916	42 351
TOTAL	422 267	379 916	42 351
VCN	64 210	90 560	- 26 350

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

Le montant net des actifs corporels d'exploitation au 30/06/2014 est de 665 791 contre un montant net au 30/06/2013 773 940 soit une diminution de 108 149.

Note II-1 : Installations techniques & machines :

Désignation	Installations techniques & machines	Autres installations, outillage & mobilier	Total
Valeur brute au 01/01/2014	1 594 270	555 038	2 149 308
Acquisitions de la période	1 079	-	1 079
Cessions de la période	48 938	-	48 938
Valeur brute au 30/06/2014	1 546 410	555 038	2 101 448
Amortissement au 01/01/2014	1 038 203	363 759	1 401 962
Dotations	74 582	16 664	91 245
Cessions et régularisation	47 550	-	47 550
Amortissement au 30/06/2014	1 065 235	380 422	1 445 657
VCN au 01/01/2014	556 067	191 279	747 346
VCN au 30/06/2014	481 175	174 616	655 791

Désignation	Installations & aménagement	Matériel de transport	Matériel électrique & électronique	Matériel inform.	Total
Valeur brute au 01/01/2014	514 201	415 109	137 819	527 140	1 594 270
Acquisitions de la période	-	-	-	1 079	1 079
Cessions de la période	-	-	-	48 938	48 938
Valeur brute au 30/06/2014	514 201	415 109	137 819	479 281	1 546 410
Amortissement au 01/01/2014	363 593	215 780	101 508	357 322	1 038 203
Dotations	14 308	28 720	3 910	27 645	74 582
Cessions et régularisation	-	-	-	47 550	47 550
Amortissement au 30/06/2014	377 902	244 500	105 418	337 416	1 065 235
VCN au 01/01/2014	150 608	199 329	36 311	169 818	556 067
VCN au 30/06/2014	136 299	170 609	32 401	141 865	481 175

Note II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Désignation	Mobilier de bureau	Autres installations & outillage	Total
Valeur brute au 01/01/2014	431 969	123 069	555 038
Acquisitions de la période	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-
Valeur brute au 30/06/2014	431 969	123 069	555 038
Amortissement au 01/01/2014	249 155	114 604	363 759
Dotations	11 185	5 478	16 664
Cessions et régularisation	-	-	-
Amortissement au 30/06/2014	260 340	120 082	380 422
VCN au 01/01/2014	182 814	8 465	191 279
VCN au 30/06/2014	171 629	2 987	174 616

NOTE III- PLACEMENTS :

Les placements totalisent au 30/06/2014, un montant brut de 242 004 465 dinars contre un montant brut au 30/06/2013 de 236 482 155 dinars, soit une variation de 5 522 311 détaillée comme suit :

Les placements sont détaillés comme suit :

Désignation	Note	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Variation
Terrains & constructions	III-1	9 517 402	9 226 382	291 020
Autres placements financiers	III-2	161 715 831	154 217 155	7 498 676
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	III-3	70 771 232	73 038 618	- 2 267 386
Total		242 004 465	236 482 155	5 522 311

Note III-1 Terrains & constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 30/06/2014, un montant brut de 9 517 402 contre un montant brut au 30/06/2013 de 9 226 382, soit une variation de 291 020 dinars.

III-1-1 Terrains & constructions d'exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 30/06/2014	SOLDE AU 30/06/2013	VARIATIONS
TERRAINS		600 280	- 600 280
CONSTRUCTIONS	6 026 827	5 412 019	614 809
TOTAL	6 026 827	6 012 299	14 529
AMORTISSEMENTS TERRAIN	283 067	-	283 067
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION		144 172	- 144 172
TOTAL	283 067	144 172	138 896
VCN	5 743 759	5 868 126	- 124 367

III-1-2 Terrains & constructions hors exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 30/06/2014	SOLDE AU 30/06/2013	VARIATIONS
TERRAINS		-	-
CONSTRUCTIONS	3 490 576	3 214 083	276 493
TOTAL	3 490 576	3 214 083	276 493
AMORTISSEMENTS TERRAIN	614 852	-	614 852
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION		536 133	- 536 133
TOTAL	614 852	536 133	78 719
VCN	2 875 724	2 677 950	197 774

Note III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 30/06/2014, un montant brut de 161 715 831 dinars contre un montant brut au 30/06/2013 de 154 217 155 dinars, soit une variation de 7 498 676 dinars.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Au 30/06/2014	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions & autres titres à revenus variables	(1)	48 164 189	293 334	4 151 051
Obligations & autres titres à revenus fixes	(2)	90 736 605		
Prêts aux personnels	(3)	963 882	890	
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	(4)	-		
Autres	(5)	21 851 155		
Total		161 715 831	294 224	4 151 051

III-2-1 Actions & autres titres à revenus variables :

La rubrique « Actions et autres titres à revenus variables » se détaille au 30/06/2014 comme suit :

Désignation	Note	Au 30/06/2014			Au 30/06/2013		
		Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité	Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions cotées	A	18 023 014		3 518 322	10 208 794		1 329 374
OPCVM obligataires	A	4 601 666		59 433	2 270 925		31 502
OPCVM mixtes	A	13 474 788		573 296	13 298 689		416 647
FCPR		1 000 000			500 000		
Valeurs étrangères	B	7 596 046			7 596 046		
Valeurs tunisiennes	C	3 468 676	293 334		3 468 676	193 334	
Total		48 164 189	293 334	4 151 051	37 343 130	193 334	1 777 522

A. Actions cotées et titres d'OPCVM :

Cette rubrique fait ressortir une moins-value provisionnée au passif au niveau du risque d'exigibilité d'un montant total de 4 151 051 dinars. La plus-value latente non comptabilisée est de 1 792 466 dinars

Le risque d'exigibilité se détaille comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Valeur boursière	Risque d'exigibilité	Plus value
Actions cotées					
ADWYA	22 345	207 247	186 581	20 666	-
Ae Tech	2 000	13 980	7 882	6 098	-
AMEN BANK	1 200	33 680	30 808	2 872	-
AMS	62 000	491 893	287 804	204 089	-
ARTES	3 001	22 808	22 339	468	-
ASSAD	26 284	221 227	197 183	24 044	-
ASSURANCES SALIM	1 414	30 868	29 524	1 343	-
ATB	12 500	96 419	52 500	43 919	-
ATL	94 700	296 980	236 371	60 609	-
ATT LEASING	20 760	798 799	467 100	331 699	-
ATTIJARI BANK	13 000	225 226	238 602	-	13 376
BEST Lease 2	239 000	501 900	432 590	69 310	-
BIAT	3 600	232 915	225 000	7 915	-
BT	52 334	494 716	513 449	1 245	19 978
BT DA	-	0	-	-	-
BTE	24 020	505 436	629 564	-	124 128
Carthage cem	603 067	2 328 870	1 861 668	467 202	-
Carthage cem	71 430	500 010	614 298	-	114 288
Cim de Bizerte	87 000	1 000 500	574 200	426 300	-
ELECTROSTAR	2 956	19 203	19 317	-	115
ENNAKL	70 000	763 000	671 090	91 910	-
Euro-Cycles 5	89 286	1 000 003	908 753	91 250	-
GIF FILTRES	39 017	218 582	137 535	81 047	-
GIF DA 27/1000	-	-	-	-	-
Hannibal Lease 1	159 023	1 523 224	1 159 278	363 946	-
Hexabyte	2 695	16 170	25 336	-	9 166
LAND'OR	800	4 828	4 640	188	-
MONOPRIX	5 176	143 223	124 069	19 154	-
MPBS	23 202	141 672	159 931	188	18 448
New Body Line 6	60 126	499 962	364 364	135 598	-
NBL DA 1/45	50	8	6	2	-
One Tech 3	143 733	934 265	983 565	-	49 300
SOTIPAPIER	50 000	250 000	290 450	-	40 450
POULINA HG	5 000	37 700	26 000	11 700	-
SAH	53 876	505 397	715 042	87	209 733
SERVICOM	9 000	127 192	168 516	-	41 324
SFBT	19 374	178 089	288 692	-	110 603
SFBT DA	-	0	0	-	-
SITS	8 250	21 120	19 148	1 972	-
SITS	49 834	163 954	106 794	57 160	-
SOMOCER	171 131	564 081	465 476	98 604	-
SOMOCER DA 1/45	-	-	-	-	-
SOPAT	39 199	125 412	114 147	11 264	-
SOTEMAIL	49 363	123 408	147 349	-	23 941
SOTETEL	-	0	-	-	-
SOTRAPIL	7 609	84 148	68 101	16 048	-
SOTUVER	25 790	181 740	162 529	19 211	-
SOTUVER DA	2	2	2	-	0
STB	30 850	577 777	156 656	421 120	-
Syphax Airlines 4	58 091	582 528	352 380	230 148	-
TAWASOL GH	270 000	297 000	297 000	-	-
TELNET	5 000	33 758	26 550	7 208	-
TPR	60 094	323 890	265 555	58 334	-
Tunis Re	4 670	51 165	40 928	10 237	-
TUNISAIR	115 000	235 028	127 880	107 148	-
Tunisie Leasing	12 921	292 008	275 088	17 014	94
TL NG14	-	-	-	-	-
TL DA14 3/83	8	6	6	-	-
Sous Total 1		18 023 015	15 279 635	3 518 322	774 943

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Valeur boursière	Risque d'exigibilité	Plus value
Parts d'OPCVM obligataires					
Plac Ob SICAV	8 771	912 091	895 624	16 467	-
T-E SICAV	9 922	1 021 413	1 008 482	12 931	-
Amen Trésor SICAV	323	33 493	33 587	-	94
Att Oblg SICAV	1 551	155 703	156 072	-	369
SICAV Entreprise	5 493	576 963	566 817	10 145	-
Tunisie SICAV	-	-	-	-	-
Fidelity SICAV	991	102 704	102 658	46	-
SANADETT SICAV	5 611	600 015	596 404	3 610	-
Attijari Obligataire SICAV	1 829	187 506	184 047	3 460	-
SICAV Entreprise	3 547	371 805	366 011	5 794	-
Tunisie SICAV	648	97 370	97 552	-	181
<u>S/T SICAV OBLIGATAIRES</u>		<u>4 059 064</u>	<u>4 007 256</u>	<u>52 453</u>	<u>645</u>
FCP HELION MONEO	5 255	542 601	535 621	6 980	-
<u>S/T FCP OBLIGATAIRES</u>		<u>542 601</u>	<u>535 621</u>	<u>6 980</u>	<u>-</u>
Sous Total 2		4 601 666	4 542 877	59 433	645
Parts d'OPCVM mixtes					
Stratégie Actions SICAV	569	1 405 441	1 315 440	90 000	-
Att valeurs SICAV	3 050	499 404	432 658	66 746	-
Att placements SICAV	306	499 879	431 861	68 019	-
<u>S/T SICAV MIXTES</u>		<u>2 404 724</u>	<u>2 179 959</u>	<u>224 765</u>	<u>-</u>
Max Crois Equilibrée	7 595	999 988	930 410	69 578	-
Max Stability	8 413	1 000 087	942 449	57 637	-
MAC Croissance FCP	2 526	499 860	445 220	54 640	-
MAC Al houda FCP	3 334	499 900	436 641	63 259	-
FCP VIVEO N I	3 930	499 951	445 222	54 729	-
FCP Hélon Act Déf	4 799	515 036	482 443	32 593	-
AXIS Cap Prudent	211	500 239	484 146	16 094	-
FCP Sécurité	60 000	6 555 002	7 571 880	-	1 016 878
<u>S/T FCP MIXTES</u>		<u>11 070 064</u>	<u>11 738 411</u>	<u>348 530</u>	<u>1 016 878</u>
Sous Total 3		13 474 788	13 918 370	573 296	1 016 878
Parts FCPR					
FCPR MAX Espoir	500	500 000	500 000	-	-
fcpr swing	500	500 000	500 000	-	-
Sous Total 4		1 000 000	1 000 000	-	-
TOTAL		37 099 467	34 740 882	4 151 051	1 792 466

A. Valeurs étrangères :

Cette rubrique est détaillée au 30/06/2014 comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Africa Re	30 000	5 410 159	9 246 990		3 836 831
Arab Re	1 791 639	2 185 887	5 713 537		3 527 650
TOTAL		7 596 046	14 960 527	-	7 364 481

B. Valeurs tunisiennes :

Cette rubrique est détaillée au 30/06/2014 comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
AI AMANA TAKA	60 000	600 000	600 000		
Attakafoulya	160 000	800 000	800 000		
COTUNACE	14 074	1 476 176	1 745 176		269 000
SDA	15	7 500	7 500		
SGFCC	500	50 000	-	50 000	
BTS	10 000	100 000	-	100 000	
STAR PAPIER		150 000	101 666	48 334	
AGRO FRESH		285 000	190 000	95 000	
TOTAL		3 468 676	3 444 342	293 334	269 000

III-2-2 Obligations & autres titres à revenus fixes :

La rubrique « Obligations & autres titres à revenus fixes » se détaille au 30/06/2014 comme suit :

Désignation	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Variation
Emprunts Obligataires	35 407 150	31 734 650	3 672 500
BTA	3 629 455	3 629 455	-
Bons du Trésor IA	-	36 500 000	- 36 500 000
Comptes à Terme Court Terme	26 700 000	2 000 000	24 700 000
Comptes à Terme Long Terme	25 000 000	15 500 000	9 500 000
Total	90 736 605	89 364 105	1 372 500

III-2-3 Prêts aux personnels :

Totalisent au 30/06/2014 un montant de 963 882 dinars, résultat des mouvements suivant :

Désignation	Au 30/06/2014
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2012	721 543
Prêts accordés au 30-06- 2013	325 440
Remboursement de prêts effectués au 30-06-2013	83 101
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 30-06-2013	963 882

III-2-4 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

	30/06/2014	30/06/2013
Non Takaful	-	5.000.000
Takaful	-	1.000.000
Total	-	6.000.000

Le montant de 5.000.000 de dinars en 2013 correspond aux comptes gérés pour le compte de Tunis Re. Ce montant a été reclassé en 2013 vers le poste « Actions, autres titres à revenu variable et parts dans des fonds commun de placement »

Le montant de 1.000.000 de dinars en 2013 correspond au placement de l'activité Takaful. Ce montant a été reclassé en 2013 vers le poste « Obligations at autres titres à revenus fixes Takaful ».

III-2-5 Autres :

Totalisent au 30/06/2014 un montant de 21 851 155 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Variation
NON TAKAFUL			
Placements interbancaires en devises	20 850 114	20 405 400	444 714
Cautionnement	73 136	34 121	39 015
Total Non Takaful	20 923 250	20 439 521	483 729
TAKAFUL			
Placements interbancaires en devises	927 905	330 960	596 945
Total Takaful	927 905	330 960	596 945
TOTAL GENERAL	21 851 155	20 770 481	1 080 674

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Totalisent au 30/06/2014 un montant de	70 771 232
contre un montant au 30/06/2013 de	73 038 618
soit une variation de	-2 267 386

Le détail de ces créances est comme suit :

Par nature :

Désignation	Au 30/06/2014
Non Takaful	
Prime non acquise	21 266 920
Sinistre à payer	49 055 793
Autres	43 378
Sous total non Takaful	70 366 091
Takaful	
Prime non acquise	239 212
Sinistre à payer	165 929
Autres	-
Sous total Takaful	405 141
TOTAL	70 771 232

Par monnaie :

Désignation	Au 30/06/2014
Non Takaful	
TND	52 337 621
Autres monnaies	18 028 470
Sous total non Takaful	70 366 091
Takaful	
TND	167 908
Autres monnaies	237 233
Sous total Takaful	405 141
TOTAL	70 771 232

Par zone :

Désignation	Au 30/06/2014
Non Takaful	
Tunisie	52 530 635
Etranger	17 835 456
Sous total non Takaful	70 366 091
Takaful	
Tunisie	167 908
Etranger	237 233
Sous total Takaful	405 141
TOTAL	70 771 232

NOTE III-4- MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif
AU 30/06/2014

Désignation	valeurs brutes				amortissements & provisions						V.C.N à la clôture		
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions			à la clôture	
					Amort.	Provisions	Amort.	Prov.	Amort.	Prov.		Amort.	Prov.
ACTIFS INCORPORELS	486 477	-	-	486 477	486 477	-	17 281	-	-	-	422 267	-	64 210
Logiciel	486 477	-	-	486 477	486 477	-	17 281	-	-	-	422 267	-	64 210
ACTIFS CORPORELS	2 149 308	1 079	48 938	2 101 448	1 401 961	-	91 246	-	47 550	-	1 445 657	-	655 791
Inst. générales agen amén.	513 940	-	-	513 940	363 438	-	14 302	-	-	-	377 740	-	136 201
Rayonnage métallique	261	-	-	261	155	-	6	-	-	-	162	-	99
Matériel de transport	415 109	-	-	415 109	215 780	-	28 720	-	-	-	244 500	-	170 609
Matériel électrique & électronique	137 819	-	-	137 819	101 508	-	3 910	-	-	-	105 418	-	32 401
Matériel informatique	527 140	1 079	48 938	479 281	357 322	-	27 645	-	47 550	-	337 416	-	141 865
Mobilier	431 969	-	-	431 969	249 155	-	11 185	-	-	-	260 340	-	171 629
Climatisation	123 069	-	-	123 069	114 604	-	5 478	-	-	-	120 082	-	2 987
PLACEMENTS	241 099 290	689 716 390	688 811 215	242 004 465	789 354	294 224	108 565	-	-	-	897 919	294 224	240 812 322
Terrains & constructions d'expl.	5 962 966	63 861	-	6 026 827	213 741	-	69 327	-	-	-	283 067	-	5 743 759
Construction	5 962 966	63 861	-	6 026 827	213 741	-	69 327	-	-	-	283 067	-	5 743 759
Terrains & constructions hors expl.	3 461 856	28 720	-	3 490 576	-	-	-	-	-	-	-	-	2 875 724
Terrains affectés à une const.en cours	3 461 856	28 720	-	3 490 576	575 614	-	39 238	-	-	-	614 852	-	2 875 724
Autres placements financiers	161 920 252	134 323 501	134 527 922	161 715 831	-	294 224	-	-	-	-	-	294 224	161 421 607
Actions, autres titres à revenu variable	45 340 683	9 352 591	6 529 086	48 164 189	-	293 334	-	-	-	-	-	293 334	47 870 855
Obligations & autres titres à revenu fixe	93 871 255	103 700 000	106 834 650	90 736 605	-	-	-	-	-	-	-	-	90 736 605
Autres prêts	721 543	325 440	83 101	963 882	890	-	-	-	-	-	-	890	962 992
Dépôts auprès des étab.bancaires & fin.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Devises	21 913 635	20 945 470	21 007 950	21 851 155	-	-	-	-	-	-	-	-	21 851 155
Autres	73 136	-	73 136	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées	69 754 217	555 300 308	554 283 293	70 771 232	-	-	-	-	-	-	-	-	70 771 232
TOTAL	243 735 075	689 717 469	688 860 153	244 592 390	2 596 302	294 224	217 092	-	47 550	-	2 765 844	294 224	241 532 323

NOTE III-5-ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS :

Catégorie	valeur brute	valeur nette	juste valeur	plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	9 517 402	8 619 483	13 518 936	4 899 453
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	29 087 736	28 794 402	33 684 504	4 596 768
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	4 601 666	4 601 666	4 542 877	- 58 789
Autres parts d'OPCVM	14 474 788	14 474 788	14 918 370	443 582
Obligations et autres titres à revenu fixe	39 036 605	39 036 605	39 036 605	-
Prêts hypothécaires				-
Autres prêts et effets assimilés	963 882	962 992	962 992	- 890
Dépôts auprès des cédantes	70 771 232	70 771 232	70 771 232	-
Autres dépôts	73 551 155	73 551 155	73 551 155	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				-
Total Général	242 004 466	240 812 322	250 986 671	9 880 124

NOTE IV- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROV. TECH. :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 30/06/2014 un montant de 93 771 208 contre un montant au 30/06/2013 de 96 097 866 soit une variation négative de 2 326 658 détaillée comme suit :

Rubrique	30/06/2014	30/06/2013	Variation
Provision pour primes non acquises	36 622 840	35 636 346	986 494
Provision pour sinistres	57 148 369	60 461 519	-3 313 150
Totaux	93 771 208	96 097 866	-2 326 658

Note IV-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Désignation	AU 30/06/2014
Non Takaful	
Incendie	7 047 097
Accident et risques divers	574 185
Risques techniques	22 058 161
Transport	847 906
Aviation	5 825 946
Vie	15 921
Sous total non Takaful	36 369 219
Incendie	182 234
Accident et risques divers	13 941
Risques techniques	41 145
Transport	16 299
Vie	-
Sous total Takaful	253 621
TOTAL	36 622 840

Note IV-2 Provisions pour sinistres :

Désignation	Au 30/06/2014
Non Takaful	
Incendie	33 946 329
Accident et risques divers	2 050 313
Risques techniques	6 230 942
Transport	6 655 375
Aviation	8 089 541
Sous total non Takaful	56 972 500
Incendie	146 484
Accident et risques divers	2 759
Risques techniques	20 721
Transport	5 902
Sous total Takaful	175 869
TOTAL	57 148 369

NOTE V- CREANCES :

Les créances nettes totalisent au 30/06/2014 un montant de 37 833 328 contre un montant au 30/06/2013 de 48 403 323 soit une variation de -10 569 995 détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 30/06/2014			VCN au 30/06/2013
		Brut	Provisions	VCN	
Créances nées des opérations d'acceptation					
Créances sur les cédantes		21 543 966	750 897	20 793 069	11 061 102
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		4 726 242		4 726 242	5 616 524
Sous total 1	V-1	26 270 208	750 897	25 519 311	16 677 626
Créances nées des opérations de rétrocession					
Créances sur les rétrocessionnaires		4 310 921	718 163	3 592 758	4 784 954
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		2 142 142		2 142 142	926 167
Sous total 2	V-2	6 453 063	718 163	5 734 901	5 711 121
Autres créances					
Personnel		105 914		105 914	105 061
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		4 670 866		4 670 866	4 367 568
Débiteurs divers		1 156 971	19 744	1 137 227	13 138 443
Compte d'attente		3 805		3 805	0
FPC		661 305		661 305	8 403 504
Sous total 3	V-3	6 598 862	19 744	6 579 117	26 014 576
TOTAL		39 322 133	1 488 804	37 833 328	48 403 323

V-1 Créances nées des opérations d'acceptations :

NON TAKAFUL		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Désignation					
Créances sur les cédantes		19 490 594			19 490 594
Tunisiennes	Brut	11 307 578			
	Provisions	-17 935			
Etrangères	Brut	8 933 913			
	Provisions	-732 962			
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		4 696 396			4 696 396
Tunisiennes		3 197 166			
Etrangères		1 499 230			
TOTAL		24 186 990	0	0	24 186 990

TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		1 302 475			1 302 475
Tunisiennes	Brut	146 804			
	Provisions				
Etrangères	Brut	1 155 671			
	Provisions	0			
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		29 846			29 846
Tunisiennes		0			
Etrangères		29 846			
TOTAL		1 332 321	0	0	1 332 321

VI-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les rétrocessionnaires		3 592 758			3 592 758
Tunisiennes	Brut	230			
	Provisions	0			
Etrangères	Brut	4 310 691			
	Provisions	-718 163			
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		2 142 143			2 142 143
Tunisiennes		44 828			
Etrangères		2 097 315			
TOTAL		5 734 901	0	0	5 734 901

V-3 Autres créances :

NON TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel		105 914			105 914
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques		4 670 206			4 670 206
Etat retenue à la source : IS		4 670 206			4 670 206
Autres impôts et taxes		0			0
Débiteurs divers		1 137 227			1 137 227
Brut		1 156 971			1 156 971
Provisions		-19 744			-19 744
Compte d'attente		3 805			3 805
FPC		661 305			661 305
TOTAL		6 578 455	0	0	6 578 455

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	661			661
Etat retenue à la source : IS	661		0	661
Autres impôts et taxes	0			0
TOTAL	661	0	0	661

NOTE VI- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :

Les autres éléments d'actif totalisent au 30/06/2014 un montant de 57 094 634 contre un montant au 30/06/2013 de 58 389 016 soit une variation de -1 294 381 détaillée comme suit :

Rubrique	30/06/2014	30/06/2013	Variation
Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse	7 456 610	10 820 389	-3 363 779
Charges reportées	10 601 054	10 217 658	383 396
Comptes de régularisation actif	33 267 459	31 014 464	2 252 995
Ecarts de conversion	5 769 511	6 336 504	-566 993
Totaux	57 094 634	58 389 016	-1 294 382

Note VI-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Désignation	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Variation
Non Takaful			
Avoirs en Caisse	1 519	938	581
Avoirs en Banques en TND	544 301	326 150	218 151
Avoirs en banques en USD	3 805 546	5 569 337	- 1 763 791
Avoirs en banques en EUR	1 351 820	3 292 006	- 1 940 186
Avoirs en banques en GBP	515 865	729 327	- 213 462
Avoirs en banques en XAF	3 811	212 448	- 208 637
Chèques Remis à l'Encaissement	8 254	54 548	- 46 294
Sous total non Takaful	6 231 116	10 184 754	- 3 953 638
Takaful			
Avoirs en Banques en TND	409 217	165 890	243 327
Avoirs en banques en USD	792 221	469 648	322 573
Avoirs en banques en EUR	24 057	98	23 959
Chèques Remis à l'Encaissement		-	-
Sous total Takaful	1 225 494	635 635	589 859
TOTAL	7 456 610	10 820 389	- 3 363 779

La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan (7 456 610) avec celui de l'Etat de Flux (7 448 356) représente le montant des chèques remis à l'encaissement. Ce montant n'est pas pris en compte dans l'Etat de Flux, puisqu'il n'est pas réellement encaissé au 30-06-2014.

Note VI-2 Charges reportées :

Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux PNA (frais augmentation de capital).

Note VI-3 Comptes de régularisation actif :

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

- **Activité non Takaful**

Désignation	Note	Au 30/06/2014
Intérêts acquis et non échus sur placements		2 456 944
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	27 313 553
Autres comptes de régularisation		1 390 880
Produits à recevoir		1 101 924
Charges constatées d'avance		288 956
TOTAL		31 161 377

- **Activité Takaful**

Désignation	Note	Au 30/06/2014
Intérêts acquis et non échus sur placements		37 002
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	899 135
Autres comptes de régularisation		1 169 945
Produits à recevoir		1 169 945
Charges constatées d'avance		-
TOTAL		2 106 082

A. Estimation d'éléments technique acceptation :

- **Activité non Takaful**

Désignation	Au 30/06/2014
Incendie	11 283 860
Accident et risques divers	2 718 868
Risques techniques	5 831 819
Transport	3 322 197
Aviation	3 246 246
Vie	910 563
TOTAL	27 313 553

- **Activité Takaful**

Désignation	Au 30/06/2014
Incendie	352 819
Accident et risques divers	108 952
Risques techniques	101 726
Transport	194 456
Aviation	19 530
Vie	121 652
TOTAL	899 135

VI-4 Ecart de conversion :

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- **Activité non Takaful :**

Désignation	au 30-06-2014	au 30-06-2013	Ecart
Avances acceptation	139 253	170 754	- 31 501
Avances rétrocession	21 398	25 869	- 4 471
Soldes à reporter acceptation	5 016 443	5 131 571	- 115 127
Soldes à reporter rétrocession	576 602	982 091	- 405 488
Dépôts espèces	218	186	32
TOTAL	5 753 915	6 310 470	- 556 555

- **Activité Takaful :**

Désignation	au 30-06-2014	au 30-06-2013	Ecart
Avances acceptation	1 175	481	694
Avances rétrocession	-	-	-
Soldes à reporter acceptation	14 421	25 553	- 11 132
Soldes à reporter rétrocession	-	-	-
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	15 596	26 034	- 10 438

Le total des actifs arrêté au 30/06/2014 est de 430 231 494 dinars contre 439 362 330 dinars au 30/06/2013 soit une diminution de 9 130 836 (2,08%).

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

CAPITAUX PROPRES :

NOTE I CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT

Les capitaux propres avant résultat au 30/06/2014 un montant de 128 417 745 contre un montant de 126 132 296 au 30/06/2013 soit une variation positive de 2 285 449.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres & réserves avant affectation du résultat :

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	Variation	31/12/2013	Variation
I-1 Capital social :					
Capital social	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	0
I-2 Réserves et primes liées au capital :					
Réserve légale	4 807 120	4 214 142	592 977	4 214 142	592 978
Réserve générale	6 475 000	4 975 000	1 500 000	4 975 000	1 500 000
Fonds social	1 621 650	1 490 273	131 377	1 360 775	260 875
Rachats d'actions propres	- 223 825	- 223 825	-	- 223 825	-
Prime d'émission	36 503 930	36 503 930	-	36 503 930	-
I-3 Résultat reporté :					
Résultat reporté	4 233 870	4 172 775	61 094	4 185 818	48 051
I-4 Résultat de l'exercice :					
Résultat de l'exercice	6 211 441	5 046 013	1 165 428	7 673 726	-1 462 285
TOTAL	134 629 186	131 178 309	3 450 877	133 689 567	939 619

I-1 Le capital social au 30/06/2014 est de 75 000 000 dinars divisé en 15 000 000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.

I-2 Le fonds social enregistré au 30/06/2014 une augmentation de 131 377 dinars, résultat des mouvements suivants :

Désignation	Montant
Ressources	
Disponible de l'exercice 2012	1 360 775
Dotation de l'exercice	300 000
Intérêts sur prêts	7 540
Total ressources	1 668 315
Emplois	
Restauration	39 110
Subvention de scolarité	-
Bons de fin d'année	200
Dons Aïd	
Prime d'assurance auto Personnels	4 376
Frais de garderie personnels Tunis Re	2 979
Total emplois	46 665
Solde au 30/06/2014	1 621 650

I-3 : Au 30/06/2014, la situation du contrat de régulation fait ressortir un total de 44 765 actions « Tunis Re » acquis jusqu'à 2013 pour 489 895 dinars dont 223 825 comme valeur nominale. Les commissions sur ces achats sont de 3 627 dinars. Aucune opération de cession ou d'acquisition n'a été enregistrée sur ce contrat durant 2014.

I-5 Le résultat reporté enregistré un montant de 4 233 870 dinars, en augmentation de 48 051 dinars par rapport au début de l'année.

Résultat reporté non takaful : 1 838 503 dinars
 Résultat reporté takaful : 2 395 367 dinars

I-6 Le résultat au 30 juin 2014 est bénéficiaire de 6 211 441 dinars en augmentation de 23,10% par rapport au bénéfice au 30 juin 2013 de 5 046 013 dinars :

Résultat non takaful : 5 413 709 dinars
 Résultat takaful : 797 732 dinars

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 134 629 186 dinars contre 131 178 309 dinars au 30/06/2013 Soit une augmentation de 3 450 877 dinars, soit 2,63%.

Le tableau de variation des capitaux propres des capitaux propres au 30/06/2014, se présente ainsi :

TABEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde au 31-12-2011	45 000 000	3 212 712	3 975 000	6 770 000	1 145 883	- 269 568	6 083 054	2 661 189	68 578 270
Affectation du résultat 2011		437 212			300 000		1 934 589	- 2 661 189	10 613
Distribution des dividendes							2 925 000		2 925 000
Correction rachat actions propres						156 813			
Rachat actions propres				156 813					207 727
Mouvements Fonds Social				103 982		- 103 745			
Augmentation de capital	30 000 000				168 354				168 354
Résultat de l'exercice 2012				30 000 000				6 191 726	60 000 000
Solde au 31-12-2012	75 000 000	3 649 924	3 975 000	36 509 205	1 277 529	- 216 500	5 092 643	6 191 726	131 479 528
Affectation du résultat 2012		564 218	1 000 000		300 000		919 868	- 6 191 726	5 247 376
Distribution des dividendes									
Correction rachat actions propres									
Rachat actions propres									
Mouvements Fonds Social				5 275		- 7 325			12 600
Augmentation de capital					87 256				87 256
Résultat de l'exercice 30/06/2013								5 046 013	5 046 013
Solde au 30-06-2013	75 000 000	4 214 142	4 975 000	36 503 930	1 490 273	- 223 825	4 172 775	5 046 013	131 178 309
Affectation du résultat 2012		564 218	1 000 000		300 000		922 493	- 6 191 726	5 250 000
Distribution des dividendes									
Correction rachat actions propres									
Rachat actions propres									
Mouvements Fonds Social				5 275		- 7 325	15 668		3 068
Augmentation de capital					216 754				216 754
Résultat de l'exercice 2013								7 673 726	7 673 726
Solde au 31-12-2013	75 000 000	4 214 142	4 975 000	36 503 930	1 360 775	- 223 825	4 185 818	7 673 726	133 689 567
Affectation du résultat 2013		592 977	1 500 000		300 000		48 051	- 7 673 726	5 232 698
Distribution des dividendes									
Correction rachat actions propres									
Rachat actions propres									
Mouvements Fonds Social					39 124				39 124
Augmentation de capital									
Résultat de l'exercice 30/06/2014								6 211 441	6 211 441
Solde au 30-06-2014	75 000 000	4 807 120	6 475 000	36 503 930	1 621 651	- 223 825	4 233 870	6 211 442	134 629 186

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au 30/06/2014 un montant de 295 602 307 contre un montant de 308 184 021 au 30/06/2013 soit une variation de -12 581 714 expliquée par les notes suivantes :

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

Totalisent au 30/06/2014 un montant de 4 193 448 dinars et sont détaillées comme suit :

Note II-2 Provisions pour pertes et charges :

Désignation	Montant
Provisions pour pertes et charges	680 742
TOTAL	680 742

Note II-3 Autres Provisions pour risques :

Réserves pour toutes éventualités qui totalisent un montant de 3 512 706 dinars au 30/06/2014 (contrôle fiscale de 2004 à 2012).

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

Les provisions techniques acceptations totalisent au 30/06/2014 un montant de 182 591 764 contre un montant de 178 285 185 au 30/06/2013 soit une diminution de 4 306 579 et sont détaillées comme suit :

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Rubrique	30/06/2014	30/06/2013	Variation
Provisions pour primes non acquises	54 016 903	50 929 497	3 087 406
Provisions pour sinistres	124 423 811	125 195 961	-772 150
Autres provisions techniques	4 151 051	2 159 727	1 991 324
Totaux	182 591 764	178 285 185	4 306 579

Note III-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Désignation	Au 30/06/2014
Non Takaful	
Incendie	12 022 519
Accident et risques divers	2 659 439
Risques techniques	27 324 164
Transport	2 769 617
Aviation	6 325 742
Vie	1 946 007
Sous total non Takaful	53 047 489
Incendie	457 957
Accident et risques divers	105 077
Risques techniques	126 961
Transport	122 298
Aviation	9 829
Vie	147 290
Sous total Takaful	969 414
TOTAL	54 016 903

Note III-2 Provisions pour Sinistres :

Non Takaful	Au 30/06/2014
Incendie	55 492 008
Accident et risques divers	24 182 606
Risques techniques	15 287 460
Transport	17 551 861
Aviation	7 904 684
Vie	2 280 253
Sous total non Takaful	122 698 872
Incendie	979 473
Accident et risques divers	363 842
Risques techniques	108 057
Transport	175 939
Aviation	12 556
VIE	85 072
Sous total Takaful	1 724 940
TOTAL	124 423 812

Note III-3 Autres Provisions Techniques : (voir actif note III-2)

Ces autres provisions correspondent au risque d'exigibilité détaillé dans la note III-2 ACTIONS & AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES présentée parmi les notes des postes d'actif.

NOTEIV- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUSDES RETROCESSIONNAIRES

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires totalisent au 30/06/2014 un montant de 32 541 579 contre un montant de 31 778 481 au 30/06/2013 soit une variation de 763 097 ;

NOTEV- AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 30/06/2014 un montant de 54 929 574 contre un montant de 74 047 752 au 30/06/2013 soit une variation de 19 118 178 dinars.

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

Désignation	Note	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Variation
Dettes nées des opérations d'acceptation				
Dettes sur les cédantes		5 893 149	17 182 773	-11 289 624
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)		8 041 532	9 020 167	-978 635
Sous total 1	V-1	13 934 681	26 202 940	-12 268 259
Dettes nées des opérations de rétrocession				
Dettes sur les rétrocessionnaires		34 861 456	34 456 144	405 312
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)		3 692 395	3 085 222	607 173
Sous total 2	V-2	38 553 851	37 541 365	1 012 486
Dettes diverses				
Personnel		414 638	480 166	-65 528
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		128 788	114 780	14 008
Créditeurs divers		1 231 467	1 300 152	-68 685
FGIC Créditeurs		4 844	4 844	
FPC		661 305	8 403 504	-7 742 199
Sous total 3	V-3	2 441 042	10 303 447	-7 862 405
TOTAL		54 929 574	74 047 752	-19 118 178

V-1 Dettes nées des opérations d'acceptations :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	5 827 380			5 827 380
Tunisiennes	425 521			425 521
Etrangères	5 401 859			5 401 859
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	7 795 634			7 795 634
Tunisiennes	5 599 804			5 599 804
Etrangères	2 195 830			2 195 830
TOTAL	13 623 014	0	0	13 623 014

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	65 768			65 768
Tunisiennes				0
Etrangères	65 768			65 768
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	245 899			245 899
Tunisiennes	12 016			12 016
Etrangères	233 883			233 883
TOTAL	311 667	0	0	311 667

V-2 Dettes nées des opérations de rétrocession :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	33 893 811			33 893 811
Tunisiennes	6 562 139			6 562 139
Etrangères	27 331 672			27 331 672
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	3 692 395			3 692 395
Tunisiennes	358 316			358 316
Etrangères	3 334 079			3 334 079
TOTAL	37 586 206	0	0	37 586 206

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	967 645			967 645
Tunisiennes				0
Etrangères	967 645			967 645
TOTAL	967 645	0	0	967 645

V-3 Dettes diverses :

Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
NON TAKAFUL				
Personnel	414 638			414 638
Amicale du personnel	5 011			5 011
Personnel (Remb. Ass. Groupe)	0			0
Rémunération personnel	0			0
Dettes provisionnées pour congés payés	409 627			409 627
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	125 727			125 727
Créditeurs divers NON TAKAFUL	1 200 890			1 200 890
Dividendes	767 761			767 761
Dividendes C.I	3			3
Tamtièmes	73 544			73 544
Retenue CNSS	18 834			18 834
Retenue CAVIS	12 361			12 361
Retenue assurance groupe	7 667			7 667
Retenue CNRPS	397			397
Autres comptes créditeurs	320 323			320 323
FGIC	4 844			4 844
FPC	661 305			661 305
Total Non Takaful	2 407 404			2 407 404
TAKAFUL				
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	3 061			3 061
Etat retenue à la source : Impôts sur sociétés	3 061			3 061
Créditeurs divers	30 577			30 577
Total Takaful	33 638			33 638
TOTAL GENERAL	2 441 042	0	0	2 441 042

NOTE VI- AUTRES PASSIFS :

Les autres passifs totalisent au 30/06/2014 un montant de 21 345 942 contre un montant de 20 470 048 au 30/06/2013 soit une variation de 875 894 détaillés comme suit :

Rubrique	30/06/2014	30/06/2013	Variation
comptes de régularisation passif	16 240 466	15 311 801	928 665
Ecart de conversion	5 105 476	5 158 248	- 52 772
Totaux	21 345 942	20 470 048	875 894

Note VI-1 Comptes de régularisation passif :

Désignation	Au 30/06/2014
Non Takaful	
Report de commissions reçues des réassureurs	7 284 967
Estimation d'éléments techniques	7 292 516
Autres comptes de régularisation passif	1 424 686
Sous total non Takaful	16 002 170
Takaful	
Report de commissions reçues des réassureurs	53 339
Estimation d'éléments techniques	146 122
Autres comptes de régularisation passif	38 836
Sous total Takaful	238 296
TOTAL	16 240 466

Note VI-2 Ecart de conversion

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- **Activité non Takaful :**

Désignation	au 30/06/2014	au 30/06/2013	Ecart
Avances acceptation	874 575	782 222	92 353
Avances rétrocession	295 998	251 728	44 270
Soldes à reporter acceptation	3 484 105	3 743 934	- 259 829
Soldes à reporter rétrocession	402 696	340 426	62 270
Dépôts espèces	15 800	15 273	527
TOTAL	5 073 173	5 133 582	- 60 409

- **Activité Takaful :**

Désignation	au 30/06/2014	au 30/06/2013	Ecart
Avances acceptation	2 427	4 212	- 1 785
Avances rétrocession	-	-	-
Soldes à reporter acceptation	29 876	20 453	9 423
Soldes à reporter rétrocession	-	-	-
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	32 303	24 665	7 638

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 30/06/2014 à 430 231 494 dinars contre 439 362 330 au 30/06/2013, soit une diminution de 9 130 836 (-2,08%).

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

NOTE I – PRIMES ACQUISES :

Note I-1 Primes :

Les primes acceptées non Takaful ont atteint 45 128 503 dinars contre 39 002 318 dinars au 30/06/2013, soit une augmentation de 15,7%.

Les primes acceptées Takaful totalisent un montant de 1 913 271 dinars contre 1 462 510 dinars, soit une augmentation de 30,8%.

La répartition par marché se présente comme suit :

	Au 30/06/2014	Struct	Au 30/06/2013	Struct	Evolution
PAR MARCHES					
Tunisie	30 043 301	64%	25 459 226	63%	18,01%
Maghreb	2 790 391	6%	2 458 536	6%	13,50%
Pays arabes	7 478 500	16%	6 036 589	15%	23,89%
Afrique	3 501 978	7%	3 436 410	8%	1,91%
Europe	101 811	0%	302 219	1%	-66,31%
Asie & reste du monde	3 125 792	7%	2 771 846	7%	12,77%
TotalTakaful et Non Takaful	47 041 774	100%	40 464 827	100%	16,25%

Les primes rétrocédées sont de 21 144 970 dinars contre un montant de 18 773 228 dinars au 30/06/2013, soit une augmentation de 12,63%.La répartition par branches se présente comme suit :

	Au 30/06/2014	Struct	Au 30/06/2013	Struct	Evolution
NON TAKAFUL					
INCENDIE	11 657 164	55%	9 226 551	49%	26,34%
ARD	1 095 285	5%	1 356 325	7%	-19,25%
RISQUES TECHNIQUES	5 174 168	24%	4 739 223	25%	9,18%
TRANSPORTS	1 686 028	8%	1 748 946	9%	-3,60%
AVIATION	936 622	4%	1 371 743	7%	-31,72%
VIE	23 112	0%	5 400	0%	328,01%
Total Non Takaful	20 572 381	97%	18 448 188	98%	11,51%
TAKAFUL					
INCENDIE	350 239	2%	224 428	1%	56,06%
ARD	45 105	0%	36 919	0%	22,17%
RISQUES TECHNIQUES	100 788	0%	13 760	0%	632,47%
TRANSPORTS	76 455	0%	49 932	0%	53,12%
AVIATION	0	0%		0%	
VIE	0	0%	0	0%	
Total Takaful	572 589	3%	325 039	2%	76,16%
TOTAL GENERAL	21 144 970	100%	18 773 228	100%	12,63%

Le montant des primes nettes sont de 25 896 803 dinars contre 21 691 600 dinars au 30/06/2013 soit une augmentation de 19,4%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour primes non acquises nette est de -2 334 347 dinars contre -1 947 296 dinars au 30/06/2013. Cette variation s'explique par ce qui suit :

	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Variation
Provision pour primes non acquises acceptation			
Non Takaful	712 245	593 639	118 606
Takaful	-98 836	-241 711	142 875
Total	613 409	351 928	261 481
Part des réassureurs dans les provision pour primes non acquises			
Non Takaful	3 042 502	2 366 649	675 853
Takaful	-94 747	-67 425	-27 322
Total	2 947 755	2 299 224	648 531
Provision pour primes non acquises nettes			
Non Takaful	-2 330 257	-1 773 010	-557 247
Takaful	-4 089	-174 286	170 197
Total	-2 334 346	-1 947 296	-387 050

NOTE III – CHARGES DE SINISTRES :

Note III-1 Sinistres payés :

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 15 097 938 au 30/06/2013 à 3 167 363 dinars au 30/06/2014 d'où une diminution de 11 930 575 dinars.

Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 13 292 503 à 1 268 969 dinars d'où une diminution de 12 023 534 dinars.

Les sinistres payés nets sont passés de 1 805 435 dinars à 1 898 394 dinars d'où une augmentation de 5.1%.

Note III-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer (SAP) :

La variation de la provision pour sinistres nette est de 9 785 931 dinars contre 8 341 754 au 30/06/2013 soit une augmentation de 1 444 177 qui s'explique par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation de 6 666 913 à 17 620 551 dinars au 30/06/2014 d'où une augmentation de 10 953 638 dinars ;
- Variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 1 674 841 à 7 834 620 dinars au 30/06/2014 d'où une augmentation de 9 509 461 dinars.

NOTE IV – CHARGES D'EXPLOITATION :

Note IV-1 Charges d'acquisition :

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint 11 755 664 dinars au 30/06/2014 contre 9 977 179 dinars au 30/06/2013 d'où une augmentation de 1 778 485 dinars.

Note IV-2 Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 3 497 354 dinars se répartit comme suit :

Poste CHNV42 - Frais d'administration	3 237 324
Autres charges non techniques (*)	260 030
TOTAL	3 497 354

(*) Ce montant figure parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les charges par nature se détaillent au 30/06/2014 comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL	AU 30/06/2014
CHARGES DE PERSONNEL	1 956 444
Salaires + congés payés + Ind. De départ à la retraite	1 492 329
Charges sociales	427 854
Autres (Avantage en nature, Formations & Sém.)	36 261
AUTRES CHARGES	1 540 910
Locations & autres	241 875
Entretien, réparations & autres	47 119
Assurances	63 616
Documentation	8 248
Eau gaz & électricité	41 778
Carburants	41 777
Fournitures de bureaux	30 579
Intérimaires	8 228
Honoraires	203 558
Frais sur titres	42 764
Annonces, Insertions, Cadeaux & Publicité	60 056
Cotisations, dons & subventions accordées	181 756
Transports & déplacements	50 316
Missions et réceptions	106 292
Autres frais de PTT	1 264
Télex tél téléfax & internet	30 163
Services bancaires & assimilés	30 041
Jeton de présence	45 000
Impôts et taxes directs	42 222
Dotations aux amortissements	217 092
Variation des frais généraux reportés	47 166
TOTAL GENERAL A AFFECTER	3 497 354
INCENDIE	1 374 697
ARD	423 824
RISQUE TECHNIQUE	535 761
TRANSPORT	418 779
AVIATION	434 639
VIE	49 623
TOTAL CHARGES AFFECTES	3 237 324
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	260 030

Les charges d'exploitation affectées à l'activité technique totalisent 3 237 324 dinars au 30/06/2014 contre un montant de 3 089 343 dinars au 30/06/2013 en augmentation de 147 980 dinars soit 6,88% des primes acceptées.

Note III-3 Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

ANNEE D'INVENTAIRE	2010 et antérieur	2011	2012	2013	2014
Règlements cumulés	455 791	507 533	862 451	1 402 323	- 60 741
Provisions pour sinistres	- 55 242	299 353	476 233	- 1 702 111	18 602 318
Total des Charges des Sinistres	400 549	806 887	1 338 684	- 299 787	18 541 577
Primes acquises	1 705 671	2 165 106	1 938 401	16 792 238	25 053 763
% Sinistres/Primes Acquises	23%	37%	69%	-2%	74%

Note III-4 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 30/06/2014 un montant 5 963 451 contre 4 909 400 dinars au 30/06/2013 d'où une augmentation de 1 054 051 dinars.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

Le résultat technique de la période arrêté au 30/06/2014 s'établit à 3 120 199 contre au 1 546 565 soit une diminution de 1 573 634.

NOTE I PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent au 30/06/2014 un montant de 5 737 097 contre un montant au 30/06/2013 de 4 175 108 soit une variation de 1 561 989 ; ces revenus se détaillent comme suit :

Rubrique	30/06/2014	30/06/2013	Variation
Revenus des placements	4 841 525	3 889 171	952 354
Reprise de correction de valeurs sur placements	761 267	217 348	543 919
profits provenant de la réalisation des placements	134 305	68 589	65 716
Totaux	5 737 097	4 175 108	1 561 989

NOTE II PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat totalisent au 30/06/2014 un montant de -271 603 contre un montant au 30/06/2013 de -106 572 soit une variation de 165 031.

NOTE III CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges totalisent au 30/06/2014 un montant de 1 774 955 contre au 30/06/2013 un montant de 695 110 soit une variation de 1 079 845 ; détaillée comme suit :

Rubrique	30/06/2014	30/06/2013	Variation
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires	32 082	18 851	13 231
Correction de valeur sur placement	1 377 808	674 838	702 970
Pertes provenant de réalisation des placements	365 065	1422	363 643
Totaux	1 774 955	695 110	1 079 845

La correction de valeur sur placement est en fait la dotation aux provisions de l'exercice :

* sur portefeuille actions cotées	1 061 569
* sur portefeuille OPCVM MIXTES	0
* sur portefeuille OPCVM OBLIGATION	50 180
* sur COMPTE GERES	266 059
TOTAL	1 377 808

NOTE II-4 VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS :

Ventilations des charges & des produits des placements		
AU 30/06/2014		
	autres revenus et frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers	422 081	422 081
Revenu des participations	181 360	181 360
Revenu des placements	4 238 085	4 238 085
Autres revenus financiers (com.,hon.)	4 466 754	4 466 754
Total produits des placements	9 308 280	9 308 280
Intérêts	32 082	32 082
Frais externes		
autres frais	4 200 612	4 200 612
Total charges des placements	4 232 694	4 232 694

NOTE II-5 RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 89 de la NCT 26, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE GLOBAL
30/06/2014

	NON MARINES			MARINES			TOTAL	NON VIE	VIE	GLOBALE
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.	TOTAL	TRANSPORT	AVIATION				
PRIMES ACQUISES Primes émises Primes émises non Takaful Primes émises Takaful Variation des primes non acquises non Takaful Variation des primes non acquises Takaful Variation des primes non acquises Takaful	18 883 006 21 455 945 6 602 008 6 122 575 20 714 433 7 414 511 479 433 -684 833 -2 572 939 -2 444 422 -128 866	5 917 175 6 602 008 6 122 575 479 433 -684 833 -2 572 939 -2 444 422 -128 866	7 432 684 9 092 651 8 933 873 158 778 -1 659 967 -1 052 823 -11 840	32 232 865 37 150 604 35 770 881 3 379 723 -4 917 739 4 768 933 -149 232	6 454 667 6 470 185 6 136 529 333 056 -15 517 5 820 172 5 820 172 -9 829	7 329 029 1 508 857 1 489 202 1 733 034 886 915 1 048 578 -158 775	13 783 696 7 979 042 7 625 290 353 311 5 804 654 1 048 578 -9 829	46 016 561 45 129 645 45 129 645 1 731 891 45 128 503 1 913 271 -273 506 613 409 7 282 525 -98 836	1 638 622 1 912 129 1 731 891 45 128 503 1 913 271 -273 506 613 409 7 282 525 -98 836	47 655 183 3 207 774 45 128 503 1 913 271 -273 506 613 409 7 282 525 -98 836
CHARGES DE PRESTATIONS Prestations & frais payés Prestations & frais payés non Takaful Prestations & frais payés Takaful Charges des provisions pour prestations diverses Charges des provisions pour prestations diverses non Takaful Charges des provisions pour prestations diverses Takaful	10 108 053 1 547 854 1 542 091 5 763 8 560 199 8 162 360 397 839	4 106 129 424 212 425 810 -868 3 681 917 5 330 362 151 554	1 758 959 327 384 333 372 14 012 1 421 575 1 385 797 35 778	15 973 141 2 309 451 2 290 544 18 907 13 663 690 13 078 519 585 171	4 103 514 411 376 403 248 8 129 3 692 138 3 583 784 108 354	158 253 224 857 628 105 27 036 -66 604 -79 160 12 556	4 261 767 636 234 628 105 8 129 3 625 533 3 504 624 120 909	20 234 909 2 945 685 2 918 649 27 036 17 289 224 16 583 143 706 080	553 050 221 678 196 371 25 307 331 327 290 649 40 649	20 787 914 3 117 363 1 913 271 25 307 17 620 551 16 873 792 746 759
FRAIS D'ACQUISITION FRAIS D'ACQUISITION non Takaful FRAIS D'ACQUISITION Takaful	8 774 953 5 583 062 5 438 670 1 44 391	1 811 046 1 267 534 1 210 855 56 679	5 673 725 2 358 263 2 312 691 45 572	16 259 723 9 208 859 8 962 217 246 642	2 351 153 1 649 646 1 550 694 98 952	7 170 775 1 35 878 1 38 630 -2 752	9 521 929 1 785 524 1 689 325 96 200	25 781 652 10 994 384 10 651 541 342 842	1 085 617 761 280 736 491 24 790	26 867 269 11 755 664 11 388 032 367 632
AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES non Takaful AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES Takaful	1 374 697 1 372 339 2 358	423 824 422 299 1 525	535 761 535 256 505	2 334 282 2 329 894 4 388	418 779 417 718 1 061	434 640 434 577 63	853 419 852 295 1 124	3 187 700 3 182 189 5 511	49 623 49 050 5 511	3 237 324 3 231 239 6 084
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS PRODUITS NETS DE PLACEMENTS non Takaful PRODUITS NETS DE PLACEMENTS Takaful	6 957 759 138 878 138 098 780	1 691 358 100 917 100 787 130	2 894 024 20 554 20 542 12	11 543 141 260 350 259 428 922	2 068 425 5 828 5 815 14	570 518 703 703	2 638 943 6 532 6 518 14	14 182 084 266 881 265 946 935	810 904 4 722 4 722 935	14 992 988 271 603 270 668 935
PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES non Takaful PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES Takaful PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES non Takaful PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES Takaful PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST. PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST. Takaful PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTATS PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTATS non Takaful PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTATS Takaful COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES non Takaful COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES Takaful	1 956 072 10 279 562 9 990 526 2 909 033 965 459 964 481 964 481 5 377 779 5 288 072 88 707	220 605 994 875 806 694 44 184 15 902 15 902 15 902 258 622 256 510 2 112	2 800 255 4 548 693 4 465 458 83 235 54 116 1 022 079 11 696 12 420 598 056 580 606 17 995	4 976 932 15 823 130 15 806 677 416 453 416 453 1 022 079 13 397 13 397 6 234 457 6 124 642 109 814	288 556 1 822 446 1 761 056 61 882 61 882 179 413 54 079 54 079 1 814 234 1 813 500 734	6 600 961 6 439 959 6 439 959 61 389 61 389 179 413 233 492 233 492 -214 071 -214 071 734	6 889 517 8 262 405 8 201 016 61 389 61 389 179 413 233 492 233 492 1 600 163 1 599 429 734	11 866 449 24 085 535 23 001 016 477 842 477 842 1 268 969 1 255 571 1 255 571 7 834 620 7 724 072 110 548	279 435 7 190 7 190 1 268 969 1 268 969 13 397 13 397 7 834 620 7 724 072 110 548	12 145 884 24 092 725 23 001 016 477 842 477 842 1 268 969 1 255 571 1 255 571 7 834 620 7 724 072 110 548
Informations complémentaires PROVISIONS ACQUISES PROVISIONS NON ACQUISES PROVISIONS NON ACQUISES non Takaful PROVISIONS NON ACQUISES Takaful PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (30/06/14) PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (30/06/14) non Takaful PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (30/06/14) Takaful PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/13) PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/13) non Takaful PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/13) Takaful PROVISIONS POUR SINISTRES NON ACQUISES CLOTURE (30/06/14) PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (30/06/14) PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (30/06/14) non Takaful PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (30/06/14) Takaful PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/13) PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/13) non Takaful PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/13) Takaful PROVISIONS RETROCESSIONS PROVISIONS NON ACQUISES CLOTURE (30/06/14) PROVISIONS NON ACQUISES CLOTURE (30/06/14) non Takaful PROVISIONS NON ACQUISES CLOTURE (30/06/14) Takaful PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (30/06/14) PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (30/06/14) non Takaful PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (30/06/14) Takaful PROVISIONS POUR SINISTRES NON ACQUISES CLOTURE (30/06/14) PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (30/06/14) PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (30/06/14) non Takaful PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (30/06/14) Takaful PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/13) PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/13) non Takaful PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/13) Takaful	7 229 332 7 047 097 182 234 5 501 491 5 380 462 13 020 34 092 813 35 092 813 2 059 075 146 485 1 794 451 28 684 257 56 777	588 128 574 186 13 942 442 611 429 591 13 020 34 092 813 35 092 813 2 059 075 146 485 1 794 451 28 684 257 56 777	22 058 161 21 373 042 21 349 450 23 592 23 592 6 251 669 6 251 669 6 251 669 13 942 13 942 5 653 608 5 650 881 2 726	29 916 766 29 673 852 23 321 27 159 504 157 640 42 397 549 42 397 549 42 397 549 157 640 157 640 6 163 093 6 163 093 60 152	864 206 847 906 16 299 924 168 922 532 6 661 278 6 661 278 6 661 278 17 551 861 17 551 861 13 966 622 13 966 622 866 206	5 825 946 5 825 946 16 299 11 329 282 12 252 450 8 089 541 8 089 541 8 089 541 14 750 819 14 750 819 8 089 541 8 089 541 5 169	36 606 918 36 353 297 253 621 39 570 594 39 411 721 158 873 158 873 158 873 2 880 253 2 880 253 106 803 259 106 803 259 44 394	15 922 15 922 253 621 39 570 594 39 411 721 158 873 158 873 158 873 2 880 253 2 880 253 106 803 259 106 803 259 44 394	36 622 840 36 360 219 253 621 39 570 594 39 411 721 158 873 158 873 158 873 2 923 298 2 923 298 106 803 259 106 803 259 44 394	

NOTE IV AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES :

Les autres produits non techniques totalisent au 30/06/2014 un montant de 4 466 754 contre un montant au 30/06/2013 de 4 430 561 soit une variation de 36 194.

Les autres produits non techniques sont détaillés comme suit :

Commissions de gestion des Fonds gérés par Tunis Re	546 612
Profits de change réalisés	2 715 374
Ecart de change sur comptes en devises	442 185
Reprises sur provision pour risques et charges (écart de conversion)	762 569
Gains sur cessions d'immobilisation	14
TOTAL	4 466 754

NOTE V AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Les autres charges non techniques totalisent au 30/06/2014 un montant de 4 200 612 contre un montant au 30/06/2013 de 3 360 120 soit une variation de 840 491.

Les autres charges non techniques sont détaillées comme suit :

Autres charges non techniques	260 031
Dotations aux résorptions des charges reportées	368 700
Dotations aux provisions pour risques et charges (écart de conversion)	680 742
Dotations aux provisions pour litiges	-
Pertes de change réalisées	2 520 747
Ecart de change sur comptes en devises	296 274
Pertes sur cessions d'immobilisation	982
Dépôts auprès du Trésor affaires Anouer Néji	73 136
TOTAL	4 200 612

NOTE VI IMPOTS SUR LE RESULTAT :**NON TAKAFUL :**

Est déterminé comme suit :

Résultat comptable	6 256 463
Réintégrations des charges non déductibles	4 464 201
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	5 945 989
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	<i>4 774 676</i>
Exonérations	2 366 807
<i>Bénéfice net fiscal</i>	<i>2 407 869</i>
Impôt sur les sociétés (35%)	842 754
Résultat net	5 413 709

TAKAFUL :

Est déterminé comme suit :

Résultat comptable	820 417
Réintégrations des charges non déductibles	0
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	349 384
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	<i>471 033</i>
Exonérations	406 219
<i>Bénéfice net fiscal</i>	<i>64 814</i>
Impôt sur les sociétés (35%)	22 685
Résultat net	797 732

Le résultat net de l'exercice clos au 30 juin 2014 est bénéficiaire de 6,211 MDT contre 5,046 MDT au 30/06/2013 soit une augmentation de 1,165 MDT et représente 8,28% du capital social.

NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

NOTE X

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint le montant de	4 314 073
contre en 30/06/2013	14 771 539
soit une variation de	- 10 457 466

Ils résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes	19 871 061
contre en 30/06/2013	20 899 953
soit une variation de	- 1 028 891

X-2 Versements aux cédantes	2 828 466
contre en 30/06/2013	8 865 299
soit une variation de	- 6 036 833

X-3 Encaissements des récessionnaires	1 580 103
contre en 30/06/2013	17 036 148
soit une variation de	- 15 456 045

X-4 Versements aux rétrocessionnaires	14 210 842
contre en 30/06/2013	10 870 675
soit une variation de	3 340 167

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint	112 457 550
contre en 30/06/2013	79 843 927
soit une variation de	32 613 623

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courants	105 750 618
contre en 30/06/2013	70 626 978
soit une variation de	35 123 640

L'importance de ces décaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-7 Produits financiers reçus	2 304 416
contre en 30/06/2013	3 488 995
soit une variation de	- 1 144 579

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel	4 258 919
contre en 30/06/2013	622 543
soit une variation de	3 636 376

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	12 309 841
contre en 30/06/2013	15 427 977
soit une variation de	- 3 118 135

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	1 058 209
contre en 30/06/2013	1 289 098
soit une variation de	- 230 890

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

NOTE XI

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont atteint	215 237
contre en 30/06/2013	- 6 885 351
soit une variation de	7 100 587

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	1 500
contre en 30/06/2013	10 799
soit une variation de	- 9 299

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	93 081
contre en 30/06/2013	258 716
soit une variation de	- 165 635
XI-3 Encaissement provenant de la cession des imm. Financières	100 000
contre en 30/06/2013	1 790 598
soit une variation de	- 1 690 598
XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières	222 818
contre en 30/06/2013	58 698
soit une variation de	164 120
XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières	
contre en 30/06/2013	8 416 395
soit une variation de	8 416 395
XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	16 000
contre en 30/06/2013	70 334
soit une variation de	- 54 334

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	5 236 952
contre en 30/06/2013	5 236 952
soit une variation de	0
qui s'explique par les mouvements suivants :	

XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions	-
contre en 30/06/2013	
soit une variation de	

XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital	-
contre en 30/06/2013	
soit une variation de	

XII-3 Dividende & autres distributions	5 236 952
contre en 30/06/2013	5 236 952
soit une variation de	0

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités	145 911
contre en 30/06/2013	764 888
soit une variation de	- 618 976

NOTE XIV

La composition des liquidités

La trésorerie totalise à la clôture de	7 448 356
contre en 30/06/2013	10 765 842
soit une variation de	- 3 317 486

NOTE XV

La composition des liquidités de Tunis-Ré déposées en banques est comme suit :

liquidité en dinars	954 313
contre en 30/06/2013	492 978
soit une variation de	461 335
liquidité en devises	6 494 043
contre en 30/06/2013	10 272 864
soit une variation de	- 3 778 821

NOTES COMPLEMENTAIRES**ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

LIBELLE	NOTES	COMPTES RACCORDES	
		ACCEPTATION	RETROCESSION
PRNV1 PRIMES ACQUISES			
PRNV11 Primes	(I-1)	705	708
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	7095-7096	70995-70996
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES			
CHNV11 Sinistres payés	(II-1)	605	609
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(II-2)	6150-6195	6195-6196
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION			
CHNV41 Frais d'acquisition	(III-1)	64205-64206-64207-64208-64209-64210-64211	
CHNV42 Frais d'administration	(III-2)	6422	
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	(III-3)		649

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTES	COMPTES RACCORDES
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	
PRNT11 REVENUS DES PLACEMENTS	(I-1)	760
PRNT12 PRODUITS DES AUTRES PLACEMENTS	(I-2)	762
PRNT13 REPRISE DE CORRECTION DE VALEUR SUR PLACEMENTS	(I-3)	7696
PRNT14 PROFITS PROVENANT DE LA REALISATION DES PLACEMENTS	(I-4)	764
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(II)	
CHNT11 CHARGE DE GESTION DES PLACEMENTS Y COMPRIS LES CHARGES D'INTERETS	(II-1)	6610-9271
CHNT12 CORRECTION DE VALEUR SUR PLACEMENTS	(II-2)	6696
CHNT13 PERTES PROVENANT DE REALISATION DES PLACEMENTS	(II-3)	6640
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUE	(III)	7530-7531-7650-76501--7700-9950-9963
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUE	(IV)	6570-6650-66501-9271-9700-9810-9813-9850-9861-9863
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(V)	6910
CHNT6/PRNT EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLE (NETS IMPOTS)	(VIII)	



Société inscrite à l'OECT
Membre de CPA International
9, Place Ibn Haïf, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES DE TUNIS RE AU 30 JUIN 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne de Réassurance (Tunis Ré), comprenant le bilan, l'Etat de résultat technique, l'état de résultat, le Tableau des engagements reçus et donnés et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Les états financiers au 30 juin 2014, font apparaître un total net de bilan de 430 231 494 Dinars et un bénéfice net d'impôt de 6 211 441 Dinars.

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunis ré au 30 juin 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°2: "Provisions pour autres risques et charges":

Tunis Ré a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi sur la vérification du report de l'impôt sur les sociétés provenant des exercices 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 et en matière d'impôts, droits et taxes au titre des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012. Tunis Ré a présenté ses réponses sur les premiers résultats de cette vérification.

Sur la base de ses réponses, Tunis Ré a maintenu inchangée la provision constituée au 31 décembre 2013 pour un montant de 3 513 mille dinars pour faire face aux résultats éventuels de cette vérification.

Tunis, le 28 août 2014

La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI
Associé



5.5.9. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires au 30/06/2014

a- Etat de résultat global rectificatif conformément au modèle de l'annexe 5 de la NCT 26 :

ETAT DE RESULTAT				
GLOBAL				EN DINARS
RUBRIQUES	NOTES	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		2 847 694,196	1 218 432,602	1 936 361,656
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON TAKAFUL		2 581 114,937	1 242 455,572	1 653 227,122
RTNV RESULTAT TECHNIQUE TAKAFUL		266 579,259	-24 022,970	283 134,534
RTV RESULTAT TECHNIQUE		272 504,775	328 133,481	-88 338,028
RTV RESULTAT TECHNIQUE NON TAKAFUL		123 679,671	279 550,023	-41 758,750
RTV RESULTAT TECHNIQUE TAKAFUL		148 825,104	48 583,458	-46 579,278
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	5 737 096,768	4 175 108,055	9 902 794,982
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	4 841 525,281	3 889 171,245	9 232 870,094
PRNT11 Revenus des placements non Takaful		4 801 480,559	3 856 450,318	9 165 091,771
PRNT11 Revenus des placements Takaful		40 044,722	32 720,927	67 778,323
S/Total 1a		4 841 525,281	3 889 171,245	9 232 870,094
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-3)	761 266,747	217 347,734	267 184,674
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-4)	134 304,740	68 589,076	402 740,214
S/Total 1		895 571,487	285 936,810	669 924,888
CHNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	-4 721,941	-663,151	-61 204,307
CHNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		-4 721,941	-663,151	-61 204,307
CHNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL				
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(III)	1 774 954,776	695 110,116	3 447 509,752
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(III-1)	32 082,167	18 850,541	1 195 666,668
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt non TAKAFUL	(III-1)	31 495,858	18 844,277	1 194 199,246
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt TAKAFUL	(III-1)	586,309	6,264	1 467,422
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(III-2)	1 377 807,859	674 837,756	2 161 013,422
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(III-3)	365 064,750	1 421,819	90 829,662
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT		-266 881,132	-105 908,642	-1 757 526,054
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		-265 945,725	-105 908,642	-1 755 948,339
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		-935,407		-1 577,715
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(IV)	4 466 754,487	4 430 560,542	12 994 064,988
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		4 012 931,700	3 741 318,649	12 010 504,338
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES TAKAFUL		453 822,787	689 241,893	983 560,650
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(V)	4 200 611,773	3 360 120,355	10 553 210,121
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		4 113 278,811	2 887 597,540	9 953 120,011
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES TAKAFUL		87 332,962	472 522,815	600 090,110
Résultat provenant des activités ordinaires		7 076 880,601	5 990 432,413	8 925 433,361
Résultat provenant des activités ordinaires non Takaful		6 256 463,410	5 716 438,187	8 240 674,382
Résultat provenant des activités ordinaires Takaful		820 417,191	273 994,230	684 758,981
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(VI)	865 439,145	944 419,317	1 251 706,914
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES NON TAKAFUL		842 754,182	944 419,317	1 245 055,825
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES TAKAFUL		22 684,963		6 651,089
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		6 211 441,456	5 046 013,100	7 673 726,449
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts non Takaful		5 413 709,228	4 772 018,870	6 995 618,557
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Takaful		797 732,228	273 994,230	678 107,892
Résultat net de l'exercice		6 211 441,456	5 046 013,100	7 673 726,449
Résultat net de l'exercice non Takaful		5 413 709,228	4 772 018,870	6 995 618,557
Résultat net de l'exercice Takaful		797 732,228	273 994,230	678 107,892
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)				
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		6 211 441,456	5 046 013,100	7 673 726,449
Résultat net de l'exercice après modifications comptables non Takaful		5 413 709,228	4 772 018,870	6 995 618,557
Résultat net de l'exercice après modifications comptables Takaful		797 732,228	273 994,230	678 107,892

b- Etat de résultat technique global Vie rectificatif portant correction de la définition des postes PRV, CHV et RTV :

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE						
GLOBAL		30/06/2014			30/06/2013	EN DINARS
RUBRIQUES	NOTES	ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS	31/12/2013
						NETS
PRV1 PRIMES ACQUISES	(I)	1 638 622,145	7 190,411	1 631 431,734	1 345 324,477	4 202 969,182
PRV11 Primes	(I-1)	1 912 128,539	23 112,200	1 889 016,339	1 620 725,407	4 604 601,727
PRV11 Primes non Takaful		1 731 891,418	23 112,200	1 708 779,218	1 428 056,551	4 141 057,299
PRV11 Primes Takaful		180 237,121	-	180 237,121	192 668,856	463 544,428
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	- 273 506,394	- 15 921,789	- 257 585,605	- 275 399,930	- 401 632,545
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		- 333 443,002	- 15 921,789	- 317 521,213	- 236 762,841	- 229 613,273
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		59 936,608	-	59 936,608	- 38 637,089	- 172 019,272
PRV2 PRODUITS DE PLACEMENTS	(II)					
PRV21 Revenus des placements	(II-1)					
PRV22 Produits des autres placements	(II-2)					
PRV23 Reprise de correction de valeur sur placements	(II-3)					
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	(II-4)					
CHV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	553 005,487	-	553 005,487	419 603,061	2 220 565,607
CHV11 Sinistres payés	(III-1)	221 678,184	-	221 678,184	124 571,441	1 830 106,516
CHV11 Sinistres payés non Takaful		196 370,794	-	196 370,794	76 022,773	1 486 207,982
CHV11 Sinistres payés Takaful		25 307,390	-	25 307,390	48 548,668	343 898,534
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	331 327,303	-	331 327,303	295 031,620	390 459,091
CHV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		290 648,741	-	290 648,741	238 959,633	375 847,868
CHV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful		40 678,562	-	40 678,562	56 071,987	14 611,223
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	810 903,516	260,103	810 643,413	598 252,086	2 131 945,910
CHV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	761 280,361		761 280,361	570 297,492	1 887 417,652
CHV41 Frais d'acquisition non Takaful		736 490,843		736 490,843	570 252,432	1 909 839,614
CHV41 Frais d'acquisition Takaful		24 789,518		24 789,518	45,060	22 421,962
CHV42 Frais d'administration	(IV-2)	49 623,155		49 623,155	27 954,594	244 528,258
CHV42 Frais d'administration non Takaful		49 050,000		49 050,000	27 172,000	242 511,619
CHV42 Frais d'administration Takaful		573,155		573,155	782,594	2 016,639
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)		260,103	260,103	-	-
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful			260,103	260,103	-	-
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful			-	-	-	-
CHV12 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT		4 721,941		4 721,941	663,151	61 204,307
RTV Résultat technique		279 435,083	6 930,308	272 504,775	328 132,481	88 338,028
RTV Résultat technique non Takaful		130 609,979	6 930,308	123 679,671	279 550,023	41 758,750
RTV Résultat technique Takaful		148 825,104	-	148 825,104	48 583,458	46 579,278

c- Tableau des engagements reçus et donnés rectificatif conformément au modèle de l'annexe 6 de la NCT26 :

RUBRIQUES	ENVERS LES DIRIGENTS	AU 30/06/2014		EN DINARS	
		E ^{SES} LIEES & AVEC LIEN DE PARTICIPATION	AUTRES	30/06/2013	31/12/2013
HB1- ENGAGEMENTS RECUS					
HB2- ENGAGEMENTS DONNES			500	34 621	73 636
HB21- AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDIT DONNES			500	34 621	73 636
DEPOT EN CAUTION			500	500	500
DEPOT EUPRES DU TRESOR				34 121	73 136
HB22- TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE					
HB23- AUTRES ENGAGEMENTS DONNES SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS					
HB24- AUTRES ENGAGEMENTS DONNES					
HB3- VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES					
HB4- VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION					
HB5- VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE					
HB6- AUTRES VALEUS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS					

d- Etat de flux de trésorerie rectificatif comportant la présentation des flux relatifs aux fonds gérés sur une ligne séparée :

en dinars	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	NOTES X			
Encaissements des cédantes	X-1	19 871 061	20 899 953	38 999 846
Versements aux cédantes	X-2	-2 828 466	-8 865 299	-27 584 606
Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	1 580 103	17 036 148	21 783 856
Versements aux rétrocessionnaires	X-4	-14 210 842	-10 870 675	-22 591 178
Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	112 457 550	79 843 927	140 971 492
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	-105 750 618	-70 626 978	-137 868 698
Produits financiers reçus	X-7	2 304 416	3 448 995	5 413 524
Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	4 015 940	423 907	14 320 307
Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	-12 309 841	-15 427 977	-21 322 367
Décaissements à l'état au titre des impôts & taxes	X-10	-1 058 209	-1 289 098	-2 009 911
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		4 071 094		10 112 265
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation			14 572 903	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	NOTES XI			
Encaissements provenant de la cession des imm. Corporelles	XI-1	1 500	10 799	11 369
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Corporelles	XI-2	-93 081	-258 716	-531 741
Encaissements provenant de la cession des imm. Financières	XI-3	100 000	1 790 598	5 247 075
Encaissements des revenus sur l'imm. Financières	XI-4	222 818	58 698	535 763
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières	XI-5		-8 416 395	-11 080 395
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	-16 000	-70 334	-70 334
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		215 237		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement			-6 885 351	-5 888 263
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	NOTE XII			
Flux provenant de la gestion des fonds		242 979	198 636	686 750
Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	0		0
Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	0		0
Dividendes & autres distributions	XII-3	-5 236 952	-5 236 952	-5 236 952
Flux affectés aux activités de financements		-4 993 973	-5 038 316	-4 550 202
Flux provenant des activités de financement				
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	NOTE XIII	145 911	764 888	984 571
Variation de la trésorerie	NOTE XIV-XV	-561 731	3 414 124	658 371
Trésorerie au début de l'exercice		8 010 089	7 351 718	7 351 718
Trésorerie à la clôture de l'exercice		7 448 358	10 765 842	8 010 089

e- Note complémentaire à la note « 3-1 Cadre comptable » précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés :

Tunis Ré déclare que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires au 30/06/2014 par rapport aux états financiers annuels présentés au 31/12/2013.

f- Note complémentaire à la note « 3-3-3 Les comptes de l'état de résultat » :

- Les intérêts sur dépôts des cédantes sont imputés directement au compte de résultat technique respectivement en vie et non vie. Ces montants sont venus en déduction dans le compte de résultat.
- Mis à part les intérêts sur dépôts des cédantes, les autres produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;

- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion des FONDs DE GARANTIE de l'Etat ;
- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif ;
- Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

g- Note complémentaire à la note « I- Capitaux propres avant résultat » portant sur la détermination du résultat par action :

Au 30/06/2014, la situation du contrat de régulation fait ressortir un total de 44 765 actions « Tunis Ré » soit 0.298% acquises jusqu'à 2013 pour 489 895 dinars dont 223 825 comme valeur nominale. Les commissions sur ces achats sont de 3 627 dinars. Aucune opération de cession ou d'acquisition n'a été enregistrée sur ce contrat durant 2014.

Résultat par action au 30/06/2014

Le capital de Tunis Ré est composé de 15.000.0000 actions d'une valeur nominale de cinq dinars chacune. Le résultat par action au 30/06/2014 est de 0,414 dinars pour chaque action constituant le capital social.

h- Note complémentaire explicative et rectificative de la note « Tableau d'évolution des capitaux propres » :

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Au 30/06/2014

EN DINARS

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde au 31-12-2011	45 000 000	3 212 712	3 975 000	6 770 000	1 145 883	- 269 568	6 083 054	2 661 189	68 578 270
Affectation du résultat 2011		437 212			300 000		1 923 977	- 2 661 189	-
Distribution des dividendes							- 2 925 000		- 2 925 000
Correction rachat actions propres				- 156 813		156 813			-
Rachat actions propres				- 103 982		- 103 745	10 613		- 197 114
Mouvements Fonds Social					- 168 354				- 168 354
Augmentation de capital	30 000 000			30 000 000					60 000 000
Résultat de l'exercice 2012								6 191 726	6 191 726
Solde au 31-12-2012	75 000 000	3 649 924	3 975 000	36 509 205	1 277 529	- 216 500	5 092 643	6 191 726	131 479 528
Affectation du résultat 2012		564 218	1 000 000		300 000		4 327 508	- 6 191 726	-
Distribution des dividendes							- 5 250 000		- 5 250 000
Correction rachat actions propres				-		-	-		-
Rachat actions propres				- 5 275		- 7 325	2 624		- 9 976
Mouvements Fonds Social					- 87 256				- 87 256
Augmentation de capital	-			-					-
Résultat de l'exercice 30/06/2013								5 046 013	5 046 013
Solde au 30-06-2013	75 000 000	4 214 142	4 975 000	36 503 930	1 490 273	- 223 825	4 172 775	5 046 013	131 178 309
Affectation du résultat 2012		564 218	1 000 000		300 000		4 327 508	- 6 191 726	-
Distribution des dividendes							- 5 250 000		- 5 250 000
Correction rachat actions propres				-		-	-		-
Rachat actions propres				- 5 275		- 7 325	15 668		3 068
Mouvements Fonds Social					- 216 754				- 216 754
Augmentation de capital	-			-					-
Résultat de l'exercice 2013								7 673 726	7 673 726
Solde au 31-12-2013	75 000 000	4 214 142	4 975 000	36 503 930	1 360 775	- 223 825	4 185 819	7 673 726	133 689 567
Affectation du résultat 2013		592 977	1 500 000		300 000		5 280 749	- 7 673 726	0
Distribution des dividendes							- 5 250 000		- 5 250 000
Correction rachat actions propres				-		-	-		-
Rachat actions propres				-		-	17 302		17 302
Mouvements Fonds Social					- 39 124				- 39 124
Augmentation de capital	-			-					-
Résultat de l'exercice 30/06/2014								6 211 441	6 211 441
Solde au 30-06-2014	75 000 000	4 807 120	6 475 000	36 503 930	1 621 651	- 223 825	4 233 870	6 211 442	134 629 186

i- **Etat rectificatif portant sur l'annexe 10 « Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer » :**

Note III-3 Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2012

ANNEE D'INVENTAIRE	2008 et antérieur	2009	2010	2011	2012
Règlements cumulés	1 300 261	882 351	2 007 903	2 923 274	- 423 615
Provisions pour sinistres	46 641 888	3 801 594	23 077 324	43 600 635	12 781 245
Total des Charges des Sinistres	1 398 336	460 111	1 576 324	5 191 947	12 357 630
Primes acquises	1 646 209	2 168 205	1 117 498	16 474 074	17 395 221
% Sinistres/Primes Acquises	85%	21%	141%	32%	71%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2013

ANNEE D'INVENTAIRE	2009 et antérieur	2010	2011	2012	2013
Règlements cumulés	- 16 204	338 884	660 896	14 386 365	- 272 005
Provisions pour sinistres	44 110 055	11 395 060	29 413 084	25 887 984	14 389 776
Total des Charges des Sinistres	- 51 904	504 762	775 210	6 419 009	14 117 770
Primes acquises	1 015 851	1 779 674	661 077	15 009 743	22 350 408
% Sinistres/Primes Acquises	-5%	28%	117%	43%	63%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2014

ANNEE D'INVENTAIRE	2010 et antérieur	2011	2012	2013	2014
Règlements cumulés	455 791	507 533	862 451	1 402 323	- 60 741
Provisions pour sinistres	- 55 242	299 353	476 233	- 1 702 111	18 602 318
Total des Charges des Sinistres	400 549	806 887	1 338 684	- 299 787	18 541 577
Primes acquises	1 705 671	2 165 106	1 938 401	16 792 238	25 053 763
% Sinistres/Primes Acquises	23%	37%	69%	-2%	74%

j- **Etat rectificatif portant sur l'annexe 15 « Tableau de raccordement du résultat technique Vie par catégorie d'assurance aux états financiers » :**

Annexe n° 15

	Raccordement
Primes	PRV1 1° colonne
Charges de prestations	CHV1 1° colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2 1° colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1° colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1° colonne
Solde financier	
Primes cédés et / ou rétrocédés	PRV1 2° colonne
Part des réassurances et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2° colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colonne
Commission reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° colonne
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

k- Etat rectificatif portant sur l'annexe 16 « Tableau de raccordement du résultat technique Non Vie par catégorie d'assurance aux états financiers » :

Annexe n° 16

	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	PRNV11 1° colonne
Variation des primes non acquises	PRNV12 1° colonne
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	PRNV11 1° colonne
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1° colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV 42
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRNT3
Participation aux résultats	CHNV3 1° colonne
Solde financier	
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2° colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2° colonne
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHNV44
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autre provisions techniques clôture	
Autre provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

I- Note complémentaire sur les parties liées :

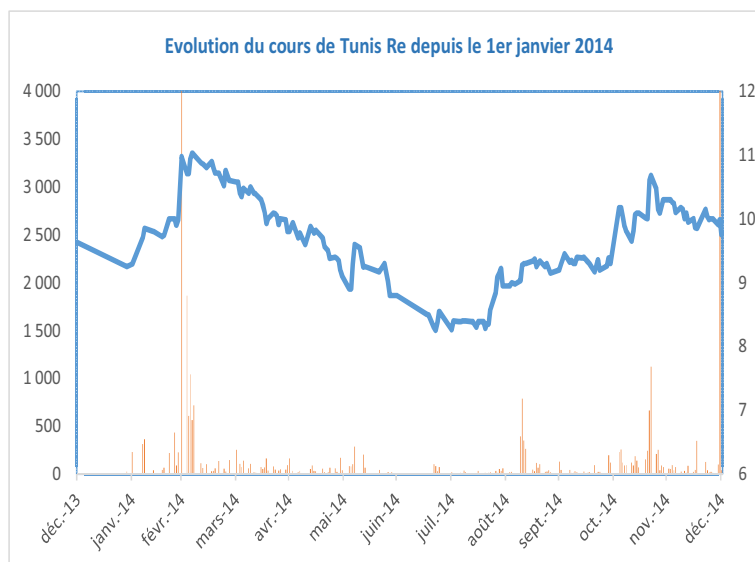
Tunis Ré n'a pas de parties liées, seule la rémunération du président directeur général et des membres du conseil d'administration sera présentée sous ce point :

Les dirigeants de Tunis Ré incluent le président directeur général et les membres du Conseil d'Administration. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en DT).

	30-06-2014	30-06-2013
Avantages à court terme	36 233	36 233
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Paiement en actions	-	-
Total	36 233	36 233

5.6. Comportement boursier du titre TUNIS RE

Sur l'année 2014, le titre « Tunis Re » a affiché une performance boursière positive de 12,7%. Les titres échangés ont atteint 3.811.649 actions sur 12.195 transactions pour un volume global de 38,4 MD avec un taux de rotation de 25,4%.
Le cours du titre a oscillé entre 8,250D et 11,030D.



	Au 31/12/2014	Au 22/04/2015
Nombre total des titres	15 000 000	15 000 000
Cours	9,950	7,850
Cours plus haut	11,030	10,190
Cours plus bas	8,600	7,500
Capitalisation boursière	149 250 000	117 750 000
Performance boursière	12,7%	-21,1%
Nombre de titres traités	3 811 649	853 825
Capitaux échangés (mD)	38 389	7 085
Taux de rotation	25,4%	5,7%

CHAPITRE 6 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

6.1. Membres des organes d'Administration et de Direction

6.1.1. Membres des organes d'Administration

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat*	Adresse
Etat Tunisien *	Mme Lamia BEN MAHMOUD	Présidente	2013 - 2015	Tunis
Etat Tunisien *	M. Belgacem BOUCHIBA	Membre	2013 - 2015	Tunis
Banque Nationale Agricole – BNA - *	M. Borhane BOUALLEGUE	Membre	2013 - 2015	Tunis
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance – STAR - *	M. Lassâd ZARROUK	Membre	2013 - 2015	Tunis
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance – STAR - *	M. Fayçel GHARBI	Membre	2013 - 2015	Tunis
Société Tunisienne de Banque – STB - *	M. Abdallah BEN MASSAOUD	Membre	2013 - 2015	Tunis
Groupe – CTAMA-MGA - *	M. Mansour ENNASRI	Membre	2013 - 2015	Tunis
Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR*	M Hakim BEN YEDDER	Membre	2013 - 2015	Tunis
Groupe des Assurances de Tunisie – GAT - *	Mme. Meriem ZINE	Membre	2013 - 2015	Tunis
Société Immobilière et Participations – SIMPAR - *	M. Néjib AYDI	Membre	2013 - 2015	Tunis
Assurances SALIM *	M. Sami BANAWASS	Membre	2013- 2015	Tunis
Actionnaires Minoritaires **	M Mohsen KACEM	Membre	2012-2014	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 06/06/2013

** Mandat Attribué par AGO du 05/06/2012

Il est à signaler qu'en application de la décision du Conseil d'Administration du 18/02/2015, la société « Tunis Re » a lancé un appel à candidature pour la désignation d'un membre au Conseil d'Administration représentant les actionnaires minoritaires étant donné que le mandat de l'actuel administrateur les représentant prend fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014. De ce fait « Tunis Re » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014 dont la date sera fixée ultérieurement.

6.1.2. Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société

Membre	Fonction au sein de la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mme Lamia BEN MAHMOUD	Président Directeur Général	11/08/2009*	Tunis

*Nommée par le Conseil d'Administration du 11/08/2009

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonction dans la société.

6.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et de Direction

Membre	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
Mme Lamia BEN MAHMOUD	Néant
M. Mohsen KACEM	Consultant privé

6.1.4. Mandats d'Administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme Lamia BEN MAHMOUD	STAR – Arab Re
M. Belgacem BOUCHIBA	Néant
M. Borhane BOUALLEGUE	SODINO
M. Lassâd ZARROUK	COTUNACE, Assurances Ettakafulia, SFBT, STB
M. Fayçel GHARBI	Société Nationale des résidences
M. Abdallah BEN MASSAOUD	STEGIS, BELART Industries, SOTULUB,STRC
M. Mansour ENNASRI	BNA, SIMPAR
M. Hakim BEN YEDDER	Ass. Hayet, Comar Invest, Parenin, PGI, GFCO, Café Bondin et Café Ben Yedder, Général Alimentaire, Sté SNB, Sté Ennakl, Amen Santé, Clinique El Aman, Hopital privé el Amen, GMA
Mme. Meriem ZINE	Néant
M. Néjib AYDI	SOVIM SICAF - SOGEST
M. Sami BANAWASS	Néant
M. Mohsen KACEM	Néant

6.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans l'Etablissement qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de l'Etablissement qu'ils représentent
Etat Tunisien	M. Belgacem BOUCHIBA	Directeur au Comité Général des Assurances
Banque Nationale Agricole – BNA -	M. Borhane BOUALLEGUE	Directeur Central
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance – STAR -	M. Lassâd ZARROUK	Président Directeur Général
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance – STAR -	M. Fayçel GHARBI	Directeur Central
Société Tunisienne de Banque – STB -	M. Abdallah BEN MASSAOUD	Directeur Central
Groupe – CTAMA-MGA -	M. Mansour ENNASRI	Directeur Général
Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance – COMAR -	M. Hakim BEN YEDDER	Directeur Général
Groupe des Assurances de Tunisie – GAT -	Mme. Meriem ZINE	Directeur
Société Immobilière et Participations – SIMPAR -	M. Néjib AYDI	Directeur
Assurances SALIM	M. Sami BANAWASS	Directeur Central
Actionnaires Minoritaires	M. Mohsen KACEM	Retraité STB

6.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2013

6.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux Membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2013

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée suivant le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 22/12/2009. Cette rémunération englobe (sur une base de 12 mois) :

aa- Un salaire mensuel

- Salaire net mensuel de 6 000D
- Cotisations sociales à la charge de l'employé 272,076D
- Une retenue sur impôt sur le revenu de 3 507,186D
- Charges sociales patronales de 547,470D

bb- Prime d'intéressement au titre de l'année 2012 et servie en 2013 :

- Prime d'intéressement nette de 21 600D
- Une retenue sur impôt sur le revenu de 10 149,302D

cc- Les avantages en nature comportent

- 500 litres de carburant par mois avec voiture de fonction.
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 140D par trimestre soit 465,400D pour l'année 2013.
- Les jetons de présence sont fixés à un montant forfaitaire annuel brut de 6 000D par administrateur et par membre du comité permanent d'audit.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 72 000D et 18 000D.

6.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction au 31/12/2013

Néant

6.3. Contrôle

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
« La Générale d'Audit & Conseil »*	9, Place Ibn Hafs, Mutuelle Ville 1002 Tunis	
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Tél : 71 282 730	2014- 2016*
représentée par M. Chiheb GHANMI	Fax : 71 289 827	
	E-mail : gac.audit@gnet.tn	

*Mandat renouvelé par l'AGO du 10/06/2014

6.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

- Informations sur les engagements

Le total des primes acceptées des sociétés cédantes membres du Conseil d'Administration s'est élevé au 31/12/2013 à 26 102 mD qui se détaillent comme suit :

(en mD)	Montant
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance - STAR -	8 304
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance - COMAR -	5 237
Groupe - CTAMA- MGA -	2 437
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT -	4 974
Assurances SALIM	5 150
Total	26 102

Le total des dépôts et les placements auprès des banques membres du Conseil d'Administration au 31/12/2013 s'élève à 31 256mD qui se détaillent comme suit :

(en mD)	Montant
Bnaque Nationale Agricole - BNA - *	19 496
Société Tunisienne de Banque - STB - **	11 760
Total	31 256

*dont 19 391 mD en devises

**dont 8 564 mD en devises

- **Transferts de ressources**

Deux conventions signées entre Tunis Re et le Ministère des finances sont en cours. L'une est relative au Fond de Garantie des assurés (FGA) et l'autre au Fonds de Péréquation des Changes (FPC)

Le service rendu à l'Etat par la prise en charge de la gestion de ces fonds est rémunéré en vertu des conventions de gestion prévoyant les conditions de cette rémunération.

Convention de gestion du FGA :

Au titre de la gestion du FGA, « Tunis Re » perçoit une rémunération annuelle sous forme de commission pour un montant de 250 000 dinars.

Convention de gestion du FPC

Au titre de l'exercice 2013, le total des commissions perçues par « Tunis Re » comme rémunération de gestion du FPC s'est élevé à 262 457,607 Dinars.

La société « Tunis Re » a souscrit à des emprunts obligataires émis par des sociétés membres du conseil d'administration :

	Montant souscrit	Taux	Durée	Dernière échéance	Encours au 31/12/2013	Encours au 30/06/2014
E Nat 2014 - 7 ans	2 000 000	6,15%	7 ans	20/06/2021	-	2 000 000
E Nat 2014 - 10 ans	3 000 000	6,35%	10 ans	20/06/2024	-	3 000 000
Total					-	5 000 000

CHAPITRE 7 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1. Evolution récente et Orientations

7.1.1. Evolution récente

Indicateurs d'activité arrêtés au 31/03/2015

PRIMES		EN DT				
	BRANCHE	TM1 2014	TM1 2015	Au 31/03/2014	Au 31/03/2015	Année 2014
Acceptation	Incendie	14 526 702	15 903 398	14 526 702	15 903 398	30 944 502
	Accidents et Risques Divers	3 563 919	3 783 846	3 563 919	3 783 846	10 639 711
	Risques Techniques	5 680 135	5 878 090	5 680 135	5 878 090	17 571 643
	Transport	3 390 794	3 542 383	3 390 794	3 542 383	13 652 779
	Aviation	-23 307	307 091	-23 307	307 091	16 275 811
	Total non vie	27 138 243	29 414 807	27 138 243	29 414 807	89 084 446
	Vie	723 642	746 905	723 642	746 905	4 218 617
	Activité Retakaful	743 533	1 374 496	743 533	1 374 496	4 330 986
	TOTAL GENERAL	28 605 419	31 536 208	28 605 419	31 536 208	97 634 049
	Rétrocession	Incendie	8 874 677	10 022 621	8 874 677	10 022 621
	Accidents et Risques Divers	787 451	606 037	787 451	606 037	1 613 677
	Risques Techniques	3 121 253	3 507 492	3 121 253	3 507 492	9 411 662
	Transport	1 232 707	1 079 405	1 232 707	1 079 405	4 058 053
	Aviation	26 521	20 928	26 521	20 928	15 156 233
	Total non vie	14 042 608	15 236 483	14 042 608	15 236 483	45 628 320
	Vie	20 037	3 046	20 037	3 046	29 262
	Activité Retakaful	325 223	418 137	325 223	418 137	1 029 113
	TOTAL GENERAL	14 387 869	15 657 667	14 387 869	15 657 667	46 686 696
	N E T	14 217 550	15 878 541	14 217 550	15 878 541	50 947 353
CHARGES D'ACQUISITION		EN DT				
	BRANCHE	TM1 2014	TM1 2015	Au 31/03/2014	Au 31/03/2015	Année 2014
Acceptation	Incendie	3 703 274	4 136 062	3 703 274	4 136 062	9 396 169
	Accidents et Risques Divers	783 290	898 010	783 290	898 010	2 180 687
	Risques Techniques	1 309 733	1 515 601	1 309 733	1 515 601	4 417 587
	Transport	856 400	1 043 731	856 400	1 043 731	3 355 415
	Aviation	77 255	83 684	77 255	83 684	138 083
	Total non vie	6 729 954	7 677 087	6 729 954	7 677 087	19 487 941
	Vie	526 544	637 284	526 544	637 284	1 944 808
	Activité Retakaful	303 195	530 182	303 195	530 182	947 247
	TOTAL GENERAL	7 559 693	8 844 552	7 559 693	8 844 552	22 379 995
	Rétrocession	Incendie	3 403 741	4 125 257	3 403 741	4 125 257
	Accidents et Risques Divers	180 757	139 838	180 757	139 838	319 024
	Risques Techniques	746 677	782 787	746 677	782 787	2 071 343
	Transport	86 964	153 090	86 964	153 090	414 993
	Aviation	25 585	42 024	25 585	42 024	90 627
	Total non vie	4 443 724	5 242 996	4 443 724	5 242 996	7 503 171
	Vie	49	209	49	209	687
	Activité Retakaful	92 627	171 584	92 627	171 584	187 335
	TOTAL GENERAL	4 536 400	5 414 789	4 536 400	5 414 789	7 691 193
	N E T	3 023 293	3 429 763	3 023 293	3 429 763	14 688 802
CHARGES SINISTRES		EN DT				
	BRANCHE	TM1 2014	TM1 2015	Au 31/03/2014	Au 31/03/2015	Année 2014
Acceptation	Incendie	5 730 409	3 354 198	5 730 409	3 354 198	15 468 087
	Accidents et Risques Divers	1 860 393	747 205	1 860 393	747 205	7 464 560
	Risques Techniques	550 898	496 216	550 898	496 216	5 832 142
	Transport	41 185	699 549	41 185	699 549	8 744 843
	Aviation	258 850	328 677	258 850	328 677	10 216 179
	Total non vie	8 441 735	5 625 845	8 441 735	5 625 845	47 725 811
	Vie	56 801	135 968	56 801	135 968	1 828 701
	Activité Retakaful	158 802	577 898	158 802	577 898	2 032 258
	TOTAL GENERAL	8 657 338	6 339 712	8 657 338	6 339 712	51 586 770
	Rétrocession	Incendie	4 477 861	1 644 434	4 477 861	1 644 434
	Accidents et Risques Divers	83 484	121 225	83 484	121 225	545 678
	Risques Techniques	388 398	58 786	388 398	58 786	2 146 073
	Transport	57 300	323 943	57 300	323 943	3 470 977
	Aviation	127 854	351 688	127 854	351 688	8 939 668
	Total non vie	5 134 897	2 500 076	5 134 897	2 500 076	21 771 354
	Vie	0	0	0	0	0
	Activité Retakaful	12 071	115 438	12 071	115 438	246 982
	TOTAL GENERAL	5 146 968	2 615 514	5 146 968	2 615 514	22 018 336
	N E T	3 510 370	3 724 198	3 510 370	3 724 198	29 568 434
PRODUITS FINANCIERS		EN DT				
		TM1 2014	TM1 2015	Au 31/03/2014	Au 31/03/2015	Année 2014
	Produits Financiers Non Retakaful	2 760 301	2 413 495	2 760 301	2 413 495	10 649 907
	Produits Financiers Retakaful	17 892	24 963	17 892	24 963	86 191
	TOTAL GENERAL	2 778 193	2 438 458	2 778 193	2 438 458	10 736 098

Remarque :

Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les rubriques (sinistre réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).

Les indicateurs relatifs à l'exercice 2014 de Tunis Re restent provisoires jusqu'à approbation des états financiers par l'assemblée générale ordinaire.

Les faits saillants ayant marqué l'activité au premier trimestre 2015.

Au titre du premier trimestre 2015, l'évolution de l'activité de Tunis Re a été marquée par :

- Une hausse du chiffre d'affaires au 31/03/2015 de 10,2% par rapport à la même période de l'année écoulée. Cette progression touche toutes les branches de l'activité.
- L'activité Retakaful a généré au cours du premier trimestre 2015, un chiffre d'affaires de 1,374 MDT avec une remarquable augmentation de 85% par rapport à la même période de 2014.
- Une progression des primes nettes de rétrocession de 12% par rapport au 31/03/2014 pour atteindre 15,879 MDT soit un taux global de rétention de 50,4% contre 49,7 en mars 2014.
- Une baisse de la charge sinistre brute de 27% par rapport à la même période de 2014
- Les produits financiers ont atteint 2,438 MDT au premier trimestre 2015,
- Les produits financiers englobent les intérêts courus et non échus (pour les deux exercices 2014 et 2015). Ils ne tiennent pas compte des intérêts sur dépôts auprès des cédantes.

7.1.2. Orientations

Les orientations stratégiques de Tunis Re pour les cinq prochaines années reposent sur les quatre axes suivants :

⇒ **Renforcement des Fonds propres**

Le renforcement des fonds propres constitue une étape primordiale pour la compagnie qui lui permettra d'accéder à une meilleure notation, facteur déterminant pour la consolidation de sa position en tant que réassureur professionnel local et régional.

L'opération d'augmentation du capital prévue en 2015, constitue donc la dernière étape du plan de développement de Tunis Re, adopté pour la période 2012/2016.

L'augmentation des fonds propres combinée à un rating international favorable devraient avoir un effet positif sur la capacité de la société à générer de l'activité.

⇒ **Consolidation de la position de Tunis Re sur le marché local et développer son rôle sur le marché régional**

Cette vision bien ciblée de la compagnie sera traduite par les actions concrètes suivantes :

- Tunis Re compte poursuivre la consolidation de son positionnement sur le marché local partant du potentiel et des opportunités importantes à exploiter au niveau national ;
- Tunis Re compte intensifier sa présence sur les marchés étrangers, conquérir de nouveaux marchés, étendre sa présence dans les marchés cibles et nouer des relations avec de nouveaux partenaires, notamment dans les régions qui présentent des similitudes aussi bien sur le plan socio-économique que socioculturel ;
- Tunis Re tient le pari de l'internationalisation et ambitionne d'une part, à se confirmer davantage sur le marché local et s'imposer en tant que réassureur national professionnel leader, et d'autre part, à rayonner sur le plan régional ;
- L'exploitation de nouvelles niches à l'instar de l'assurance islamique Takaful, l'assurance vie et la micro assurance...

⇒ Développement des compétences ;

Le cadre technique et l'expertise constituent un axe primordial dans la stratégie de développement de la société. En effet, les ressources humaines de « Tunis Re » constituent la véritable richesse de la Société et l'élément moteur de sa vision stratégique. Le management de « Tunis Re » est de plus en plus conscient que, pour être concurrentiel et prospère, la compagnie doit aider ses employés à optimiser leurs compétences, ce qui veut dire les parfaire et les mettre à jour.

⇒ Accroissement de la rentabilité ;

Pour toute compagnie qui ouvre son capital, la gestion de l'entreprise sera plus orientée vers la maximisation de la richesse des actionnaires qui fait partie des hypothèses de base et des orientations futures de « Tunis Re ».

L'adéquation du couple rendement-risque sera au cœur des objectifs fixés.

Dans ce cadre, les efforts de Tunis Re seront orientés vers :

- La diversification de son activité dans les domaines de croissance rentable et ce afin d'accroître la rentabilité dans l'intérêt des actionnaires tout en restant solide et fiable vis-à-vis de ses partenaires ;
- L'amélioration de son système de contrôle interne qui doit être en conformité avec les exigences de la Loi sur la sécurité financière en Tunisie et les règles prudentielles dans le monde ;
- Une gestion de risque maîtrisée, cohérente et équilibrée basée sur une évaluation ajustée du risque.

7.2. Perspectives d'avenir

7.2.1. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2014-2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2011-2015

7.2.1.1. Analyse des écarts enregistrés et des modifications opérées au niveau des prévisions 2014 – 2018 de l'activité technique par rapport aux informations prévisionnelles 2011-2015 :

Le chiffre d'affaires réalisé en 2013 a atteint 85,878 MDT contre une prévision de 81,816 MDT estimée lors du plan 2011-2015, soit un écart positif de 5%, expliqué par l'ajustement à la hausse des prévisions suite à une reprise sensible de l'activité économique au niveau national et international avec l'entrée en portefeuille de nouveaux marchés essentiellement de la zone des Pays Arabes.

• Chiffre d'affaires

en MD	2013R	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Ancien plan (2011-2015)	81,816	87,218	92,487			
Nouveau plan (2014-2018)	85,878	92,422	96,749	101,988	107,678	113,935
Ecart	5,0%	6,0%	4,6%			

En 2014, on enregistre un écart positif de 6% par rapport au plan 2011–2015. La prévision en hausse de la prime provient particulièrement de la branche Incendie.

Pour l'année 2015, il est prévu une réelle progression de l'activité économique engendrant une impulsion des primes d'assurances pour atteindre 96,749MD. En gardant le même taux d'évolution par rapport à 2014, ce chiffre d'affaires serait en écart de 4,6% par rapport au plan 2011-2015.

- **Charges de sinistres**

en MD	2013R	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Ancien plan (2011-2015)	28,724	29,708	31,407			
Nouveau plan (2014-2018)	34,307	36,346	31,011	31,05	32,189	33,747
Ecart	19%	22%	-1%			

La charge sinistre pour 2013 présente un écart de 19% par rapport à l'objectif défini lors du plan 2011-2015. Cet écart émane des aggravations survenues sur le marché étranger notamment sur l'Asie et le Maghreb (marchés Libyen et Indien).

Au cours de l'exercice 2014, la charge sinistre serait de 36,346MD et l'écart est de 22% par rapport à l'ancien plan. Pour le reste du plan la charge sinistre restera au même niveau dans l'hypothèse d'une sinistralité future courante.

Au cours de l'exercice 2015, la charge sinistre continuerait sa baisse pour retourner à une cadence de sinistralité courante avec une régression de 15% pour atteindre 31,011MD. Cette charge de sinistre présente un écart de -1% par rapport aux chiffres du plan 2011 - 2015. La réduction de la charge sinistre en 2015 concerne la quasi-totalité des marchés, expliquée par un retour à un comportement normal de la sinistralité.

- **Primes rétrocedées**

en MD	2013R	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Ancien plan (2011-2015)	41,066	43,330	45,289			
Nouveau plan (2014-2018)	42,980	44,912	46,087	48,435	50,787	53,356
Ecart	5%	4%	2%			

La prime rétrocedée en 2013, présente un écart de 5% par rapport au plan 2011-2015, une hausse constatée au niveau de la rétrocession des affaires en provenance du marché locale suivant l'évolution du chiffre d'affaires en acceptations.

Le programme de rétrocession serait maintenu durant la période du plan 2014-2018. En effet, les primes rétrocedées pour le reste du plan présentent de faible écart variant de 2% à 4%.

Les primes rétrocedées en 2014 marqueront une évolution de 4,5% par rapport à 2013 en suivant l'augmentation du chiffre d'affaires brut en acceptation.

Pour le reste du plan, une évolution moyenne des primes rétrocedées est de l'ordre de 4,4% contre 7,7% dans l'ancien plan pour atteindre 53,356MD.

- **Charge de sinistre - Rétrocession**

en MD	2013R	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Ancien plan (2011-2015)	7,527	8,029	8,088			
Nouveau plan (2014-2018)	13,431	12,574	8,961	8,823	9,688	9,884
Ecart	78%	57%	11%			

La charge sinistre rétrocession en 2013 a marqué un écart important par rapport à l'ancien plan (2011-2015) qui ne tient pas compte de la survenance d'un sinistre aviation (Tunis Air) survenu en Février 2013. Ainsi, le plan révisé (2014-2018) prévoit une charge sinistre rétrocession de 10,7MD. Cet écart provient aussi des aggravations sur des acceptations conventionnelles.

A remarquer que cet évènement (sinistre Tunis Air) a généré une charge sinistre brute estimée à 10,6 MDT largement rétrocedée (95,9%).

Toutefois, en 2014, la charge sinistre relative à la rétrocession atteindrait 12,574MD présentant ainsi un écart de 57% entre les deux plans, et serait en baisse de 6,4% par rapport à 2013.

- **Résultat net de rétrocession**

en MD	2013R	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Ancien plan (2011-2015)	7,111	9,67	10,528			
Nouveau plan (2014-2018)	8,150	10,676	15,139	16,964	18,661	20,039
Ecart	15%	10%	44%			

Le résultat après rétrocession de l'exercice 2013 (avant frais généraux) atteint 8,150MD contre 7,111MD dans l'ancien plan, faisant un écart de 15% par rapport aux objectifs établis pour 2013, Ceci résulte de l'écart positif au niveau de la charge sinistre brute en acceptation.

Le résultat après rétrocession de l'exercice 2014 est de 10,676MDT, marquant un écart de 10% par rapport au plan précédent.

- **Résultat net de l'exercice**

en MD	2013R	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Ancien plan (2011-2015)	9,666	14,041	17,095			
Nouveau plan (2014-2018)	7,674	14,997	18,754	22,134	24,263	25,084
Ecart	-21%	7%	9%			

Le résultat de l'exercice 2014 serait bénéficiaire de 14,997MD marquant un écart de 7% par rapport au plan.

Le résultat de l'exercice 2015 sera bénéficiaire de 18,754MD marquant un écart de 9% par rapport à l'ancien plan. En effet, le nouveau plan prévoit un réel retour de l'activité technique.

Au cours du plan 2014-2018, le résultat évoluerait en moyenne de 30% pour atteindre 25,084MD, tout en tenant compte de l'évolution des résultats techniques et autre que technique (notamment la hausse des produits financiers, effet de l'augmentation de capital).

7.2.1.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications opérées au niveau des prévisions 2014 - 2018 de l'activité financière par rapport aux informations prévisionnelles 2011-2015 :

- **Placements**

en MD	2013R	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Ancien plan (2011-2015)	239,706	298,947	315,569			
Nouveau plan (2014-2018)	240,016	247,163	298,952	309,057	320,264	334,220
Ecart	0,1%	-17%	-6%			

Le nouveau plan traduira une politique de placement visant aussi bien une diversification et une rentabilité du portefeuille qu'une liquidité pour honorer ses engagements.

L'activité financière est constituée de placement financiers, monétaires, immobiliers et des dépôts auprès des cédantes. Ces placements vont atteindre 334,2MD en 2018 contre 247,2MD en 2014 soit une évolution moyenne de 7%.

On observe des hausses importantes des placements en 2015, 19% expliquées notamment par l'opération d'augmentation du capital social prévu en 2015, pour atteindre 100 MDT, les fonds seront réinvestis en parti sur le marché financier vu les opportunités qui se présentent et sur le marché monétaire.

- **Produits financiers**

en MD	2013R	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Ancien plan (2011-2015)	10,518	13,189	16,049			
Nouveau plan (2014-2018)	9,655	11,574	13,952	15,683	16,338	16,845
Ecart	-8%	-12%	-12%			

Le rendement des marchés financier et monétaire est impacté par la fragilité des conditions économiques du pays qui restent fluctuantes. Ce nouveau plan prévoit un retour à une conjoncture plus favorable et plus stable à partir de 2015 avec la stabilité du climat politique après les élections législatives et la diversification des options de placement pour fructifier et accroître les revenus, qui atteindront 16,845MD en 2018 contre 11,574MD en 2014 suivant une progression moyenne de 12% durant le plan 2014-2018.

7.2.2. Analyse des performances réalisées au 31/12/2014 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2014

La confrontation des réalisations provisoire de l'exercice 2014 reflétées par les indicateurs d'activité arrêtés au 31/12/2014 avec les prévisions établies pour l'année 2014 telles que publiées au niveau du présent prospectus fait ressortir les taux de réalisation suivants :

(mD)	Indicateurs d'activité au 31/12/2014	Prévisions Année 2014	Pourcentage de réalisation
Primes Acceptées	93 294	92 422	101%
Primes Rétrocession	46 173	44 912	103%
Charges de sinistre Acceptation	50 633	36 346	139%
Charges de sinistre Rétrocession	23 907	12 574	190%
Charges d'acquisition Acceptation	19 884	20 790	96%
Charges d'acquisition Rétrocession	7 685	6 674	115%
Produits financiers	10 686	11 574	92%

Les principaux indicateurs d'activité réalisés au 31 décembre 2014 sont pratiquement en phase avec les prévisions établies au niveau du plan d'affaires 2014-2018, sauf pour la charge sinistre aussi bien au niveau de l'acceptation que la rétrocession due à une sinistralité enregistrée en 2014 relative à la branche Aviation (Nouvel Air et Air Algérie).

7.2.3. Analyse des performances réalisées au 31/03/2015 par rapport aux prévisions de 2015

(mD)	31/03/2015	Prévisions 2015	Taux de réalisation
Chiffre d'affaires	31 536	96 749	32,6%
Rétrocession	15 658	46 087	34%
Charges de sinistres nette	3 724	22 050	16,9%

Durant le premier trimestre 2015, la société « Tunis Re » a réalisé un chiffre d'affaires de 31,5MD représentant 32,6% des objectifs prévus pour 2015.

La société s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

7.2.4. Principales hypothèses de prévision retenues

Les perspectives d'avenir de « Tunis Re » ont été établies sur la base des états financiers au 31/12/2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/2014. Les prévisions de la société et les hypothèses sous-jacentes de la période 2014-2018 ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 22/08/2014 et ajustées par le Conseil d'Administration du 18/02/2015..

Les données du plan de développement 2014-2018 sont élaborées sur la base des réalisations durant les 5 dernières années, de la structure actuelle du portefeuille et des perspectives de développement par branche et par zone.

Ces prévisions tiennent compte de l'évolution de l'environnement économique et financier tant sur le plan national que sur le plan international, où « Tunis Re » continuera à évoluer en harmonie avec sa capacité financière en tenant compte de ses objectifs tout en observant de près l'évolution des marchés pour apporter les ajustements jugés nécessaires.

7.2.4.1. Chiffre d'affaires

Le plan de développement 2014-2018, table sur accroissement annuel moyen du chiffre d'affaires de 5,8% pour atteindre un montant de 113,9MD en 2018, en ligne avec la moyenne du marché mondial de la réassurance sur les 10 dernières années. Cette évolution se traduit par l'augmentation des primes acceptées, les perspectives de consolidation des relations avec les cédantes actuelles ainsi que la réalisation de nouvelles affaires sur des marchés cibles.

Passant d'un chiffre d'affaires réalisé en 2013 de 85,9MD, ce plan table sur un chiffre d'affaires probable de 92,4MD en 2014, soit une évolution prévue de 7,6% suivant un niveau de croissance respectable durant ce plan et traduisant un développement soutenu et une croissance moyenne de 5,8%.

La part du chiffre d'affaires des acceptations conventionnelles passerait de 61,4% en 2014 à 62,8% en 2018 ce qui traduit une politique de souscription visant aussi bien l'équilibre que la rentabilité du portefeuille. L'objectif du chiffre d'affaire conventionnel est fixé à 71,6MD en 2018 marquant une évolution moyenne de 5,5% sur les cinq prochaines années.

L'objectif du chiffre d'affaires des acceptations facultatives passerait de 31MD en 2013 à 42,4MD en 2018 suivant une évolution moyenne de 6,5% durant ce plan, grâce à l'augmentation de la capacité de souscription et l'effort déployé depuis 2013 pour ce type d'acceptations tant sur le marché local d'étranger.

(mD)	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure
Acceptations conventionnelles	54 829	63,8%	56 717	61,4%	59 383	61,4%	62 929	61,7%	67 028	62,2%	71 570	62,8%
Acceptations facultatives	31 049	36,2%	35 705	38,6%	37 366	38,6%	39 059	38,3%	40 649	37,8%	42 366	37,2%
Total	85 878	100%	92 422	100%	96 749	100%	101 988	100%	107 677	100%	113 936	100%
Taux de croissance			7,6%		4,7%		5,4%		5,6%		5,8%	

⇒ Répartition par zone

Les objectifs sont fixés en tenant compte des possibilités de développement offertes et de l'évolution des résultats par chaque marché.

(mD)	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure
Tunisie	54 687	63,7%	59 381	64,2%	63 172	65,3%	67 200	65,9%	71 244	66,2%	75 769	66,5%
Magnreb	4 119	4,8%	4 718	5,1%	5 010	5,2%	5 472	5,4%	5 972	5,5%	6 497	5,7%
Pays Arabes	13 622	15,9%	15 572	16,8%	16 507	17,1%	17 483	17,1%	18 709	17,4%	20 029	17,6%
Afrique	6 591	7,7%	6 950	7,5%	7 493	7,7%	8 211	8,1%	9 008	8,4%	9 663	8,5%
Europe & Asie	6 859	8,0%	5 801	6,3%	4 567	4,7%	3 623	3,6%	2 745	2,5%	1 978	1,7%
Total Etranger	31 191	36,3%	33 041	35,8%	33 577	34,7%	34 789	34,1%	36 434	33,8%	38 167	33,5%
Total	85 878	100%	92 422	100%	96 749	100%	101 989	100%	107 677	100%	113 936	100%
Taux de croissance			7,6%		4,7%		5,4%		5,6%		5,8%	

L'évolution du chiffre d'affaires souscrit par marché durant le plan 2014 - 2018, montre une évolution moyenne du marché tunisien de 6,7% et un renforcement de sa part dans la structure atteignant 66,5% au terme du plan ; le chiffre d'affaires atteindrait 75,8MD en 2018.

Les acceptations en provenance de l'Etranger afficheraient une évolution moyenne en chiffre d'affaires de 4,4% pour la période du plan. Cette progression est cernée au niveau des marchés Africain et Arabes de 8%, le marché Maghrébin affiche une évolution moyenne stable de 9,6%.

- En effet, l'amélioration prévue des acceptations provenant de l'Etranger pour le reste du plan sera soutenu par :
- La reprise attendue pour la zone MENA grâce à l'augmentation prévue du capital, ce qui va permettre, un meilleur positionnement sur ces marchés ;
 - La continuité de la progression sur le marché africain qui présente un potentiel de développement sûr et stable, générant une croissance moyenne de l'ordre de 8% sur la période du plan ;
 - Toutefois, sur le marché Asiatique, on prévoit un désengagement progressif des traités de récession et un assainissement du portefeuille existant expliquée par la fréquence accentuée des sinistres.

⇒ Répartition par branche

La répartition par branche montre la prépondérance des acceptations dommages qui continueraient à marquer la structure du chiffre d'affaires, développant 63% des souscriptions au terme du plan.

Cette structure résulte de l'évolution des souscriptions facultatives et conventionnelles dans les branches Incendie et Engineering.

(mD)	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure
Incendie	28 311	33,0%	30 425	32,9%	31 761	32,8%	33 152	32,5%	34 672	32,2%	36 324	31,9%
ARD	10 429	12,1%	10 983	11,9%	11 667	12,1%	12 466	12,2%	13 275	12,3%	14 186	12,5%
Risques techniques	14 966	17,4%	16 290	17,6%	17 102	17,7%	18 439	18,1%	20 079	18,6%	21 819	19,2%
Engineering	10 646	12,4%	11 790	12,8%	12 162	12,6%	12 989	12,7%	14 028	13,0%	15 168	13,3%
RC Décennale	4 320	5,0%	4 500	4,9%	4 940	5,1%	5 450	5,3%	6 051	5,6%	6 651	5,8%
Transport	12 576	14,6%	14 468	15,7%	15 228	15,7%	16 171	15,9%	17 230	16,0%	18 334	16,1%
T, Corps	3 173	3,7%	4 229	4,6%	4 424	4,6%	4 683	4,6%	4 963	4,6%	5 249	4,6%
T, Facultés	7 667	8,9%	7 875	8,5%	8 287	8,6%	8 805	8,6%	9 406	8,7%	10 049	8,8%
Energie	1 736	2,0%	2 364	2,6%	2 517	2,6%	2 683	2,6%	2 861	2,7%	3 036	2,7%
Aviation	14 979	17,4%	15 384	16,6%	15 729	16,3%	16 092	15,8%	16 310	15,1%	16 685	14,6%
Vie	4 617	5,4%	4 872	5,3%	5 262	5,4%	5 669	5,6%	6 112	5,7%	6 588	5,8%
Total	85 878	100%	92 422	100%	96 749	100%	101 989	100%	107 677	100%	113 936	100%
Taux de croissance			7,6%		4,7%		5,4%		5,6%		5,8%	

7.2.4.2. Charges d'acquisition

Les charges d'acquisition qui englobent les commissions, les courtages, les participations bénéficiaires et la variation des reports sur les périodes antérieures, enregistreraient une évolution moyenne de 4,7%, totalisant 25,776MD au terme du plan contre 20,542MD réalisé en 2013.

(mD)	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure
Acceptations conventionnelles	17 117	83,3%	16 952	81,5%	17 656	81,5%	18 704	81,7%	19 990	82,0%	21 213	82,3%
Acceptations facultatives	3 425	16,7%	3 838	18,5%	4 019	18,5%	4 195	18,3%	4 376	18,0%	4 563	17,7%
Total	20 542	100%	20 790	100%	21 675	100%	22 899	100%	24 366	100%	25 776	100%
Taux de croissance			1,2%		4,3%		5,6%		6,4%		5,8%	

Par nature d'affaires, les charges d'acquisitions des acceptations conventionnelles représenteraient 82% au terme du plan contre 83% comptabilisées en 2013, soit une réduction d'un point dans la structure du total des charges d'acquisition prévisionnelles.

La variation des charges d'acquisition des acceptations facultatives est largement tributaire du chiffre d'affaires des affaires Pools Aviation et Maritime qui varie en fonction de la sinistralité et du comportement du marché international de la réassurance de cette branche.

A la clôture de l'exercice 2014, le taux de charge brut serait de 22% et restera pratiquement constant tout au long du plan.

7.2.4.3. Charges de sinistres

La charge sinistre composée des sinistres réglés et de la variation de la provision pour sinistres à payer entre la date d'ouverture et celle de la clôture de l'exercice, est d'un montant de 36,3MD à fin 2014 en légère hausse de 5,9% par rapport à 2013.

(mD)	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure
Acceptations conventionnelles	25 826	75,3%	28 435	78,2%	25 260	81,5%	25 542	82,3%	26 497	82,3%	27 807	82,4%
Acceptations facultatives	8 481	24,7%	7 911	21,8%	5 751	18,5%	5 508	17,7%	5 693	17,7%	5 940	17,6%
Total	34 307	100%	36 346	100%	31 011	100%	31 050	100%	32 190	100%	33 747	100%
Taux de croissance			5,9%		-14,7%		0,1%		3,7%		4,8%	

Les acceptations conventionnelles de l'exercice 2014 seraient caractérisées par une charge sinistre probable en hausse de 10,1%, suite à la survenance de sinistre important relatif à la branche incendie.

La charge sinistralité des acceptations facultatives seraient caractérisées par une amélioration notable tout au long du plan, passant de 8,5MD en 2013 à 5,9MD au terme du plan. En moyenne, cette amélioration est de 6,1% pour le reste du plan.

La structure de la charge sinistre passe de 78,2% et 21,8% respectivement pour les acceptations conventionnelles et facultatives en 2014 à 82,4% et 17,6% au terme du plan.

Le ratio S/P brut en 2014 est estimé à 40%, s'améliorerait au terme du plan avec un taux de 30%, ce qui confirme un retour à une sinistralité ordinaire supposée pour le reste du plan.

7.2.4.4. Provisions techniques

Les provisions techniques constituées des provisions pour primes non acquises et des provisions pour sinistres à payer atteindrait 167,921MD en 2014 contre 161,434MD en 2013, marquant ainsi une hausse de 4%.

(mD)	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure
Acceptations conventionnelles	116 383	72,1%	117 371	69,9%	115 775	68,7%	117 500	68,3%	121 316	68,4%	127 208	68,7%
Acceptations facultatives	45 051	27,9%	50 550	30,1%	52 863	31,3%	54 463	31,7%	56 074	31,6%	57 830	31,3%
Total	161 434	100%	167 921	100%	168 638	100%	171 963	100%	177 391	100%	185 038	100%
Taux de croissance			4,0%		0,4%		2,0%		3,2%		4,3%	

Les provisions techniques atteindraient 185,038MD en 2018 et seraient caractérisées par une évolution moyenne de 2,8% au cours de la période du plan de développement 2014-2018.

7.2.4.5. Résultat technique – Acceptations

L'année 2014 dégagerait un excédent technique brut probable de 35,318 MDT, contre 29,498 MDT réalisé en 2013, marquant ainsi une hausse de 21%. Par nature d'activité, l'évolution du résultat d'acceptation se présente comme suit :

(mD)	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure
Acceptations conventionnelles	9 914	33,6%	12 496	35,4%	16 898	38,4%	18 515	38,9%	20 030	39,8%	21 498	40,6%
Acceptations facultatives	19 584	66,4%	22 822	64,6%	27 100	61,6%	29 063	61,1%	30 238	60,2%	31 410	59,4%
Total	29 498	100%	35 318	100%	43 998	100%	47 578	100%	50 268	100%	52 908	100%
Taux de croissance			19,7%		24,6%		8,1%		5,7%		5,3%	

Le résultat technique afficherait une progression courant le plan pour atteindre 44MD en 2015 et 52,9MD en 2018 avec une évolution moyenne de 12,7%. En ce qui concerne les acceptations conventionnelles, le résultat affichera une nette amélioration passant de 12,5MD en 2014 à 21,5MD au terme du plan et ce grâce à l'assainissement continu du portefeuille, avec une souscription davantage sélective visant aussi bien le développement du portefeuille que sa rentabilité et un retour à un climat d'affaires favorisant la croissance économique et financière dans les régions touchées par les troubles socioéconomiques. Pour les acceptations facultatives, le résultat suivra une tendance haussière pour atteindre 31,4MD au terme du plan contre 22,8MD en 2014, soit en évolution moyenne de 10,1%.

7.2.4.6. La rétrocession

« Tunis Re » est dotée d'un programme de rétrocession offrant des garanties solides, ayant fait ses preuves durant la période des événements de 2011 et 2012. Néanmoins, dans un souci de performance et de sécurité, le plan de développement prévoit une actualisation pour réviser certains volets. Le programme de rétrocession est constitué d'une combinaison de traités proportionnels et non proportionnels. Pour la période du plan, le taux de rétrocession a été estimé à 48% en 2015 et 47% pour le restant de la période.

Les prévisions du plan dégagent les indicateurs suivants:

(mD)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Primes Rétrocedées	42 978	44 912	46 087	48 435	50 787	53 356
Prime Acquisée rétrocession	41 344	43 892	44 918	46 979	49 308	51 258
Taux de Rétrocession (Primes rétrocedées / Primes acceptées)	50%	49%	48%	47%	47%	47%
Taux de Rétenion (1- Taux de rétrocession)	50%	51%	52%	53%	53%	53%
Charges d'acquisition	6 558	6 674	7 098	7 543	8 013	8 505
Taux de charges	15%	15%	15%	16%	16%	16%
Charges sinistres	13 437	12 574	8 961	8 823	9 688	9 884
Taux de Sinistralité (Charges de sinistres / Primes acquises – Rétrocession)	32,5%	28,6%	19,9%	18,8%	19,6%	19,3%
Provisions techniques	88 884	88 700	85 464	84 770	86 205	88 917
Résultat Rétrocession	21 349	24 644	28 859	30 613	31 607	32 869

Au terme du plan, les primes rétrocedées atteindraient 53,4MD enregistrant une évolution moyenne de 4%, contre une croissance moyenne de 5,8% au niveau des acceptations.

Le taux de rétrocession passerait de 50% en 2013 à 47% en 2016, et restera constant tout le reste du plan.

Le taux de rétrocession des affaires Tunisiennes est de 68% en 2013 et atteindrait 60% en 2018. Les affaires étrangères sont rétrocedées en moyenne à raison de 20% tout au long du plan. Les commissions reçues des rétrocessionnaires atteindront 8,505 MDT en 2018, marquant ainsi une évolution moyenne de 5% suivant l'évolution moyenne en charge d'acquisition des acceptations.

7.2.4.7. Charge de sinistre nette

Au terme du plan, le ratio S/P atteindrait 19,3% en rétrocession et 30,5% en acceptation contre respectivement 32,5% et 41,6% pour l'année 2013.

(mD)	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var
Acceptation	34 307	-26,4%	36 346	5,9%	31 011	-14,7%	31 050	0,1%	32 190	3,7%	33 747	4,8%
Rétrocession	13 437	-45,7%	12 574	-6,4%	8 961	-28,7%	8 823	-1,5%	9 688	9,8%	9 884	2,0%
Charge de sinistre nette	20 870	-4,4%	23 772	13,9%	22 050	-7,2%	22 227	0,8%	22 502	1,2%	23 863	6,0%
S/P - Acceptation	41,6%		40,1%		23,2%		31,1%		30,6%		30,5%	
S/P - Rétrocession	32,5%		28,6%		19,9%		18,8%		19,6%		19,3%	

La charge sinistre rétrocession marquera une baisse de 6,4% en 2014, contre une hausse de la charge en acceptation expliquée par la survenance de sinistre sur le marché Etranger partiellement couvert par le programme de rétrocession.

Pour le reste du plan, la charge sinistre évoluera au même rythme que celui en acceptation pour atteindre 9,9MMD en 2018.

La charge sinistre nette enregistrera durant ce plan une évolution moyenne de 3%.

7.2.4.8. Résultat technique net de la rétrocession

(mD)	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var
Prime nette	42 898	8,6%	47 510	10,8%	50 662	6,6%	53 554	5,7%	56 891	6,2%	60 580	6,5%
Prime acquise nette	41 186	1,8%	46 753	13,5%	50 008	7,0%	52 845	5,7%	55 798	5,6%	59 406	6,5%
Charge de sinistre nette	20 870	-4,4%	23 772	13,9%	22 050	-7,2%	22 227	0,8%	22 502	1,2%	23 863	6,0%
S/P net	50,7%		50,8%		44,1%		42,1%		40,3%		40,2%	
Résultat technique net de rétrocession	8 150	2,0%	10 677	31,0%	15 139	41,8%	16 964	12,1%	18 660	10,0%	20 039	7,4%
Frais d'administration	6 302	12,5%	6 424	1,9%	6 916	7,7%	7 208	4,2%	7 442	3,2%	7 953	6,9%
Résultat après frais d'administration	1 850	-22,6%	4 253	129,9%	8 223	93,3%	9 756	18,6%	11 218	15,0%	12 086	7,7%
Ratio combiné net*	99,9%		94,8%		87,1%		84,8%		83,0%		82,6%	

* Charges de sinistres + Frais d'exploitation / Primes acquises nettes

Le résultat après rétrocession de l'exercice 2014 probable de 10,7MMD. Durant ce plan, le résultat évoluerait en moyenne de 20,4% pour atteindre 20MMD en 2018 ; et un ratio S/P net passant de 50,8% en 2014 à 40,2% au terme du plan.

Après affectation des frais d'administration de l'ordre de 6,4MD et réintégration des intérêts sur dépôts, le résultat technique de l'exercice 2014 serait excédentaire de 4,3MD et de 8,2MD pour 2015 et atteindrait au terme du plan un excédent de 12,1MD en 2018.

7.2.4.9. Les frais généraux

Les frais généraux seront estimés à 8 226 mD au terme du plan 2014-2018 contre 6 337 mD réalisé à fin de l'exercice 2013, soit une évolution moyenne de 5%. Pour l'exercice 2014, ces frais atteindraient un montant de 6 650D en progression de 5% par rapport à 2013 expliquée essentiellement par un accroissement des charges de personnel (+11%).

En mD	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure
CHARGE DE PERSONNEL	3 461	55%	3 840	58%	4 003	57%	4 236	57%	4 495	58%	4 720	57%
SERVICES EXTERIEURS	1 021	16%	922	14%	977	14%	1 031	14%	1 090	14%	1 151	14%
AUTRES SERVICES	1 639	26%	1 675	25%	1 826	26%	1 972	26%	1 886	24%	2 122	26%
CHARGE DIVERSES ORDINAIRES	90	1%	90	1%	90	1%	90	1%	90	1%	90	1%
IMPOTS ET TAXES	126	2%	123	2%	126	2%	131	2%	140	2%	143	2%
Total	6 337	100%	6 650	100%	7 022	100%	7 460	100%	7 701	100%	8 226	100%
Part des F.G. liés à l'activité technique	99%		97%		98%		97%		97%		97%	
Frais d'Administration	6 302		6 423		6 916		7 208		7 442		7 954	

Au cours du plan, les charges du personnel évolueront en moyenne de 6,4% tout en perdant 1 point en structure pour atteindre 57% à la fin de la période du plan. Concernant les services extérieurs (locations, entretiens et réparations), leur part dans les frais généraux est estimée à 14% au terme du plan contre 16% en 2013.

Les dépenses relatives à la rubrique Autres Services Extérieurs (cotisations & dons, missions & réceptions) atteindront 2 122mD en 2018 contre 1 639mD en 2013 enregistrant une augmentation annuelle moyenne de 5,5%.

La part des frais généraux affectée à l'activité technique atteindrait 7,954MD à la fin de la période du plan contre 6,302MD en 2013. L'évolution moyenne de ces frais est stable tout au long du plan, rapporté au chiffre d'affaire, ces frais représenteront des taux respectifs de 6,6% et 6,8% en 2014 et 2015.

7.2.4.10. Activité financière

Grâce à l'équilibre de son matelas financiers, « Tunis Re » a opté pour une politique de diversification de son portefeuille et d'amélioration de sa rentabilité tout en préservant la sécurité et la liquidité. A cet effet, il a été envisagé d'augmenter avec prudence la part des placements sur le marché financier.

L'activité financière est constituée de placement financiers, monétaires, immobiliers et des dépôts auprès des cedantes. Ces placements vont atteindre 335,1MD en 2018 contre 247,2MD en 2014 soit une évolution moyenne de 7%.

Les hausses importantes des placements en 2015 sont expliquées notamment par l'opération d'augmentation du capital social prévue en 2015, pour atteindre 100 MD. Les fonds seront réinvestis en partie sur le marché financier vu les opportunités qui se présentent et sur le marché monétaire.

	2013					2014					2015				
	Réal	ST	EVOL PLAC	REVENUS	EVOL REV	PROB	ST	EVOL PLAC	BUD. REVENUS	EVOL REV	BUDGET	ST	EVOL PLAC	BUD. REVENUS	EVOL REV
Placements Immobiliers	8,635	4%	1%	0,837	52%	9,011	3%	4%	0,849	1%	8,778	3%	-3%	0,888	5%
Placements financiers	80,918	34%	24%	3,284	48%	92,244	31%	14%	3,996	22%	110	37%	19%	5,291	32%
Actions	45,047	19%	26%	1,175	38%	51,465	17%	14%	1,615	37%	60,465	20%	17%	2,284	41%
Emprunts	35,871	15%	21%	2,109	53%	40,779	14%	14%	2,381	13%	49,532	17%	21%	3,007	26%
Placements Monétaires	79	33%	-10%	3,649	23%	73	41%	-7%	4,838	33%	103	35%	40%	5,814	20%
Dépôts auprès des cedantes	69,398	29%	-3%	1,817	13%	69,295	23%	0%	1,803	-1%	69,198	23%	0%	1,745	-3%
Placement Takaful	2,263	1%	58%	0,068	66%	3,37	1%	49%	0,088	29%	4,714	2%	40%	0,121	38%
Total Placements	240,015	100%	2%	9,655	31%	247,162	100%	3%	11,574	20%	295,452	100%	20%	13,859	20%

En MDT

	2016					2017					2018				
	BUDGET	ST	EVOL PLAC	BUD. REVENUS	EVOL REV	BUDGET	ST	EVOL PLAC	BUD. REVENUS	EVOL REV	BUDGET	ST	EVOL PLAC	BUD. REVENUS	EVOL REV
Placements Immobiliers	8,545	3%	-3%	0,930	5%	8,313	3%	-3%	0,973	5%	8,081	2%	-3%	1,019	5%
Placements financiers	117,456	38%	7%	6,945	31%	126,27	41%	8%	7,581	9%	136,629	41%	8%	8,102	7%
Actions	66,465	22%	10%	3,522	54%	69,465	24%	5%	3,872	10%	78,965	24%	14%	4,082	5%
Emprunts	50,991	17%	3%	3,423	14%	56,801	17%	11%	3,709	8%	57,664	17%	2%	4,020	8%
Placements Monétaires	103,787	34%	1%	5,879	1%	102,81	31%	-2%	5,814	-2%	105,835	32%	3%	5,759	-1%
Dépôts auprès des cedantes	70,198	23%	1%	1,683	-4%	72,075	22%	3%	1,69	0%	74,867	22%	4%	1,735	3%
Placement Takaful	6,358	2%	35%	0,153	26%	8,11	2%	28%	0,188	23%	9,643	3%	19%	0,230	22%
Total Placements	306,344	100%	4%	15,590	12%	317,575	100%	4%	16,246	4%	335,055	100%	6%	16,845	4%

⇒ **Les placements immobiliers :**

Les placements immobiliers sont constitués des terrains et constructions dont Tunis Re est propriétaire et sont évalués en coût historique. Durant ce plan, ces placements évolueront en tenant compte des amortissements annuels, pour atteindre un montant de 8,081MDT à la fin du plan.

⇒ **Les placements Financiers :**

Pour l'année 2014, le portefeuille des placements financiers enregistrera une évolution de 14% par rapport à l'exercice 2013 passant de 80,9MD à 92,2MD. Cette évolution est expliquée par la reprise de l'activité économique qui tend vers la stabilité des taux d'intérêt et des marchés boursiers.

Il est prévu pour ce plan 2014-2018 une évolution moyenne des placements financiers de 11% passant de 80,9MD en 2013 à 136,6MD à fin 2018.

⇒ **Les placements Monétaires :**

Les placements monétaires, aussi bien en dinars qu'en devises, représentant une part de 33% en 2013, vont évoluer à un rythme de 7% en moyenne, pour atteindre un montant de 105MD en 2018.

⇒ **Les dépôts auprès des cédantes :**

Les dépôts en espèces auprès des cédantes suivent un rythme d'évolution moyen de 2% tout au long du plan, totalisant un montant de 74,8 MDT en 2018.

⇒ **Le placement de l'activité Retakaful :**

L'activité Retakaful promet une croissance remarquable courant ce plan 2014-2018, ce qui est traduit par une hausse au niveau des fonds placé pour atteindre 9,643MD en 2018 contre 3,370MD en 2014 en évolution moyenne de 34%.

⇒ **Les Produits :**

Le rendement des marchés financier et monétaire est impacté par la fragilité des conditions économiques du pays qui reste fluctuante. Ce plan prévoit un retour à une conjoncture plus favorable et plus stable à partir de 2015 avec la stabilité du climat politique après les élections législatives et la diversification des options de placement pour fructifier et accroître les revenus, qui atteindront 16,845MD contre 11,574MD en 2014 suivant une progression moyenne de 12% durant le plan 2014-2018.

7.2.4.11. Les investissements

Les investissements informatiques comportent principalement l'amélioration du système d'information tel que l'acquisition d'une solution gestion pour le risque management, une application servant à la modélisation de PML, une solution pour la gestion des ressources humaines et une application pour la mise en place d'une comptabilité analytique pour un budget de 1 605mD

Durant le plan, il y aura remplacement partiel des équipements informatiques.

Concernant le matériel de transport, le remplacement progressif du parc automobile se fera en fonction de l'année d'amortissement.

(en mD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Total
Constructions	600	0	0	0	0	600
Logiciels et Matériel informatique	195	1 015	135	50	210	1 605
Matériel de transport	10	180	50	40	40	320
Mobilier et Matériel de Bureau	40	10	10	20	20	100
Agencements, Aménagements & Installations	20	30	10	20	10	90
Total	865	1 235	205	130	280	2 715

7.2.4.12. Les capitaux propres

Les Fonds propres atteindront un montant de 143,1MD à la clôture de l'exercice 2014 contre 133,7MD en 2013 soit en progression de 7,1%. En 2015, le renforcement des capitaux propres se fera par le biais de l'augmentation du capital de 25MD.

(mD)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital	75 000	75 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Réserves légales	4 214	4 807	5 768	7 281	9 400	12 197
Réserves générales	4 975	6 475	7 475	8 475	9 475	10 475
Prime d'émission	36 504	36 504	50 504	50 504	50 504	50 504
Fonds social	1 361	1 361	1 461	1 461	1 561	1 661
Rachat Actions propres	-224	-224	-224	-224	-224	-224
Résultats reportés	4 186	4 217	11 602	20 350	31 769	44 643
Résultat de l'exercice	7 674	14 997	18 660	22 039	24 171	25 005
Total Capitaux propres	133 690	143 136	195 246	209 886	226 656	244 261

Les bénéfices prévisionnels seront répartis selon le tableau suivant :

(mD)	2013	2014	2015	2016	2017
Résultat net de l'exercice	7 674	14 997	18 660	22 039	24 171
Résultats reportés	4 186	4 217	11 602	20 350	31 769
Bénéfice distribuable	11 860	19 213	30 263	42 389	55 940
Réserves légales	593	961	1 513	2 119	2 797
Reliquat	11 267	18 252	28 750	40 269	53 143
Réserves générales	1 500	1 000	1 000	1 000	1 000
Fonds social	300	400	400	500	500
Dividendes	5 250	5 250	7 000	7 000	7 000
Résultats reportés	4 217	11 602	20 350	31 769	44 643

7.2.4.13. Politique de distribution des dividendes

Soucieuse de servir à ses actionnaires une rémunération satisfaisante tout en gardant un bon niveau de revenus réinvestis, « Tunis Re » a choisi un système de distribution de dividendes basée sur le taux du marché monétaire.

Dans cette logique, le taux de distribution pour l'année 2014 a été relevé à 7% contre 6,5% pour les années précédentes. Pour le reste des années du plan, ce taux a été maintenu à 7%.

7.2.5. Evolution des principaux postes de bilan

7.2.5.1. Les placements

Ils regroupent les terrains et constructions, les placements dans les entreprises liées et participations, les autres placements financiers et les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes.

- Terrains et constructions :

(en mD)	2013 R	2014 P	2015 P	2016 P	2017 P	2018 P
Terrains et constructions nets	8 635	9 011	8 778	8 545	8 313	8 081
Evolution		4%	-3%	-3%	-3%	-3%

- Les autres placements financiers :

Ils évolueront de 161 626mD à 250 072mD entre 2013 et 2018, soit un taux de croissance annuel moyen de 9,5%. Cette évolution tient compte du produit de l'augmentation de capital projeté.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Autres placements financiers	161 626	168 271	216 699	226 394	235 452	250 072
Evolution		4,1%	28,8%	4,5%	4,0%	6,2%

- Créances pour espèces déposées auprès des cédantes :

Les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes enregistreront une progression annuelle moyenne de 2% entre 2013 et 2018 pour atteindre 76 902mD en 2018.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	69 754	69 882	69 974	71 404	73 810	76 902
Evolution		0,2%	0,1%	2,0%	3,4%	4,2%

7.2.5.2. Parts des réassureurs dans les provisions techniques

Les provisions techniques (primes non acquises et sinistre à payer) ont été calculées par rapport aux primes et sinistres rétrocedées.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Provisions pour primes non acquises	39 571	40 589	41 758	43 214	44 693	46 791
Evolution		2,6%	2,9%	3,5%	3,4%	4,7%
Provisions pour sinistres	49 314	48 111	43 706	41 556	41 512	42 126
Evolution		-2,4%	-9,2%	-4,9%	-0,1%	1,5%

7.2.5.3. Les créances

Les créances nées des opérations d'acceptation représentent :

- Pour l'activité non takaful : 30,3% des primes acceptées en 2013 et 30% à partir de 2014 pour se stabiliser à 32% en 2018 ;
- Pour l'activité Takaful : 33,5% des primes acceptées en 2013 et 35% à partir de 2014.

Quant aux créances nées des opérations de rétrocession, elles représentent :

- Pour l'activité non Takaful : 11,8% des primes rétrocedées en 2013 et 10% à partir de 2014 pour se stabiliser à 12% en 2018 ;
- Pour l'activité Takaful : 0,7% des primes rétrocedées en 2013 et 1% à partir de 2014.

Les autres créances sont constituées essentiellement par le poste Etat, organismes de sécurités sociales. La prévision de ce poste a été déterminée en ajoutant au solde de l'année (N-1) la retenue à la source sur les revenus des placements au taux de 20% et en diminuant l'impôt sur les sociétés dû de l'exercice.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Créances nées des opérations d'acceptation	25 981	28 093	30 671	35 219	36 056	43 136
Evolution		8,1%	9,2%	14,8%	2,4%	19,6%
Créances nées des opérations de rétrocession	5 005	4 418	6 541	8 689	9 852	11 379
Evolution		-11,7%	48,1%	32,8%	13,4%	15,5%
Autres créances	8 557	6 314	5 734	5 215	4 688	4 421
Evolution		-26,2%	-9,2%	-9,1%	-10,1%	-5,7%

7.2.5.4. Les autres éléments d'actifs

Les avoirs en banques et caisse de « Tunis Re » connaîtront une progression annuelle moyenne de 9,5% passant de 8 021mD en 2013 à 10 937mD en 2018. Ils sont constitués essentiellement des avoirs en devises.

Une évolution annuelle moyenne de 4,5% des charges reportées est prévue entre 2013 et 2018. Elles représentent 12% des primes acceptées pour l'activité non Takaful et 8,5% pour l'activité Takaful.

Le compte de régularisation actif augmentera en moyenne sur les cinq prochaines années de 7,6%.

L'écart de conversion est déterminé en faisant la moyenne des 4 derniers écarts enregistrés.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Avoirs en banque, Chèques & Caisse	8 021	10 220	12 024	13 806	17 047	10 937
Evolution		27,4%	17,7%	14,8%	23,5%	-35,8%
Charges reportées	10 845	11 522	11 835	12 259	12 770	13 485
Evolution		6,2%	2,7%	3,6%	4,2%	5,6%
Compte de régularisation actif	16 246	18 092	19 477	21 022	22 178	23 410
Evolution		11,4%	7,7%	7,9%	5,5%	5,6%
Ecarts de conversion	5 394	5 068	5 036	5 114	5 155	5 095
Evolution		-6,0%	-0,6%	1,6%	0,8%	-1,2%

7.2.5.5. Les capitaux propres

⇒ *Le capital social*

Le capital social a été augmenté en 2012 de 30MD, pour le porter à 75MD, En 2015, une augmentation de capital de 25MD est prévue pour porter le capital à 100MD.

(en mD)	2013 R	2014 P	2015 P	2016 P	2017 P	2018 P
Capital Social	75 000	75 000	100 000	100 000	100 000	100 000

⇒ *Résultat de l'exercice*

A partir de 2012 une enveloppe de 1MD sera prélevée comme réserve générale.

Sur la durée du business plan, un dividende sera prélevé, et calculé sur la base d'un intérêt de 7% du capital social.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Résultat de l'exercice (N)	7 674	14 997	18 660	22 039	24 171	25 005
Report à nouveau (N-1)	4 186	4 217	11 602	20 350	31 769	44 643
1er reliquat	11 860	19 213	30 263	42 389	55 940	69 648
Réserves légales	593	961	1 513	2 119	2 797	3 482
2ème reliquat	11 267	18 252	28 750	40 269	53 143	66 165
Réserves générales	1 500	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Dividendes	5 250	5 250	7 000	7 000	7 000	7 000
Fonds social	300	400	400	500	500	500
Total à répartir	7 050	6 650	8 400	8 500	8 500	8 500
Report à nouveau (N)	4 217	11 602	20 350	31 769	44 643	57 665

7.2.5.6. Les passifs

⇒ *Les provisions pour autres risques et charges*

Ce poste totalise 4 275mD pour l'année 2013, et il se stabilisera à 1 045mD en 2018, grâce au dénouement du litige fiscal en 2014.

(en mD)	2013 R	2014 P	2015 P	2016 P	2017 P	2018 P
Provisions pour autres risques et charges	4 275	1 180	963	1 049	988	1 045
Evolution		-72,40%	-18,39%	8,93%	-5,82%	5,77%

⇒ *Les provisions techniques acceptations*

Composées de provisions pour primes non acquises et provisions pour sinistres et autres provisions techniques. Les provisions pour primes non acquises évolueront en moyenne de 3,9% pour atteindre 66 237mD en 2018 contre 54 630mD en 2013. Quant aux provisions pour sinistres, ils passeront de 106 803mD en 2013 à 118 802mD en 2018, soit une évolution annuelle moyenne de 2,2%.

(en mD)	2013 R	2014 P	2015 P	2016 P	2017 P	2018 P
Provisions pour primes non acquises	54 630	56 407	58 231	60 395	62 966	66 237
Evolution		3%	3%	4%	4%	5%
Provisions pour sinistres	106 803	111 514	110 407	111 568	114 425	118 802
Evolution		4%	-1%	1%	3%	4%
Autres provisions techniques	3 526	3 500	3 500	3 000	2 500	2 000
Evolution		-1%	0%	-14%	-17%	-20%
Provisions techniques - Acceptations	164 959	171 421	172 138	174 963	179 891	187 039
Evolution		4%	0%	2%	3%	4%

⇒ **Les dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires**

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires représenteront 55% de la part de la part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques. Ils passeront de 48 002mD en 2013 à 48 904mD en 2018.

(en mD)	2013 R	2014 P	2015 P	2016 P	2017 P	2018 P
Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	48 002	48 785	47 005	46 624	47 413	48 904
Evolution		2%	-4%	-1%	2%	3%

⇒ **Les autres dettes**

- **Les dettes nées des opérations d'acceptation et les opérations de rétrocession :** Les dettes nées des opérations d'acceptation, déterminées en fonction des primes acceptées (15% pour l'activité non Takaful et 3% pour l'activité Takaful), évolueront de 13 121mD en 2013 à 8 875mD en 2018. Les dettes nées des opérations de rétrocession, déterminées en fonction des primes rétrocédées (60% pour l'activité non Takaful et 90% pour l'activité Takaful), évolueront quant à elles de 26 736mD en 2013 à 24 516mD en 2018.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Dettes nées des opérations d'acceptation	13 121	11 522	14 063	14 815	10 465	8 875
Evolution		-12,2%	22,1%	5,3%	-29,4%	-15,2%
Dettes nées des opérations de rétrocession	26 736	26 023	24 903	26 080	25 818	24 516
Evolution		-2,6%	-4,3%	4,7%	-1,0%	-5,0%

- **Les dettes diverses et les autres passifs :** Les dettes diverses composées des charges de personnel, Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques et des créiteurs divers. Elles régresseront annuellement en moyenne de 1,6%. Les autres passifs connaîtront une augmentation annuelle moyenne de 2,2% entre 2013 et 2018.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Dettes diverses	4 599	4 596	5 337	5 546	5 748	6 014
Evolution		-0,06%	16,1%	3,9%	3,7%	4,6%
Autres passifs	14 397	13 781	14 265	14 808	15 481	16 011
Evolution		-4,3%	3,5%	3,8%	4,5%	3,4%

7.2.5.7. Les Etats de Résultat techniques prévisionnels

⇒ **Primes acquises nettes**

Elles sont déterminées en fonction du chiffre d'affaires acceptation et rétrocession ainsi que de la provision pour primes non acquises.

Les Provisions pour primes non acquises représentent la proportion des primes acceptées et rétrocédées non rattachées à l'exercice.

(mD)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Acceptations						
Primes acceptées	85 878	92 422	96 749	101 989	107 678	113 936
Variation PPNA	3 348	1 776	1 823	2 165	2 572	3 272
Primes acquises nettes	82 530	90 646	94 926	99 824	105 106	110 664
Rétrocession						
Primes rétrocédées	42 980	44 912	46 087	48 435	50 787	53 356
Variation PPNA	1 636	1 020	1 169	1 456	1 479	2 098
Primes acquises nettes	41 344	43 892	44 918	46 979	49 308	51 258

⇒ *Charges de sinistres nettes*

La charge sinistre est constituée des sinistres réglés et de la variation de la provision pour sinistres à payer entre la date d'ouverture et celle de la clôture de l'exercice. Elle est estimée à un montant de 23 864mD en 2018 contre 20 870mD en 2013, soit une hausse annuelle moyenne de 3%.

Pour la Provision pour sinistres : il s'agit d'événements survenus au titre desquels les sinistres restent à payer à la clôture de l'exercice.

(en mD)	2013 R	2014 P	2015 P	2016 P	2017 P	2018 P
Sinistres payés	19 773	17 858	18 752	18 917	19 600	20 101
Variation de la provision pour sinistre à payer*	1 097	5 913	3 298	3 311	2 901	3 763
Charges de sinistres	20 870	23 771	22 050	22 228	22 501	23 864
Evolution		14%	-7%	1%	1%	6%

⇒ *Les frais d'exploitation*

Ils sont composés des frais d'acquisition, des frais d'administration (en fonction des frais généraux) et des commissions reçues des rétrocessionnaires. Sur la durée du business plan 2014-2018, aussi bien les frais d'acquisitions que les frais d'administration progresseront en moyenne de 4,7%.

(mD)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Frais d'acquisition - Acceptation	20 542	20 790	21 675	22 899	24 366	25 777
Evolution		1,2%	4,3%	5,6%	6,4%	5,8%
Frais d'administration	6 302	6 424	6 916	7 208	7 442	7 953
Evolution		1,9%	7,7%	4,2%	3,2%	6,9%
Commissions reçues des rétrocessionnaires	-6 558	-6 675	-7 098	-7 543	-8 013	-8 506
Evolution		1,8%	6,3%	6,3%	6,2%	6,2%

7.2.5.8. Etats de Résultat prévisionnels

⇒ *Les produits de placements*

Les produits de placements sont composés essentiellement des revenus provenant des placements financiers et des placements monétaires. Ils progresseront en moyenne de 12,6% pour atteindre 17 345mD en 2018.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Produits des placements	9 903	11 600	13 859	16 090	16 745	17 345
Evolution		17,1%	19,5%	16,1%	4,1%	3,6%

⇒ *Les charges des placements*

Les charges de placements sont composées des charges de gestion des placements (en % des dépôts reçus des rétrocessionnaires) et des corrections de valeurs sur placement. Elles passeront de 3 448mD en 2013 à 1 265mD en 2018.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Charges de placement	3 448	2 265	1 218	1 207	1 227	1 265
Evolution		-34,3%	-46,2%	-0,9%	1,7%	3,1%

⇒ **Les autres produits non techniques**

Ils sont composés des autres produits ordinaires dont les profits de change réalisés les primes acceptées ainsi que des commissions sur les fonds gérés.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Autres produits non techniques	12 994	16 918	15 552	16 137	16 654	17 701
Evolution		30,2%	-8,1%	3,8%	3,2%	6,3%

⇒ **Les autres charges non techniques**

Elles sont composées des charges non imputables à l'activité technique, des dotations aux amortissements et aux provisions non techniques ainsi que d'autres pertes ordinaires dont les pertes de change réalisées sur les primes acceptées.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Autres charges non techniques	10 553	11 965	13 217	14 048	14 406	15 026
Evolution		13,4%	10,5%	6,3%	2,6%	4,3%

7.2.5.9. Les états de flux de trésorerie prévisionnels

⇒ **Les encaissements sur solde reçu des cédantes**

Ils sont déterminés en fonction des primes acceptées. Ils représentent 50% pour l'activité non Takaful et 32% pour l'activité Takaful.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Encaissement des cédantes	39 000	45 529	47 701	50 269	53 061	50 239
Evolution		16,7%	4,8%	5,4%	5,6%	-5,3%

⇒ **Les décaissements aux cédantes**

Ils sont déterminés en fonction des sinistres réglés - Acceptation. Ils représentent 50% pour l'activité non Takaful et 20% pour l'activité Takaful.

(en mD)	2013 R	2014 P	2015 P	2016 P	2017 P	2018 P
Versements aux cédantes	27 585	15 593	15 811	14 660	14 348	12 924
Evolution		-43%	1%	-7%	-2%	-10%

⇒ **Les encaissements sur solde reçu des rétrocessionnaires**

Ils sont déterminés en fonction des sinistres réglés - Rétrocession. Ils représentent 90% pour l'activité non Takaful.

(en mD)	2013 R	2014 P	2015 P	2016 P	2017 P	2018 P
Encaissements des rétrocessionnaires	21 784	12 362	11 982	9 805	8 674	6 844
Evolution		-43%	-3%	-18%	-12%	-21%

⇒ **Les décaissements aux rétrocessionnaires**

Ils sont déterminés en fonction des primes rétrocédées. Ils représentent 55% aussi bien pour l'activité non Takaful que l'activité Takaful.

(en mD)	2013 R	2014 P	2015 P	2016 P	2017 P	2018 P
Décassements aux rétrocessionnaires	22 591	24 254	24 848	26 096	27 345	26 479
Evolution		7%	2%	5%	5%	-3%

⇒ **Les produits financiers reçus**

Les produits financiers reçus passeront de 5 414mD en 2013 à 9 433mD en 2018. Ils évolueront comme suit :

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Produits financiers reçus	5 414	6 530	8 528	8 801	9 087	9 433
Evolution		20,6%	30,6%	3,2%	3,2%	3,8%

⇒ **Les sommes versées nettes aux fournisseurs et au personnel**

Elles sont déduites du budget des charges de fonctionnement.

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Décassements nets aux fournisseurs & Personnel	6 315	6 595	7 101	7 401	7 642	8 168
Evolution		4,4%	7,7%	4,2%	3,3%	6,9%

⇒ **Les décaissements à l'Etat au titre des impôts et taxes**

Ils regroupent les TFP, le FOPROLOS, la retenue à la source, les charges sociales et autres impôts et taxes. Ils augmenteront en moyenne de 14,9% entre 2013 et 2018.

(en mD)	2013 R	2014 P	2015 P	2016 P	2017 P	2018 P
Décassements à l'état au titre des impôts & taxes	2 010	3 110	3 266	3 429	3 601	3 781
Evolution		55%	5%	5%	5%	5%

7.3. Etats financiers prévisionnels

7.3.1. Bilans prévisionnels

(en mD)

RUBRIQUES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
AC1 ACTIFS INCORPORELS	81	190	686	483	188	77
Logiciels	81	190	686	483	188	77
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	747	664	1 000	850	747	753
AC21 Installations techniques & machines (invest. en informatique)	556	463	817	684	590	606
AC22 Autres installations, outillage & mobilier (mobilier de bureau, amén., installations diverses, matériel de transport)	191	201	184	166	157	147
AC3 PLACEMENTS	240 016	247 163	295 451	306 343	317 575	335 054
AC31 Terrains & constructions	8 635	9 011	8 778	8 545	8 313	8 081
AC311 Terrains & constructions d'exploitation	5 749	6 203	6 049	5 895	5 741	5 588
AC312 Terrains & constructions hors exploitation	2 886	2 808	2 729	2 650	2 571	2 493
AC33 Autres placements financiers	161 626	168 271	216 699	226 394	235 452	250 072
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & part dans des fonds communs de placements (sicav & fonds commun de créance)	45 047	51 465	60 465	66 465	69 465	78 965
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes	93 871	94 630	133 192	136 021	141 211	145 463
AC334 Autres prêts	721	742	765	787	811	835
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers						
AC336 Autres	21 987	21 434	22 278	23 121	23 965	24 808
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	69 754	69 882	69 974	71 404	73 810	76 902
S/total	240 845	248 017	297 138	307 676	318 510	335 884
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	88 884	88 700	85 464	84 770	86 205	88 917
AC510 Provision pour primes non acquises	39 571	40 589	41 758	43 214	44 693	46 791
AC531 Provision pour sinistres	49 314	48 111	43 706	41 556	41 512	42 126
AC6 CREANCES	39 544	38 825	42 946	49 122	50 596	58 936
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	25 981	28 093	30 671	35 219	36 056	43 136
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	5 005	4 418	6 541	8 689	9 852	11 379
AC63 Autres créances	8 557	6 314	5 734	5 215	4 688	4 421
AC631 Personnel	23	25	26	28	30	31
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques	4 813	2 456	1 760	1 121	470	76
AC633 Débiteurs divers	1 289	1 328	1 367	1 408	1 451	1 494
AC635 Fonds de Péréquation de Change	2 432	2 505	2 580	2 658	2 737	2 819
S/total	128 428	127 525	128 410	133 892	136 801	147 853
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	40 506	44 902	48 372	52 201	57 150	52 927
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	8 021	10 220	12 024	13 806	17 047	10 937
AC72 Charges reportées	10 845	11 522	11 835	12 259	12 770	13 485
AC721 Frais d'acquisition reportés	10 477	10 971	11 479	12 098	12 770	13 485
AC722 Autres charges à répartir	369	550	356	162	0	0
AC73 Comptes de régularisation actif	16 246	18 092	19 477	21 022	22 178	23 410
AC731 Intérêts acquis & non échus	1 927	2 464	3 100	3 582	3 742	3 870
AC732 Estimations d'éléments techniques	12 656	13 693	14 325	15 298	16 152	17 045
AC733 Autres comptes de régularisation	1 663	1 935	2 052	2 142	2 285	2 496
AC74 Ecarts de conversion	5 394	5 068	5 036	5 114	5 155	5 095
S/total	40 506	44 902	48 372	52 201	57 150	52 927
TOTAL DES ACTIFS	409 778	420 444	473 920	493 770	512 461	536 665

(en mD)

RUBRIQUES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS						
CAPITAUX PROPRES	126 016	128 140	176 586	187 846	202 486	219 256
CP1 Capital social	75 000	75 000	100 000	100 000	100 000	100 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	47 054	49 147	65 207	67 721	70 940	74 837
CP3 Rachats d'actions propres	-224	-224	-224	-224	-224	-224
CP5 Résultats reportés	4 186	4 217	11 602	20 350	31 769	44 643
Total capitaux propres avant résultat	126 016	128 140	176 586	187 846	202 486	219 256
Résultat de l'exercice	7 674	14 997	18 660	22 039	24 171	25 005
Total capitaux propres avant affectation	133 690	143 136	195 246	209 886	226 656	244 261
PASSIFS	276 089	277 308	278 674	283 884	285 805	292 404
PA2 Provisions pour autres risques & charges	4 275	1 180	963	1 049	988	1 045
PA22 Provisions pour litiges						
PA23 Provisions pour pertes & charges	763	1 180	963	1 049	988	1 045
PA24 Autres Provisions pour risques	3 513					
PA3 Provisions techniques acceptations	164 959	171 421	172 138	174 963	179 891	187 039
PA310 Provisions pour primes non acquises	54 630	56 407	58 231	60 395	62 966	66 237
PA331 Provisions pour sinistres	106 803	111 514	110 407	111 568	114 425	118 802
PA361 Autres provisions techniques	3 526	3 500	3 500	3 000	2 500	2 000
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	48 002	48 785	47 005	46 624	47 413	48 904
PA6 Autres dettes	44 455	42 141	44 303	46 441	42 031	39 405
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	13 121	11 522	14 063	14 815	10 465	8 875
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	26 736	26 023	24 903	26 080	25 818	24 516
PA63 Dettes diverses	4 599	4 596	5 337	5 546	5 748	6 014
PA632 Personnel	554	563	587	622	661	693
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	357	339	353	374	397	417
PA634 Crédoiteurs divers	1 251	1 183	1 812	1 888	1 949	2 080
PA635 FGIC Crédoiteurs	5	5	5	5	5	5
PA636 FPC	2 432	2 505	2 580	2 658	2 737	2 819
PA7 Autres passifs	14 397	13 781	14 265	14 808	15 481	16 011
PA71 Comptes de régularisation passif	9 754	9 880	10 180	10 729	11 301	11 946
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	7 549	7 778	7 974	8 377	8 781	9 222
PA711 Estimation d'éléments techniques	1 326	1 164	1 198	1 260	1 323	1 392
PA712 Autres comptes de régularisation passif	879	938	1 008	1 092	1 197	1 332
PA72 Ecart de conversion	4 643	3 901	4 086	4 079	4 181	4 065
Total passif	276 089	277 308	278 674	283 884	285 805	292 404
Total des capitaux propres & passif	409 778	420 444	473 920	493 770	512 461	536 665

7.3.2. Etats de résultats techniques prévisionnels

(en mD)

RUBRIQUES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PRNV1 PRIMES ACQUISES NETTES	41 186	46 753	50 008	52 845	55 798	59 406
PRNV1 PRIMES ACQUISES ACCEPTATIONS	82 530	90 646	94 926	99 824	105 106	110 664
PRNV1 PRIMES ACQUISES RETROCESSIONS	41 344	43 893	44 918	46 979	49 308	51 258
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	1 819	1 810	1 758	1 703	1 716	1 768
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	20 870	23 771	22 050	22 228	22 501	23 864
CHNV11 Sinistres payés	19 773	17 858	18 752	18 917	19 600	20 101
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	1 097	5 913	3 298	3 311	2 901	3 763
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	20 287	20 539	21 493	22 564	23 795	25 224
CHNV41 Frais d'acquisition	20 542	20 790	21 675	22 899	24 366	25 777
CHNV44 Frais d'administration	6 302	6 424	6 916	7 208	7 442	7 953
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	-6 558	-6 675	-7 098	-7 543	-8 013	-8 506
RTNV Résultat technique	1 848	4 253	8 223	9 756	11 218	12 086

7.3.3. Etats de résultats prévisionnels

(en mD)

RUBRIQUES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
RTNV RESULTAT TECHNIQUE	1 848	4 253	8 223	9 756	11 218	12 086
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	9 903	11 600	13 859	16 090	16 745	17 345
PRNT11 Revenus des placements	9 233	11 075	12 859	14 290	14 745	15 345
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	267	26		500	500	500
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	403	500	1 000	1 300	1 500	1 500
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL	-1 819	-1 810	-1 758	-1 703	-1 716	-1 768
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	3 448	2 265	1 218	1 207	1 227	1 265
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	1 196	1 265	1 218	1 207	1 227	1 265
CHNT12 Correction de valeur sur placement	2 161	1 000				
CHNT13 Pertes provenant de réalisation de placements	91					
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	12 994	16 918	15 552	16 137	16 654	17 701
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	10 553	11 965	13 217	14 048	14 406	15 026
Résultat provenant des activités ordinaires	8 925	16 732	21 441	25 025	27 267	29 073
CHNT4 IMPOTS SUR LE RESULTAT	1 252	1 735	2 781	2 985	3 097	4 068
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	7 674	14 997	18 660	22 039	24 171	25 005
Résultat net de l'exercice	7 674	14 997	18 660	22 039	24 171	25 005
CHNT6/PRNT5 EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)						
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	7 674	14 997	18 660	22 039	24 171	25 005

7.3.4. Etats des flux de trésorerie prévisionnels

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :						
Encaissements des cédantes	39 000	45 529	47 701	50 269	53 061	50 239
Versements aux cédantes	- 27 585	- 15 593	- 15 811	- 14 660	- 14 348	- 12 924
Encaissements des rétrocessionnaires	21 784	12 362	11 982	9 805	8 674	6 844
Versements aux rétrocessionnaires	- 22 591	- 24 254	- 24 848	- 26 096	- 27 345	- 26 479
Mouvement des placements financiers	3 103	2 406	37 654	5 214	224	10 734
Produits financiers reçus	5 414	6 530	8 528	8 801	9 087	9 433
Décaissements nets aux fournisseurs & au personnel	- 6 315	- 6 595	- 7 101	- 7 401	- 7 642	- 8 168
Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	- 2 010	- 3 110	- 3 266	- 3 429	- 3 601	- 3 781
Flux provenant de l'exploitation	10 799	17 275	-20 469	12 075	17 663	4 430
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT						
Mouvements des immobilisations corporelles	- 520	- 693	- 537	- 85	- 120	- 220
Mouvements des immobilisations financières	- 5 833	- 8 809	- 10 752	- 4 459	- 8 811	- 3 862
Encaissements des revenus sur immobilisations financières	536	441	511	1 370	1 519	1 573
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	- 70	- 172	- 698	- 120	- 10	- 60
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement	-5 888	-9 233	-11 476	-3 294	-7 421	-2 569
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS						
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-	39 000	-	-	-
Décaissements suite à l'augmentation du capital	-	583	-	-	-	-
Dividendes & autres distributions	- 5 237	- 5 250	- 5 250	- 7 000	- 7 000	- 7 000
Flux provenant/ affectés des activités de financements	-5 237	-5 833	33 750	-7 000	-7 000	-7 000
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES						
	985	-	-	-	-	-
VARIATION DE TRESORERIE	658	2 210	1 805	1 782	3 241	-5 139
Trésorerie au début de l'exercice	7 351	8 010	10 220	12 024	13 806	17 047
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 010	10 220	12 024	13 806	17 047	11 908

7.3.5. Principaux indicateurs prévisionnels

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Actifs corporels d'exploitations	747	664	1 000	850	747	753
Placements	240 016	247 163	295 451	306 343	317 575	335 054
Parts de réassureurs dans les provisions techniques	88 884	88 700	85 464	84 770	86 205	88 917
Créances	39 544	38 825	42 946	49 122	50 596	58 936
Autres éléments d'actifs	40 506	44 902	48 372	52 201	57 150	52 927
Capitaux propres avant affectation	133 690	143 136	195 246	209 886	226 656	244 261
Passifs	276 089	277 308	278 674	283 884	285 805	292 404
Provisions techniques Acceptations	164 959	171 421	172 138	174 963	179 891	187 039
Provisions pour autres risques & charges	4 275	1 180	963	1 049	988	1 045
Dettes	92 457	90 926	91 308	93 064	89 444	88 309
<i>Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires</i>	48 002	48 785	47 005	46 624	47 413	48 904
<i>Autres dettes</i>	44 455	42 141	44 303	46 441	42 031	39 405
<i>Autres Passifs</i>	14 397	13 781	14 265	14 808	15 481	16 011
Bénéfice net	7 674	14 997	18 660	22 039	24 171	25 005
Total Bilan	409 779	420 444	473 920	493 770	512 461	536 665
Capitaux permanents	302 924	315 737	368 347	385 897	407 536	432 345
(Capitaux propres avant affectation + Prov techniques Acceptations + Pov Risques & charges)						
Capitaux avant résultat	126 016	128 140	176 586	187 846	202 486	219 256

Indicateurs prévisionnels propres au secteur de la réassurance

(mD)	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Primes rétrocedées	42 979	44 912	46 087	48 435	50 787	55 356
Primes acceptées	85 878	92 422	96 749	101 989	107 678	113 936
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises	41 186	46 753	50 008	52 845	55 798	59 406
Sinistres réglés	19 773	17 858	18 752	18 917	19 600	20 101
Primes nettes des rétrocessions	42 898	47 510	50 662	53 554	56 891	58 580
Provisions techniques + Capitaux propres (avant résultat)	290 975	299 561	348 724	362 809	382 377	406 295
Charges de sinistres + Frais d'exploitation	41 157	44 310	43 543	44 792	46 296	49 088

7.3.6. Ratios prévisionnels

Ratios de structure

	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%
Placements / Total Bilan	58,6%	58,8%	62,3%	62,0%	62,0%	62,4%
Parts des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	21,7%	21,1%	18,0%	17,2%	16,8%	16,6%
Créances / Total Bilan	9,7%	9,2%	9,1%	9,9%	9,9%	11,0%
Autres éléments d'actifs / Total Bilan	9,9%	10,7%	10,2%	10,6%	11,2%	9,9%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	32,6%	34,0%	41,2%	42,5%	44,2%	45,5%
Passifs / Total Bilan	67,4%	66,0%	58,8%	57,5%	55,8%	54,5%
Provisions pour autres risques & charges / Total Bilan	1,0%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires / Total Bilan	11,7%	11,6%	9,9%	9,4%	9,3%	9,1%
Autres dettes / Total Bilan	10,8%	10,0%	9,3%	9,4%	8,2%	7,3%
Autres passifs / Total Bilan	3,5%	3,3%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Dettes / Capitaux propres avant affectation	69,2%	63,5%	46,8%	44,3%	39,5%	36,2%
Dettes / Capitaux permanents	30,5%	28,8%	24,8%	24,1%	21,9%	20,4%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	6,1%	11,7%	10,6%	11,7%	11,9%	11,4%

Ratios financiers prévisionnels propres à la réassurance

	2013	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Taux de rétrocession (Primes rétrocedées / Primes émises)	50,0%	48,6%	47,6%	47,5%	47,2%	48,6%
Ratio combiné (Charges de sinistres + Frais d'exploitation / Primes acquises nettes)	99,9%	94,8%	87,1%	84,8%	83,0%	82,6%
Primes nettes des rétrocessions / Capitaux propres avant résultat	34,0%	37,1%	28,7%	28,5%	28,1%	26,7%
Sinistres réglés / Primes nettes des rétrocessions	46,1%	37,6%	37,0%	35,3%	34,5%	34,3%
Provisions techniques / Total Bilan	40,3%	40,8%	36,3%	35,4%	35,1%	34,9%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	130,9%	133,8%	97,5%	93,1%	88,8%	85,3%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des rétrocessions	696,2%	662,1%	725,2%	718,6%	714,6%	736,3%
Résultat technique / Primes acceptées	2,2%	4,6%	8,5%	9,6%	10,4%	10,6%
Provisions techniques / Primes acceptées	192,1%	185,5%	177,9%	171,6%	167,1%	164,2%
Frais d'acquisition / Primes acceptées	23,9%	22,5%	22,4%	22,5%	22,6%	22,6%
Frais d'administration / Primes acceptées	7,3%	7,0%	7,1%	7,1%	6,9%	7,0%
Placements / Provisions techniques	145,5%	144,2%	171,6%	175,1%	176,5%	179,1%
(Placements + Avoirs en banques, Chèques & Caisse) / Provisions techniques	150,4%	150,1%	178,6%	183,0%	186,0%	185,0%
Placements / (Provisions techniques + Capitaux propres)	80,4%	78,6%	80,4%	79,6%	78,1%	77,7%

7.3.7. Avis du commissaire aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2014 à 2018



Société inscrite à l'OECT
Membre de CPA International
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS DES EXERCICES 2014-2018

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons examiné les comptes prévisionnels couvrant la période du 31/12/2014 au 31/12/2018, tel qu'ils sont joints au présent rapport. Ces informations prévisionnelles comportent un bilan prévisionnel, un état des résultats techniques prévisionnels, un état des résultats, un état des flux de trésorerie prévisionnel et des notes explicatives des hypothèses retenues par la direction de la société.

Ces prévisions et les hypothèses présentées dans les notes explicatives aux informations prévisionnelles sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction. Notre responsabilité est d'exprimer un avis d'examen limité sur la vraisemblance des hypothèses retenues et de leur application aux informations prévisionnelles.

Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et notamment la norme internationale relative à l'examen d'informations financières prévisionnelles ISAE 3400.

Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des états financiers prévisionnels ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour leur établissement, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux états financiers prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers états financiers annuels de la société.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les données historiques présentées dans les comptes prévisionnels incluent des informations extraites des états financiers annuels au 31/12/2013 qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les informations prévisionnelles au titre des exercices 2014 à 2018.

Sur la base des travaux que nous avons effectués, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la traduction chiffrée des hypothèses retenues par la société ainsi que sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux états financiers prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisés avec celles suivies pour l'établissement des états financiers au 31/12/2013.

Enfin, nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 10 mars 2015

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé




Bulletins de souscription

Société Tunisienne de Réassurance

Société Anonyme au capital de 75 000 000 dinars divisé en 15 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : 12, Avenue du Japon – 1073 Tunis

Tél : 71 904 911 Fax : 71 904 930

Registre de Commerce n° : B1115971996

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 24/03/1981

Objet social : Réalisation des opérations de réassurance ou de rétrocession de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux

Augmentation de capital en numéraire de 75MDT à 100MDT par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles au prix d'émission de 7,800D

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/03/2015 et du Conseil d'administration du 10/03/2015

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/03/2015 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis en date du 13/03/2015 sous le n° AC01502015

Visa du Conseil du Marché Financier n° 15/0902 du 24/04/2015

Notice Légale publiée au JORT n° 54 du 05/05/2015

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale de Tunis – sous le n° 03 135 120 0321 046263 87

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
Nationalité :	Délivrée le: / / à
Profession/activité :	Code postal : Pays : Tél :
Adresse :	

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même <input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de: <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	Personne morale :
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Raison Sociale
Nom & prénom :	N° du R.C
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	Matricule Fiscale
N° Délivrée le: à	
Profession / activité :	
Adresse :	Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :
(en chiffres)..... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2015.

1) A titre irréductible: à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) anciennes contre la remise des mes/ nos (1) et/ou (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du/...../.....)

..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

En espèces

Par chèque n° Tiré sur.....Agence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) (2)..... représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 7,800D par action, soit 5D de nominal et 2,800D de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

COPIE

Société Tunisienne de Réassurance

Société Anonyme au capital de 75 000 000 dinars divisé en 15 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : 12, Avenue du Japon – 1073 Tunis

Tél : 71 904 911 Fax : 71 904 930

Registre de Commerce n° : B1115971996

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 24/03/1981

Objet social : Réalisation des opérations de réassurance ou de rétrocession de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux

Augmentation de capital en numéraire de 75MDT à 100MDT par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles au prix d'émission de 7,800D

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/03/2015 et du Conseil d'administration du 10/03/2015

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/03/2015 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis en date du 13/03/2015 sous le n° AC01502015

Visa du Conseil du Marché Financier n° 15/0902 du 24/04/2015

Notice Légale publiée au JORT n° 54 du 05/05/2015

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale de Tunis – sous le n° 03 135 120 0321 046263 87

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
Nationalité :	Délivrée le: / / à
Profession/activité :	Code postal : Pays : Tél :
Adresse :	

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même <input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de: <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	Personne morale :
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Raison Sociale
Nom & prénom :	N° du R.C
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	Matricule Fiscale
N° Délivrée le: à	
Profession / activité :	
Adresse :	Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :
(en chiffres)..... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2015.

1) A titre irréductible: à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) anciennes contre la remise des mes/ nos (1) et/ou (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du/...../.....)

..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

En espèces

Par chèque n° Tiré sur.....Agence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) (2)..... représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 7,800D par action, soit 5D de nominal et 2,800D de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »